LE

CONSEIL D'ÉTAT.

Le conseil d'état a été, sous la restauration, l'objet des plus vives attaques. Toutes les oppositions, depuis M. de Villèle jusqu'à M. Bavoux, l'ont successivement pris à partie. Son existence violait la charte; ses actes étaient oppressifs, ses tendances contre-révolutionnaires. On ne parlait de rien moins que de le rayer de la liste de nos institutions publiques; les plus modérés demandaient une réforme radicale dans son organisation et surtout dans sa compétence.

Depuis la révolution de juillet, la plupart de ces préventions se sont dissipées. La publicité a éclairé d'un jour favorable les attributions du conseil d'état qui excitaient le plus d'inquiétudes. Des statistiques très détaillées de ses travaux en ont révélé l'importance et l'étendue. On ne le considère plus comme condamné par la constitution, on admet son utilité, on parle de ses actes sans aigreur, parfois même avec bienveillance; les services qu'il rend ne sont pas contestés.

Le moment est favorable à l'examen sérieux et impartial de cette grande institution, et cet examen ne fut jamais plus opportun. Le gouvernement a présenté, au mois de février 1839, un projet de loi

sur le conseil d'état : une commission de la chambre des députés, composée d'hommes graves et compétens, s'est prononcée contre ses principales dispositions, et propose un système absolument contraire. Le débat s'engagera, selon toutes les apparences, dès le commencement de la prochaine session. Il est à propos d'en indiquer à l'avance les élémens, en exposant le caractère véritable du conseil d'état et les questions les plus importantes qui doivent s'agiter.

I.

Le conseil d'état actuel est le successeur nominal et, en certains points, l'héritier du conseil d'état de l'ancienne monarchie et de celui de l'empire, mais il diffère d'eux par des traits essentiels. Comme eux, il siége auprès du pouvoir central et l'éclaire de ses avis, mais toutes leurs attributions n'ont point passé entre ses mains, et il en exerce dont ils ne furent point investis.

Avant 1789, le conseil d'état offre l'image de la confusion qui régnait dans les pouvoirs publics. Il prend part à la fois à la politique et au gouvernement par son intervention dans les affaires étrangères, les finances, le commerce, à la justice par les règlemens de juges, les évocations et les cassations, à l'administration par la juridiction qu'il exerce sur les ordonnances des intendans, les décisions de la cour des aides et de la cour des comptes; mais, s'il empiète sur la justice, la justice à son tour lui dispute ses pouvoirs, et tandis qu'à l'aide des évocations, il la dépouille de contestations purement judiciaires, elle s'empare, dans les parlemens, par le moyen des arrêts de règlement et des ajournemens personnels, de l'action administrative.

Ce qui est considéré comme formant l'ancien conseil d'état, en est moins un que la réunion de cinq conseils séparés, constituant autant de corps distincts : les uns investis d'une véritable juridiction, les autres purement consultatifs, tous dépourvus d'attributions destinées à être exercées en commun.

La robe, l'église, l'épée, la finance, entrent dans ces conseils; les affaires les plus considérables y sont traitées, et cependant, malgré le nombre des attributions, malgré l'étendue d'un pouvoir qui se confondait avec celui de la monarchie, l'importance du conseil d'état s'efface devant celle des parlemens; il n'occupe pas une grande place dans l'histoire de l'administration française, et n'a guère laissé plus

de traces que cette foule de juridictions spéciales et d'institutions secondaires que la royauté absolue a entraînées dans sa chute.

Le conseil d'état, reconstitué sous le consulat, trouve le principe de la séparation des pouvoirs consacré par l'assemblée constituante, une cour de cassation chargée de maintenir, par l'unité de jurisprudence, l'uniforme application des lois, des assemblées dans le sein desquelles toute discussion allait être étouffée, un gouvernement qui, après avoir aboli la délibération politique, avait besoin de se créer un autre instrument pour la conduite des affaires publiques. Cette situation détermine le rôle du nouveau conseil d'état; il reprend, ou plutôt il obtient pour la première fois la haute direction administrative, son domaine propre; il est chargé, dans le jugement des conflits, de prévenir ou d'arrêter les empiètemens de l'autorité judiciaire; il devient enfin le bras droit du gouvernement, le dépositaire des traditions politiques et administratives, et, seul entre tous les corps publics, il voit régner dans son sein la liberté de discussion.

Sous le consulat et l'empire, le conseil d'état est un pouvoir constitutionnel; il rédige les lois, les discute quand elles sont présentées au corps législatif, les interprète quand elles sont rendues; l'empereur l'initie aux plus graves intérêts du temps. Des fonctionnaires de l'ordre le plus élevé, traduits devant des commissions prises dans son sein, sont appelés à lui rendre compte de leurs actes; ses membres, depuis les conseillers d'état jusqu'aux simples auditeurs, reçoivent les missions les plus importantes, administrent les pays conquis, organisent leurs finances, rédigent leurs codes. Les ministres, dominés par ce corps puissant, soumis à son contrôle et presque à sa censure, n'occupent que le second rang dans la hiérarchie administrative. Ses attributions sont peut-être moins nombreuses que sous l'ancien régime, mais son autorité est supérieure. Les gouvernemens forts agrandissent tout ce qui leur appartient : Napoléon communiquait à son conseil d'état un reflet de sa gloire, et, au lieu des débris confus d'un pouvoir en ruines, l'empire réunissait en ses mains toute la force organisée par les lois de l'assemblée constituante que le principe de l'unité dans l'action, introduit par le nouveau régime, avait rendues viriles et efficaces.

Sous le régime constitutionnel, le conseil d'état n'a point, comme sous l'ancienne monarchie, des attributions judiciaires; la justice est

rendue, au nom du roi, par des juges inamovibles. Toute question de droit civil ou d'intérêt purement privé leur appartient exclusivement, et ne peut être, en aucun cas, déférée à une autre autorité.

Il n'est point, comme le conseil d'état impérial, mêlé, par certaines attributions, à la politique du gouvernement. La politique est réservée au conseil des ministres : elle se débat dans les chambres; elle se lie à un ordre de principes et d'intérêts qui ne sont pas du ressort du conseil d'état.

Il est le conseil administratif de la couronne, l'auxiliaire des ministres, le conservateur des principes et des règles du gouvernement intérieur.

Pour concevoir exactement le caractère et l'importance de son rôle, il est nécessaire de se rendre compte des attributions du pouvoir central en France, et du milieu, si l'on peut ainsi dire, dans lequel il se meut.

Sans parler de la politique ni de la justice, étrangères au conseil d'état, la couronne est investie de fonctions qui tiennent à la législation, à l'harmonie des pouvoirs secondaires et à l'administration proprement dite.

Elle participe à la législation à deux titres : comme une des branches du pouvoir législatif; comme son délégué, à l'effet de faire les règlemens et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois.

Elle est gardienne de l'harmonie des pouvoirs secondaires, par le devoir qui lui est imposé de maintenir leur séparation absolue, principe que la révolution française a consacré, et dont les plus graves intérêts du pays commandent le respect.

Enfin, elle est préposée à toute l'administration du royaume.

A ce triple ordre de fonctions se rattachent des devoirs et par suite une responsabilité qui pèsent sans relâche sur les dépositaires du pouvoir royal.

Pour l'exercice des attributions législatives de la couronne, ils doivent préparer les lois qu'ils jugent nécessaire de soumettre aux chambres, en rédiger le texte, en soutenir la discussion. Les chambres, il est vrai, partagent avec le roi l'initiative de la loi, mais fort souvent le gouvernement seul peut exercer cette initiative, et presque toujours il est bon qu'il en use le premier, soit pour imprimer aux débats la direction et l'esprit qui lui conviennent, soit pour faciliter l'adoption des projets par le poids de sa solidarité.

Le devoir de faire les règlemens et ordonnances nécessaires pour

l'exécution des lois impose au pouvoir exécutif d'autres obligations. Il est tenu de demeurer fidèle à la pensée du législateur en la développant, quelquefois même en y suppléant; il porte seul la responsabilité de cette œuvre délicate.

L'intérêt constitutionnel de la séparation des pouvoirs a fait conférer à la couronne des prérogatives importantes.

Selon les formes et dans les cas réglés par les lois, elle a droit de dessaisir l'autorité judiciaire des questions qui seraient du domaine de l'administration; elle déclare le conflit et s'attribue à elle-même la connaissance des contestations qu'elle reconnaît de son ressort.

Elle défend ses agens contre toute entreprise, en empêchant qu'ils soient traduits devant l'autorité judiciaire sans son aveu.

Elle protége ses actes contre toute altération, en usant seule du droit de les interpréter.

Elle juge, par l'intermédiaire de corps spéciaux organisés à cet effet, certains litiges qui, par leurs liens intimes avec l'intérêt public, par leurs rapports avec l'administration, exposeraient l'autorité judiciaire à sortir de sa sphère.

Préposée à l'administration générale du royaume, la couronne doit rappeler toutes les autorités administratives à une jurisprudence unique, les contenir dans les limites de leur compétence, et malgré la diversité des objets, la variété des procédés et le grand nombre des instrumens, imprimer à l'exécution des lois administratives la régularité et l'uniformité.

Ses pouvoirs administratifs sont aussi étendus que nombreux : ils embrassent la gestion de la fortune publique, la perception des impôts, l'emploi des revenus de l'état, l'exécution des travaux publics, l'entretien des armées de terre et de mer, les mesures à prendre pour la défense du royaume, la tutelle sur les départemens, les communes, les établissemens publics; la police enfin, c'est-à-dire l'ensemble des dispositions qui tendent à assurer aux citoyens les bienfaits de l'ordre, de la sécurité et de la salubrité.

Combien l'exercice de ces fonctions diverses exige de science, de soins, de travaux, et par conséquent quelle immense responsabilité encourent les agens chargés de les accomplir! Mais aux difficultés qui résultent des devoirs en eux-mêmes se joignent celles qui tiennent à l'état général des esprits, au caractère des peuples libres, aux contrôles dont l'autorité publique est entourée par l'esprit inquiet des gouvernemens représentatifs.

Dans un pays où le pouvoir a subi de nombreuses vicissitudes et où règne la démocratie, les arrêts de l'opinion sont souverains; la puissance sociale a perdu tout prestige. L'autorité publique n'est rien par elle-même et comme autorité publique; elle est contrainte de discuter, de justifier tous ses actes. La loi obtient la soumission, mais tout ce qui n'est pas la loi même est contredit, contesté, perpétuellement mis en question.

La presse, ce grand inquisiteur des états libres, fait comparaître à sa barre tous les délégués du pouvoir, depuis le garde champêtre jusqu'au ministre; elle soumet à sa censure tous les faits de l'administration, depuis l'ordre du maire de village jusqu'à l'ordonnance du roi.

Le pouvoir exécutif est tenu en arrêt par les deux chambres. Il n'est pas une de ses mesures pour laquelle il ne puisse être, je ne dirai pas mis en accusation, remède violent réservé pour les cas extrêmes, mais interpellé, attaqué, contraint à donner des explications et frappé dans la personne de ses dépositaires.

A tous les degrés de l'administration, les citoyens eux-mêmes, par des organes spéciaux, examinent, vérifient, discutent et dirigent la marche de l'autorité publique. C'est le mandat conféré au conseil municipal auprès du maire, au conseil général auprès du préfet. Ces conseils sont indépendans du gouvernement. Depuis 1830, l'élection les compose, et la couronne peut seulement les dissoudre, sauf encore à l'élection à les recomposer. La constitution a ainsi placé à côté de tous les pouvoirs publics l'œil toujours ouvert des citoyens, garantie précieuse, conquête immense de la liberté, mais aussi, pourquoi le taire? source fréquente de collisions et de luttes. Il est dans la nature des pouvoirs sortis de l'élection de s'exagérer leur importance, de tendre sans cesse à accroître leurs attributions, de nourrir une certaine défiance contre l'autorité non élue, et de la tenir toujours, sinon pour ennemie, du moins pour suspecte. Ce dernier sentiment surtout est particulièrement propre à notre pays et à notre temps. La restauration, qui a pesé sur nous pendant quinze ans, excitait de telles antipathies, laissait percer de si criminelles arrière-pensées, que la plupart des esprits, même les plus droits, se sont habitués à se méfier du gouvernement en se méfiant d'elle. Ce n'est ni le seul préjugé qu'elle ait contribué à répandre, ni le moindre des maux qu'elle nous ait faits.

Comment la couronne pourra-t-elle satisfaire à tant de devoirs et

lutter contre de telles difficultés? Comment pourra-t-elle préparer de bonnes lois et en régler sagement l'exécution, empêcher la confusion des pouvoirs, maintenir l'harmonie entre tous les ressorts de la machine administrative, pourvoir à l'exécution complète, régulière, exacte de tous les services publics? Comment parviendra-t-elle à conjurer les attaques de l'opinion, de la presse, des chambres, des pouvoirs électifs de tout ordre, et à vivre en paix avec toutes ces puissances, diverses par leur origine, leur nature et leurs tendances, mais toutes plus ou moins capables d'entraver son action et de paralyser sa marche?

La charte donne au roi des ministres responsables : auront-ils l'autorité, la vigueur, les talens impérieusement nécessaires à l'accomplissement d'une tâche si rude?

Les ministres consacrent à leurs fonctions une capacité souvent supérieure; ils veulent la prospérité de l'état; ils mettent leur gloire à l'assurer. L'autorité de leur titre s'accroît de la confiance des pouvoirs parlementaires qui les a élevés et qui les soutient; mais les intérêts de la politique sollicitent et obtiennent leurs premiers soins. Le mouvement des chambres les absorbe, et l'instabilité du pouvoir ne permet à aucun d'acquérir la science des lois, les traditions, les connaissances particulières, les notions techniques, élémens indispensables d'une bonne administration.

Les bureaux y suppléent utilement : avec leur aide, les affaires courantes s'expédient, les actes de pure forme s'accomplissent, les prescriptions légales s'exécutent. Les bureaux, en France, ont rendu de grands services. Ils ont été les dépositaires des doctrines administratives. Ils savent consacrer leurs veilles à des travaux dont l'honneur ne doit pas leur revenir, et se conformer fidèlement à des ordres qu'ils ne donneraient point. Mais ces qualités précieuses ont leurs inconvéniens inévitables. Le respect des traditions produit l'esprit de routine; l'habitude de l'obéissance éteint l'indépendance. On ne trouve point dans les bureaux l'élévation de vues, la liberté d'esprit qu'exige la direction générale et supérieure des affaires publiques. Ils n'inspirent pas au public le respect, ils n'ont pas sur l'opinion l'autorité qui s'attache à une position où la résistance est possible. Enfin, si le concours des bureaux est indispensable aux affaires, s'ils sont honnêtes, impartiaux, il ne faudrait point qu'ils fussent à l'abri de tout contrôle, qu'ils devinssent les seuls dispensateurs de l'action administrative, et les temps où ils ont régné n'ont pas laissé des souvenirs qui permettent de désirer le retour de leur puissance exclusive.

Les ministres, assistés des bureaux, ne suffisent donc pas à l'exercice des pouvoirs conférés à la couronne. Dans les difficultés de la politique, les chambres leur viennent en aide et leur présentent toute la force dont ils ont besoin : là est la vertu du gouvernement représentatif; mais, dans les questions d'un intérêt purement administratif et, si l'on peut ainsi dire, intérieur et pratique, ce levier leur fait défaut; ils sont faibles, impuissans, désarmés.

De grands fonctionnaires, placés en dehors des vicissitudes et des préoccupations de la politique et préposés aux diverses branches du service public, pourront bien donner l'impulsion aux affaires; des commissions accidentelles, composées d'hommes spéciaux, de pairs, de députés, d'administrateurs éprouvés, éclaireront une question déterminée; mais les uns et les autres n'offrent qu'un palliatif imparfait à l'état d'isolement du pouvoir central.

Un autre secours lui est nécessaire. Des conseils, organes des citoyens, le surveillent et le contiennent de toutes parts : qu'il ait aussi son conseil. On soumet tous ses actes à la discussion et à la critique : qu'il puisse lui-même, quand il le croit bon, faire discuter et critiquer ses projets, avant de les réaliser. L'opposition fait appel pour le combattre aux recherches des savans, à l'opinion des jurisconsultes, à la plume des publicistes; qu'il ait auprès de lui des savans, des jurisconsultes, des publicistes, qui forment comme un foyer de lumières, comme une sorte de congrès intellectuel; que ce conseil soit composé d'hommes graves et expérimentés, qui trouvent dans ses rangs la récompense de leurs services passés et une situation assez grande, assez stable, pour satisfaire leur ambition et garantir leur indépendance; que plusieurs d'entre eux, appartenant aux deux chambres, établissent entre le parlement et le pouvoir exécutif un échange de communications et de doctrines qui les rapprochent et les concilient; que ce conseil soit aussi éloigné de l'opposition systématique que de la servilité, non moins pénétré des nécessités du gouvernement que soucieux des droits et des intérêts privés, étranger aux luttes d'une politique mesquine et secondaire, supérieur à toutes considérations de personnes, et qu'il voie dans le gouvernement, non les hommes, ses dépositaires passagers, mais l'intérêt social, son but permanent.

Un tel conseil sera dans toute l'action administrative le point d'appui du pouvoir exécutif; aidés par lui, les ministres craindront moins de faillir à cette partie de leur tâche. Sans doute, tous les obstacles ne seront pas aplanis, toutes les oppositions vaincues; mais il don-

nera de la consistance et de l'autorité à l'administration, de l'assurance et du courage, si j'ose le dire, à ses délégués de tous les rangs. Toujours maîtres de leurs résolutions, les ministres conserveront la liberté, sans laquelle ils ne pourraient demeurer responsables, mais ils s'estimeront heureux de pouvoir se rendre le plus souvent aux suggestions consciencieuses d'un corps qui, n'ayant d'autre autorité que celle de la raison, ne peut être tenté d'abuser de sa situation, et, forts de son opinion, ils combattront les résistances et n'auront jamais à désavouer leurs actes.

Ce conseil, c'est le conseil d'état; tel est son caractère, telle est sa destination sous le gouvernement constitutionnel. Il diffère, comme je l'ai dit, du conseil d'état de l'ancien régime, de celui de l'empire, mais sa mission n'est ni moins grande, ni moins utile.

Étranger à toute attribution judiciaire, il n'a point à détourner son attention des affaires générales. Il n'est saisi d'aucun débat que la chose publique ne s'y trouve plus ou moins engagée. Il ne la perd jamais de vue, il étudie incessamment ses besoins, et contracte dans cette exclusive préoccupation l'habitude de résister à toute influence purement privée.

Étranger à la politique, il conserve une impartialité qui fait sa force. Il ne sacrifie pas à des considérations de parti les intérêts permanens de l'administration; sous une forme de gouvernement qui surexcite certaines exigences, il n'en tient aucun compte. Ses délibérations ne s'écartent jamais de leur but ostensible et avoué. Dans les assemblées où se disputent les situations ministérielles, les hommes sont plus considérés que les choses : soutenir ou ébranler le ministère est l'intérêt, souvent dissimulé, mais toujours prédominant, auquel se subordonnent toutes les résolutions secondaires. Autres sont les procédés du conseil d'état. Les questions de cabinet ne s'agitent point dans son enceinte : tout argument pris dans les convenances de la politique ministérielle y serait sans portée. On ne saurait dire combien ses décisions y gagnent en sûreté et en droiture. Les ministres qui le connaissent savent qu'on ne peut le surprendre avec certains argumens qui font fortune ailleurs. Un d'eux, fort habile à la tribune, fort expert à entraîner une assemblée politique, s'opposait, il y a quelques années, dans une commission, à ce qu'une question fût renvoyée par la chambre des députés au conseil d'état, s'écriant : Ne me livrez pas au conseil d'état, j'aimerais mieux avoir affaire deux fois à la chambre.

Suivez dans son action le conseil d'état du gouvernement constitutionnel, et vous verrez combien cette institution est féconde.

Une question doit être soumise aux chambres. Le ministère charge un comité du conseil d'état de préparer un projet de loi. Après l'examen du comité, son travail est soumis à l'assemblée générale. Les ministres qui seront appelés à le soutenir devant les chambres assistent à la séance. Là s'engage une discussion préliminaire où les principales difficultés sont soulevées, les argumens divers proposés, débattus, pesés, réduits à leur juste valeur. Le sujet devient familier aux ministres et aux membres du conseil qui prendront part aux discussions parlementaires.

Le projet est présenté. Le gouvernement charge de sa défense les membres du conseil d'état qui se sont le plus distingués dans la discussion. Ils se rendent d'abord dans les commissions. Ils y apportent les documens officiels, exposent la pensée du projet, défendent l'ensemble et les détails, et exercent l'influence qui s'attache nécessairement à l'étude approfondie de la matière. Ils remplissent ensuite le même rôle devant les chambres : le gouvernement, convaincu du mérite d'un projet si mûrement étudié, appuyé de l'avis du conseil d'état, assisté du concours d'orateurs instruits et exercés, s'oppose avec énergie aux amendemens irréfléchis, défend ses propositions et soutient la lutte avec un avantage réel.

Sous le régime impérial, le droit d'amendement est aboli, la discussion interdite. Sous le gouvernement constitutionnel, les choses se passent moins commodément. La discussion est ouverte, le droit d'amendement illimité. Mais, si le gouvernement n'est plus obligé par la constitution de recourir au conseil d'état, son intérêt certain lui prescrit de l'employer. Obligé de répondre à la discussion par la discussion, d'opposer ses propositions à toutes les propositions contraires, obligé d'avoir raison et de le prouver, le conseil d'état lui fournira des orateurs, et ceux-ci des argumens; la puissance de cette action organisée procurera le résultat que la constitution impériale attendait de ses combinaisons illibérales, et les projets sortiront, sans trop de mutilations, du travail douloureux de l'enfantement parlementaire.

La constitution charge le roi de faire les règlemens d'administration publique. Ces règlemens touchent à des questions de finances, d'administration, d'économie publique; des pénalités s'attachent à leur violation. Le conseil d'état, pour ce travail, offre aux ministres des magistrats, des financiers, des administrateurs, des économistes.

Toutes les garanties d'une délibération éclairée se trouvent, dans la réunion de ces spécialités, rapprochées par les liens communs d'une collaboration habituelle et d'un dévouement égal à la chose publique.

Un conflit s'engage entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. Celle-ci est à bon droit jalouse de ses attributions. Le public, dans sa juste et heureuse confiance, est toujours prêt à prendre fait et cause pour elle, et s'alarme de tout ce qui semble attaquer ses prérogatives; mais l'administration doit aussi défendre les siennes; c'est son droit et son devoir. Un ministre seul n'oserait dessaisir l'autorité judiciaire; il le fait sans crainte, en vertu de l'opinion d'un corps où règne le respect de la constitution, et qui ne souhaite que la juste distribution des pouvoirs et leur jeu régulier.

Le gouvernement central est en dissentiment avec les assemblées électives du département ou de la commune. Se tromper serait une faute et parfois un danger. Le conseil d'état est consulté : s'il blâme, le gouvernement ne compromet pas sa dignité en déférant à l'avis de son propre conseil; s'il approuve, le gouvernement croit à son bon droit, se sent appuyé et poursuit.

Dans l'ensemble des travaux administratifs, le conseil d'état est pour les ministres un guide d'autant plus suivi, qu'il sait leur résister; pour les citoyens, un défenseur d'autant plus écouté, qu'il sait leur donner tort. Il tient la balance égale entre tous; il apaise les débats d'attributions qui surgissent entre les divers départemens ministériels, et introduit ainsi l'unité dans la pluralité. Il s'interpose, comme un arbitre, entre l'administration et les administrés; il s'attache, sans jamais conseiller d'indignes concessions, à supprimer les frottemens, à rendre la marche du pouvoir plus facile et plus douce.

Les comités sont pour chaque ministre un conseil administratif qu'il peut consulter en toute occasion, conseil spécial, toujours au courant des matières qui lui sont soumises, toujours prêt à donner les avis qui lui sont demandés; ils acquièrent dans leurs travaux habituels la connaissance des affaires de chaque ministère, ils se réunissent quelquefois deux ou trois pour discuter des questions qui intéressent et partagent leurs départemens respectifs et pour les concilier. Tous ensemble ils composent l'assemblée générale du conseil d'état. Il est aisé de comprendre combien, en présence de tant de spécialités diverses qui représentent toutes les branches du service public, la discussion est complète, rapide et éclairée. Aucun renseignement inexact ne peut avoir cours, aucun intérêt d'administration n'est privé d'organe, et si, comme il arrive en toute délibération,

une erreur vient à prévaloir, on peut compter qu'elle n'est ni grave ni dangereuse.

Le conseil d'état et les comités ne se bornent pas à répondre aux questions qui leur sont adressées. Si dans l'examen des affaires ils surprennent quelque principe méconnu, quelque irrégularité commise, ils en avertissent le gouvernement : censure inflexible, mais bienveillante, qui tient les bureaux en éveil, fait respecter les règles et distribue dans toutes les parties du service l'ordre et l'exactitude.

Une dernière attribution est conférée au conseil d'état : elle met le sceau à son autorité et donne une sanction réelle et efficace au pouvoir de surveillance qui lui est confié.

Tout citoyen qui se dit blessé dans son droit par un acte administratif, est admis à demander justice; ces réclamations, pour n'être point portées devant les tribunaux ordinaires, ne sont pas privées de juges. Des juridictions spéciales prononcent. Les conseils de préfecture statuent dans le plus grand nombre des cas; dans les autres, ce sont les ministres, les préfets, des commissions spéciales, etc.

Toute décision de ces diverses juridictions peut être déférée au conseil d'état; il en est saisi, non par un renvoi facultatif de l'autorité publique, mais par le recours même, par le recours direct de la partie intéressée. Ses avis doivent-ils être obligatoires? C'est une question que j'examinerai plus tard. Pour le moment, je mentionne seulement que le conseil d'état prononce sur tous ces recours, et j'ajoute qu'obligatoires ou non, ses décisions ont toujours été adoptées par les ministres.

Le caractère populaire et libéral de l'institution apparaît vivement dans cette attribution, car elle a été créée autant pour la protection et la garantie des droits privés que pour l'indépendance et l'unité de l'action administrative.

Quelques détails statistiques empruntés aux publications officielles et applicables à la période de 1834 à 1839, feront voir le conseil d'état en action, si l'on peut ainsi dire, et achèveront de mettre en relief les devoirs qu'il remplit et les services qu'il rend.

Sur les neuf départemens ministériels, il en est quatre seulement qui soumettent un grand nombre d'affaires au conseil d'état. Ceux de la guerre, de la marine et des finances s'abstiennent de l'employer. J'en reparlerai bientôt. L'instruction publique est placée sous la direction du conseil royal, qui accomplit à son égard, pour le plus grand bien de l'université, l'office d'un comité permanent. Le comité de

l'intérieur, dans les attributions duquel se trouve cette branche du service public, est appelé seulement à délibérer sur l'acceptation de quelques dons et legs, sur quelques actes portant aliénation, acquisition, transaction, etc. De 1834 à 1839, le nombre d'avis qu'il a donnés sur ces matières n'a été que de cent soixante-trois. Les affaires étrangères n'occupent le comité qui leur correspond que de liquidations de pensions, et elles ne peuvent avoir à lui déférer d'autres questions. Restent donc les quatre départemens de l'intérieur, du commerce et de l'agriculture, des travaux publics, de la justice. Leurs affaires sont nombreuses et embrassent presque toute l'admitration du royaume.

Le ministère de l'intérieur consulte son comité, et, selon les cas, le conseil d'état sur les actes essentiels de l'administration des départemens, des communes, des bureaux de bienfaisance, des hospices, des monts-de-piété et des établissemens d'utilité publique.

Les départemens, les arrondissemens, les cantons et les communes, en cinq années, ont motivé 231 projets de loi, sur lesquels le comité de l'intérieur a délibéré. Dans le même espace de temps, parmi les projets d'ordonnance soumis à son examen, 320 concernaient les départemens, 31,637 les communes, 3,384 les bureaux de bienfaisance, 3,951 les hospices, 40 les monts-de-piété, et 46 les établissemens d'utilité publique. Ces affaires avaient pour objet des actes de circonscription et d'organisation, d'acquisitions, d'aliénations, de partages, des emprunts, des contributions extraordinaires, des acceptations de dons et legs, tout ce qui enfin peut affecter l'existence même ou la fortune des communes ou des autres établissemens. Pour donner son avis, le comité étudie leur situation financière ou administrative, recherche les vices de leur régime intérieur, et appelle, s'il y a lieu, le gouvernement à y porter remède. Avec le temps, comme il n'est aucune de ces agrégations qui, à une époque quelconque, ne s'adresse au gouvernement, elles sont toutes, pour ainsi dire, passées en revue. Le comité exerce ainsi la plus salutaire et la plus complète surveillance. Les affaires les plus importantes, soit par la valeur des intérêts, soit par la gravité des questions, sont portées devant le conseil d'état et soumises à un second examen. Sur le nombre que je viens d'indiquer, 2,579 ont été ainsi l'objet d'un renvoi à l'assemblée générale.

Le ministère de l'agriculture et du commerce a renvoyé à son comité 2,087 affaires, dont 676 étaient relatives à des établissemens insalubres, 285 à des sociétés anonymes, 303 à des caisses d'épargne,

25 à des banques, et 798 à des foires ; sur ce nombre 1,054 ont passé devant l'assemblée générale. Cet ensemble d'affaires résume toute l'intervention de l'état dans les intérêts commerciaux. La loi, sans se départir des principes de libre concurrence qu'elle a consacrés et que l'on prétend remplacer aujourd'hui par je ne sais quelles organisations nouvelles, a voulu que le gouvernement intervînt dans la création des établissemens insalubres et incommodes pour concilier les nécessités de l'industrie avec les droits de la propriété, dans la formation des sociétés anonymes pour préserver le public contre les piéges de spéculateurs dispensés de tout recours personnel, dans celle des caisses d'épargne pour protéger par de sages précautions les économies du père de famille laborieux, dans l'établissement des banques pour veiller au maintien du crédit, et dans celui des foires pour que les moyens de vente demeurent en rapport avec les demandes des consommateurs. Le comité veille sur ces intérêts variés. Il discute les statuts des entreprises, examine la situation des établissemens, consulte les besoins du public, pose les règles que doit suivre l'administration, et lui imprime une direction également éloignée des imprudences de l'innovation et des timidités de la routine.

Le même comité correspond au ministère des travaux publics. L'exécution des travaux est placée sous la haute direction du conseil technique et savant des ponts et chaussées, et le comité n'en connaît point. Mais son examen prépare les décisions à rendre sur l'ouverture des canaux, le curage des rivières, les règlemens et prises d'eau, la construction des ponts, le classement, la direction et l'alignement des routes, les tarifs de péage, les concessions de mines et de dessèchemens, l'établissement des usines métallurgiques, l'entretien des marais, digues et tourbières. Des intérêts privés très considérables sont engagés dans toutes ces décisions; elles touchent au régime de la propriété, à la jouissance des choses du domaine public; elles ne peuvent être instruites avec trop de soin, discutées avec trop de circonspection. Le comité apporte au ministre le tribut de son expérience et de ses méditations. Les affaires qu'il a examinées ont été au nombre de 3,076, dont 1,016 ont été portées à l'assemblée générale du conseil d'état.

Le département de la justice occupe principalement des affaires des cultes le comité de législation qui lui correspond. Les tarifs d'oblation, l'établissement des chapelles domestiques, les acquisitions, aliénations, les emplois de fonds libres, les baux intéressant les diocèses, évêchés, chapitres, séminaires et écoles ecclésiastiques; l'organisa-

tion des paroisses, la gestion des fabriques, celle des consistoires, le refus ou l'acceptation des dons et legs faits aux établissemens religieux, l'autorisation et le gouvernement des congrégations religieuses; l'enregistrement des bulles de la cour de Rome : tels sont les objets délicats et graves qui passent à l'examen de ce comité; en cinq ans, ils ont motivé 7776 avis du comité et 532 du conseil d'état.

Le comité de législation, et, après lui, le conseil d'état, sont chargés aussi de donner leur avis, 1° sur les demandes en addition et changement de nom : 159 leur ont été déférées de 1834 à 1839; 2° sur les autorisations de plaider demandées par les communes, lorsqu'elles se pourvoient contre un arrêté de refus prononcé par le conseil de préfecture, qui statue en premier ressort : 84 de ces pourvois ont été examinés dans le même temps; 3° sur les demandes en naturalisation formées en vertu du sénatus-consulte du 19 février 1808 : elles ont été au nombre de 60; 4° sur les appels comme d'abus, matière importante et qui exige à la fois prudence et fermeté : 3 appels comme d'abus ont été examinés de 1834 à 1839.

A ces travaux purement administratifs se sont joints deux autres ordres d'affaires qui doivent être mentionnés spécialement, vu leur nature particulière. Ce sont d'une part les conflits de juridiction entre l'autorité judiciaire et l'administration, et les autorisations des poursuites à diriger contre les agens du gouvernement, et de l'autre les affaires contentieuses.

En cinq années, le conseil d'état a examiné 128 conflits; 31 étaient élevés sur des arrêts de cours royales, 94 sur des jugemens des tribunaux de première instance, 3 sur des sentences de juges de paix. 78 ont été approuvés et 50 annulés. Il n'est point vrai, comme on le répète souvent, qu'il prenne à tâche de dessaisir l'autorité judiciaire pour grossir le domaine de la juridiction administrative; ces nombres le prouvent. Pendant le même temps, parmi les affaires qui lui étaient soumises à titre de juridiction, il en renvoyait 17 à l'autorité judiciaire.

Depuis 1789, un grand nombre de lois ont garanti les agens du gouvernement contre toutes poursuites judiciaires qu'il n'aurait pas autorisées. Cette garantie n'est pas, comme on le croit généralement, l'œuvre de la constitution de l'an VIII, elle remonte à l'établissement même du gouvernement représentatif, et elle se lie intimement à sa conservation. De 1834 à 1839, 369 demandes en autorisations de cette espèce ont été soumises au conseil d'état; 136 ont été admises, 233 rejetées. Sur 184 concernant des maires ou adjoints, 90 ont été

accueillies par le conseil. Sur 12 s'appliquant à des commissaires de police, 4 seulement ont été rejetées. Les rejets sont beaucoup plus nombreux à l'égard des agens forestiers et douaniers, parce que les administrations elles-mêmes peuvent accorder l'autorisation, et que le conseil n'intervient qu'après leur refus, en cas de recours de la partie lésée. Cette circonstance explique comment, sur 130 demandes relatives aux agens forestiers, 37 seulement ont été suivies de l'autorisation, comment les 32 demandes dirigées contre des douaniers ont été rejetées. Le conseil d'état est loin d'exagérer la protection due aux dépositaires de l'autorité publique; il n'écarte que les demandes dictées par une malveillance évidente; très souvent ceux dont il a autorisé la mise en jugement obtiennent leur acquittement, et les intérêts privés n'éprouvent jamais de dommages réels d'une règle établie pour garantir le principe libéral de la séparation des pouvoirs.

Dans l'examen des affaires contentieuses, le conseil d'état remplit à l'égard des juridictions administratives, comme conseil ou comme tribunal, question que j'examinerai ultérieurement, l'office, tantôt de cour de cassation, tantôt de cour d'appel.

Au premier titre, les décisions rendues par des autorités qui prononcent en dernier ressort lui sont déférées pour incompétence ou excès de pouvoirs. Ainsi, dans les cinq dernières années, il a statué sur 5 arrêts de la cour des comptes, 39 décisions des jurys de révision de la garde nationale, 5 de la commission de l'indemnité de Saint-Domingue, et 2 des conseils de révision en matière de recrutement.

Comme tribunal d'appel, il connaît des recours dirigés contre les diverses autorités administratives. Les 2856 décisions qui lui ont été déférées de 1834 à 1839, se composaient de 110 ordonnances du roi, 639 décisions ministérielles, 1912 arrêtés de conseils de préfectures, 112 arrêtés de préfets, 8 décisions des conseils privés des colonies, 32 de la commission d'indemnité des émigrés, et 43 d'autres autorités. Sur le nombre total, 1217 ont été infirmées et 1639 maintenues. Les matières suivantes ont été l'objet du plus grand nombre de pourvois : les contributions publiques en ont produit 905, la grande voirie 343, les élections départementales et municipales 319, les pensions 250 et les travaux publics 115.

L'administration départementale et municipale, la direction des affaires ecclésiastiques, en tant qu'elles touchent à des intérêts civils, l'industrie et le commerce dans leurs rapports avec la puissance pu-

blique, tous ces grands intérêts réglés par des principes fixes et soumis à des doctrines communes; l'autorité judiciaire et les corps électifs contenus dans les limites de leurs attributions; les autorités administratives ramenées à une action légale et régulière; les lois qui régissent l'administration observées et uniformément appliquées, tels sont les résultats généraux obtenus par l'intervention du conseil d'état dans les nombreuses questions que résument les détails statistiques que je viens d'analyser.

Quelques esprits prévenus considèrent encore le conseil d'état comme un complaisant du pouvoir, souple, commode, subissant toute volonté et approuvant toute chose, si le gouvernement l'ordonne. On cite le conseil d'état de l'empire, et, parce que l'empire était absolu et s'appuyait sur le conseil d'état, on le croit complice nécessaire du pouvoir absolu. Sous la restauration, un député a pu dire, sans trop surprendre la chambre, que les conseillers d'état étaient les oppresseurs du peuple. On est aujourd'hui revenu de ces opinions extrêmes, et, dans un temps où nulle tyrannie n'est possible, on consent à reconnaître que le conseil d'état n'est pas absolument un conseil des dix ni une chambre étoilée, mais on lui refuse encore l'indépendance et l'amour des libertés publiques. Rien n'est plus injuste. Sous l'empire même, la discussion ne cessa jamais d'être libre dans le conseil d'état, et l'opinion du chef de l'état était loin d'y faire loi. Sous la restauration, les acquéreurs de biens nationaux y ont trouvé défense, secours et protection utile. A toutes les époques, quoi qu'on en puisse dire, il a fait son devoir sans faiblesse. Je ne sais ce qu'il serait, appelé à un rôle politique, mais il n'en doit point jouer, et, pour la discussion et le règlement des questions administratives, on ne trouverait pas ailleurs plus de fermeté ni de véritable indépendance. Je ne dis point qu'il soit un instrument d'opposition. Cela n'est point et ne doit pas être; mais j'affirme, pour avoir pris part à ses travaux pendant près de dix années, qu'il n'attache aucun prix à plaire au pouvoir, qu'il n'est esclave que de ses propres principes, que, s'il n'est point opposant, il est essentiellement critique, et je n'en voudrais pour preuve que l'opinion des bureaux eux-mêmes qui redoutent son contrôle et s'appliquent souvent à l'éviter. Je ne prétends pas non plus que le conseil d'état soit un corps libéral, comme l'entendent certaines personnes. J'avouerai, si l'on veut, que, depuis vingt-cinq ans, il a renfermé bon nombre d'hommes qui, après avoir traversé plusieurs révolutions, avaient conservé quelque fatigue de ces agitations,

et ne demandaient qu'à se reposer dans le calme d'institutions libres, mais surtout fortes et obéies. Mais à toutes les époques, sous l'empire, sous la restauration, depuis 1830, a dominé dans son sein le culte des principes de notre révolution, de l'unité, de la grandeur du pays, de l'égalité devant la loi, et de ces règles éternelles de la dignité et de la liberté humaines, que cinquante années de luttes ont pour jamais fondées en France.

On accuse aussi le conseil d'état dans sa juridiction, non de complaisance pour le gouvernement, mais d'un trop grand souci pour les intérêts de l'état, et surtout pour ceux du fisc. J'avoue que je ne saurais traiter sérieusement ce reproche. Ne pourrait-il pas être pris pour un éloge? En tout cas, c'est moins au conseil d'état qu'il s'adresse, qu'aux lois qui touchent à la fortune publique, à celles notamment qui prononcent des déchéances; elles sont inexorables. Les corps chargés de leur application subissent la solidarité de leurs rigueurs. Le conseil d'état n'a jamais sanctionné une prétention de l'état, ni du fisc, la croyant injuste; mais aussi aucune considération privée ne lui fait rejeter une prétention qu'il croit juste. Je sais que beaucoup de plaideurs condamnés se plaignent; aucun tribunal n'échappe à cet inconvénient. Je sais aussi qu'à plusieurs reprises des commissions de la chambre des députés ont critiqué des décisions par lesquelles il avait condamné le trésor.

Tel est donc le conseil d'état. Il pourrait être supprimé sans violation de la charte; mais sa suppression compromettrait plusieurs des droits qu'elle consacre. Dans ses attributions administratives, qui le constituent spécialement, il n'est pas un pouvoir public, mais il vient en aide à tous. Il n'est qu'un simple conseil, mais le gouvernement s'empresse, en adoptant ses avis, d'alléger la responsabilité de l'action par celle de la délibération; les chambres s'en remettent à lui pour préparer, pour achever leurs œuvres, la couronne pour éclairer sa marche; tous cherchent dans son sein les lumières que promettent la science des lois et l'habitude des affaires, l'influence morale que donne une indépendance vraie et sans ostentation, la sûreté de décision qui suit l'impartialité d'examen; cette puissance, si j'osais le dire, est plus grande que celle qu'il tiendrait de la loi, car il la doit à l'utilité prouvée de son concours, à son caractère propre, et à son mérite constaté.

II.

J'ai regret à le dire, depuis 1830, le gouvernement a laissé déchoir le conseil d'état; il ne s'est pas toujours montré assez soucieux de la considération de ce grand corps; il ne lui a pas demandé tous les secours qu'il était sûr d'en obtenir.

L'empire l'avait élevé trop haut; il lui donnait le pas sur le corps législatif : excès d'honneur dont il porte peut-être aujourd'hui la peine. La restauration le fit descendre au rang qui lui revenait constitutionnellement : elle le plaça après les chambres, mais avant les cours et tribunaux. Le conseil d'état n'a point d'action sur l'autorité judiciaire, souveraine, indépendante et exclusive; mais le droit, par les conflits, de la dessaisir en certains cas, la participation légale aux règlemens d'administration publique qui font loi pour les tribunaux, des liens intimes et étroits avec le pouvoir exécutif dont il seconde l'action multiple, tout lui donne la première place après les pouvoirs parlementaires.

Le rang occupé par le conseil d'état dans l'échelle des autorités publiques était marqué par les deux signes qui déterminent la différence des situations : la préséance et le traitement.

Après 1830, on avait adopté d'abord pour les réceptions officielles du roi l'ordre précédemment adopté. Le conseil d'état suivait les chambres et précédait la cour de cassation. Une réclamation isolée et non officielle, mais bruyante de sa nature, survint, dit-on. On craignit l'éclat, et, dans ce temps où les expédiens suppléent à la fermeté, on en imagina un qui ne manque pas de singularité. Au jour de l'an, à la fête du roi, le conseil d'état n'est plus reçu avec les grands corps de l'état; il est admis la veille, au soir, comme en famille, après les *dames* du corps diplomatique, avant les employés de la liste civile. Seulement on revient à l'ancien ordre dans les publications du *Moniteur*. La harangue du conseil d'état est insérée immédiatement après celle de la chambre des députés.

Jusqu'en 1830, les traitemens des conseillers d'état s'élevaient au-dessus de ceux de la cour de cassation. La différence, presque nulle depuis 1816, n'avait pour objet évident que de fixer l'importance respective des deux corps. En 1830, cette différence fut effacée; en 1831, une réduction prononcée par la chambre des députés maintint l'égalité de rémunération. Depuis, le gouvernement a demandé et

obtenu que le traitement de la cour de cassation fût reporté à son ancien taux, ce qui était convenable, juste et nécessaire; mais, dans la session où il a le plus vivement appuyé cette demande et où il l'a fait accueillir, il a laissé de côté le conseil d'état, dont le traitement depuis lors a conservé son infériorité relative.

Je n'ignore pas ce que certains esprits forts diront à ce sujet : ils ne verront dans ces deux faits qu'une atteinte à des intérêts de vanité et d'argent, sans influence sur la véritable situation du conseil d'état. Je ne crois pas pourtant que ces intérêts doivent inspirer un tel dédain. Si la considération n'allait jamais qu'au mérite réel et propre qui devrait seul l'obtenir, on pourrait renoncer aux signes extérieurs qui l'attirent. Je le voudrais de tout mon cœur; mais, de bonne foi, les choses se passent-elles ainsi? Le public ne fait-il aucun cas des distinctions extérieures et honorifiques qui rehaussent les grands corps de l'état? n'a-t-il aucun égard pour le rang qu'ils occupent? ces corps eux-mêmes y sont-ils indifférens? Qui pourra dire que le conseil d'état, supplanté dans les réceptions officielles, réduit à une rémunération inférieure de plus de moitié et même des deux tiers pour quelques-uns de ses membres, à celle qu'il obtenait autrefois, n'ait rien perdu de son élévation? L'opinion se trompe, je le veux bien, mais n'est-elle à considérer que quand elle ne se trompe point? Je regrette surtout que le gouvernement ait prêté les mains à cette sorte de décadence, et qu'il n'ait pas senti qu'à une époque où tout tend à s'amoindrir et à se rapetisser, où le pouvoir exécutif est l'objet d'attaques si vives, il importe de relever et d'agrandir tout ce qui compose ses attributs et le constitue en quelque sorte.

Personne ne niera du moins qu'une bonne composition du personnel donne de la considération aux grands corps de l'état : elle appelle la confiance à eux; leur valeur se mesure à celle de leurs membres. Si l'opinion que je me fais de la mission du conseil d'état n'est pas exagérée, il devrait être exclusivement recruté par l'appel des hommes les plus éminens des chambres, de la magistrature, de l'administration, et même de l'institut et du barreau. Je n'imagine point de capacité à laquelle il soit inférieur, et je regrette amèrement pour lui, et pour lui seul, qu'un système d'économies mal entendu ne permette point d'arracher aux grandes fonctions et aux professions libres des supériorités qui feraient sa force et sa gloire. Par une combinaison nécessaire, la médiocrité des traitemens a influé sur les choix, et ceux-ci ont contribué au maintien des réductions. Cette

circonstance n'a pourtant pas agi seule. La politique, des ménagemens pour les personnes, des combinaisons intérieures d'administration, ont amené quelques nominations qui, bien qu'elles portassent sur des hommes honorables et instruits, n'étaient pas à la hauteur de la vieille réputation du conseil d'état, et ont permis de croire que des fonctions conférées sans plus de façon n'étaient ni prisées très haut par le ministère ni très difficiles à remplir.

Mais c'est surtout dans la partie du service qui n'est point rétribuée et ne participe qu'exceptionnellement aux délibérations, dans le service extraordinaire, que l'abus a été porté au comble. Aucun traitement n'étant accordé, le budget n'élevait point de barrière. On a fait du service extraordinaire du conseil d'état ce qu'on faisait de la Légion-d'Honneur; les titres ont été prodigués sans compte ni mesure : ils ont servi de récompense aux services les plus étrangers à l'administration, de consolation à des disgraces qui n'étaient pas toutes imméritées; ils sont devenus une monnaie de gouvernement. A aucune époque, même sous l'empire, aux jours de puissance du conseil d'état, autant de personnes n'avaient pu se flatter de l'honneur de lui appartenir. En 1839, un garde-des-sceaux reconnaissait à la tribune de la chambre des députés que les membres du service extraordinaire formaient le nombre énorme et incroyable de trois cent trente-trois. On a ainsi déconsidéré le corps entier : on n'a pas vu que, pour satisfaire pendant un jour quelques amours-propres, que pour aplanir quelques difficultés passagères, on portait une atteinte grave à toute une institution.

Les lois les plus importantes, celles sur lesquelles le conseil d'état aurait été le plus compétent, ont été présentées aux chambres sans avoir passé à son examen. Croirait-on, par exemple, que son avis n'a jamais été pris sur les projets qui réglaient le régime des communes et des départemens? Sans doute, il est des lois qui, par leur nature, doivent lui demeurer étrangères; de ce nombre sont les lois de finances et celles qui se lient à la politique; mais, pour les autres, son examen ne serait jamais stérile. Or, depuis dix ans, quand un si grand nombre ont été présentées et votées, les documens officiels constatent qu'il en a discuté une en 1832, trois en 1834, deux en 1836, et une en 1838 : encore ne sont-ce pas les plus importantes, et plusieurs des projets sur lesquels il a délibéré n'ont-ils pas eu de suite.

Pour justifier l'éloignement dans lequel on l'a tenu, on ne peut

alléguer que deux raisons : il faut accuser ou le personnel de ne pas être à la hauteur de sa mission, ou le règlement de ne point se prêter à la délibération des lois. Si de tels obstacles existaient, on aurait le droit de dire au gouvernement qu'il serait de son devoir de les faire disparaître. Il dépend de lui d'appeler dans le conseil d'état des hommes habiles et capables; il dépend de lui de réformer le réglement et d'assurer aux travaux la rapidité qui leur serait nécessaire. Mais je me hâte de dire que ces deux excuses seraient également fausses.

Le personnel actuel du conseil d'état, dans son ensemble, malgré le peu de soin apporté à son recrutement, contient encore tous les élémens nécessaires à une bonne et solide discussion des projets de loi. Il est toujours embarrassant et périlleux de citer des noms propres; je ne puis trahir le secret des délibérations du conseil d'état. Mais les deux chambres possèdent plusieurs de ses membres, et les services qu'ils y rendent garantissent ceux que leur compagnie obtient de leur capacité; presque tous, appelés habituellement à faire partie des commissions, ainsi que le leur reprochait un jour M. Gauguier, souvent rapporteurs, se mêlant avec succès aux débats, ils y apportent généralement, selon leurs spécialités propres, les bonnes raisons et les argumens vrais. Pour ne prendre que les situations officielles, les noms des vice-présidens du conseil et des comités, MM. Girod (de l'Ain), Bérenger, Degérando, Maillard, Fréville, Préval et Dumon, rappellent des services consacrés par l'estime publique, la science administrative éclairée par une longue pratique, une influence acquise dans les chambres par la rectitude du jugement, le talent du langage ou l'élévation du caractère. Depuis 1830, le conseil d'état a compté dans ses rangs MM. Cuvier, Allent, Thiers, Duchatel, Cousin, Villemain, Salvandy. En ce moment, il renferme encore des hommes de science et de talent autant qu'aucune autre compagnie judiciaire ou administrative. J'ai assisté dans son sein à de nombreuses discussions sur des questions de législation, de droit administratif, d'économie publique; le débat m'a toujours paru complet, approfondi, peut-être plus qu'il ne l'eût été dans les chambres sur de tels sujets; il était au moins plus attentivement écouté, et je suis assuré qu'aucun projet de loi ne traverserait cette épreuve sans y recevoir de notables perfectionnemens.

Quant au règlement, il se prête à toutes les convenances du travail de préparation des lois. Il est vrai que le conseil d'état est fort occupé : la plupart de ses membres siégent cinq fois par semaine,

mais on pourrait mieux distribuer le service, et simplifier notamment l'examen des affaires contentieuses. Ces améliorations s'effectueraient pour ainsi dire d'elles-mêmes, le jour où le conseil d'état, habituellement appliqué à des discussions législatives, reconnaîtrait la nécessité d'apporter plus d'ordre et de rapidité dans l'expédition des travaux d'une importance secondaire.

Ce n'est donc ni l'insuffisance du personnel, ni le règlement du conseil d'état qui empêchent que les projets de loi lui soient soumis. Mais le gouvernement se sent plus maître dans une commission composée arbitrairement, et dont la formation permet d'ailleurs de flatter certaines vanités parlementaires. Une autre cause agit encore plus puissamment. C'est au moment de la clôture des sessions que devraient commencer les travaux du conseil d'état; il faudrait que les projets ou les documens nécessaires à leur rédaction lui fussent immédiatement transmis et qu'il employât à leur examen tout le temps qui doit s'écouler jusqu'au retour des chambres. Malheureusement alors les ministres, accablés par les fatigues de la politique et de l'administration, courbés sous le poids des soins de toute espèce que leur impose la vicieuse organisation du pou voir ministériel en France, s'abandonnent le plus souvent à une invincible langueur. Ils saisissent avidement le peu de loisir que leur rend l'éloignement du parlement, ne se livrent qu'aux affaires indispensables et ajournent le travail de la session suivante. Ils ont plusieurs mois devant eux, et plusieurs mois n'est-ce pas une éternité pour des ministres? Savent-ils d'ailleurs si le pouvoir ne sera pas sorti de leurs mains quand pourraient être employées les études préparatoires qu'on leur demande? Cependant les chambres sont rappelées, le temps presse, on est obligé d'en finir promptement, et l'on ne peut plus attendre un rapport, une discussion préalable et les délais inséparables de l'intervention d'un grand corps qui veut se prononcer en connaissance de cause, et qui ne croit pas que la précipitation soit un bon législateur.

On supprime donc le recours au conseil d'état, et pour y suppléer on nomme des commissions. C'est l'expédient habituel. M. Cuvier disait, peu de temps avant sa mort, que nous vivions sous le régime de la *commissionocratie*. On réunit à la hâte quelques personnes, spéciales si l'on peut. On ouvre une sorte de discussion pendant deux ou trois soirées, après dîner, à l'heure où presque tous les hommes occupés ont besoin de repos et sont impropres au travail. Le projet est examiné tant bien que mal, à la hâte, sous l'influence souvent exclusive du ministre qui préside et qui aime qu'on se dépêche, et

puis les chambres sont saisies. Qu'en résulte-t-il? Les projets du gouvernement sont dépourvus de toute autorité; lui-même les défend mal, les soutient peu, s'attache seulement à prévenir l'échec politique d'un rejet, et consent à tout ce qui peut les faire passer, n'importe comment. Mutilés dans les commissions, mutilés dans la discussion, ils en sortent tout déchirés, et tombent ainsi de chute en chute au bulletin des lois. Une rédaction vicieuse, confuse; des dispositions incohérentes; point de système, de principe directeur; des articles qui se contredisent, au moins dans leur esprit; des lois en vigueur abrogées par ignorance; la législation générale privée d'unité, et son application créant d'incessantes difficultés; voilà ce que produit l'incomplète préparation des lois. Ces résultats sont déplorables. Qu'on nomme des commissions pour une question technique, comme celle des paquebots transatlantiques, pour l'établissement d'un impôt, pour une enquête, je le conçois; mais dans les sujets ordinaires, dans les matières qui touchent à l'administration, au gouvernement intérieur de l'état, à la police, la seule commission à consulter, c'est le conseil d'état.

Depuis quelques années, un usage louable a été adopté : tous les projets de loi d'intérêt local lui sont soumis. Son contrôle y est fort utile. Ces lois sont surtout des actes d'administration, et les chambres, qui les votent en masse, ne leur accordent qu'une attention très secondaire. C'est au conseil d'état qu'il appartient de les examiner, d'étudier l'état financier des communes ou des départemens, de créer des règles pour les impôts, les emprunts, etc., et d'empêcher le désordre de se jeter dans ces affaires. Il s'est acquitté de ce devoir avec conscience et fermeté, et l'année dernière, préoccupé à juste titre des embarras que signalaient des budgets communaux et départementaux, il a refusé d'approuver plusieurs propositions d'emprunts ou de contributions extraordinaires. Mais ce refus contrariait certaines personnes; elles ont insisté pour que l'avis du conseil d'état ne fût pas suivi, et le ministre a cédé; résolution régulière en droit, mais fort regrettable, car elle avait pour résultat de décourager le conseil d'état, de consacrer des actes de mauvaise administration, et enfin, au point de vue ministériel, d'enlever au gouvernement le droit et la facilité d'opposer, en pareil cas, à la tyrannie de certaines obsessions la délibération du premier corps administratif du royaume.

Tous les règlemens d'administration publique sont délibérés dans

le conseil d'état. Il a fallu obéir à la loi qui le prescrivait. Mais, le plus souvent, ils ne lui sont déférés qu'au moment même où leur promulgation ne peut plus être retardée, et le conseil d'état est condamné à les discuter en courant. Le gouvernement ne cache pas assez qu'il cède à une nécessité légale et qu'il veut seulement accomplir une formalité. Les limites étroites du crédit du conseil d'état permettent à peine les dépenses d'impression les plus indispensables; presque toujours on se borne à distribuer, deux ou trois jours d'avance, le texte du projet à délibérer; des documens fort précieux, des rapports administratifs, des exposés de motifs qui éclaireraient la discussion, qui, distribués aux membres du conseil, leur donneraient le moyen de se livrer personnellement à des études préparatoires, restent entre les mains du rapporteur et servent à peine à la délibération.

Plusieurs des comités du conseil d'état sont, comme on l'a vu, fort occupés. Mais il en est deux presque exclusivement réduits à d'ingrates liquidations de pensions, et qui demeurent étrangers aux affaires de leurs ministères. Ce sont les comités qui correspondent, l'un au département des finances, l'autre aux deux départemens de la guerre et de la marine. Dans les dix années que comprennent les comptes statistiques publiés par le gouvernement, le comité des finances n'a eu que 850 avis à donner, soit 85 par année; on ne lui a soumis que 48 projets d'ordonnance, soit moins de 5 par année; il a été consulté sur 12 projets de loi de 1830 à 1834, sur un seulement de 1835 à 1839. Pour qui sait le nombre et l'importance des affaires du département des finances, il est évident qu'on évite à dessein de consulter le comité. Cependant chacune des régies financières a besoin en mille occasions d'avis et de directions. Celle des contributions directes, pour n'en citer qu'une, n'aurait-elle pas tout à gagner à s'appuyer sur l'avis d'un comité du conseil d'état dans les mesures relatives à l'assiette et à la perception de l'impôt? Je suis convaincu, par exemple, que toutes les complications produites par la question des recensemens eussent été prévenues si, avant de supprimer l'intervention municipale telle qu'elle avait été admise en 1832, et d'établir des formes moins favorables aux intérêts privés, on eût pris l'avis du comité des finances et, au besoin, celui du conseil d'état. S'il eût conseillé le nouveau mode qui a été adopté, la responsabilité du ministre s'en serait trouvée d'autant allégée.

Dans la période décennale comprise aux comptes statistiques, le

comité de la guerre et de la marine a été appelé à donner son avis sur 563 affaires de la guerre, soit 56 par an, et 313 affaires de la marine, soit 31 par an. Le département de la guerre lui a soumis 4 projets de loi, 2 en 1830, 1 en 1831, 1 en 1832, aucun depuis cette époque, et 4 projets d'ordonnance, dont 1 en 1830, 3 en 1831, et 1 en 1835. Le département de la marine lui a déféré un seul projet de loi en 1830, et 4 projets d'ordonnance, 1 en 1830, 1 en 1838, et 2 en 1839 : il est clair encore qu'on n'entend point se servir du comité, et cependant que d'intérêts de tous genres pourraient être réglés par lui! Sous l'empire, le comité de la guerre du conseil d'état était appelé à délibérer sur les plus importantes questions d'organisation militaire; il a laissé de fort beaux travaux qui sont encore consultés avec fruit. Ne peut-il plus rendre de pareils services? Au ministère de la marine, il serait d'un grand secours pour les affaires coloniales, qui offrent de si graves difficultés au moment où s'agite la question de l'émancipation des esclaves, et où les pouvoirs des conseils coloniaux ont reçu une grande extension. Déjà, en 1835, le roi a décidé que tous les décrets des gouverneurs des colonies passeraient au comité, qui par suite en a examiné 15 en 1835, 30 en 1836, 19 en 1837, 68 en 1838, et 60 en 1839. Cette sage mesure pourrait être étendue. Toutes les ordonnances qui règlent le régime des colonies devraient être délibérées, non-seulement par le comité, mais par le conseil d'état tout entier : quand on soumet à son examen l'établissement d'une usine incommode ou dangereuse, l'approbation d'un legs, l'alignement d'une route, on peut bien prendre son avis sur des mesures qui touchent à la condition et en certains points à l'existence de nos établissemens d'outre-mer.

Le conseil d'état, par la nature de son institution, est chargé de prononcer en dernier ressort sur toutes les liquidations; à ce titre, c'est devant lui que sont portés les pourvois dirigés contre les commissions chargées du premier travail. C'est ainsi qu'il a statué sur les liquidations de l'indemnité des émigrés, et, il y a peu d'années, de l'indemnité des créanciers de l'Amérique. Il est bon que cette attribution soit exercée par lui, même dans les liquidations qui ont un caractère presque discrétionnaire et ne sont soumises à aucune règle de droit; sa jurisprudence lui fournit des précédens, des règles, des raisons de décider. Le gouvernement a encore méconnu cette convenance. En 1839, pour l'indemnité mexicaine, on a formé à la fois une commission de première instance et une commission d'appel.

La liquidation a été soustraite au conseil d'état. Le fait a peu d'importance en lui-même, mais il signale la tendance générale.

Ainsi les ministres ont à leur disposition le conseil d'état et ses comités, et ils ne savent pas se servir d'un si bon instrument. On institue des comités consultatifs, on organise des conseils intérieurs dans les administrations, on s'évertue à créer des moyens d'information et d'étude, quand on a sous la main le plus éclairé, le plus disponible et le plus sûr des conseils. Je ne crois pas, comme quelques personnes le supposent, que les ministres cèdent à de vieux ressentimens contre le conseil d'état, qui les domina sous l'empire, ni que, mobiles et éphémères, ils conçoivent de l'ombrage contre un corps qui dure quand ils ne font que passer, qui n'a point de faveurs d'un jour à distribuer, ni de caprices parlementaires à ménager; j'attribue plutôt cet éloignement aux bureaux, qui n'aiment point le conseil d'état parce qu'il les gêne souvent, et qui profitent de l'inexpérience des ministres dont ils ont l'oreille pour leur faire partager des préventions intéressées.

J'aurais voulu pouvoir me dispenser d'entrer dans ces détails; mais au moment où le conseil d'état doit être le sujet d'une discussion législative, où les deux chambres auront à s'occuper de tout ce qui le concerne, soit pour les dispositions à insérer dans la loi, soit pour l'impulsion à lui donner, il faut que l'on sache que, tandis que l'opinion publique se rapprochait de ce grand corps et lui tenait chaque jour un meilleur compte de ses travaux et de ses services, le gouvernement le délaissait, ne lui témoignait aucune sympathie, et négligeait de l'employer dans de nombreuses occasions où son concours aurait été de la dernière utilité.

III.

Une loi doit-elle être rendue sur le conseil d'état? Règlera-t-elle à la fois son organisation et ses attributions? Le projet de 1839 satisfait-il aux conditions du problème? Y a-t-il lieu de le modifier comme le propose la commission de la chambre des députés?

Plusieurs des mesures les plus utiles au conseil d'état sont du domaine de l'ordonnance. C'est à la couronne d'organiser son conseil, et de fort bons esprits ont pensé qu'elle ne devait pas, à cet égard, être enfermée dans des prescriptions légales. Une bonne ordonnance pourrait introduire plus d'améliorations réelles et pratiques que

toutes les lois proposées, et c'est surtout au gouvernement qu'il appartient de donner au conseil d'état force et grandeur.

Mais la loi doit intervenir pour le règlement des attributions, et une connexité palpable existe entre les *attributions* et l'*organisation;* la loi peut donc régulièrement s'appliquer aux deux choses. L'usage que le gouvernement a fait du droit de réglementer le conseil d'état n'a pas été assez heureux pour que le pouvoir législatif n'intervienne pas, afin de poser au moins quelques principes. C'est ainsi que les abus administratifs provoquent l'action législative : l'extension exagérée des cadres de l'état-major de l'armée a rendu une loi nécessaire; la prodigalité dans les décorations de la Légion-d'Honneur a éveillé l'initiative de la chambre des pairs. Les chambres sont disposées à s'en rapporter beaucoup au pouvoir exécutif, mais, quand elles le surprennent faisant un mauvais emploi de l'autorité qu'elles lui laissent, l'intérêt public les pousse à la ressaisir; s'il leur arrivait d'empiéter sur les attributions de la couronne, on peut être assuré qu'elles ne commettraient cet excès qu'après quelque faute du gouvernement, et il devrait s'imputer à lui-même l'amoindrissement de son pouvoir.

L'*organisation*, ou, selon les termes du projet de 1839, la *composition* du conseil d'état comprend tout ce qui concerne le personnel; elle soulève des questions de détail assez nombreuses et qui ne sont pas dépourvues d'importance. Quel sera le nombre des conseillers d'état, maîtres des requêtes et auditeurs? quelles seront les conditions d'aptitude, les formes de révocation? Avec quelles autres fonctions le service du conseil d'état sera-t-il incompatible? A quel ministre la présidence appartiendra-t-elle? Je ne dirai rien sur ces divers points dont l'examen m'entraînerait trop loin, mais il est deux autres questions que leur importance ne permet point de passer sous silence, car l'une intéresse la dignité et le mode de délibération du conseil d'état, et l'autre l'avenir de l'administration : je veux parler du service extraordinaire et des auditeurs.

L'origine de ce qu'on appelle le *service extraordinaire*, dénomination qui n'existe qu'au conseil d'état, est fort connue. Sous l'empire, les membres appelés à des fonctions extérieures ne les acceptaient jamais sans esprit de retour, et tenaient à honneur de rester attachés par un titre à ce corps alors si puissant. On les y conservait *en service extraordinaire*. Ils ne prenaient part à aucune délibération. Le nombre des conseillers d'état qui se trouvèrent dans ce cas varia de

neuf à dix-huit; il n'alla jamais au-delà. Les grands fonctionnaires de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire qu'on jugeait nécessaire de faire concourir aux travaux du conseil d'état, appartenaient au service ordinaire, mais ils étaient *hors section*, et n'assistaient qu'aux assemblées générales. Certains chefs des administrations financières et des magistrats, tels que le premier président et le procureur-général de la cour de cassation, se trouvaient dans cette catégorie.

La restauration modifia ce système. Le service extraordinaire ne se composa plus seulement des anciens membres promus à des emplois extérieurs, on y fit entrer à titre purement honorifique des personnes étrangères au conseil d'état, mais exerçant des fonctions publiques, *en récompense de leurs bons services*. Le service ordinaire hors section cessa d'exister; tous les fonctionnaires qu'on crut convenable d'appeler à participer aux travaux du conseil d'état furent compris dans le service extraordinaire, comme conseillers d'état ou maîtres des requêtes. Après une longue série d'abus de tous genres, les choses ont été à peu près remises sur ce pied par l'ordonnance du 19 septembre 1839, qui a limité aux deux tiers du service ordinaire le nombre des conseillers d'état en service extraordinaire autorisés à délibérer.

Le projet de loi de 1839 conserve cette organisation avec d'insignifiantes modifications.

La commission de la chambre des députés adopte le service extraordinaire composé des conseillers d'état, maîtres des requêtes et auditeurs investis de fonctions publiques hors du conseil; mais elle n'admet point que ces titres puissent être donnés à des personnes étrangères au conseil d'état et comme récompense. Pour concilier cette exclusion avec la nécessité de faire concourir aux travaux du conseil d'état certains fonctionnaires qui ne lui appartiennent point, elle propose un article qui permet au gouvernement d'appeler, soit temporairement, soit d'une manière permanente et sans leur conférer aucun titre, les membres des deux chambres et de l'Institut, et les fonctionnaires de l'ordre judiciaire, administratif et militaire, à participer aux délibérations du conseil d'état.

Tel est l'état de la question.

Le service extraordinaire du conseil d'état doit être envisagé sous un double point de vue. Les titres qui le composent sont conférés ou d'une manière purement honorifique, ou dans l'intérêt des travaux du conseil d'état; ils sont ou une récompense de services rendus, ou un appel à des services à rendre.

Je n'hésite point à me prononcer contre toute concession honorifique de ces titres. Elles sont contraires à l'esprit et aux principes de notre gouvernement. Depuis 1830, la législation a interdit tout titre de fonction séparé de la fonction elle-même; cette interdiction a été prononcée notamment dans l'armée. Dans la magistrature, l'honorariat même n'est jamais accordé à qui n'a pas occupé l'emploi. Je conviens que la couronne a conservé peu de moyens de reconnaître les services rendus à l'état, et je comprends qu'on regrette la puissance qui accompagnait les nombreuses faveurs dont elle disposait autrefois; mais ce n'était pas toujours aux bons services que ces faveurs arrivaient. Nos institutions et nos mœurs offrent d'autres récompenses à ceux qui servent l'état dans les fonctions publiques ou dans les carrières privées. L'on se trompe fort quand on croit reconstituer la puissance royale, telle que la rêvent certains esprits, en lui créant par surprise ou par abus des moyens d'influence. Ces prérogatives dérobées l'affaiblissent plus qu'elles ne la fortifient. N'est-il pas étrange d'attribuer le titre d'une fonction en dispensant, que dis-je! en interdisant de l'exercer? Donner ainsi le caractère public sans les devoirs qui le constituent, c'est confondre les situations, fausser les termes de la langue, tromper le public, et compromettre à la fois le titre en le prodiguant, et la fonction en faisant supposer qu'elle est confiée à qui souvent ne l'obtient point, parce qu'il ne saurait l'exercer. Pourquoi, si ce mode de rémunération était admis, ne pas l'appliquer à tout autre service public que le conseil d'état? Qu'on nomme donc des préfets, des conseillers de cour, des premiers présidens en service extraordinaire. Chacun le trouverait absurde, et cependant où serait la différence? Que les anciens membres du conseil d'état, investis de fonctions actives, soient autorisés à conserver leur titre en service extraordinaire, cette faculté est sans inconvéniens; elle peut offrir certaines facilités; elle a toujours été accordée, et je suis disposé, comme la commission et le gouvernement, à la maintenir; mais toute autre qualification parasite doit être abolie.

Le service extraordinaire destiné à prendre part aux travaux du conseil d'état appartient à un autre ordre d'idées et se recommande par son incontestable utilité. Cette utilité diffère selon qu'il s'agit des affaires administratives ou des lois et règlemens d'administration publique. Quant aux premières, le service extraordinaire est établi pour donner au conseil d'état les renseignemens pratiques nécessaires à la discussion, et pour personnifier l'administration active auprès de l'administration délibérante; dans la discussion des lois et règlemens,

il a pour objet de rendre la discussion plus élevée, plus large, plus complète : de là résultent plusieurs différences.

Pour les affaires administratives, le service extraordinaire ne doit se composer que de fonctionnaires de l'ordre administratif, et il doit toujours être en nombre inférieur à celui du service ordinaire; il faut que celui-ci ne cesse jamais d'exercer dans le débat une influence prépondérante : si les nombres se balançaient, les traditions seraient sans force et la jurisprudence sans fixité; si le service extraordinaire avait la majorité, l'administration serait chargée de son propre contrôle, et le conseil d'état disparaîtrait. Le service extraordinaire pour les affaires administratives doit être attaché au conseil d'état d'une manière permanente, afin d'être au courant de ses précédens et de pouvoir les prendre en considération dans le débat. A ces conditions, il atteindra le but pour lequel il est institué; le concours de l'action avec la délibération éclairera celle-ci sans l'étouffer, et amènera des communications réciproques et une fusion d'idées qui empêcheront respectivement les bureaux de s'enfermer dans d'étroites pratiques, et le conseil de s'égarer dans des théories sans application.

Pour la discussion des lois et règlemens, le conseil d'état ne peut contenir trop d'élémens d'un débat sérieux, vrai, approfondi; il faut qu'il puisse profiter de l'adjonction de savans et d'hommes d'art pour l'examen de certains sujets spéciaux; les magistrats de l'ordre judiciaire, éloignés de son sein depuis 1830, et souvent regrettés à bon droit, doivent lui porter le tribut de leurs graves doctrines et de leurs sévères traditions; souvent aussi des membres des deux chambres, étrangers à l'administration, mais versés dans les matières en discussion, peuvent lui prêter un utile concours. S'il est convenable que ces adjonctions réunies n'absorbent pas la majorité, il n'est peut-être pas nécessaire d'en limiter le nombre; cette limite résultera de la nature des choses. Enfin, pour prévenir l'encombrement et faciliter les combinaisons que réclame la variété des sujets à discuter, les adjonctions doivent n'être que temporaires, pour une discussion déterminée, et ne conférer par conséquent aucun titre à ceux qui en seront l'objet.

D'après ces considérations, il conviendrait, ce me semble, en ce qui concerne la branche utile du service extraordinaire, d'adopter à la fois, 1° la proposition du gouvernement qui y comprend, avec les titres de conseillers d'état et de maîtres des requêtes, certains fonctionnaires désignés et en nombre limité, en n'appliquant cette mesure qu'aux affaires administratives proprement dites, et 2° la propo-

sition de la commission qui permet d'appeler aux délibérations du conseil d'état, sans leur conférer aucun titre, des membres des deux chambres et de l'Institut, et des fonctionnaires de l'ordre judiciaire, administratif ou militaire, en n'appliquant cette disposition qu'à la discussion des lois et règlemens d'administration publique, avec ou sans limite de nombre, mais sans permanence dans l'adjonction.

L'institution des *auditeurs* contribue à l'expédition des travaux du conseil d'état, mais elle doit être surtout considérée dans ses rapports avec l'administration générale. Les emplois de préfet, de sous-préfet, de secrétaire général ou de conseiller de préfecture, pour ne parler que de ceux-là, exigent des connaissances variées, l'habitude des hommes et des choses, et le sentiment des besoins publics combiné avec le respect des droits privés : leurs titulaires entretiennent avec le public de constantes relations; ils influent sur ses intérêts les plus habituels, sur l'usage de certaines propriétés privées, sur la jouissance de tout le domaine public. Les rapports qu'ils savent établir contribuent plus qu'on ne saurait croire à appeler sur le gouvernement ou à lui faire perdre la confiance et l'affection des citoyens. Ce n'est qu'au conseil d'état que se peuvent acquérir les qualités nécessaires dès le début de la carrière. L'étude du droit administratif dans les facultés, malgré ses progrès incontestables, est encore très incomplète et s'arrête d'ailleurs à la théorie. Les conseils électifs sont de bonnes écoles pratiques, mais on y entre tard et l'on s'y exerce plus à la critique qu'à l'action : le conseil d'état seul, dans ses délibérations savantes et expérimentées, donne à ceux qui les suivent la science des lois et le secret de leur application politique et intelligente. J'ai vu d'anciens préfets dont l'administration avait été heureuse s'étonner des lumières nouvelles qui les frappaient, et reconnaître que, malgré un long exercice, ils y trouvaient encore beaucoup à apprendre. Les sous-préfets qui sortent du conseil d'état ont une incontestable supériorité sur ceux qui ont été privés de ce noviciat. On ne saurait donc trop encourager et fortifier l'institution des auditeurs. Mais elle a souffert des mêmes abus que le service extraordinaire. L'empire n'eut jamais plus de 48 auditeurs attachés aux sections du conseil, ce qui correspond aux auditeurs actuels; la restauration n'en admit que 30; depuis 1830, leur nombre a été successivement élevé jusqu'à 80. A une certaine époque, chaque semaine en voyait arriver de nouveaux, qui encombraient les étroites salles des comités, si bien que, n'en sachant plus que faire et les voyant

si jeunes et si pressés, un des vice-présidens, dont la verve caustique s'exerçait déjà sous l'empire, se prit à demander s'il ne serait pas obligé de les mettre sur ses genoux.

De cet excès dans le nombre des auditeurs, il résulte que le travail qui leur est confié ne suffit point pour les occuper. Plusieurs sont tout-à-fait désœuvrés. D'autre part, l'administration ne leur ouvre pas de carrière, et, tandis que la dernière ordonnance les fait sortir du conseil d'état après six ans, il est de toute impossibilité qu'ils soient placés dans ce délai.

Ce n'est pas un labeur assez considérable pour occuper tous leurs instans qu'il est nécessaire d'imposer aux auditeurs : il leur faut une occupation suffisante pour les instruire et les forcer à l'étude; les jeunes gens doivent être habitués et en quelque sorte contraints au travail. Il en est peu qui sachent se défendre contre l'oisiveté, surtout lorsque, appartenant à des familles opulentes, ils ne sont point aiguillonnés par le souci de l'avenir. Il leur faut donc une occupation obligée, et cette occupation leur manque au conseil d'état. Vingt auditeurs zélés feraient, en se donnant quelque fatigue, ce qui est réparti entre quatre-vingts, et quarante n'y trouveraient pas l'emploi de tout leur temps.

L'auditorat est une fonction sérieuse et ne peut être conféré qu'à ceux qui se destinent à la carrière administrative. C'est ainsi que le considèrent les jeunes gens qui y entrent; tous aspirent à l'honneur d'appliquer au profit de l'état l'instruction qu'ils acquièrent. S'il en était qui n'y prétendissent point, ce ne serait pas un amour platonique de l'administration qui les aurait amenés dans le conseil d'état, mais un sentiment de vanité ou de déférence pour leurs familles, et il ne serait pas à désirer qu'ils y demeurassent. Ils apporteraient avec eux des habitudes de dissipation qu'il ne faudrait pas introduire dans cette jeune milice, généralement laborieuse et pénétrée du désir de se distinguer par de bons et utiles services.

Sans doute, le nombre des auditeurs ne doit pas être rigoureusement limité à celui des emplois auxquels ils peuvent prétendre; plusieurs pourront renoncer à la carrière, d'autres ne déploieront pas une capacité suffisante. Cependant il ne faut pas une disproportion choquante entre ces deux nombres : il ne faut pas qu'un auditeur soit exposé à vieillir dans cette position d'épreuve. Or, c'est ce qui arrive en ce moment. Il en est de très capables, de très zélés, qui ont sept, huit, dix années de service, et personne ne pourrait dire quand ils seront placés.

On répond qu'ils quitteront le conseil d'état, et que, dans les conseils administratifs où les introduira l'élection populaire, ils feront un utile emploi de l'instruction qu'ils auront acquise au conseil d'état. A la bonne heure. Mais est-ce là le résultat qu'ils se promettaient, ainsi que leurs familles, en y entrant? L'auditorat, noviciat public, préliminaire officiel des fonctions administratives, est-il créé pour le service de l'état ou pour faire, comme sur les bancs d'une classe, l'éducation de quelques jeunes privilégiés?

Il faut donc que le nombre des auditeurs soit restreint : il doit être renfermé dans les limites que lui assignent le travail à faire dans le conseil, et les emplois à obtenir en le quittant. Ces limites même observées, le gouvernement devrait prendre des mesures pour assurer aux auditeurs un certain nombre de ces emplois. Il est indispensable de s'occuper de leur avenir, de le garantir dans une juste mesure, non-seulement à leur sortie du conseil d'état, mais encore dans les temps ultérieurs. On blâme avec raison ceux qui refusent d'entrer dans l'administration active; il est vrai que plusieurs n'ont point accepté des sous-préfectures, qu'ils désirent tous rester dans le conseil, ou au moins à Paris, et qu'ils subordonnent leur avancement à ce désir; ils ont tort, et cependant je ne saurais les blâmer très vivement dans la situation qui leur est faite. Ils craignent, non sans fondement, d'être oubliés dans leur nouveau poste, et d'y passer peut-être le reste de leur vie, probablement de bien longues années. Ensevelis dans quelque sous-préfecture plus ou moins obscure, ils n'auront que peu ou point d'occasions de s'y faire remarquer, et le gouvernement n'entendra plus parler d'eux. Le conseil d'état, avec un titre supérieur, serait leur ambition suprême; mais qui les y rappellera? qui songera même à les informer des rares occasions qu'ils auraient d'y rentrer? Pour apaiser ces inquiétudes légitimes, il faudrait que quelque règle d'avancement fût adoptée par l'administration; il faudrait surtout qu'on établît entre elle et le conseil d'état un lien hiérarchique, une espèce de roulement, qui profiterait plus encore à la *communauté*, comme disent les Anglais, qu'aux individus. L'auditeur serait forcé, sous peine de destitution, d'accepter les emplois actifs qui lui seraient offerts; mais l'avenir s'ouvrirait devant lui, et il aurait quelque chance de rentrer dans le conseil d'état comme maître des requêtes : le maître des requêtes n'aurait pas le droit de refuser la préfecture désignée à sa capacité; mais il ne devrait pas désespérer de terminer sa carrière comme conseiller d'état. Ce passage successif du conseil à l'application et de l'action à

la délibération, outre qu'il satisferait des ambitions légitimes, donnerait à l'administration des instrumens d'élite, et le gouvernement saurait à qui confier les postes les plus importans.

Il semble que nul obstacle ne devrait s'opposer à des combinaisons si utiles, et que j'ai souvent entendu approuver par les hommes les plus compétens. Cependant elles gêneraient dans la distribution des emplois; les ministres veulent avoir les coudées franches, conserver les moyens de déférer à certaines exigences, ne sentent pas que des règles ne leur seraient pas moins utiles à eux-mêmes qu'au service public. Pour ne parler que des auditeurs, on ne fait rien pour eux, on ne songe point à donner vie à leur institution. Loin de là, on a imaginé de leur créer des rivaux destinés aux emplois qu'on avait toujours considérés comme leur lot naturel. Le ministère de l'intérieur, de qui ces emplois dépendent, a reçu des *attachés* dont le nombre excède, dit-on, cinquante, et qui sont exclusivement appelés aux postes extérieurs de ce département; le ministère des finances est surchargé de surnuméraires et d'aspirans au surnumérariat. Il semble qu'on prenne à tâche d'effacer le conseil d'état, en lui suscitant partout des concurrences; on crée pour la préparation des lois des commissions, pour les affaires administratives des conseils intérieurs, pour les emplois dévolus aux auditeurs, des attachés et des surnuméraires. Partout le conseil d'état est relégué sur le second plan, et pour ainsi dire annulé.

La commission de la chambre des députés propose deux mesures fort bonnes. Elle veut que, pour devenir auditeur, on ait été déclaré admissible par une commission instituée à cet effet, et que le tiers des emplois des maîtres des requêtes soit dévolu aux auditeurs. J'approuve entièrement la première de ces propositions : nous vivons dans un temps où une capacité expressément constatée doit être la condition de rigueur de toute nomination à des fonctions publiques et un titre absolu à la préférence. Quant à la seconde, je voudrais qu'avant de devenir maîtres des requêtes, les auditeurs fussent tenus d'exercer pendant un temps déterminé un emploi de l'administration active : ce que j'ai dit plus haut justifierait, ce me semble, cette disposition.

La loi ne peut pas consacrer toutes les mesures qui donneraient de la consistance à l'auditorat; elle doit, comme le propose la commission, s'en référer sur ce point à un règlement d'administration publique; il sera nécessaire cependant que la chambre ne néglige point cet objet important. Aucune mesure essentielle ne sera prise qu'en

conseil des ministres, et surtout en vertu d'un concert à établir entre le département de la justice et ceux qui peuvent offrir des emplois aux auditeurs, et comme chacun a ses créatures, ses protégés, ses cliens politiques, une part suffisante ne sera faite aux auditeurs que si les deux chambres laissent voir qu'elles le veulent, et forcent, pour ainsi dire, la main au ministère.

L'ordonnance du 18 juin 1839 permettrait de réduire très prochainement à des proportions convenables le nombre des auditeurs. Elle veut qu'à partir du 1er janvier prochain, tous ceux qui auront plus de six années de service cessent d'appartenir au conseil d'état. Cette disposition atteindrait près de vingt auditeurs au 1er janvier, et en peu de temps l'élimination successive de tous ceux dont les services acquerraient la même durée éclaircirait considérablement les rangs. Une telle mesure est rigoureuse, j'en conviens. J'aurais compris qu'on évitât de la prendre, mais je ne comprendrais point qu'après l'avoir prise, on évitât de l'exécuter. Il n'est pas de la dignité d'un gouvernement de reculer devant ses propres prescriptions; c'est se déclarer impuissant ou léger. M. le garde-des-sceaux jugera s'il lui est possible de proposer au roi de rapporter l'ordonnance. Si, au contraire, il l'exécute, il se gardera certainement de remplir par de nouvelles nominations le cadre exagéré de quatre-vingts auditeurs. Ce serait aggraver le mal en ajoutant aux auditeurs qui seraient éconduits au 1er janvier prochain ceux que le même sort frapperait inévitablement plus tard.

La deuxième partie du projet de loi, celle qui concerne les *attributions* du conseil d'état, soulève la grave question du jugement des affaires contentieuses et des juridictions administratives. Sur ce point, la commission se trouve séparée du gouvernement par un dissentiment radical et absolu. Le savant travail de mon honorable ami M. Dalloz expose avec autant de force que de netteté les raisons de ce dissentiment; il a été l'objet de vives attaques dans une feuille quotidienne et dans des écrits publiés sur le droit administratif par d'habiles professeurs. La matière est trop importante pour ne pas être traitée séparément: elle sera l'objet d'un second article.

VIVIEN.

1er octobre 1841.

NOUVELLES LETTRES

SUR

L'HISTOIRE DE FRANCE.

Scènes du Sixième Siècle.

SEPTIÈME LETTRE.

RÉVOLTE DES CITOYENS DE LIMOGES. — GRANDE ÉPIDÉMIE. — DOULEUR MATERNELLE DE FRÉDÉGONDE. — HISTOIRE DE CHLODOWIG, TROISIÈME FILS DU ROI HILPERIK (1).

Frédégonde avait eu sa part de profit dans les conquêtes du roi de Neustrie; il paraît que plusieurs villes d'Aquitaine lui furent assignées en usufruit, c'est-à-dire avec le droit d'y percevoir tous les impôts dus au fisc en argent et en nature (2). Pressée d'accroître le plus possible ce revenu, qu'elle devait aux chances de la guerre et que les mêmes chances pouvaient lui enlever, elle suggéra au roi

(1) Voyez la livraison du 1er décembre 1836.

(2) Regina..... jussit libros exhiberi, qui de civitatibus suis... venerant. (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XXXV, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 253.) — On doit se rappeler ici les cinq villes qui formaient le douaire de Galeswinthe.

Hilperik l'idée de faire, pour son royaume agrandi, un nouveau règlement sur l'assiette et le taux de la contribution foncière. L'impôt foncier, organisé en Gaule par l'administration romaine, se levait encore, au VIe siècle, d'après des rôles de cadastre modelés sur les anciens rôles impériaux. Les propriétaires gallo-romains le payaient seuls, et les hommes libres de race germanique s'en trouvaient exempts par leur coutume originelle et par une résistance obstinée contre laquelle venaient échouer toutes les tentatives, soit violentes, soit astucieuses, des officiers du fisc (1).

Cet exemple n'était pas sans influence sur les possesseurs indigènes, qui, secondés en cela par les évêques et le haut clergé des villes, employaient toute sorte de subterfuges pour éluder les sommations et les enquêtes des collecteurs fiscaux (2). En outre, la dégradation toujours croissante des ressorts administratifs rendait la perception des taxes très irrégulière et les recouvremens très incertains. Les recensemens des biens et des personnes ne se faisaient que d'une manière partielle et devenaient de plus en plus rares; en matière d'impôts, la coutume tendait à remplacer la loi. Vers l'année 580, lorsque Frédégonde, non par une inspiration politique, mais par l'instinct de cupidité qui lui était naturel, s'avisa de conseiller la mesure d'un recensement général, les taxes payées pour les immeubles dans le royaume de Neustrie se réglaient encore sur le même pied que du temps du roi Chlother, c'est-à-dire que, depuis vingt ou trente ans au moins, ni l'assiette ni le taux de la contribution n'avaient changé (3).

(1) Franci verò cum Parthenium in odio magno haberent, pro eo quod eis tributa antedicti regis (Theudeberti) tempore inflexisset, eum persequi cœperunt. (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. III, cap. XXXVI, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 202.) — Habebat (Fredegundis) tunc temporis secum Audonem judicem qui ei tempore regis (Chilperici) in multis consenserat malis. Ipse enim, cum Mummolo præfecto, multos de Francis, qui tempore Childeberti regis senioris ingenui fuerant, publico tributo subegit : qui post mortem regis ab ipsis spoliatus ac denudatus est. (*Ibid.*, lib. VII, cap. XV, p. 299.)

(2) Sed cum populis tributariam functionem infligere vellent, dicentes quia librum præ manibus haberent qualiter sub anteriorum regum tempore dissolvissent, respondimus nos dicentes. (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. IX, cap. XXX, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 350.) — Gaiso vero comes..... tributa cœpit exigere : sed ab Eufronio episcopo prohibitus, cum exacta pravitate ad regis direxit præsentiam. (*Ibid.*)

(3) Chilpericus autem rex descriptiones novas et graves per consilium Fredegundis in cuncto regno suo fieri jussit. (Gesta reg. Francor., apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 563.) — Chilpericus etiam rex, suggerente Fredegunde regina,

Le conseil donné par la reine était de ceux que le roi Hilperik ne pouvait manquer d'accueillir avec joie. Il fut décidé qu'un renouvellement d'impôts aurait lieu dans toute la Neustrie, et, quant à l'exécution de ce grand projet, le roi en remit le soin à ses officiers gallo-romains, conservateurs des traditions de l'habileté et aussi de l'avidité administrative. Procédant selon la méthode suivie au temps des empereurs, ils firent un plan qui distinguait par classes les terres cultivées et qui les soumettait à différens taux et à différens genres de contribution; ensuite un décret royal prescrivit l'application de ce plan à tous les pays anciennement ou nouvellement soumis au roi de Neustrie. La condition faite dans ces pays, depuis plus d'un demi-siècle, aux propriétaires indigènes, se trouvait tout d'un coup démesurément aggravée; de nouvelles taxes, variées et graduées avec un certain art, étaient mises sur toutes les cultures et frappaient les instrumens de l'exploitation agricole. Il y en avait pour les champs, les bois, les maisons, le bétail, les esclaves, mais la principale surcharge porta sur les terres à vignes. Pour la première fois, elles étaient imposées à une amphore, c'est-à-dire à la moitié d'un muid de vin par demi-arpent, ce qui semble montrer qu'alors, dans son esprit de convoitise matérielle, Hilperik eut surtout en vue le produit des riches vignobles de l'Aquitaine (1).

La tâche d'aller, de ville en ville, faire le recensement des terres et des personnes soumises à l'impôt, tâche difficile dans ce temps et qui pouvait être périlleuse, fut confiée au référendaire Marcus, homme d'origine gauloise, très zélé pour les intérêts du fisc et très adroit à prélever pour lui-même une part des sommes qu'il percevait (2). Cette commission était double, et il y avait deux manières

proscriptionibus gravissimis populum sibi subjectum atterere cœpit. (Aimoini monachi floriac., de Gest. Francor., lib. III, cap. XXXI; *ibid.*, tom. III, p. 81.)

(1) Chilpericus vero rex descriptiones novas et graves in omni regno suo fieri jussit.... Statutum enim fuerat, ut possessor de propria terra unam amphoram vini per aripennem redderet. Sed et aliæ functiones infligebantur multæ, tam de reliquis terris quam de mancipiis : quod impleri non poterat. (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XXIX, apud Script. rer. gallic. et francic., tom. II, p. 251.) — L'*aripennis* gaulois, moitié du *jugerum*, équivalait, suivant l'estimation de M. Dureau de la Malle, à douze ares soixante-quatre centiares; l'amphore contenait vingt-six litres.

(2) Marcum referendarium qui hæc agere jussus fuerat. (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XXIX, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 251.) — Marcus referendarius qui hanc descriptionem faciebat, secum omnes polepticos ferens. (*Greg. Turon.*, Hist. epitomata, *ibid.*, p. 409.) — Marcus referendarius huic muneri

de l'exécuter, l'une applicable aux pays anciennement neustriens, l'autre aux territoires nouvellement conquis. Dans les villes que le royaume de Neustrie possédait depuis le dernier partage, et dont le trésor royal conservait les rôles de cadastre, Marcus, transportant avec lui des copies de ces rôles, devait les rectifier et les compléter par enquête; quant aux villes détachées, soit de l'Austrasie, soit du royaume de Gonthramn, il devait y saisir les registres du cadastre municipal, et, après vérification de leur exactitude, les expédier au trésor du roi. Telle fut la charge donnée au commissaire gallo-romain, avec ordre de hâter, de tout son pouvoir, le recouvrement des nouvelles taxes.

Il partit du palais de Soissons ou de quelque résidence voisine dans l'hiver de 580, et, soit que sa tournée eût commencé par les villes du nord, soit qu'il eût gagné directement la contrée méridionale, vers la fin du mois de février il se trouvait à Limoges. Cette ville, tant de fois prise et reprise, avait appartenu légitimement au roi Hilperik avant d'être à lui par conquête, et ses rôles de cadastre étaient depuis long-temps déposés dans les archives royales de Neustrie. Elle comptait parmi les cités où le nouveau système d'impôts pouvait s'organiser par un simple travail de vérification des rôles, travail qui toutefois n'était possible qu'au moyen d'une enquête publique, et de déclarations faites par les possesseurs de terres devant la curie ou le sénat municipal. Les Calendes, c'est-à-dire le premier jour de mars, étaient, à ce qu'il paraît, jour d'assemblée solennelle et d'audience judiciaire pour la curie de Limoges (1). Ce jour-là, les magistrats municipaux et le corps des décurions siégeaient au tribunal ou délibéraient en conseil, et les habitans de la campagne, propriétaires ou colons, venaient en grand nombre à la ville pour leurs procès ou leurs affaires. Ce fut le jour que Marcus choisit pour ses premières opérations; elles consistaient à donner publiquement lecture des ordres du roi, à obtenir, de gré ou de force, le concours de l'autorité municipale; enfin, à commencer l'enquête sur l'état des biens situés

præpositus... (Aimoini monachi floriac., de Gest. Franc., lib. III, cap. XXXI; *ibid.*, t. III, pag. 81.) — Sous les rois mérovingiens, le titre de référendaire se donnait au chef de la chancellerie, garde du sceau ou de l'anneau royal.

(1) Lemovicinus quoque populus... congregatus in calendis martiis. (*Greg. Tur.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XXIX, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 251.) — *Hadriani Valesii* Rer. francic., lib. X, t. II, p. 102. — Les réunions ordinaires du sénat de Rome avaient lieu chaque mois aux Calendes et aux Ides. (Voy. Adam, *Antiquités romaines*, t. I, p. 14-15.)

dans la circonscription alors très vaste du territoire de la cité, sur la contenance exacte de ces biens, leurs cultures diverses et les mutations de propriété opérées depuis le dernier recensement (1).

Dès le matin du 1er mars, la ville de Limoges fut en rumeur; une foule de citoyens de toutes les classes encombraient les abords du lieu où la curie devait s'assembler. Les magistrats, les décurions, le défenseur, l'évêque et le haut clergé de la ville, prirent place sur les siéges et les bancs du sénat. Le référendaire Marcus entra dans l'assemblée avec une escorte d'honneur et suivi de gens qui portaient ses livres de cadastre et ses rôles d'imposition. Il présenta sa commission scellée d'une empreinte de l'anneau royal, et déclara le taux et la nature des taxes décrétées par le roi. Dans les temps romains, l'homme qui aurait élevé la voix pour faire des objections et des remontrances, eût été le défenseur, la loi de son institution lui en donnait le privilége; mais, depuis le règne des barbares, ce chef laïque du pouvoir municipal s'effaçait devant l'évêque, seul capable de prendre en main la tutelle des intérêts de la cité. L'évêque de Limoges, Ferreolus, ne manqua point à ce devoir. Établissant une sorte de prescription contre les droits du fisc, il dit que la ville avait été recensée au temps du roi Chlother, et que ce recensement faisait loi; qu'après la mort de Chlother, les citoyens ayant prêté serment au roi Hilperik, ce roi avait promis et juré lui-même de ne leur imposer ni loi ni coutume nouvelles, de ne faire aucune ordonnance qui tendît à les dépouiller, mais de les maintenir dans l'état où ils avaient vécu sous la domination de son père (2). Ces paroles, expression calme du mécontentement public et des velléités de résis-

(1) Plusieurs faits mentionnés par Grégoire de Tours prouvent que les questions relatives à l'assiette des impôts se traitaient, dans chaque ville, entre les commissaires royaux et la municipalité, sans intervention du comte. Voyez ce que Grégoire dit de Marowig, évêque de Poitiers, et de lui-même, lib. IX, cap. XXX.

(2) Respondimus *nos* dicentes : Descriptam urbem *Turonicam* Chlothacharii regis tempore manifestum est... Post mortem vero Chlothacharii regis *Chariberto* regi populus hic sacramentum dedit. Similiter etiam et ille cum juramento promisit, ut leges consuetudinesque novas populo non infligeret, sed in illo quo quondam sub patris dominatione statu vixerant, in ipso hic eos deinceps retineret; neque ullam novam ordinationem se inflicturum super eos, quod pertineret ad spolium, spopondit. (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. IX, cap. XXX; *ibid.*, p. 350.) — La promesse qu'en 561 le roi Haribert fit aux villes de son partage dut être faite alors par les autres fils de Chlother dans leurs royaumes respectifs. Ce qui concerne la ville de Tours peut donc s'induire pour Limoges, sauf cette différence que Tours prétendait, par privilége, à une exemption absolue d'impôts.

tance qui alors couvaient dans la ville, furent suivies de murmures approbatifs partis des bancs de la curie, et peut-être, suivant la mode romaine, y eut-il, de différens côtés, des acclamations proférées en chœur, telles que celles-ci : « Cela est vrai ! Cela est juste ! C'est l'avis de tous ! oui, de tous (1) ! »

Plein de l'orgueil du pouvoir et impatient des retards que cette opposition pouvait lui causer, Marcus répliqua d'un ton vif et hautain; il dit qu'il était venu pour agir, non pour disputer, somma la ville d'obéir au décret du roi, et joignit aux sommations les menaces (2). Sa voix fut aussitôt couverte par une clameur générale, et, le tumulte de l'assemblée se communiquant au dehors, la foule pressée aux portes ne se contint plus, et pénétra dans la curie. Alors la résistance modérée fit place aux fureurs populaires, et la salle retentit des cris : Point de recensement ! A la mort l'exacteur ! A la mort le spoliateur ! Marcus à la mort (3) ! Accompagnant ces vociférations de gestes significatifs, le peuple se portait vers la place où le commissaire royal était assis auprès de l'évêque. Dans cet instant critique, l'évêque Ferreolus remplit pour la seconde fois le noble rôle de protection attaché à son titre; il dit à Marcus de se lever, et, le prenant par la main, contenant de la voix et du geste le flot des révoltés qui s'arrêtèrent surpris et respectueux, il gagna l'une des issues de la salle, et conduisit le référendaire à la plus prochaine basilique (4). Parvenu à cet asile où sa vie était en sûreté, Marcus avisa aux moyens de sortir promptement de Limoges; il y réussit, aidé encore par l'évêque, et peut-être à la faveur d'un déguisement.

Cependant le tumulte continuait dans la salle de la curie; les magistrats et les sénateurs, laïques et clercs, restaient confondus pêle-

(1) Vere, vere. — Modò verè, modo dignè. — Æquum est, justum est. — Omnes censemus. — Omnes, omnes. Voy. *Lamprid.*, apud Script. histor. Augustæ, p. 53, et, dans les *Mémoires* de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. I, p. 115, une note sur les acclamations du peuple et du sénat. Des réunions civiles cet usage passa dans les églises, où il fut pratiqué aux élections d'évêques et aux sermons.

(2) Dum cunctas Aquitaniæ urbes quæ ad regnum Chilperici respicere videbantur ad hæc solvenda verbis vel minis invitaret a Lemovicinis... (Aimoini monachi floriac., de Gest. Franc., lib. III, cap. XXXI, apud Script. rer. gallic. et francic., t. III, p. 81.)

(3) Lemovicinus quoque populus cum se cerneret tali fasce gravari, Marcum referendarium... interficere voluit. (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XXIX; *ibid.*, t. II, p. 251.)

(4) Et fecisset utique nisi cum episcopus Ferreolus ab imminenti discrimine liberasset. (*Ibid.*)

mêle avec le peuple, les uns mornes, ne sachant que résoudre, les autres se livrant à toute l'effervescence des passions politiques. Parmi ces derniers figurèrent, à ce qu'il semble, des prêtres et des chefs d'abbaye. Indécis un moment et comme étonné d'avoir laissé sortir sain et sauf l'homme dont il voulait se venger, le peuple tourna sa colère contre les livres de cadastre que Marcus avait abandonnés dans sa fuite. Les plus furieux s'en saisirent pour les lacérer, mais un autre avis prévalut, celui de transporter ces registres sur la place publique, et de les y brûler avec un appareil qui signalerait la victoire des citoyens de Limoges et leur résolution de ne point souffrir la levée des nouveaux tributs. On courut fouiller la maison qu'avait occupée le référendaire, et l'on prit tout ce qui s'y trouva de rôles et de volumes destinés à différentes villes. Un bûcher fut dressé aux cris de joie de la multitude enivrée de sa rébellion. Parmi elle, des citoyens de haut rang s'agitaient comme elle, et applaudissaient, en voyant la flamme détruire les livres apportés par l'officier du roi (1). Bientôt il n'en resta plus que des cendres; mais ces livres étaient des copies dont les originaux reposaient en sûreté dans les coffres du trésor royal; l'espèce de délivrance que la cité de Limoges se flattait d'avoir conquise ne pouvait pas être de longue durée. Elle dura peu en effet, et ses suites furent déplorables.

De la première ville où il crut pouvoir s'arrêter, Marcus expédia un message au roi Hilperik pour l'informer des graves évènemens qui venaient d'avoir lieu à Limoges. La sédition, avec menaces de mort contre un officier du prince et destruction de registres publics, était l'un des crimes pour lesquels, sous l'empire romain, l'empereur, quel que fût son caractère, n'avait ni pardon ni clémence. Aux traditions impériales se joignirent, dans ce cas, pour déterminer la conduite du roi de Neustrie, l'esprit de colère et de vengeance personnelle de la souveraineté barbare et l'instinct d'avarice excité par une telle occasion de gagner largement des confiscations et des amendes. Ces divers mobiles concoururent, selon toute apparence, à la décision énergique prise aussitôt par le roi. Il fit partir de son palais, en mission extraordinaire, des officiers chargés de se rendre à Limoges,

(1) Arreptis quoque libris descriptionum incendio multitudo conjuncta concremavit. (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XXIX, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 251.) — Et omnes poleptici incendiis sunt concremati. (*Greg. Tur.* Hist. Franc. epitomata, *ibid.*, p. 409.) — Et tomi universi quos secum ferebat igne cremati sunt. (Aimoini monachi floriac., de Gest. Franc., lib. III, cap. XXXI; *ibid.*, t. III. p. 81.)

d'entrer dans la ville, soit de gré, soit de force, et de sévir contre les habitans par des exécutions à mort, par un appareil de supplices capable d'inspirer la terreur, et par un surcroît d'impositions (1). L'ordre fut exécuté de point en point; les commissaires royaux arrivèrent à Limoges, et le peuple qui s'était soulevé témérairement n'osa ou ne put rien pour se défendre. Après enquête sommaire sur les circonstances de la révolte, une sorte de proscription enveloppa les sénateurs de Limoges, et, avec eux, tout ce qu'il y avait de citoyens considérables. Des abbés et des prêtres, accusés d'avoir animé le peuple à l'incendie des livres de recensement, furent soumis, en place publique, à différens genres de tortures (2). Tous les biens des suppliciés et des proscrits échurent au fisc, et la ville fut frappée d'un tribut exceptionnel beaucoup plus dur que les impôts qu'elle avait refusé de payer (3).

Pendant que les citoyens de Limoges étaient si cruellement châtiés de leur rébellion d'un jour, le référendaire Marcus poursuivait sa tournée administrative; il la termina sans rencontrer d'obstacles. Six ou huit mois après son départ, il revint au palais de Braine, apportant avec lui l'argent perçu comme premier terme du nouvel impôt, et les rôles de recensement et de répartition arrêtés pour toutes les villes du royaume. Ceux des villes dont le revenu appartenait à la reine Frédégonde lui furent remis pour être gardés par elle dans les coffres où elle renfermait son or, ses bijoux, ses étoffes précieuses et les titres de ses domaines (4); le reste fut réintégré, ou prit place pour la première fois, dans le trésor royal de Neustrie. De cette vaste opération financière, Marcus tira d'immenses profits plus ou moins illicites; ses richesses furent un objet de haine et de malédiction pour ses frères d'origine, les Gallo-Romains, désolés et ruinés par

(1) Undè multùm molestus rex dirigens de latere suo personas, immensis damnis populum adflixit, suppliciisque conterruit, morte multavit. (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XXIX, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 151.)

(2) Ferunt etiam tunc abbates atque presbyteros ad stipites extensos diversis subjacuisse tormentis, calumniantibus regalibus missis, quod in seditione populi ad incendendos libros satellites adfuissent. (*Ibid.*)

(3) Acerbiora quoque deinceps infligentes tributa. (*Ibid.*)

(4) Regina..... jussit libros exhiberi, qui de civitatibus suis per Marcum venerant. (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XXXV, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 253.) — Et ingressa in regestum (Fredegundis) reseravit arcam monilibus ornamentisque pretiosis refertam; de qua cum diutissime res diversas extrahens filiæ adstanti porrigeret. (*Ibid.*, lib. IX, cap. XXXIV, p. 352.)

les nouveaux tributs (1). Soit que ces charges fussent, par elles-mêmes, d'une lourdeur insupportable, soit que le poids en fût aggravé, pour la masse des contribuables, par un mauvais classement des terres et par l'inégalité de la répartition, beaucoup de familles aimèrent mieux abandonner leurs héritages et s'expatrier que de les subir. Durant le cours de l'année 580, une foule d'émigrés quittèrent le territoire de Neustrie pour aller s'établir dans les villes qui obéissaient à Hildebert II ou à Gonthramn (2).

Cette année, où les mesures administratives du roi Hilperik tombèrent comme un fléau sur la Neustrie, fut marquée, dans toute la Gaule, par des fléaux naturels. Au printemps, le Rhône et la Saône, la Loire et ses affluens, grossis par des pluies continuelles, débordèrent et firent de grands ravages. Toute la plaine d'Auvergne fut inondée; à Lyon, beaucoup de maisons furent détruites par les eaux, et une partie des murs de la ville s'écroula (3). Dans l'été, un orage de grêle dévasta le territoire de Bourges; la ville d'Orléans fut à demi consumée par un incendie. Un tremblement de terre assez violent pour ébranler les remparts des villes se fit sentir à Bordeaux et dans le pays voisin; la secousse, prolongée vers l'Espagne, détacha des Pyrénées d'énormes quartiers de roche qui écrasèrent les troupeaux et les hommes (4). Enfin, au mois d'août, une épidémie de petite vérole de la nature la plus meurtrière se déclara sur quelques points de la Gaule centrale, et, gagnant de proche en proche, parcourut presque tout le pays.

L'idée de poison occulte, qui, dans de semblables désastres, ne manque jamais de s'offrir aux imaginations populaires, fut admise presque généralement, et les potions d'herbes anti-vénéneuses jouè-

(1) Marcus quoque referendarius post congregatos de iniquis descriptionibus thesauros... (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. VI, cap. XXVIII, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 251.)

(2) Qua de causa multi relinquentes civitates illas, vel possessiones proprias, alia regna petierunt : satius ducentes alibi peregrinari, quam tali periculo subjacere. (*Ibid.*, lib. V, cap. XXIX, p. 251.)

(3) Pari modo Rhodanus cum Arari conjunctus, ripas excedens, grave damnum populis intulit, muros Lugdunensis civitatis aliqua ex parte subvertit. (*Ibid.*, lib. V, cap. XXXIV, p. 252.)

(4) Ipso anno graviter urbs Burdegalensis a terræ motu concussa est mæniaque civitatis in discrimine eversionis extiterunt. Qui tremor ad vicinas civitates porrectus est et usque ad Hispaniam adtigit, sed non tam valide. Tamen de Pyrenæis montibus immensi lapides sunt commoti... (*Ibid.*)

rent le principal rôle parmi les remèdes qu'on essaya (1). La mortalité, qui était effrayante, frappait surtout les enfans et les personnes jeunes. La douleur des pères et des mères dominait dans ces scènes lugubres, comme le trait le plus déchirant; elle arrache au narrateur contemporain un cri de sympathie dont l'expression a quelque chose de tendre et de gracieux : « Nous perdions, dit-il, nos doux et chers « petits enfans que nous avions réchauffés dans notre sein, portés « dans nos bras, nourris, avec un soin attentif, d'alimens donnés de « notre propre main; mais nous essuyâmes nos larmes et nous dîmes « avec le saint homme Job : « Le Seigneur me les a donnés, le Sei- « gneur me les a ôtés, que le nom du Seigneur soit béni (2). »

Lorsque l'épidémie, après avoir désolé Paris et son territoire, se porta vers Soissons, enveloppant avec cette ville la résidence royale de Braine, l'un des premiers qu'elle atteignit fut le roi Hilperik. Il ressentit les graves symptômes du mal à son début, mais il eut, dans cette épreuve, le bénéfice de l'âge, et il se releva promptement (3). A peine il entrait en convalescence, que le plus jeune de ses fils, Dagobert, qui n'était pas encore baptisé, tomba malade. Par un sentiment de prévoyance religieuse, et dans l'espoir d'attirer sur lui la protection divine, ses parens se hâtèrent de le présenter au baptême (4); l'enfant parut se trouver un peu mieux, mais bientôt son frère, Chlodobert, âgé de quinze ans, fut pris comme lui de la maladie régnante (5). A la vue de ses deux fils en péril de mort, Frédé-

(1) Dysentericus morbus pene Gallias totas præoccupavit... a multis autem adserebatur venenum occultum esse. Rusticiores verò corales hoc pusulas nominabant; quod non est incredibile, quia missæ in scapulis sive cruribus ventosæ, procedentibus erumpentibusque vesicis, decursa sanie multi liberabantur; sed et herbæ quæ venenis medentur, potui sumptæ plerisque presidia contulerunt. (*Ibid.*, lib. V, cap. XXXV, p. 253.) — Voyez dans Grégoire de Tours l'énumération des symptômes, qui sont évidemment ceux de la petite vérole maligne.

(2) Et quidem primum hæc infirmitas a mense Augusto initiata parvulos adolescentes adripuit letoque subegit. Perdidimus dulces et caros nobis infantulos, quos aut gremiis fovimus, aut ulnis bajulavimus aut propria manu ministratis cibis ipsos studio sagaciore nutrivimus; sed abstersis lacrymis cum beato Job diximus... (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XXXV, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, pag. 253.) — Job, ch. I, v. 21.

(3) Igitur in his diebus Chilpericus rex graviter ægrotavit. (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XXXV, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 253.)

(4) Quo convalescente, filius ejus junior, necdùm ex aqua et spiritu sancto renatus, ægrotare cœpit. Quem in extremis videntes, baptismo abluerunt. (*Ibid.*)

(5) Quo parumper melius agente, frater ejus senior, nomine Chlodobertus, ab hoc morbo corripitur. (*Ibid.*)

gonde fut saisie des cruelles angoisses de cœur que la nature fait souffrir aux mères, et, sous le poids de l'anxiété maternelle, quelque chose d'étrange se passa dans cette ame si brutalement égoïste. Elle eut des éclairs de conscience et des sentimens d'humanité; il lui vint des pensées de remords, de pitié pour les souffrances d'autrui, de crainte des jugemens de Dieu. Le mal qu'elle avait fait ou conseillé jusque-là, surtout les sombres évènemens de cette année, le sang versé à Limoges, les misères de tout genre qu'avait produites par tout le royaume l'établissement des nouveaux tributs, se représentaient à elle, troublaient son imagination, et lui causaient un repentir mêlé d'effroi (1).

Agitée par ses craintes maternelles et par ce soudain retour sur elle-même, Frédégonde se trouvait un jour avec le roi dans la pièce du palais où leurs deux fils étaient couchés, en proie à l'accablement de la fièvre. Il y avait du feu dans l'âtre à cause des premiers froids de septembre et pour la préparation des breuvages qu'on administrait aux jeunes malades. Hilperik, silencieux, donnait peu de signes d'émotion; la reine, au contraire, soupirant, promenant ses regards autour d'elle, et les fixant tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre de ses enfans, montrait, par son attitude et ses gestes, la vivacité et le trouble des pensées qui l'obsédaient. Dans un pareil état de l'ame, il arrivait souvent aux femmes germaines de prendre la parole en vers improvisés ou dans un langage plus poétique et plus modulé que le simple discours. Soit qu'une passion véhémente les dominât, soit qu'elles voulussent, par un épanchement de cœur, diminuer le poids de quelque souffrance morale, elles recouraient d'instinct à cette manière plus solennelle d'exprimer leurs émotions et leurs sentimens de tout genre, la douleur, la joie, l'amour, la haine, l'indignation, le mépris (2). Ce moment d'inspiration vint pour Frédégonde;

(1) Ipsumque in discrimine mortis Fredegundis mater cernens, serò pœnitens... (*Ibid.*) — Tandem Fredegundis cujus toties dolor lacera torquebat præcordia, quoties semimortua natorum contemplabatur corpora, pristinæ feritatis oblita, humani induit compassionem animi. (Aimoini monachi floriac., de Gest. Franc., lib. III, cap. XXXI; *ibid.*, t. III, p. 82.)

(2) On en trouve une foule d'exemples dans les *sagas*, qui sont le monument le plus complet des anciennes mœurs germaniques. Les personnages de ces récits, hommes ou femmes, improvisent fréquemment; l'improvisation des femmes est annoncée par ces formules : *Tha kvad hun visu thessa*, *Hun svarar og kvad visu*, *Enn hun kvad visu* (alors elle dit ces vers; elle répondit et dit ces vers; elle lui dit en vers, etc.). Voy. *Saga af Ragnari Lodbrok*, cap. IV, X, XVI; *Skioldunga saga*,

elle se tourna vers le roi, et attachant sur lui un regard qui commandait l'attention, elle prononça les paroles suivantes (1) :

« Il y a long-temps que nous faisons le mal et que la bonté de « Dieu nous supporte; souvent elle nous a châtiés par des fièvres et « d'autres maux, et nous ne nous sommes pas amendés.

« Voilà que nous perdons nos fils; voilà que les larmes des pau- « vres, les plaintes des veuves, les soupirs des orphelins les tuent, « et nous n'avons plus l'espérance d'amasser pour quelqu'un (2).

« Nous thésaurisons sans savoir pour qui nous accumulons tant de « choses; voilà que nos trésors restent vides de possesseur, pleins de « rapines et de malédictions (3).

« Est-ce que nos celliers ne regorgeaient pas de vin? Est-ce que « nos greniers n'étaient pas combles de froment? Est-ce que nos « coffres n'étaient pas remplis d'or, d'argent, de pierres précieuses, « de colliers et d'autres ornemens impériaux? Ce que nous avions « de plus beau, voilà que nous le perdons (4). »

Ici les larmes qui, dès le début de cette lamentation, avaient commencé à couler des yeux de la reine, et qui, à chaque pause, étaient devenues plus abondantes, étouffèrent sa voix. Elle se tut et resta la tête penchée, sanglotant et se frappant la poitrine (5); puis

cap. xxxi; *Volsunga saga*, cap. xxix, et tout le recueil intitulé *Nordiska Kämpa dater*.

(1) Ait ad regem. (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. xxxv, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 253.)

(2) « Ecce jam perdimus filios; ecce jam eos lacrymæ pauperum, lamenta viduarum, suspiria orphanorum interimunt; nec spes remanet cui aliquid congregemus. » (*Ibid.*)

(3) « Thesaurizamus nescientes cui congregamus ea. Ecce thesauri remanent a possessore vacui, rapinis ac maledictionibus pleni. » (*Ibid.*)

(4) « Numquid non exundabant promptuaria vino? Numquid non horrea replebantur frumento? Numquid non erant thesauri referti auro, argento, lapidibus pretiosis, monilibus, vel reliquis imperialibus ornamentis? Ecce quod pulcrius habebamus, perdimus. » (*Greg. Turon.*, Hist. franc., lib. V, cap. xxxv, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 253.) — Il est difficile de croire que ce discours, si plein d'accent et de mouvement, soit une amplification de l'historien; Grégoire de Tours n'a pas le défaut de déclamer sous le nom de ses personnages; il leur fait dire les paroles qu'il avait lui-même entendues ou que l'opinion des contemporains leur attribuait. Or, si le discours de Frédégonde fut, comme il y a lieu de le penser, reproduit d'après des ouï-dire, on ne peut en expliquer le caractère que par l'induction qui précède.

(5) Hac effata regina, pugnis verberans pectus... (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. xxxv, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 253.)

elle se redressa, comme inspirée par une résolution soudaine, et dit au roi : « Eh bien! si tu m'en crois, viens et jetons au feu tous ces « rôles d'impôts iniques; contentons-nous, pour notre fisc, de ce qui « a suffi à ton père, le roi Chlother (1). » Aussitôt elle donna l'ordre d'aller chercher dans ses coffres les registres de recensement que Marcus avait apportés des villes qui lui appartenaient. Lorsqu'elle les eut sous sa main, elle les prit l'un après l'autre et les jeta dans le large foyer, au milieu des tisons brûlans. Ses yeux s'animaient en voyant la flamme envelopper et consumer ces rôles obtenus à grand' peine; mais le roi Hilperik, étonné bien plus que joyeux de cette action inattendue, regardait sans proférer un seul mot d'acquiescement. « Est-ce que tu hésites? lui dit la reine d'un ton impérieux, « fais ce que tu me vois faire, afin que, si nous perdons nos fils, nous « échappions du moins aux peines éternelles (2). »

Obéissant à l'impulsion qui lui était donnée, Hilperik se rendit à la salle du palais où les actes publics étaient réunis et conservés; il en fit extraire tous les rôles dressés pour la perception des nouvelles taxes, et commanda qu'ils fussent jetés au feu. Ensuite il envoya dans les diverses provinces de son royaume des hommes chargés d'annoncer que le décret de l'année précédente sur l'impôt territorial était annulé par le roi, et de défendre aux comtes et à tous les officiers fiscaux de l'exécuter à l'avenir (3).

Cependant la maladie mortelle suivait son cours; le plus jeune des deux enfans succomba le premier. Ses parens voulurent qu'il fût enseveli dans la basilique de Saint-Denis, et ils firent transporter son corps du palais de Braine à Paris, sans l'accompagner eux-mêmes (4). Tous leurs soins se portaient dès-lors sur Chlodobert, dont l'état ne donnait plus qu'une faible espérance. Renonçant pour lui à tout secours humain, ils le placèrent sur un brancard, et le conduisirent à pied jusque dans Soissons, à la basilique de Saint-Médard. Là,

(1) « Nunc, si placet, veni et incendamus omnes descriptiones iniquas, sufficiatque fisco nostro, quod suffecit patri regique Chlothachario. » (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XXXV, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 253.)

(2) Jussit libros exhiberi, qui de civitatibus suis per Marcum venerant; projectisque in ignem, iterum ad regem conversa : « Quid tu, inquit, moraris? Fac quod vides a me fieri. » (*Ibid.*)

(3) Tunc rex compunctus corde, tradidit omnes libros descriptionum igni, conflagratisque illis, misit qui futuras prohiberent descriptiones. (*Ibid.*)

(4) Post hæc infantulus junior dum nimio labore tabescit, extingitur; quem cum maximo mœrore deducentes a villa Brennaco Parisius, ad basilicam sancti Dionysii sepelire mandaverunt. (*Ibid.*)

suivant une des pratiques superstitieuses du siècle, ils l'exposèrent, couché dans son lit près de la tombe du saint, et firent un vœu solennel pour le rétablissement de sa santé. Mais le malade, épuisé par la fatigue d'un trajet de plusieurs lieues, entra en agonie le jour même, et il expira vers minuit (1). Cette mort émut vivement toute la population de la ville; à l'impression de sympathie que cause d'ordinaire la fin prématurée des personnes royales, se joignait, pour les habitans de Soissons, un retour personnel sur eux-mêmes. Presque tous avaient à pleurer quelque perte récente. Ils se portèrent en foule aux funérailles du jeune prince, et le suivirent processionnellement jusqu'au lieu de sa sépulture, la basilique des martyrs saint Crépin et saint Crépinien. Les hommes versaient des larmes, et les femmes, vêtues de noir, donnaient les mêmes signes de douleur qu'aux obsèques d'un père ou d'un époux; il leur semblait, en accompagnant ce convoi, mener le deuil de toutes les familles (2).

En témoignage de ses regrets paternels, Hilperik fit de grands dons aux églises et aux pauvres. Il ne retourna pas à Braine, dont le séjour lui était devenu odieux, et où l'épidémie continuait ses ravages; parti de Soissons avec Frédégonde, il alla s'établir avec elle dans l'une des maisons royales qui bordaient la vaste forêt de Cuise, à peu de distance de Compiègne. On était alors au mois d'octobre, à l'époque de la chasse d'automne, espèce de solennité nationale au plaisir de laquelle tout homme de race franke se livrait avec une passion capable de lui faire oublier les plus grands chagrins (3). Le mouvement, le bruit, l'attrait d'un exercice violent et quelquefois périlleux, calmaient la tristesse du roi et le rendaient par intervalles à son humeur habituelle; mais, pour la douleur de Frédégonde, il n'y avait ni distraction ni trêve. Ses souffrances comme mère s'aggravaient du

(1) Chlodobertum verò componentes in feretro, Suessiones ad basilicam sancti Medardi duxerunt, projicientesque eum ad sanctum sepulcrum, voverunt vota pro eo; sed media nocte, anhelus jam et tenuis, spiritum exhalavit. (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XXXV; apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 253.)— Médard, évêque de Noyon, mort en 560, avait été enterré à Soissons, par ordre du roi Chlother.

(2) Magnus quoque hic planctus omni populo fuit; nam viri lugentes, mulieresque lugubribus vestimentis indutæ, ut solet in conjugum exsequiis fieri, ita hoc funus sunt prosecutæ. (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XXXV, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 253.)

(3) Igitur post mortem filiorum Chilperici, rex mense octobri in Cotia silva plenus luctu cum conjuge residebat. (*Ibid.*, cap. XL, p. 256.) — *Hadriani Valesii* Rer. francic., lib. X, t. II, p. 108.

changement que la mort de ses deux fils allait amener dans sa situation comme reine, et des craintes qu'elle en concevait pour l'avenir. Il ne restait plus qu'un seul héritier du royaume de Neustrie, et c'était Chlodowig, le fils d'une autre femme, de l'épouse qu'elle avait supplantée autrefois, l'homme qu'un complot récent venait de lui signaler comme l'objet des espérances et des intrigues de ses ennemis (1). La perspective du veuvage, malheur qu'elle devait craindre chaque jour, la frappait d'épouvante; elle se voyait, dans ses appréhensions, dégradée de son rang, privée d'honneurs, de pouvoir, de richesses, soumise, par représailles, ou à des traitemens cruels ou à des humiliations pires que la mort.

Ce nouveau tourment d'ame ne la conduisit pas au même genre de pensées que le premier. Un moment élevée au-dessus d'elle-même par ce que l'instinct maternel porte en soi d'inspirations nobles et tendres, elle était retombée dans sa propre nature, l'égoïsme sans frein, l'astuce et la cruauté. Elle se mit à chercher les moyens de tendre à Chlodowig un piége où il perdît la vie, et ce fut sur le fléau qui venait de lui enlever son fils qu'elle compta, dans cette machination, pour faire périr son ennemi. Le jeune prince, absent de Braine, avait échappé à l'épidémie; elle résolut de suggérer à son père, à l'aide d'un faux prétexte, l'idée de l'envoyer dans ce lieu où la contagion se montrait de plus en plus meurtrière. La raison qu'elle imagina pour persuader son mari fut sans doute l'intérêt de savoir par le témoignage d'une personne sûre, d'un membre de la famille, ce qui se passait dans cette maison royale subitement abandonnée de ses maîtres et exposée ainsi aux larcins et aux dilapidations de tout genre. Ne soupçonnant rien des motifs secrets de cet avis, Hilperik le trouva bon à suivre; il donna, par un message, à Chlodowig, l'ordre de se rendre à Braine, et le jeune homme obéit avec cette soumission filiale qui était dans les mœurs germaniques (2).

Soit pour inspecter par lui-même ses récoltes de l'année, soit pour varier ses distractions, le roi passa bientôt de la forêt de Cuise au domaine de Chelles, sur la Marne. Là, il se prit à songer à son fils qui était à Braine, exposé, pour lui complaire, à un danger presque

(1) Le complot de Leudaste et du prêtre Rikulf. Voyez la cinquième Lettre, dans la *Revue* du 1er mai 1836.—Chlodowig était alors âgé d'environ vingt-cinq ans.

(2) Tunc Chlodevechum filium suum Brennacum, faciente regina, transmisit, ut scilicet et ipse ab hoc interitu deperiret. Graviter ibi his diebus morbus ille qui fratres interfecerat sæviebat. (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XL, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 256.)

certain, et il le rappela près de lui (1). Chlodowig revint sain et sauf de sa périlleuse mission; plein de lui-même et de la bonne fortune qu'il avait de survivre à ses jeunes frères, il irrita comme à plaisir les regrets et la haine de Frédégonde. Il étalait devant elle des airs de fierté méprisante, et il tenait à tout venant des propos tels que ceux-ci (2): « Voilà mes frères morts, le royaume reste à moi seul; toute « la Gaule me sera soumise, le sort m'a réservé l'empire universel. « —Voilà que mes ennemis sont sous ma main, je les traiterai comme « il me plaira (3). » Souvent il lui arrivait de joindre des invectives contre la reine à ces forfanteries puériles où sa vanité se gonflait de l'orgueil inspiré aux Neustriens par leurs conquêtes récentes, et par l'espoir qu'ils fondaient sur elles de rétablir à leur profit l'unité de la domination franke (4).

Frédégonde était informée des moindres discours de son beau-fils, et, dans l'état de préoccupation extrême où elle se trouvait, ces vaines paroles lui causaient des mouvemens de frayeur. D'abord on lui fit des rapports exacts, ensuite le faux se mêla au vrai; enfin, il y eut de pures fables inventées par émulation de zèle (5). Un jour, quelqu'un vint lui dire: « Si tu restes privée de fils, c'est par l'effet des « trames de Chlodowig. Il a commerce avec la fille d'une de tes ser- « vantes, et il s'est servi de la mère pour faire mourir tes enfans par des « maléfices. Je t'en avertis, n'attends pas mieux pour toi maintenant

(1) Ipse enim rex Calam parisiacæ civitatis villam advenit. Post paucos vero dies Chlodovechum ad se venire præcepit. (*Ibid.*) — Chelles est dans le département de Seine-et-Marne, à six lieues est de Paris.

(2) Igitur cùm in supradicta villa apud patrem habitaret, cœpit immature jactare... (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XL, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 256.)

(3) « Ecce mortuis fratribus meis, ad me restitit omne regnum; mihi universæ Galliæ subjicientur, imperiumque universum mihi fata largita sunt. Ecce inimicis in manu positis inferam quæcumque placuerit. » (*Ibid.*)

(4) Sed et de noverca sua Fredegunde regina non condecibilia detrectabat. (*Ibid.*) — L'agrandissement de la Neustrie se poursuivait, depuis l'année 577, par l'occupation successive de toutes les villes d'Aquitaine, appartenant soit à l'Austrasie, soit au royaume de Gonthramn; cette invasion fut complète en l'année 582. Voyez troisième et sixième Lettres (*Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1834 et du 1er décembre 1836.).

(5) Quæ illa audiens, pavore nimio terrebatur. (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XL, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 256.) — Non defuere tamen qui delatoria contra eum usi arte, non solum quæ ipse injuriose loquebatur de regina verum et aliqua ad ipsam referrent mendacia. (Aimoini monachi floriac., de Gest. Franc.; *ibid.*, t. III, p. 87.)

« que tu as perdu ce qui te donnait l'espérance de régner (1). » Cette dénonciation mensongère, frappant la reine comme d'un coup électrique, réveilla en elle toute son énergie et la fit passer de l'abattement à la fureur. Elle fit saisir dans sa maison, garrotter et amener devant elle les deux femmes qui lui étaient désignées. Par son ordre, la concubine de Chlodowig fut battue de verges et on lui coupa les cheveux, signe d'infamie que les coutumes germaniques infligeaient, avant toute punition, à la femme adultère et à la fille débauchée; puis, on exposa cette malheureuse dans la cour du palais, le corps serré entre les deux moitiés d'un pieu fendu qu'on avait dressé devant le logement du jeune prince pour lui faire honte et peine à la fois (2). Pendant que la fille subissait ce genre de supplice, la mère fut mise à la question, et, à force de tortures, on tira d'elle un faux aveu des sortiléges qu'on lui imputait (3).

Munie de cette preuve qui semblait péremptoire, Frédégonde alla trouver le roi, lui dit ce qu'elle venait d'apprendre, et demanda vengeance contre Chlodowig. Son récit, adroitement mêlé d'insinuations capables de donner à Hilperik des craintes pour sa propre vie, fit sur lui une telle impression, que, sans rien examiner, sans interroger de nouveau personne, sans même entendre son fils, il résolut de le livrer à la justice de sa marâtre (4). Devenu pusillanime à force de crédulité, supposant à Chlodowig, outre le crime dont on le chargeait, des pensées d'usurpation et de parricide, il n'osa le faire arrêter dans le palais, au milieu de ses jeunes compagnons, et ce fut par une sorte de guet-apens qu'il voulut s'assurer de sa personne. Ce jour-là, une partie de chasse eut lieu dans la forêt voisine de Chelles; le roi s'y rendit accompagné seulement de quelques leudes dévoués parmi lesquels figuraient le duc Bob ou Baudeghisel, et le duc Desi-

(1) Post dies vero aliquot adveniens quidam ait reginæ : Ut orbata filiis sedeas, dolus hic Chlodovechi est operatus. Nam ipse concupiscens unius ancillarum tuarum filiam, maleficiis tuos per matrem ejus filios interfecit; ideoque moneo ne speres de te melius, cum tibi spes per quam regnare debueras sit ablata. (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XL; *ibid.*, t. II, p. 256.)

(2) Tunc regina timore perterrita et furore succensa, nova orbitate compuncta, adprehensa puella in quam oculos injecerat Chlodovechus, et graviter verberata incidi comam capitis ejus jussit : ac scissæ sudi impositam defigi ante metatum Chlodovechi præcepit. (*Ibid.*)

(3) Matre quoque puellæ religata et tormentis diù cruciata elicuit ab ea professionem quæ hos sermones veros esse firmaret. (*Ibid.*)

(4) Regi exinde hæc et alia hujuscemodi insinuans, vindictam de Chlodovecho poposcit. (*Ibid.*)

derius, l'habile et heureux chef de l'armée d'invasion qui poursuivait alors en Aquitaine la conquête des villes de Hildebert et de Gonthramn (1). Venu à la cour de Neustrie dans l'intervalle de deux campagnes, on eût dit qu'il s'y trouvait à point nommé pour aider de sa main la colère insensée du père contre le fils, et remplir ce rôle de ministre de la fatalité que les nobles gallo-romains jouèrent plus d'une fois dans les catastrophes domestiques de la dynastie mérovingienne (2).

A l'une des stations de la forêt, Hilperik s'arrêta et fit partir un message ordonnant à Chlodowig de se rendre auprès de lui, seul, pour un entretien secret (3). Le jeune homme crut peut-être que ce rendez-vous mystérieux était arrangé par son père afin de lui donner le moyen de s'expliquer devant lui, de parler librement et de prouver son innocence; du moins il obéit sans retard, n'ayant aucun soupçon de ce qui allait suivre. Arrivé à la forêt, il se trouva bientôt en présence de son père et des ducs Bob et Desiderius, qui se tenaient tous deux près de lui. On ne sait de quel air le roi accueillit son fils, s'il éclata en reproches et en malédictions, ou s'il n'y eut de sa part qu'un morne silence avec un signe de commandement. A ce signe, ou à l'ordre qui leur fut donné, Desiderius et Bob s'approchèrent du jeune prince, et, le saisissant, chacun de son côté, par un bras, ils le tinrent avec force pendant qu'on lui enlevait son épée (4). Quand il fut désarmé, on le dépouilla de ses riches habits, et on le couvrit de vêtemens grossiers; accoutré ainsi et chargé de liens comme un vil malfaiteur, il fut conduit devant la reine et remis à sa discrétion (5).

Quoique Frédégonde eût d'avance bien arrêté ce qu'elle voulait

(1) Tunc rex in venationem directus.... (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XL, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 256.) — Bobo dux filius Mummoleni.... Bodegisilus, filius Mummoleni suessionici. (*Ibid.*, lib. VI, cap. XLVI, p. 290, et lib. X, cap. II, p. 364.) — Les syllabes *Bob, Bab, Bod, Bad, Bat*, se substituaient souvent, comme petit nom familier, aux noms germaniques formés du composant *Bald* ou *Baud*, et d'un autre mot quelconque. — Voyez, dans la *Revue*, les troisième et sixième Lettres (15 juillet 1834 et 1er décembre 1836).

(2) Voy. l'histoire d'Arcadius, sénateur arverne. (*Grégoire de Tours*, liv. III, ch. IX, XII et XVIII.)

(3) Eum præcepit arcessiri secretius. (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XL, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 256.)

(4) Quo adveniente, ex jussu regis adprehensus in manicis a Desiderio atque Bobone ducibus... (*Ibid.*)

(5) Nudatur armis et vestibus, ac vili indumento contectus, reginæ vinctus adducitur. (*Ibid.*)

faire quand elle se verrait maîtresse de la vie du dernier de ses beaux-fils, elle ne précipita rien ; et, suivant l'esprit de calcul et de prévoyance qui ne l'abandonnait jamais, elle retint Chlodowig prisonnier dans le palais de Chelles pour l'interroger elle-même, et tirer de ses paroles, soit des preuves contre lui, soit des renseignemens sur ses liaisons d'intérêt et d'amitié (1). Durant trois jours, cette procédure domestique mit en présence l'un de l'autre, dans une lutte inégale, deux êtres de nature bien différente, la femme aussi adroite qu'impitoyable, pleine d'art pour dissimuler et de force pour vouloir, et le jeune homme imprudent, étourdi, franc de cœur et léger de propos. L'interrogatoire du prisonnier roula sur trois points qui lui furent présentés sous toutes les formes : Qu'avait-il à dire sur les circonstances du crime dont il était chargé? De quelles personnes avait-il reçu des suggestions ou des conseils? Avec quelles personnes se trouvait-il particulièrement lié d'affection (2)

De quelques détours qu'on usât pour le surprendre, Chlodowig fut inébranlable dans ses dénégations sur tous les faits allégués; mais, ne résistant pas au plaisir de se faire gloire de la puissance et du dévouement de ses amis, il en nomma un grand nombre (3). Cette information suffit à la reine, qui mit fin à son enquête pour passer à l'exécution de ce qu'elle avait résolu. Au matin du quatrième jour, Chlodowig, toujours lié ou enchaîné, fut conduit de Chelles à Noisy, domaine royal situé à peu de distance sur l'autre rive de la Marne (4). Ceux qui le transférèrent ainsi, comme pour un changement de prison, avaient des ordres secrets; peu d'heures après son arrivée, il fut frappé à mort d'un couteau qu'on laissa dans la plaie, et enterré dans une fosse creusée le long du mur d'une chapelle dépendant du palais de Noisy (5).

Le meurtre consommé, des gens instruits par Frédégonde se ren-

(1) At illa in custodia eum retineri præcepit, elicere ab eo cupiens... (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XL, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 256.)

(2) Si hæc ita ut audierat se haberent, vel cujus consilio usus fuerit, aut cujus hæc instinctu fecisset vel cum quibus maxime amicitias conligasset. (*Ibid.*)

(3) At ille reliqua denegans, amicitias multorum detexit. (*Ibid.*)

(4) Denique post triduum, regina vinctum jussit eum transire Matronam fluvium et in villa cui Nuceto nomen est custodiri. (*Ibid.*) — Noisy-le-Grand, à quatre lieues nord-est de Paris.

(5) In qua custodia cultro percussus interiit : ipsoque in loco sepultus est. (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XL, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 256.) — *Ibid.*, lib. VIII, cap. X, p. 316.

dirent auprès du roi et lui annoncèrent que Chlodowig, poussé au désespoir par la grandeur de son crime et l'impossibilité du pardon, s'était tué de sa propre main ; comme preuve du suicide, ils ajoutèrent que l'arme qui avait causé la mort était encore dans la blessure (1). Hilperik, imperturbable dans sa crédulité, ne conçut aucun doute, ne fit ni enquête ni examen; regardant son fils comme un coupable qui s'était puni lui-même, il ne le pleura point et ne donna pas même des ordres pour sa sépulture (2). Cette omission fut mise à profit par la reine, dont l'inimitié ne pouvait s'assouvir; elle s'empressa de commander qu'on déterrât le corps de sa victime et qu'on le jetât dans la Marne, pour qu'il fût à jamais impossible de l'ensevelir honorablement (3). Mais ce calcul de barbarie demeura sans effet; au lieu de se perdre au fond de la rivière ou d'être emportés au loin par le courant, les restes de Chlodowig furent poussés dans un filet tendu par un pêcheur du voisinage. Quand cet homme vint lever ses filets, il retira de l'eau un cadavre, et reconnut le jeune prince à sa longue chevelure qu'on n'avait point songé à lui enlever. Touché de respect et de compassion, il transporta le corps sur la rive et l'inhuma dans une fosse qu'il couvrit de gazon afin de la reconnaître, gardant pour lui seul le secret d'un acte de piété qui pouvait causer sa perte (4).

Frédégonde n'avait plus à craindre qu'un fils de Hilperik né d'une autre femme qu'elle héritât du royaume; sa sécurité à cet égard était complète, mais ses fureurs n'étaient pas à bout. La mère de Chlodowig, l'épouse qu'elle avait fait répudier, Audovère, vivait encore dans un monastère de la ville du Mans; cette femme avait à lui demander compte de sa propre infortune et de la mort de deux fils, le premier traqué par elle comme une bête fauve et contraint au suicide (5), le second assassiné. Soit que Frédégonde crût possible qu'au fond de son cloître Audovère nourrît des projets et trouvât des moyens de vengeance, soit que sa haine contre elle n'eût d'autre

(1) Interea advenerunt nuntii ad regem qui dicerent, quod ipse se ictu proprio perfodisset : et adhuc ipsum cultrum de quo se perculit, in loco stare vulneris adfirmabant. (*Ibid.*, lib. V, cap, XL, p. 256.)

(2) Quibus verbis rex Chilpericus inlusus, nec flevit, quem ipse, ut ita dicam, morti tradiderat, instigante regina. (*Ibid.*, p. 257.)

(3) *Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. VIII, cap. X, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 316.

(4) *Ibid.*

(5) Merowig. Voyez la troisième Lettre dans la *Revue* du 15 juillet 1834.

cause que le mal qu'elle-même lui avait fait, cette haine était au comble; un nouveau crime suivit de près le meurtre de Chlodowig.

Des serviteurs de la reine, chargés de ses ordres, partirent pour le Mans, et, arrivés là, ils se firent ouvrir les portes du monastère où, depuis plus de quinze ans, Audovère était retirée et où avait grandi auprès d'elle sa fille Hildeswinde, qui portait le surnom de Basine (1). Toutes les deux étaient comprises, chacune pour sa part, dans l'horrible commission donnée par Frédégonde; la mère fut mise à mort, et la fille, chose incroyable si un contemporain ne l'attestait, la propre fille du roi Hilperik fut violée, et, lui vivant, subit un tel outrage (2). Les domaines qu'Audovère avait reçus autrefois comme consolation du divorce, ses autres biens et tous ceux de Chlodowig et de sa sœur devinrent la propriété de Frédégonde (3). Quant à la malheureuse jeune fille qui survivait déshonorée, sans famille, quoiqu'elle eût un père, et que son père fût roi, elle alla s'enfermer dans le monastère de Poitiers, et se remettre aux soins maternels de la fondatrice de cette maison, la douce et noble Radegonde (4).

La femme à qui les souffrances de la torture avaient arraché des déclarations contre elle-même et contre Chlodowig fut condamnée par jugement à être brûlée vive. En allant au supplice, elle rétracta ses aveux, criant à haute voix que tout ce qu'elle avait dit était mensonge; mais celui que ces paroles auraient dû faire tressaillir, Hilperik, ne fut point tiré de son étrange engourdissement, et les protestations de la condamnée expirèrent inutiles au milieu des flammes du bûcher (5). Il n'y eut point d'autres supplices au palais de Chelles; les serviteurs et les amis de Chlodowig, instruits par l'exemple de ce

(1) Voyez la première Lettre (livraison de la *Revue* du 1er décembre 1833). — *Basine* signifiait *la bonne;* le radical de ce nom, *bas* ou *bat*, suivant les dialectes, se retrouve en allemand et en anglais moderne dans les comparatifs *besser* et *better*, et dans le superlatif *best*.

(2) Mater autem ejus crudeli morte necata, soror illius... delusa a pueris reginæ... (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XL, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 257.)

(3) Opesque eorum omnes reginæ delatæ sunt. (*Ibid.*)

(4) In monasterium... transmittitur in quo nunc veste mutata consistit. (*Ibid.*) — Voyez la cinquième Lettre (livraison de la *Revue* du 1er mai 1836).

(5) Mulier quæ super Chlodovechum locuta fuerat, dijudicatur incendio concremari. Quæ cum duceretur, reclamare cœpit misera, se mendacia protulisse : sed nihil proficientibus verbis, ligata ad stipitem, vivens exuritur flammis. (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XL, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 257.)

qui était arrivé trois ans auparavant aux compagnons de son frère, avaient pris la fuite à propos, se dispersant de différens côtés, et faisant diligence pour sortir du royaume (1).

Des ordres expédiés aux comtes des frontières leur enjoignirent de barrer le passage aux fugitifs; mais un seul, le trésorier de Chlodowig, fut arrêté au moment où il arrivait sur le territoire de Bourges, pays du royaume de Gonthramn. Comme on le ramenait par la ville de Tours, l'évêque Grégoire, le narrateur de ces tristes scènes, le vit passer les mains liées, et apprit de ses gardiens qu'ils le menaient à la reine et à quel sort il était destiné (2). Grégoire, ému de compassion pour ce malheureux, chargea ceux qui le conduisaient d'une lettre où il demandait sa vie. A cette prière d'un homme qu'elle révérait en dépit d'elle-même, Frédégonde fut saisie d'un salutaire étonnement, et, comme si une voix mystérieuse lui eût dit : « C'est assez, » elle s'arrêta. Sa fièvre de cruauté finit; elle eut la clémence du lion, le dédain du meurtre inutile, et non-seulement elle fit grace au prisonnier des tortures et du supplice, mais encore elle le laissa libre de s'en aller où il voudrait (3).

Cinq ans après, Hilperik était mort assassiné, laissant pour héritier de son royaume un fils âgé de quatre mois, et Frédégonde, incapable de faire tête au soulèvement de ses ennemis, avait mis cet enfant et elle-même sous la protection du roi Gonthramn, venu auprès d'elle à Paris. Dans ce voyage, qui devait lui donner la haute main sur les affaires de la Neustrie, Gonthramn était agité de sentimens très divers : la joie de pouvoir prendre sa revanche des torts que lui avait faits Hilperik, et la tristesse qu'en bon frère il ressentait de sa mort; la défiance que lui causait l'amitié si trompeuse de Frédégonde, et l'intérêt qu'il avait à lui rendre service pour s'assurer la tutelle de son fils et la régence du royaume (4). D'un côté, l'ambition le retenait à Paris; de l'autre, une vague terreur le pressait d'abréger le plus

(1) Servientes quoque illius per diversa dispersi sunt. (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. V, cap. XL, apud Script. rer. gallic. et franc., t. II, p. 257.) — Voyez, dans la troisième Lettre, la mort des compagnons de Merowig (*Revue* du 15 juillet 1834).

(2) Thesaurarius Chlodovechi a Cuppane stabuli comite de Biturico retractus, vinctus reginæ transmissus est diversis cruciatibus exponendus. (*Ibid.*)

(3) Sed eum regina et suppliciis et vinculis jussit absolvi; liberumque, nobis obtinentibus, abire permisit. (*Ibid.*)

(4) Comperto autem Guntchramnus rex de fratris excessu amarissime flevit; moderato quoque planctu, commoto exercitu Parisius dirigit. (*Ibid.*, lib. VII, cap. V, p. 295.)

possible un séjour qu'il croyait périlleux; il jouait le rôle de patron et de défenseur de Frédégonde, et il se gardait contre elle (1). Ses préoccupations lui ramenaient vivement à l'esprit la fin violente de son frère et de ses neveux, Merowig et Chlodowig; ces derniers surtout, morts à la fleur de l'âge et dont il n'avait reçu aucun mal, étaient le sujet de ses rêveries mêlées de craintes pour lui-même et de regrets pour les siens. Il en parlait sans cesse et se plaignait de ne pouvoir au moins leur donner une sépulture honorable, ignorant qu'il était du lieu où leurs corps avaient été jetés (2). De telles pensées le conduisirent à chercher des informations a cet égard, et bientôt le bruit de sa pieuse enquête fut répandu autour de Paris. Sur ce bruit, un homme de la campagne vint au logis du roi, demandant à lui parler, et, admis en sa présence, il dit: « Si cela ne doit pas « tourner contre moi dans la suite, j'indiquerai en quel lieu est le « cadavre de Chlodowig (3). »

Joyeux de ce qu'il venait d'entendre, le roi Gonthramn jura au paysan qu'il ne lui serait fait aucun mal, et que bien au contraire, s'il donnait des preuves de ce qu'il annonçait, on le récompenserait par des présens (4). Alors cet homme reprit : « O roi, ce que je dis « est la vérité, les faits eux-mêmes le prouveront. Lorsque Chlo- « dowig eut été tué, et enterré sous l'auvent d'un oratoire, la reine, « craignant qu'un jour il ne fût découvert et enseveli avec honneur, « le fit jeter dans le lit de la Marne. Je le trouvai dans les filets que « j'avais préparés, selon le besoin de mon métier qui est de prendre « du poisson. J'ignorais qui ce pouvait être, mais à la longueur des « cheveux je reconnus que c'était Chlodowig. Je le pris sur mes « épaules et le portai au rivage, où je l'enterrai et lui fis un tombeau « de gazon. Ses restes sont en sûreté, fais maintenant ce que tu « voudras (5). »

(1) Nam Fredegundem patrocinio suo fovebat, ipsamque sæpius ad convivium evocans, promittens se ei fieri maximum defensorem. (*Greg. Turon.*, lib. VII, cap. VII.) — Sed quia non erat fidus ab hominibus inter quos venerat, armis se munivit, nec umquam ad ecclesiam aut reliqua loca quò ire delectabat, sine grandi pergebat custodia. (*Ibid.*, cap. VIII, p. 296.)

(2) Denique cum interitum Merovechi atque Chlodovechi sæpius lamentaretur, nesciretque ubi eos postquam interfecerant, projecissent... (*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. VIII, cap. X, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 316.)

(3) Venit ad regem homo qui diceret : « Si mihi contrarium in posterum non habetur, indicabo in quo loco Chlodovechi cadaver sit positum. » (*Ibid.*)

(4) Juravit rex nihil ei molestum fieri, sed potius muneribus ampliari. (*Ibid.*)

(5) Tunc ille : « Veritatem, inquit me loqui, o rex ipsa ratio quæ acta est com-

Gonthramn, feignant d'aller à la chasse, se fit conduire par le pêcheur au lieu où cet homme avait élevé un monticule de gazon (1). La terre ayant été creusée, on trouva le cadavre de Chlodowig couché sur le dos et presque intact; une partie de la chevelure, celle qui posait en dessous, s'était séparée de la tête, mais le reste, avec ses longues tresses pendantes, y demeurait encore attaché (2). A cet indice qui ne laissait point de doute, le roi Gonthramn reconnut le fils de son frère, l'un de ceux dont il avait tant souhaité de pouvoir retrouver les restes. Il ordonna pour le jeune prince des funérailles magnifiques, et, menant lui-même le deuil, il fit transporter son corps à la basilique de Saint-Vincent, aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés (3). Quelques semaines après, le corps de Merowig, découvert dans le pays de Térouane, fut apporté à Paris, et enterré dans la même église, où reposait aussi le roi Hilperik (4).

Cette église fut le tombeau commun des princes mérovingiens, de ceux-là surtout qui, enlevés par une mort violente, ne purent choisir eux-mêmes leur sépulture. Son pavé subsiste, et, dans l'enceinte de l'édifice rebâti plusieurs fois, il garde encore la poussière des fils du conquérant de la Gaule. Si ces récits valent quelque chose, ils augmenteront le respect de notre âge pour l'antique abbaye royale, maintenant simple paroisse de Paris, et peut-être joindront-ils une émotion de plus aux pensées qu'inspire ce lieu de prière consacré il y a treize cents ans.

AUGUSTIN THIERRY.

probabit. Nam quando Chlodovechus interfectus est ac sub stillicidio oratorii cujusdam sepultus, metuens regina ne aliquando inventus cum honore sepeliretur, jussit eum in alveum Matronæ fluminis projici. Tunc intra lapsum quod opere meo ad capiendorum piscium necessitatem præparaveram, reperi. Sed cum ignorarem quisnam esset, a cæsarie prolixa cognovi Chlodovechum esse...(*Greg. Turon.*, Hist. Franc., lib. VIII, cap. x, apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 316.)

(1) Quod cum rex comperisset, confingens se ad venationem procedere... (*Ibid.*)

(2) Detectoque tumulo, reperit corpusculum integrum et inlæsum; una tantum pars capillorum quæ subter fuerat, jam defluxerat; alia vero cum ipsis crinium flagellis intacta durabat. (*Ibid.*, p. 317.)

(3) Convocato igitur episcopo civitatis, cum clero et populo et cereorum innumerabilium ornatu, ad basilicam sancti Vincentii detulit tumulandum. (*Ibid.*)

(4) Post hæc misit Pappolum Carnotenæ urbis episcopum, qui Merovechi cadaver requirens, juxta Chlodovechi tumulum sepelivit. (*Ibid.*)

LE

DOCTEUR HERBEAU.

I.

En quelle année naquit le docteur Herbeau, Aristide Herbeau, docteur de la Faculté de médecine de Montpellier, membre du conseil municipal de Saint-Léonard, chevalier de la Légion-d'Honneur, une des figures les plus poétiques qu'ait ensevelies l'ombre des temps modernes? A quelle époque vint-il exercer la médecine à Saint-Léonard? C'est ce que nul ne saurait dire. Il n'est personne qui se rappelle avoir assisté aux débuts du docteur Herbeau, personne qui se souvienne qu'un autre docteur ait existé à Saint-Léonard avant le docteur Herbeau. On l'a toujours connu avec la même perruque, le même ventre et le même jonc à pomme d'or; il a toujours eu cinquante ans, le même cheval, la même femme, la même culotte de velours et les mêmes souliers à boucles d'argent. Son cheval, c'était une jument, avait nom *Colette :* horrible bête, d'un gris sale, mais d'un trot solide, qui boitait toujours en sortant de l'écurie, mais qui, au bout d'une heure, allait comme un petit vent. Mme Adélaïde Herbeau était une grande femme sèche, acariâtre, et d'un tempérament jaloux. Le docteur, qui était versé dans la connaissance de l'antiquité grecque, se consolait en songeant à Socrate.

C'était bien à coup sûr le plus aimable des docteurs, d'une bonté vraie, d'une humeur facile, d'une naïveté charmante. Il aimait le chevalier de Parny, citait volontiers Horace, recherchait la société des femmes, et jouissait auprès du beau sexe d'une réputation de galanterie qui aurait pu justifier la jalousie d'Adélaïde, s'il n'avait porté dans ses mœurs une austérité qui eût fait honneur à un esprit nourri de lectures moins profanes. Je ne dirai rien de son habileté pratique : ses cliens ne s'en plaignaient pas. Il tuait les uns, guérissait les autres, et tout le monde était content. Sans rivaux, sans confrères, il régnait seul à Saint-Léonard. A la ville et aux alentours, on ne vivait, on ne mourait que par le docteur Herbeau. Aussi quelle existence occupée que la sienne ! Rarement le soleil levant le surprenait auprès d'Adélaïde. En été, à trois heures du matin, à six heures en hiver, par la bise, par la pluie, par la glace, le docteur était sur *Colette*, trottant dans les sentiers, gravissant les monts, côtoyant les eaux de la Vienne. Et c'était le bon temps ! Il visitait la ferme, le château, la chaumière, et partout il trouvait des visages amis et des cœurs bienveillans. — Monsieur Herbeau ! s'écriait-on aussitôt qu'il apparaissait le long de la haie, ses ailes de pigeon au vent, la face épanouie, le ventre mollement ballotté par le trot régulier de sa monture, — et les enfans d'accourir; l'un prenait la bride, l'autre l'étrier, un troisième venait en aide aux courtes jambes du docteur. La ménagère rinçait les verres, et, pendant qu'Aristide prescrivait ses ordonnances, l'enfance joyeuse, grimpée sur *Colette*, promenait le pacifique animal, qui baissait humblement la tête et prenait son triomphe en patience. Au château, c'était bien autre chose ! on y aimait la gaieté d'Aristide, sa bonhomie et sa grace parfaite. Aussi quel touchant accueil et quelles tendres prévenances ! Il s'y rencontrait bien parfois quelques esprits dénigrans et sceptiques qui traitaient assez légèrement la science du cher docteur; mais ce que je puis affirmer, sans crainte d'être démenti, c'est que tous les gens bien portans le voyaient avec plaisir et faisaient de lui le plus grand cas.

Il était roi de la ville. Si deux maisons rivales choisissaient le même jour pour réunir à leur table les gloutons de Saint-Léonard, on se disputait le docteur presque à main armée (de fourchettes, s'entend), et c'étaient des querelles dont l'acharnement rappelait les divisions des Capulet et des Montaigu. Pour prévenir à la fois ces façons d'agir malséantes et les inimitiés que lui aurait nécessairement attirées, soit un double refus, soit une préférence plus impru-

dente encore, le docteur avait décidé qu'en pareille occurrence on le tirerait au sort. Dans les derniers temps, on le jouait en un cent de piquet. Un soir, chez la directrice de la poste aux lettres, le brigadier de gendarmerie proposa au receveur des contributions indirectes de jouer Mme Herbeau à qui perd-gagne. Ce mot incisif et méchant fut rapporté le lendemain à Mme Herbeau, qui ne pardonna jamais à la gendarmerie royale. L'année suivante, une épidémie, qui frappa particulièrement les gendarmes, s'étant déclarée dans le pays, Mme Herbeau menaça Aristide d'une séparation judiciaire, s'il visitait un seul gendarme de Saint-Léonard. Belle occasion dont ne profita pas Aristide! Époux soumis et résigné, il refusa ses soins à la gendarmerie souffrante : tous les gendarmes guérirent. Je suis loin d'approuver cette soumission d'Aristide aux rancunes d'une épouse implacable. Un médecin se doit à l'humanité tout entière. Toutefois, si l'on songe aux orages que le docteur, en résistant aux ordres d'Adélaïde, eût infailliblement déchaînés sur sa tête, peut-être l'excusera-t-on d'avoir sacrifié à la tranquillité de son ménage les intérêts de la société, frappée dans ses enfans les plus chers.

Il faut bien reconnaître, hélas! qu'en toutes choses le docteur ployait ainsi sous la volonté conjugale. Aristide tremblait sous un regard de Mme Herbeau, comme la perdrix sous l'œil magnétique du chien qui la tient en arrêt. Souvent, dans les cercles brillans de la ville, on le voyait, auprès des jeunes beautés, se livrant à toutes les graces d'un esprit attique et léger. Sa figure rayonnait; Horace et Parny voltigeaient sur ses lèvres; de ses petits yeux sortaient des jets de flamme, et ses mains, enhardies par la poésie latine, osaient parfois des libertés toutes paternelles. Mais soudain ses traits se cristallisaient, un nuage cuivré passait sur son front, ses mains se retiraient confuses. C'est qu'un regard de Mme Herbeau, parti, comme une flèche, de la table de jeu, avait traversé le salon et frappé Aristide au cœur. Le reste de la soirée, le docteur était triste et muet. On le voyait errer, comme une chauve-souris, autour des parties de boston, insensible aux agaceries des femmes, morne, inquiet, et se crispant douloureusement aux approches de l'orage qu'il entendait gronder à l'horizon. L'orage éclatait au retour. Auprès d'Adélaïde, les transports d'Othello, la jalousie d'Hermione, n'eussent été que fureur de ramier et colère de gazelle. C'étaient toute la nuit des cris, des larmes, des sanglots, des tonnerres mêlés de pluie et de grêle à renverser des chênes druidiques; comme le roseau, Aristide ployait la tête, attendant, pour la relever, qu'un rayon de soleil vînt rendre un coin d'azur au ciel.

De ces scènes déplorables, qui ne se renouvelaient que trop souvent, le docteur avait retiré je ne sais quelle outrecuidance juvénile, dont il ne se rendait pas bien compte à lui-même, mais qui n'en était pas moins réelle. A force de s'entendre déclarer coupable, le bon docteur en était arrivé à douter de son innocence, à sentir je ne sais quelle velléité de fatuité posthume se glisser dans son cœur et se loger sous sa perruque. Il finit par interpréter la jalousie de Mme Herbeau en faveur de ses agrémens personnels, et sa vanité, fleur hivernale, éclose sous les transports jaloux d'Adélaïde, grandit au milieu des orages, comme ces violiers qu'a semés la tempête et qui croissent sur les ruines, battus des vents et de la tourmente. Hélas! il la caressait avec amour, cette fleur épanouie sur ses rameaux jaunissans, et ne prévoyait pas qu'elle dût un jour attirer la foudre sur l'arbre de ses prospérités!

Adélaïde était donc la plaie du docteur, l'ombre de son soleil, l'eau qui trempait son vin, le rugueux revers de sa médaille d'or. Mais quelle existence n'a pas un mal secret qui la ronge? La plus belle rose cache un ver destructeur au fond de son calice, disait à ce propos un poète de Saint-Léonard. Au reste, le docteur puisait aux réalités de la vie des consolations beaucoup plus positives que celles qu'auraient pu lui offrir toutes les muses limousines. Il avait fait de son jonc à pomme ciselée un véritable sceptre, qui régnait sans partage sur dix lieues à la ronde, et, grace aux contributions qu'il levait tous les ans sur la santé de ses sujets, il préparait à ses vieux jours cette médiocrité dorée qu'avait chantée son cher Horace. Déjà sa maison s'élevait, blanche et coquette, sur la place des *Récollets*, dominant les riches prairies, les champs baignés par la Vienne, et les fabriques de porcelaine semées au pied du coteau. Déjà, sur les flancs de la colline, couraient les allées sablées d'un jardin où, nouveau Zénon, le docteur promenait ses rares loisirs. On y remarquait un kiosque dont l'architecture, excessivement chinoise, faisait honneur au goût d'Aristide Herbeau, qui, plus heureux que Perrault, fut à la fois un habile architecte et un grand médecin. C'était là que, durant les soirées chaudes et sereines, il aimait à rassembler les intelligences d'élite qui faisaient revivre alors à Saint-Léonard les beaux jours de la cité de Périclès. Il leur montrait avec orgueil les bordures de jacynthes et d'œillets qui encadraient symétriquement ses planches de légumes, et ne manquait jamais de citer l'*utile dulci* de son bien-aimé poète, précepte que les beaux esprits de la ville, versés dans la latinité du siècle d'Auguste, étaient parvenus à traduire ainsi : — Mêlez les œillets aux choux-fleurs et les jacynthes aux navets. — Les petites

réunions du kiosque furent célèbres dans le pays, on en parle encore à Limoges. Il s'y buvait une énorme quantité de bière. La politique en était bannie; mais les arts, la science et la littérature s'y voyaient traités avec une supériorité qu'on ne rencontre guère que dans les salons de Saint-Léonard. Les poètes du lieu y lisaient de petits vers, et parfois les dixièmes muses d'alentour venaient y montrer le coin de leurs bas azurés. Aristide présidait ces assemblées avec une aménité qui lui gagnait tous les cœurs; aux grandes solennités, il maniait lui-même le théorbe et la lyre, et l'on comprenait bien, à l'entendre, qu'Apollon, dieu des plantes salutaires, fût aussi le dieu des savantes mélodies.

La maison du docteur était petite, mais l'intérieur en était élégant et habilement disposé. Il est vrai que les cheminées fumaient, qu'il fallait passer par la cuisine pour arriver à la salle à manger, que les tapis en étaient proscrits, le carreau glacé; qu'on y gelait en hiver, qu'on y grillait en été; mais c'était d'ailleurs un véritable bijou. Enfin, l'écurie de *Colette*, bonbonnière où la paille était moins rare que l'avoine, rappelait confusément les écuries du château de Condé aux habitans de Saint-Léonard qui ne connaissaient pas Chantilly. Ajoutez à tout ceci que le docteur Herbeau était adjoint au maire, membre du conseil municipal, chevalier de la Légion-d'Honneur; que si le présent était riant, l'avenir était plus riant encore; qu'au bout de quelques années de labeur Aristide pourrait se retirer dans un noble repos, laissant l'exemple de ses vertus et l'exploitation de sa clientèle à son fils, Célestin Herbeau, élève en médecine à la faculté de Montpellier, jeune bachelier qui faisait déjà pressentir, par sa haute capacité, le digne successeur de son père; et vous conviendrez que la destinée, en infligeant Adélaïde au docteur, avait pris soin d'envelopper cette pilule amère dans le miel le plus doux. Mais rien n'est stable ici-bas : le bonheur de l'homme est bâti sur le sable, un coup de vent suffit à le balayer.

II.

Par une belle soirée d'avril, Aristide Herbeau, monté sur *Colette*, suivait, tout pensif, le sentier qui mène du château de Riquemont à Saint-Léonard. Il venait de visiter Mme Riquemont, mariée depuis deux ans, et depuis deux ans affligée d'un mal qui déroutait tout l'art du docteur. C'était, à vrai dire, un mal étrange qui n'avait pas de nom,

résistait à tous les remèdes, changeait chaque jour de place, de symptômes et de nature, mettait en défaut tous les systèmes et faisait tourner la cervelle du cher Aristide. Aristide, qui avait probablement lu dans Hippocrate qu'il vaut mieux dire une sottise que confesser son ignorance, avait fini par déclarer que Mme Riquemont était affectée d'une gastrite passée à l'état chronique, et depuis deux ans il la traitait en conséquence. Pour M. Riquemont, il prétendait que sa femme avait des vapeurs et ne s'en souciait pas autrement.

Je professe une vive sympathie pour les maris en général. Je me suis toujours senti au cœur une extrême tendresse pour ces parias des temps modernes, et je me dis parfois que ces pauvres bourreaux pourraient bien être plus à plaindre que leurs victimes. J'ai vu partout tant de féroces tyrans égorgés par de faibles opprimées, tant de cruels sacrificateurs immolés par de tendres martyres, tant de voraces vautours déchirés par d'aimables colombes, que je commence à craindre que la littérature contemporaine n'ait pris la pitié à l'envers. Jamais on ne m'a vu dans les rangs de ces galans chevaliers, croisés pour conquérir l'indépendance de l'épouse, et je n'ai pas encore déposé mon offrande de maris sur les autels de cette liberté, ensanglantés déjà par plus d'une hétacombe. C'est donc avec un véritable désespoir que je me vois contraint d'avouer que M. Riquemont était un de ces types malheureux qui défraient les romans à la mode, un de ces époux chargés de crucifier la femme, messie des sociétés nouvelles. Ce n'est pas que M. Riquemont descendît en ligne directe de Barbe-Bleue : à Dieu ne plaise! C'était tout simplement un honnête butor, qui pensait qu'une femme n'a rien à demander au ciel quand son mari ne la bat pas et ne l'oblige point à laver la vaisselle. Je puis même assurer qu'il aimait réellement Mme Riquemont; seulement, il l'aimait à sa manière, en véritable rustre qu'il était. Comme il lui laissait le loisir de veiller à ses heures, de dormir son sommeil et de manger sa faim, qu'elle avait des bois et des prairies, un toit solide et chaud, des serviteurs soumis, une table abondante, il l'estimait heureuse entre les heureuses, et n'imaginait pas qu'en dehors de félicités si belles il y eût quelque petit bonheur à rêver.

En acquérant le château d'un noble ruiné, M. Riquemont avait oublié de s'appropier en même temps la grace, le savoir-vivre et les manières élégantes des hôtes qu'il avait remplacés. C'était un de ces campagnards enrichis qui ne parviennent jamais à briser la forme du moule à fromage où Dieu les a coulés, un de ces châtelains d'hier, dont la seigneurie sent toujours un peu l'étable à vaches d'où elle est

sortie. Celui-là sentait l'étable moins encore que l'écurie. La grande occupation de son existence, le but le plus direct de sa destinée, était d'élever des chevaux, de propager la pure race limousine. Il vivait avec ses poulains, il les appelait ses enfans, et une belle jument poulinière avait à ses yeux plus de prix que la plus belle femme du monde. Que Mme Riquemont fût malade, il s'en inquiétait peu, tant la santé de ses élèves absorbait sa sollicitude. Une mollette troublait son sommeil, un javart lui donnait la fièvre. Excellent agronome d'ailleurs, habile horticulteur, chasseur intrépide; nature abrupte, mais active; esprit borné, mais doué d'une rare intelligence pour tout ce qui ne sortait pas de sa juridiction, il augmentait chaque année ses revenus, méprisait souverainement les écrivains et les poètes, jetait au feu les livres de Mme Riquemont, sous prétexte que les romans perdent les femmes, raillait impitoyablement toute science qui ne traitait pas de l'agronomie ou de l'hippiatrique, et ne trouvait pas que la pensée pût avoir un plus bel emploi que celui qu'il en faisait lui-même. Il avait quarante ans, des traits durs, mais honnêtes, un appétit féroce et presque toujours une gaieté brutale, trop grossière pour blesser ses victimes, mais assez lourde pour les assommer.

Mlle Louise de Marsanges, riche héritière de la Creuse, échappait à peine aux joies de l'enfance, lorsque M. Riquemont l'avait demandée en mariage. Elle était orpheline et n'avait plus qu'une grand' mère, qui ne voulait pas mourir avant d'avoir assuré la destinée de sa petite fille. M. Riquemont jouissait dans tout le pays d'une belle réputation de probité et d'esprit; de probité, parce qu'il ne volait personne; d'esprit, parce qu'il faisait fortune. Mme de Marsanges était bien vieille et sentait approcher l'heure de la séparation éternelle. Tremblant pour l'avenir de Louise, elle fit passer son effroi dans le cœur de la jeune enfant. Louise comprit en pleurant que la mort de sa grand' mère la laisserait seule, sans appui, sans soutien, et, moins cependant pour prévenir le malheur qu'on lui laissait entrevoir que pour rasséréner les derniers jours de sa vieille amie, elle accepta la main qui lui était offerte. Quelques semaines après le mariage de Louise, Mme de Marsanges emporta au ciel tout le bonheur de sa petite-fille.

Louise était une nature élégante, fine et délicate : mélange d'espièglerie charmante et de douce mélancolie, car l'enfance folâtre n'était pas morte en elle, et déjà son cœur s'ouvrait aux rêveries de l'inquiète jeunesse. Le premier mois de son séjour à Riquemont ne fut pas sans charme pour elle. M. Riquemont lui montra avec orgueil ses

bois et ses guérets, ses coteaux couronnés de blés noirs, ses prairies où bondissaient les poulains pétulans, espoir de ses haras. Louise aimait les beaux chevaux : elle eut un beau cheval, ardent à la course, docile à la voix de sa belle maîtresse. Ce fut pour elle une grande joie de se sentir emportée, les cheveux au vent, par le galop d'un coursier rapide. Puis elle s'intéressa aux travaux de la campagne. Tout était nouveau pour elle, M. Riquemont lui expliqua tout. Elle visita les étables; elle eut une génisse de prédilection. Vers la chute du jour, elle aimait à voir les troupeaux passer sur la terrasse, en revenant des pacages. On était alors à l'époque de la moisson; elle alla voir couper les blés, et revint, chaque soir, assise sur les gerbes dorées, traînée par les bœufs mugissans. Elle éleva des couvées de perdreaux; elle eut ses oiseaux et ses fleurs. Elle apprit à battre la crème, moins blanche que ses blanches mains. Elle gouverna son ménage avec la joie d'une reine de quinze ans.

Malheureusement, toutes ces petites félicités n'étaient guère faites pour amortir l'énergie d'un cœur de dix-huit ans. Au bout d'un mois, Louise s'aperçut que toutes les ressources de l'esprit de M. Riquemont avaient été absorbées par la culture des champs et par l'éducation des chevaux. Elle demanda des livres, M. Riquemont lui conseilla de méditer la *Maison Rustique*. Un jour, entre une dissertation sur l'entretien des prairies artificielles et une discussion sur l'éparvin d'une jument, elle essaya de glisser quelques mots littéraires : M. Riquemont lui signifia qu'il avait en horreur les femmes pédantes et beaux-esprits. Elle manifesta le désir d'aller quelquefois à Aubusson, où elle avait laissé toutes ses affections d'enfance : M. Riquemont lui déclara qu'il détestait la sensiblerie et la locomotion chez les femmes. Pendant le premier mois de son mariage, M. Riquemont avait accompagné Louise dans toutes ses courses. Au bout d'un mois, — Louison, lui dit-il, tu connais maintenant le pays et les habitudes; point de gêne entre nous, mon enfant; je vais à mes affaires et te laisse à tes plaisirs. — A partir de ce jour, M. Riquemont ne rentra guère au gîte que pour manger et pour dormir. Louise voulut se plaindre de la solitude où se consumaient ses jours; M. Riquemont lui demanda sérieusement si elle était folle. Elle le pria de vouloir attirer au château quelques personnes de la ville; M. Riquemont répondit que les nouvelles connaissances étaient dangereuses. La pauvre enfant fit quelques prévenances au vieux curé du village : M. Riquemont cria qu'il n'aimait ni les jésuites ni les cafards, et qu'il n'entendait pas que sa femme frayât avec des Tartufes. Le second mois de son mariage,

Louise se promenait pensive le long des haies, et déjà bien des pleurs avaient mouillé ses yeux.

L'automne approchait, saison des rêveuses tristesses. Louise vit ses beaux jours se flétrir et tomber avec les feuilles des charmilles. Elle passait ses heures solitaires dans le parc, inquiète, inoccupée, et mêlant le deuil de son ame au deuil de la nature. C'est ainsi qu'elle vit en quelques semaines le soleil décliner dans le ciel et la jeunesse dans son cœur. Son beau front se voila, ses joues se décolorèrent, l'azur de ses yeux se ternit, et la gaieté, cette riante fleur de son printemps, pâlit et mourut sur sa tige.

L'hiver fut plus sombre encore. Louise le passa presque tout entier sous le manteau d'une vaste cheminée, morne, affaissée, ou bien lisant quelques livres qu'elle dérobait au regard de son mari, mais qui ne faisaient qu'aggraver son mal, car tous lui parlaient de bonheur et d'amour. M. Riquemont sortait le matin et ne rentrait que le soir, à l'heure du repas. Il rentrait assez ordinairement escorté de quelques maquignons ou de quelques rustres du village, et c'était au milieu de ces aimables convives que Louise allait s'asseoir, silencieuse et résignée; heureuse encore lorsque sa tristesse n'offrait pas à son mari un sujet de quolibets grossiers ou de reproches amers.

Vers le printemps, la santé de Mme Riquemont s'altéra si visiblement, que M. Riquemont s'en aperçut lui-même; il s'en préoccupa médiocrement, disant que c'étaient des vapeurs. Toutefois, pour l'acquit de sa conscience, il fit appeler le docteur Herbeau.

Le docteur accourut, monté sur *Colette*. Il vit Louise, il étudia le mal, mais vainement. Le mal était partout et nulle part. Aristide commença par saigner le sujet et par lui administrer quelques grains d'émétique, remèdes anodins, disait-il, qui ne pouvaient aggraver le cas, s'ils ne le guérissaient point. Louise voulut bien résister aux ordonnances du docteur; mais M. Riquemont les lui signifia avec tant d'autorité, — disant que, si elle était réellement malade, elle se prêterait de meilleure grace à la guérison, qu'il était las de l'entendre gémir, qu'il voyait bien que c'était un jeu et qu'elle voulait se donner des airs intéressans, qu'une bonne saignée la corrigerait de ces manies, qu'on serait trop heureux de jouir des bénéfices de la maladie sans en avoir les inconvéniens, et tant d'autres absurdités pareilles, — que la pauvre Louise, pour conquérir le repos, se livra, comme une victime, à la lancette et à l'émétique du docteur. L'émétique détermina une violente inflammation à l'estomac de la malade; et comme la tristesse est un des symptômes moraux de la gastrite, et

que l'affection présentait d'ailleurs tous les caractères d'une affection chronique, Aristide décida hardiment que Louise avait une gastrite passée à l'état chronique. Le mal était baptisé, mais Louise n'en valait guère mieux, et son état empira sous les soins assidus de la science.

Le docteur allait deux fois par semaine au château de Riquemont. Il s'établit bientôt entre ces trois personnages une intimité dont les détails se lient nécessairement au dénouement de cette histoire.

On comprend facilement qu'entre les mœurs rustiques de M. Riquemont et la molle nature du docteur Herbeau, il n'était guère de sympathies possibles. Le langage fleuri d'Aristide, ses citations latines, sa parole légèrement emphatique, ses manières toutes proprettes, l'insoucieuse ignorance qu'il affectait à l'endroit du pur sang limousin, étaient odieux au campagnard. D'un autre côté, les façons brusques de M. Riquemont, son mépris de toute noble science, ses gestes, ses discours, tout en lui révoltait le docteur; seulement, l'antipathie de ce dernier ne se révélait que par une réserve pleine de politesse, tandis que celle du châtelain affectait des formes acerbes, railleuses, impitoyables. C'étaient, à chaque instant et à propos de toute chose, des plaisanteries de mauvais goût qui frappaient le bon Aristide dans ce qu'il avait de plus respectable. *Colette*, par exemple, était le but accoutumé des sarcasmes du campagnard; il n'épargnait pas davantage la perruque du docteur, ses souliers à boucles d'argent, sa croix d'honneur et son cher poète. Et puis le docteur et le châtelain ne différaient pas moins d'opinions que de caractères. Essentiellement monarchique, Aristide Herbeau soutenait l'autel et le trône; c'était un esprit nourri des plus saines doctrines de la *Gazette* et de *la Quotidienne*. M. Riquemont, au contraire, était une des marionnettes que le libéralisme fit, pendant quinze ans, danser au bout de ses mauvaises phrases. Il croyait aux jésuites et prêchait à ses paysans la haine des missionnaires. Le poisson et les légumes étaient impitoyablement proscrits de sa table le vendredi et le samedi. Il empêchait sa femme d'aller à la messe; et, s'il rencontrait sur son chemin le curé de Riquemont, il détournait la tête avec affectation, afin de ne le point saluer. Comme tous les libéraux, il conciliait d'ailleurs le culte de l'empire avec celui de la liberté, et coiffait, sans sourciller, Napoléon du bonnet de la république. Il recueillait avec soin dans le département toutes les aventures scandaleuses où les curés et les vicaires se trouvaient plus ou moins impliqués, et il les adressait, revues et corrigées, au *Constitutionnel*, qui les lui renvoyait considérablement augmentées. En littérature, il ne connais-

sait que *la Pucelle* de Voltaire. Aristide évitait autant que possible les occasions de se mesurer avec un si rude joûteur; mais celui-ci avait un art merveilleux pour l'amener, bon gré, mal gré, sur le terrain de la discussion. Le docteur y apportait des formes courtoises qui ne faisaient qu'irriter le campagnard, et c'était alors, de la part de ce dernier, des éclats de voix qui frappaient Louise de stupeur, et le docteur lui-même d'épouvante. Ainsi, M. Riquemont n'avait pas de plus grande joie que de déclamer avec emphase, devant Aristide, les passages de son journal, extraits du carton aux vicaires. Aristide avait pris le parti de subir patiemment ces lectures et de ne jamais y répondre; mais si, par malheur, en les écoutant, il laissait échapper un sourire, ou s'il se permettait de balancer, d'un air incrédule, sa jambe droite croisée sur la gauche, le rustre, qui le guettait sournoisemeut, s'interrompait aussitôt et l'apostrophait de la façon la plus grossière. Et vainement Aristide protestait de son innocence; vainement il se défendait d'appartenir à la congrégation des jésuites; vainement il assurait qu'il n'était point un suppôt de la tyrannie, ajoutant qu'il appelait, avec autant d'ardeur que M. Riquemont lui-même, le bonheur et la liberté des peuples; M. Riquemont criait à l'hypocrisie, et tenait le docteur Herbeau pour un séïde du pouvoir. Je ne saurais dire tout ce que le bout de ruban rouge qu'il portait à sa boutonnière valut à ce pauvre bonhomme de sarcasmes amers et de brutales railleries. Dieu sait cependant qu'il l'avait gagné d'une manière bien innocente, et c'est le cas de raconter quelles voies détournées prit la Providence pour attacher le signe de l'honneur sur la poitrine d'Aristide : récompense tardive, inespérée, tant était épaisse la mousse de modestie sous laquelle il cachait la violette de ses mérites!

Ce grand fait s'accomplit durant les premières années de la restauration. Un prince de la branche aînée visitait les provinces du centre de la France. Comme Limoges le possédait en ses murs, Saint-Léonard sollicita l'honneur de le posséder à son tour. Le prince daigna y consentir. Ce fut un beau jour pour Saint-Léonard, le jour où il lui fut donné d'ouvrir ses portes à l'auguste visiteur. Dès le matin, la ville avait pris ses vêtemens de fête. La façade de la mairie était pavoisée de drapeaux; les habitans, dans leur enthousiasme, avaient illuminé en plein jour. A midi, une députation, qui se composait des personnages les plus éminens de la cité, partit à cheval pour aller à la rencontre de l'altesse. De temps immémorial, Saint-Léonard n'avait vu, même en carnaval, une si belle cavalcade. Le

docteur Herbeau s'y faisait remarquer par son bon air. Le maire de Saint-Léonard étant mort d'émotion l'avant-veille, en apprenant qu'il allait avoir à haranguer un prince du sang, c'était le docteur Herbeau qu'on avait chargé de ce soin, moins en sa qualité de premier adjoint qu'en raison de son éloquence. Il tenait dans l'un des arçons de sa selle une petite harangue qui devait lui faire quelque honneur près du prince et dans le pays. Malheureusement, ce jour-là, soit que *Colette* fût souffrante, soit qu'elle n'eût pas été jugée digne de figurer dans une pareille solennité, Aristide montait un cheval qu'il essayait pour la première fois. C'était d'ailleurs un fort pacifique animal, vrai mouton bridé, un cheval de meunier, je crois. Le docteur Herbeau, véritable centaure, qui n'eût pas craint de monter Bucéphale, était à l'aise là-dessus comme un prélat en son fauteuil. Il portait haut la tête et s'étalait d'une si fière grace, que chacun en faisait la remarque au passage. Les femmes disaient en se le montrant : — Voyez, ma chère, quelle belle mine a le docteur Herbeau! Il les saluait avec sa cravache, mais d'un geste si charmant que toutes en étaient ravies.

Les choses allaient le mieux du monde, et la cavalcade trottinait depuis une heure sur la route, lorsqu'un nuage de poussière qui tourbillonnait au loin comme une trombe, annonça la venue du prince. C'était bien le prince en effet. Descendu de voiture à deux lieues de la ville, il arrivait à cheval, suivi de son état-major. La députation de Saint-Léonard avait fait halte, au commandement du docteur Herbeau. Tous les cœurs battaient dans les poitrines. Le docteur tenait d'une main sa harangue, de l'autre les rênes de son coursier. Le prince s'étant arrêté à quelque distance, Aristide piqua des deux, et, se détachant de ses compagnons, s'avança vers l'altesse au trot de sa monture. Mais, ô catastrophe imprévue! comme le docteur, après s'être incliné, allait débiter sa harangue, son diable de cheval se prit à cabrioler comme une chèvre, et le pauvre Aristide, perdant d'un seul coup la tête et les étriers, roula comme une boule dans la poussière. Un murmure moqueur faillit s'élever dans la suite du prince, mais le prince l'étouffa d'un regard; puis, se penchant avec bonté vers Aristide, qui, dans sa confusion, ne songeait pas à changer d'attitude, il laissa tomber un de ces mots exquis qui firent la popularité d'Henri IV, un de ces mots charmans qui consolent de toutes les disgraces, un de ces adorables à-propos qui font la fortune des rois.

— Monsieur, relevez-vous, lui dit-il.

Touché jusqu'aux larmes, Aristide se releva et baisa la main de l'altesse.

Ce fut quelques mois après cette mésaventure que le docteur Herbeau fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. Cette histoire est bien connue dans le pays, et l'on y dit encore que le docteur Herbeau serait mort sans la croix, s'il n'eût jamais monté un autre cheval que *Colette*. Je laisse à penser si c'était là pour M. Riquemont un magnifique sujet de quolibets. En vérité, le château de Riquemont était un cirque où deux fois par semaine le malheureux Herbeau était livré aux bêtes et endurait mille martyres.

Louise était le seul lien qui existât entre ces deux hommes. Le docteur avait apporté une espèce de distraction aux ennuis qui la dévoraient. Louise était dans cette situation de cœur et d'esprit qui ne connaît point de romans ennuyeux ni de visiteurs incommodes. Elle commença par trouver le docteur ridicule et par rire tout bas de sa perruque et de son ventre; elle finit par apprécier sa bonté et par l'aimer d'une amitié véritable. Les jours qui amenaient le docteur au château étaient les beaux jours de Louise, tant cette existence était délaissée. Du moins elle pouvait échanger avec lui quelques fragmens d'idées, quelques lambeaux de sentimens. D'un autre côté, la jeunesse de Mme Riquemont, sa grace, sa beauté, sa tristesse, sa santé frêle et débile, avaient vivement intéressé le chevaleresque Aristide, et il s'était pris pour elle d'une noble et sincère affection. Malheureusement, le docteur ne comprenait pas que l'amitié la plus pure et la plus désintéressée pût emprunter auprès d'une femme, jeune et belle, un autre langage que celui de la vieille galanterie dont il était un des derniers représentans. Louise s'en amusait innocemment; mais M. Riquemont en prenait quelque ombrage, et son humeur se manifestait par un redoublement d'épigrammes, qui tombaient sur Aristide comme en été la grêle sur les toits.

Or, plus M. Riquemont se montrait dur et brutal, plus Louise, par un sentiment de bonté délicate, se montrait affectueuse et tendre. Elle avait des secrets charmans pour amortir les coups que son mari portait à l'amour-propre d'Aristide. C'étaient pour son cher docteur mille cajoleries adorables, telles qu'une femme peut en avoir pour un vieillard ou pour un enfant. Elle tournait autour de lui comme une belle chatte blanche, lui donnant ses petites mains à baiser, et ne l'appelant jamais que son bien-aimé docteur. Elle se montrait plus réservée en présence de M. Riquemont; mais lorsqu'il s'éloignait pour aller visiter ses poulains, laissant Aristide tout meur-

tri sur le champ de la discussion, Louise alors se mettait à l'œuvre. Elle relevait la victime et lui faisait de sa tendresse un édredon sur lequel elle le berçait mollement. Aristide était le médecin du corps de Louise; Louise était le médecin de l'ame d'Aristide. Si le mal qui la consumait lui laissait quelque trève, elle prenait le bras de son docteur chéri, et tous deux s'en allaient à pas lents le long des charmilles. La jeune femme avait un art exquis pour flatter les manies de son vieux camarade. Le docteur savait un peu de botanique; Louise se faisait dire le nom des plantes et des fleurs, l'histoire de leurs instincts et de leurs amours. Elle aimait les poètes que le docteur aimait. Elle regrettait que son éducation imparfaite ne lui permît pas de lire Horace dans le texte. S'ils rencontraient *Colette* au retour de l'abreuvoir, elle s'approchait de l'horrible bête, et flattait affectueusement son vilain col gris. Elle cueillait de beaux bouquets de fleurs des champs, et les offrait coquettement à son chevalier. Elle manquait rarement de lui passer un bluet à la boutonnière, disant qu'elle aimait le bleu, et qu'elle voulait que son cher docteur portât la couleur de sa dame. Enfin, que vous dirai-je? elle cherchait à se faire pardonner son mari.

Il arriva que le docteur, qui n'avait pas les perceptions du cœur bien déliées, et dont la vanité, ainsi que je l'ai dit déjà, fleurissait, comme les primevères, sous la neige, s'exagéra l'expansive tendresse de Louise, en dénatura le sens, et qu'au lieu de remercier, dans son humilité, le butor qui lui valait de si doux dédommagemens, il ne rendit grace, dans son orgueil, qu'aux séductions de son génie et aux charmes de sa personne. Il imita ce vétéran de la grande armée qui s'enivrait régulièrement tous les jours avec la liqueur destinée à laver ses blessures. Louise ne comprit pas ce qui se passait dans cette ame, et comme, chez elle, l'esprit avait autant besoin de distraction que le cœur, elle ne put résister au plaisir d'assaisonner son intimité d'un petit grain de coquetterie et d'agacer parfois la sentimentalité surannée de son vieux ami, n'imaginant pas que ce jeu pût avoir pour elle ou pour lui le moindre danger. Aristide fut dupe de ce petit manége, et la jeune femme, un jour qu'elle craignait pour lui quelques nouvelles bordées de sarcasmes, lui ayant conseillé gaiement de réserver l'expression de ses beaux sentimens pour les heures où son mari serait absent, le vieux Céladon ne douta plus qu'il ne fût lancé dans une intrigue amoureuse. Si l'on veut bien se rappeler que la jalousie d'Adélaïde autorisait depuis long-temps ces retours d'une jeunesse évanouie, si l'on songe qu'après tout le docteur n'était

ni beaucoup plus vieux ni plus laid que M. Riquemont, qu'il avait sur lui, par son intelligence et par ses manières, une supériorité incontestable, et qu'enfin, grace à l'isolement de Louise, il n'avait pas d'autre comparaison à redouter, peut-être s'étonnera-t-on moins de la présomption du trop inflammable Aristide. Et puis, il faut bien se dire qu'en changeant de nature, son affection avait conservé la même allure et le même langage. C'était une flamme discrète qui brûlait doucement dans son cœur, sans éclat et sans bruit, et que Louise entretenait sans beaucoup de frais à son insu. Les passions avaient toujours traité M. Herbeau avec tant d'indulgence, qu'il leur rendait politesse pour politesse, et son amour était à la fois si plein de confiance et de réserve, qu'il aurait pu vivre de longues années auprès de Louise sans qu'elle se doutât que l'expression de cet amour fût autre chose que le langage d'une antique chevalerie, et sans qu'il soupçonnât la tendresse de Louise de n'être que ce qu'elle était véritablement, une douce amitié, relevée par une coquetterie innocente. Cette petite intrigue, dont il faisait tous les honneurs, remplissait de joie le bon docteur, qui prenait hardiment pour des frégates les coquilles de noix qu'il avait lancées sur le fleuve de *Tendre;* d'une joie d'autant plus vive, que la conscience de son bonheur, quoique purement honoraire, suffisait aux exigences de sa passion et le vengeait secrètement des railleries de M. Riquemont. Pour M. Riquemont, il avait bien remarqué l'intimité qui existait entre sa femme et le docteur; il l'avait même observée de près, et bien qu'il n'eût rien découvert qui pût alarmer ses susceptibilités conjugales, il nourrissait contre Aristide je ne sais quelle humeur jalouse qu'il ne s'expliquait pas à lui-même, mais qui n'attendait qu'une occasion pour éclater. Les choses en étaient là depuis plusieurs mois et ne semblaient pas devoir prendre de long-temps une face nouvelle : Louise toujours souffrante, le docteur toujours épris, le châtelain toujours brutal.

Le docteur revenait donc tout pensif du château de Riquemont, par une belle soirée d'avril; il en revenait, sachant moins que jamais à quoi s'en tenir sur la maladie de Louise, car Louise était devenue la préoccupation continuelle d'Aristide. C'était la fleur de sa clientèle, le diamant de sa couronne : fleur étiolée, diamant dont chaque jour altérait le limpide éclat. A chaque visite nouvelle au château, la science du docteur recevait un vigoureux soufflet, et cette fois la pauvre fille revenait la joue toute meurtrie.

En approchant de la ville, les sombres rêveries d'Aristide firent

place à des pensées plus sereines. Sans rivaux à Saint-Léonard, unique docteur dans la contrée, il se disait qu'en dépit de M. Riquemont lui-même, la clientèle du château ne pouvait pas lui échapper. Bientôt il aperçut son kiosque qui se dressait majestueusement sur la colline, les volets verts de sa maison blanche, la fumée de son toit qui flottait dans l'air bleu du soir. A ce glorieux aspect, son cœur s'épanouit, et *Colette* elle-même fit entendre un hennissement de joie. *Hoc erat in votis!* s'écria-t-il en pressant les flancs de sa bête. Et, en gravissant le coteau, il contemplait complaisamment la vaste étendue de pays qui se déroulait à ses pieds, et il pensait, dans son orgueil, que sous ce ciel et sur cette terre qu'il embrassait de son regard, il n'était pas une fièvre, pas une gastrite, pas un catarrhe, pas une inflammation, pas un pythiriasis, pas une jambe cassée, qui ne fût le bien exclusif d'Aristide Herbeau, docteur de la faculté de médecine de Montpellier, membre du conseil municipal de Saint-Léonard, chevalier de la Légion-d'Honneur, et père de Célestin Herbeau.

Seigneur, la foudre qui gronde sous vos pieds n'éclate point brusquement sur la terre. Vous voilez votre ciel avant d'y déchaîner la tempête. Vous préparez la nature aux effets de votre colère; à l'approche de vos orages, les animaux se retirent effrayés dans leurs retraites, et vous envoyez aux plantes elles-mêmes je ne sais quels pressentimens de tristesse et d'inquiétude. Pourquoi, Seigneur, avez-vous traité l'homme moins favorablement que la gazelle et que la germandrée? Nos orages, à nous, éclatent dans l'azur du ciel; votre justice n'a point d'avant-coureurs, c'est toujours au milieu de nos joies que votre droite terrible s'appesantit sur notre tête.

Colette venait de s'arrêter devant la porte de son maître; Aristide mit pied à terre, et, après avoir abandonné son destrier aux soins de Jeannette, grosse fille limousine qui cumulait dans le ménage des deux époux la triple charge de cuisinière, de palefrenier et de femme de chambre, il entra d'un pied joyeux dans sa maison. Adélaïde était absente. Aristide se jeta dans une bergère habillée d'une toile grise, et, après avoir promené un regard caressant sur ses fauteuils de velours d'Utrecht, sur ses flambeaux de bronze, enveloppés d'une gaze toute souillée par les mouches irrévérencieuses, après avoir contemplé avec amour sa pendule dorée, surmontée du Temps armé d'une faux, ses rideaux à carreaux rouge et blanc, qui faisaient un damier de chaque fenêtre : *O Melibœe, deus*, s'écria-t-il en se couchant sur le dos, *nobis hœc otia fecit!* car il savait un peu de Vir-

gile. Jeannette le surprit dans cet état de béatitude, les pieds en l'air, les mains endormies sur le ventre.

— Qu'est-ce? Jeannette, demanda Aristide sans tourner la tête.

— C'est un monsieur, répondit Jeannette, un étranger qui n'est pas de la ville.

— Idiote que vous êtes! s'écria le docteur, sans changer de position; s'il n'est pas de la ville, c'est qu'il est étranger; s'il est étranger, c'est qu'il n'est pas de la ville : vous faites là un pléonasme, petite, un horrible pléonasme.

— Un étranger qui n'est pas de la ville, répéta Jeannette sans s'émouvoir, et qui vient pour l'habiter. Il a dit qu'il était bien fâché de n'avoir trouvé ni monsieur ni madame...

— Mettez de la suite dans vos idées, Jeannette, mettez de la suite dans vos idées, mon enfant, s'écria le docteur. Il fallait commencer votre discours par dire qu'un étranger était venu faire visite au docteur Herbeau et à son épouse. Procédons par ordre, si la chose est possible. N'opérons pas la saignée avant d'avoir fait la ligature. Et quel est cet étranger? semble-t-il jouir d'une robuste constitution?

— Il a dit, répéta Jeannette avec un imperturbable sang-froid, qu'il était bien fâché de n'avoir trouvé ni monsieur ni madame, mais qu'il serait plus heureux une autre fois, et il m'a remis ce chiffon, ajouta-t-elle en tirant de sa gorgerette une carte satinée qu'elle présenta au docteur.

— Quelque surnuméraire de l'enregistrement, dit Aristide en se parlant à lui-même; quelque commis à pied des droits réunis; mauvaise clientèle! tout ce monde-là est obligé de se bien porter. Voyons, Jeannette, voyons cette carte, ajouta-t-il en tendant la main, mais sans tourner la tête, et toujours dans la même attitude.

Jeannette la lui ayant glissée entre l'index et le pouce, le docteur pressa légèrement la carte, la soupesa quelques instans avec un sourire goguenard, la flaira d'un air impertinent, puis enfin y abaissa un regard nonchalant.

O Balthasar, lorsqu'au milieu de tes courtisans et de tes femmes, tu aperçus une main mystérieuse traçant des mots fatals sur le marbre de ton palais; ô Robinson, lorsqu'un jour, dans ton île, tu découvris l'empreinte d'un pas humain sur le sable; ô Leporello, lorsque tu vis entrer dans la salle de ton maître la blanche statue du commandeur; certes, ô mes amis, chacun de vous dut passer un horrible quart d'heure de terreur et d'effroi. Eh bien! il était réservé au

docteur Herbeau de résumer en une seule minute ces trois quarts d'heure de classique épouvante.

Aristide se leva d'un seul jet, comme les diablotins à ressort lorsqu'on ouvre la boîte où ils sont comprimés. Il se tint un instant sur ses jambes, droit, raide, immobile, terne, les yeux hagards, puis il retomba lourdement sur sa bergère, comme un taureau sous la massue de l'abattoir. De sa main glacée s'était échappée la carte de l'étranger, mais sur la porcelaine luisante il avait lu un nom écrit en lettres de feu; et ce nom, il le voyait partout, sur ses bronzes, sur ses rideaux, sur ses fauteuils, et jusque sur sa culotte de velours, partout flamboyant, terrible, ineffaçable comme la tache que Miranda portait au cœur.

Il demeura long-temps ainsi; enfin, se tournant vers Jeannette, qui le regardait d'un air hébété, il demanda une lumière. L'infortuné cherchait à douter de son désastre. Peut-être ses yeux l'avaient-ils abusé. Le malheur est si prompt à l'espoir! L'ame qui se noie s'attache à tous les brins d'herbe que lui jette la brise du rivage. Lorsque Jeannette eut apporté la lumière demandée, Aristide releva la carte d'une main tremblante, et, l'approchant du suif enflammé, il lut une seconde fois ce nom, ce nom fatal qu'il n'avait que trop bien lu d'abord, aux pâles lueurs du crépuscule, ce nom dont chaque lettre s'incrustait, en plomb brûlant, dans la chair du docteur, ce nom sorti de l'enfer : *Henri Savenay, docteur-médecin de la faculté de Paris.*

— Je suis ruiné, s'écria-t-il avec un morne désespoir, ma femme est ruinée, mon fils est ruiné, nous sommes tous ruinés!

Au retour de Mme Herbeau, ce fut bien autre chose, vraiment! Elle apporta sous le toit domestique toutes les rumeurs de la ville. L'arrivée du nouveau docteur avait mis Saint-Léonard sens dessus-dessous. Il n'était bruit dans Saint-Léonard que de l'arrivée du nouveau docteur. Aristide avait des ennemis; quel être supérieur n'en a pas? Ses succès, ses cures merveilleuses, ses longues prospérités, qu'aucune gloire rivale n'était venue troubler jusqu'alors, lui avaient fait bien des envieux, et déjà plus d'une voix jalouse prophétisait la ruine de Sion. Comme l'ancien Aristide, on s'ennuyait de l'entendre appeler le juste. L'arrivée du nouveau docteur fut donc accueillie par plusieurs avec une joie secrète, et par tous avec ce sentiment de bienveillance qui s'attache en province à tous les visages nouveaux. En quelques heures, le vieux soleil d'Aristide pâlit devant cet astre d'un jour. Débarqué de la veille, Henri Savenay avait à peine ouvert ses

malles, qu'on exaltait déjà ses talens : c'était un élève de Dupuytren, l'orgueil de Dubois, l'amour d'Alibert, la providence des pauvres infirmes, l'espoir des mourans; que n'était-il pas? Il rendait la vue aux aveugles, la parole aux muets, le mouvement aux paralytiques. Il avait à peine montré le bout de son nez sur la place et sur les boulevarts, qu'on célébrait déjà sa grace, son esprit, l'élégance de ses manières. Certes, le docteur Herbeau était un habile docteur, mais il avait fait son temps; puis *Colette* était bien vieille et demandait un peu de repos; puis la médecine avait dû faire bien des progrès et laisser le cher docteur Herbeau dans l'ornière; puis Henri Savenay était de la faculté de Paris, et Aristide Herbeau de la faculté de Montpellier; puis ceci, et puis cela. — Et l'on s'apitoyait sur Aristide, on affectait pour lui une compassion charitable. Il était bien cruel à son âge, après avoir régné si long-temps sans rivaux, de voir partager son empire et de ne laisser à son fils qu'une clientèle morcelée. L'établissement de Célestin devrait nécessairement en souffrir. Il faudrait renoncer à des prétentions désormais trop ambitieuses. Mme Herbeau ne serait-elle pas réduite elle-même à tenir sa maison sur un pied plus modeste? Adieu les réunions du kiosque et les flots de bière mousseuse! Le docteur Herbeau n'aurait plus désormais que de l'absynthe dans sa cave, disait, à ce propos, un poète de Saint-Léonard. Et c'est ainsi que l'envie des méchans, blottie sous le manteau de la pitié, s'y rigolait tout à son aise, et pleurait de l'huile bouillante sur les blessures du malheureux docteur Herbeau.

La gendarmerie prouva bien dans cette occasion que la vengeance, pour être le plaisir des dieux, n'est pas moins celui des gendarmes. Tous les gendarmes de Saint-Léonard laissaient éclater leur joie d'une façon particulière, et déjà se mettaient en quête de sympathie pour le nouveau docteur. Un gendarme, nommé Canon, atteint d'une fièvre chaude, avait fait appeler le jour même M. Savenay, et s'était montré, deux heures après, sur la place des Récollets, attestant à tous ceux qui voulaient l'entendre qu'il avait été guéri par la seule vue de ce merveilleux médecin. Les esprits impartiaux de la ville n'étaient pas dupes de ce manége, et comprenaient bien que le gendarme Canon n'avait d'autre but que de déprécier le docteur Herbeau; mais à Saint-Léonard, comme en maint autre lieu, les esprits impartiaux sont rares, et il n'était bruit, sur la place et sur les boulevarts, que de la guérison miraculeuse de ce diable de Canon. Le lendemain, la gendarmerie royale de Saint-Léonard se présenta en corps chez M. Savenay, pour lui offrir sa clientèle. Le brigadier porta la parole; mais

il le fit en termes si offensans pour Aristide et pour son épouse, que le nouveau docteur se vit obligé de l'interrompre au beau milieu de son discours. Cette démarche des gendarmes et l'attitude pleine de dignité que M. Savenay sut garder en cette circonstance, produisirent une vive sensation dans la cité; le soir on s'en entretint longuement au raout du percepteur. Mais n'anticipons point sur cette lamentable histoire, et revenons, je vous prie, au chevet du docteur Herbeau.

Adélaïde entra dans l'alcôve d'Aristide, pareille à une vieille lionne blessée. Elle apportait pendans à son cœur saignant tous les traits décochés par la pitié de Saint-Léonard. Aristide était couché. En entendant le pas haletant de son épouse, il se leva sur son séant, et tous deux demeurèrent quelques instans à se contempler l'un l'autre en silence; puis le docteur, sans avoir dit une parole, retomba de tout son poids sur le lit et se cacha sous la couverture. Dans les circonstances difficiles de la vie, les femmes déploient plus de courage que les hommes. En voyant l'abattement de son mari, Mme Herbeau se sentit grandir de dix coudées. Elle releva la couverture sous laquelle Aristide étouffait sa douleur, et par de douces paroles elle chercha à remonter cette ame affaissée. — Au bout du compte, lui dit-elle, ce n'est qu'un docteur de plus; ses débuts seront longs, son succès n'est point assuré; d'ailleurs vous avez besoin de repos, Aristide.

— Vous oubliez Célestin, dit le docteur désolé. Ma clientèle devait être sa dot; c'était une dot de roi.

— Eh bien! il aura une dot de prince. Deux docteurs peuvent fort bien vivre à Saint-Léonard, sans se faire tort l'un à l'autre. Dans toute écurie, il y a litière pour deux chevaux. Le pays est bon, et Dieu sait que vous ne l'avez pas gâté.

— Adélaïde! s'écria le docteur en se dressant de nouveau sur sa couche, vous ne comprenez rien à ce qui se passe; vous ne voyez rien, vous ne prévoyez rien! une pierre de votre maison se détache, et vous dites : — Ce n'est qu'une pierre qui tombe. — Une bardane croît dans votre jardin, et vous dites : — Ce n'est qu'une mauvaise herbe qui pousse. — Et moi, je vous dis que cette pierre qui se détache entraînera toutes les autres; que cette mauvaise herbe qui pousse étouffera toutes les bonnes. Tout est perdu, et Célestin mourra sur la paille. Ah! vous ne la connaissez pas, cette engeance de docteurs qui fourmillent, qui pullulent sur le pavé de Paris et qui finiront par dévorer la France. Ce sont des oiseaux de proie qui s'attirent les uns les autres. Quand l'un d'eux tombe sur un cadavre, tous arrivent pour le dépecer. Avant deux ans, vous verrez une

nuée de ces corbeaux voraces s'abattre sur le pays et disputer quelques os décharnés à l'appétit de notre Célestin.

Les sanglots interrompirent la voix du docteur, et Mme Herbeau ne put s'empêcher de mêler ses larmes à celles de son époux.

Aristide avait raison : le bonheur est pareil aux murs de clôture; la première pierre qui tombe entraîne toutes les autres. A peine quelques jours avaient passé sur cette nuit douloureuse, qu'un paysan de Riquemont, venu à la ville pour vendre des bestiaux, apporta au docteur une lettre ainsi conçue :

« CHER DOCTEUR,

« Mon mari a été pris hier d'une maladie qui demande toute votre sollicitude : M. Riquemont s'est mis pour moi en frais de tendresse. Il est bruit ici d'un nouveau médecin, récemment arrivé de Paris, et, pour l'acquit de sa conscience, M. Riquemont désire que vous puissiez vous consulter avec M. Savenay (c'est ainsi, je crois, qu'il se nomme) sur le misérable état de ma santé. Vous comprenez bien, cher docteur, que je n'attends rien de ce concours de la science, et que je ne l'ai pas sollicité; puisque vos soins n'ont pu rappeler ma jeunesse envolée, ni ranimer mes forces éteintes, c'est que je dois mourir, et Dieu sait que je suis prête. Mais que voulez-vous? M. Riquemont est las de me voir souffrir : il faut bien pardonner quelque chose aux caprices de cet ennui. Soyez donc assez bon pour venir demain déjeuner au château; M. Savenay sera notre convive.

« Adieu, le plus aimable et le plus aimé des docteurs.

« LOUISE R. »

Le même jour, M. Savenay reçut un billet conçu en ces termes, qui, bien que fort vulgaires, avaient été nécessairement écrits sous la dictée de Mme Riquemont :

« Monsieur le docteur Savenay est prié de vouloir se rendre demain au château de Riquemont, afin de pouvoir se consulter avec M. le docteur Herbeau sur l'état de Mme Riquemont. En arrivant à l'heure du déjeuner, M. Savenay obligerait doublement M. et Mme Riquemont.

« RIQUEMONT. »

Château de Riquemont, 27 avril 18..;

Il serait difficile d'expliquer l'état de perplexité dans lequel la lettre de Mme Riquemont jeta le docteur Herbeau. Sa culotte de

velours déchirée par l'épine d'une haie, sa perruque pêchée à la ligne par quelque enfant malicieux, son kiosque en flammes, *Colette* poussive, tous ses cliens bien portans, enfin toutes les catastrophes dont la prévision avait parfois effrayé son imagination timorée, l'eussent plongé, en se réalisant, dans une affliction moins tourmentée. La charge sonnait déjà, et la lutte allait commencer! Elle allait commencer par un combat singulier, par un duel au grand jour, face à face, sur le même terrain, sur un terrain où le pauvre Aristide n'avait encore marché qu'en tâtonnant. Et quelles armes inégales, grand Dieu! Henri Savenay tout frais émoulu, Aristide Herbeau tout rouillé par une longue sécurité. Et quelle honte pour ce dernier, s'il allait faillir à la première passe! Quel affront, si le nouveau docteur allait la découvrir, la source de ce mal, si long-temps et toujours vainement cherchée par Herbeau! Quel désastre, s'il allait le dompter et le vaincre, ce mal contre lequel s'était brisée la science d'Aristide! Que dirait le pays? que dirait M. Riquemont? que dirait Louise elle-même? La clientèle du château ne serait-elle pas le prix du vainqueur? Angoisses du cœur, qui pourra vous peindre? qui pourra dire tout ce qu'Aristide avala de couleuvres durant la nuit qui précéda cette joûte solennelle?

La nouvelle que M. Savenay venait d'être appelé au château de Riquemont pour conférer avec M. Herbeau sur la santé de la jeune châtelaine s'était en moins de quelques heures répandue dans toute la ville. L'état maladif de Mme Riquemont préoccupait depuis long-temps les habitans de Saint-Léonard. Les ennemis d'Aristide en murmuraient tout haut; ses amis osaient à peine le défendre tout bas. On attendait donc impatiemment le résultat de ce grand concours de la science. Il s'agissait désormais de savoir si le sceptre resterait entre les mains du docteur Herbeau, ou s'il passerait entre celles du docteur Savenay : grave question qui devait se vider le lendemain au château de Riquemont.

Ce fut encore Adélaïde qui chercha à relever le courage abattu de son époux. — Aristide, lui dit-elle, il ne faut pas vous dissimuler que votre honneur, votre réputation et l'avenir de Célestin dépendent du jour de demain. Toute la contrée a les yeux sur vous : vaincu, elle vous délaisse; triomphant, elle est toute à vous. Vous triompherez, c'est mon cœur qui me le dit. Qu'est-ce, après tout, que ce Savenay? On le vante, on le prône : qu'a-t-il fait? qui l'a vu? Allez, prenez courage et songez que vous allez combattre pour vos autels et pour vos foyers.

Elle ignorait, la malheureuse, que son infidèle époux eût, avec les intérêts de sa gloire et l'avenir de Célestin, d'autres droits non moins doux à défendre! Sa noble assurance ranima le cœur d'Aristide. Pareil aux guerriers qui visitent leurs armes la veille de la bataille, il passa la nuit entière à fourbir sa science, à épousseter son cerveau, à feuilleter tous les ouvrages de médecine qui composaient sa bibliothèque. Adélaïde avait tiré de l'armoire une chemise à jabot, une cravate brodée, des manchettes de dentelle, des bas fin et luisans, une perruque toute neuve. A cinq heures du matin, Jeannette étrillait *Colette* et lavait les harnais. A six heures, Adélaïde parfuma d'eau de Cologne le mouchoir d'Aristide, et noua un ruban neuf à la boutonnière de son habit. C'était l'habit qu'il portait aux jours de cérémonie, un habit bien large, bien étoffé, à la taille longue, aux basques flottantes, coupé dans un petit drap de Châteauroux, qui, vu à la brune, jouait le drap de Louviers d'une façon toute merveilleuse. A six heures et demie, le docteur emprisonna ses jambes dans des bottines à courroies, et, comme sept heures sonnaient à l'église de la ville, il enfourchait bravement Colette. Toute sa personne respirait un mâle courage; son front était serein et son air vaillant. Il se pencha sur sa selle pour déposer un baiser sur le front d'Adélaïde; puis, coupant l'air avec sa cravache, il enfonça ses éperons dans les flancs de Colette, qui partit au pas en boitant.

L'enthousiasme du docteur fut court. A peine Aristide eut-il perdu de vue le chapeau chinois de son kiosque et la girouette de sa maison, qu'il sentit ses forces faiblir et son courage chanceler. La cravache, si fanfaronne à l'heure du départ, pendait nonchalamment sur le flanc du destrier; la bride, tenue mollement par une main paresseuse, flottait sur le cou de Colette, et Colette, pour se conformer aux tristes pensées de son maître, allait d'un pas lent et rêveur, enlevant par-ci par-là des touffes de gazon au sentier et des branches vertes au buissons. Vainement les paysans qui se rendaient à Saint-Léonard, les pâtres qui traversaient le sentier, les jeunes filles filant leur quenouille de chanvre et menant paître les moutons sur la colline, vainement les femmes, les enfans, les vieillards, qui rencontraient le docteur, lui envoyaient le salut accoutumé; le docteur passait sans se découvrir, sombre, silencieux, le front baissé; et chacun de se dire : Qu'a donc le docteur Herbeau?

Vous demandiez, bonnes gens, ce qu'avait le docteur Herbeau, lorsque, par une belle matinée de printemps, vous le vîtes passer, se rendant à Riquemont, brumeux comme une soirée d'hiver? Quand

bien même il vous eût confié les ennuis de son cœur, vous ne les auriez pas compris, ames champêtres et naïves, qui avez toujours ignoré la vanité de la science, les tortures de l'ambition, les terreurs de l'amour, les angoisses de l'amour-propre. Il allait, encore tout meurtri par les rudes pensées qui l'avaient secoué la veille, aiguisant ses argumens, passant en revue toutes ses forces, se récitant à lui-même les volumes de sa bibliothèque, tour à tour agité par l'espoir et par la crainte, suivant qu'il trouvait sa mémoire docile ou revêche. Au bout de deux heures, il se fit dans ses souvenirs une telle confusion de textes, Hippocrate et Parny, l'ode et la phlyctène, l'élégie et la phlogose, se mêlèrent d'une façon si étrange dans son pauvre cerveau fatigué, qu'il crut sentir tous les rayons de sa bibliothèque danser sous sa perruque une sarabande infernale. L'infortuné n'en était plus aux diables bleus, mais à tout ce que l'enfer a de plus noir en fait de diables. Je n'affirmerais pas que la raison d'Aristide eût tenu quelques heures de plus contre cet horrible cauchemar, et j'oserais même assurer qu'elle était déjà bien ébranlée et près de céder, lorsque, heureusement pour la cervelle de son maître, Colette s'arrêta devant la grille du parc de Riquemont. Aristide leva le loquet avec le manche de sa cravache, et Colette, poussant avec sa tête la porte obéissante, prit un petit trot tout gaillard qui conduisit d'un seul trait le docteur sur la terrasse du château.

Ce château était, avant que M. Riquemont l'occupât, un des rares refuges ouverts encore à la poésie exilée. Le temps en avait tapissé les murs de ravenelles et de campanules. La girouette fleurdelisée criait au vent sur la tringle rouillée; l'écusson seigneurial se cachait humblement au-dessus de la porte sous des touffes de pariétaire. L'intérieur en était mystérieux et sombre; on ne pouvait y marcher sans éveiller un écho du passé. Les boiseries étaient de chêne sculpté; aux lambris pendaient les portraits de famille dans leurs vieux cadres enfumés. Mais, plus impitoyable que le temps, M. Riquemont était venu, et, avec ce tact exquis qu'il apportait en toute chose, il avait remis à neuf et façonné à son image ce vénérable et poétique débris. La fleur de lis de la girouette s'était vue détrônée par un chasseur de fer-blanc, précédé d'un chien en arrêt. Les murs, dépouillés de leur robe de fleurs et de feuillage, avaient été blanchis à la chaux. L'écusson seigneurial était tombé sous le marteau. M. Riquemont avait fait abattre les tourelles pour anéantir tout vestige de féodalité. Il se vantait d'avoir aboli dans ses domaines la dîme, la corvée et le droit du seigneur. Il avait fait une écurie de la chapelle. Louise avait

supplié vainement pour qu'on en fît du moins un colombier. Le château n'avait pas subi à l'intérieur une profanation moins complète. On s'était chauffé tout un hiver avec les boiseries de chêne, et M. Riquemont les avait remplacées par un papier représentant des Chinois en palankin et des Indiens sur des éléphans. Aux vieux cadres, aux vieux portraits, avaient succédé les portraits lithographiés de Lafayette, de Benjamin Constant et du général Foy. La chambre à coucher de M. Riquemont était particulièrement ornée des batailles de l'empereur et de quatre tableaux racontant la vie et la mort de Poniatowski. Louise avait eu bien des luttes à soutenir pour préserver son appartement du patriotisme de son mari; encore n'avait-elle pu obtenir de garder au chevet de son lit un grand Christ d'ivoire qu'elle tenait de sa grand-mère, M. Riquemont ayant signifié qu'il ne saurait jamais se résoudre à encourager la superstition et le fanatisme. Louise était, à vrai dire, en ce lieu la poésie exilée dont je vous parlais tout à l'heure.

Le docteur l'aperçut assise sur le perron : pâle et languissante, Mme Riquemont tâchait de réchauffer ses membres glacés au soleil du printemps. Elle n'avait jamais voulu se soumettre à garder le lit ni la chambre; elle traitait son mal en femme impérieuse et coquette, et la douleur était plutôt esclave des caprices de Louise que Louise n'était esclave des exigences de la douleur. Aristide mit pied à terre, se débarrassa de ses bottines, et, faisant voltiger son mouchoir le long de ses jambes et sur ses souliers pour en enlever la poussière, il marcha vers la jeune malade d'un air gracieux et pimpant. Il monta les degrés du perron avec une dignité parfaite, s'approcha galamment de Mme Riquemont, et lui prit une main blanche et sèche qu'il porta tendrement à ses lèvres.

— Toujours aimable! dit Louise en pressant la main d'Aristide.

— Et vous, toujours plus belle et plus charmante! s'écria le délicieux Herbeau.

— Ah! docteur, vous vous vantez! dit-elle en souriant.

Le docteur avait raison : Mme Riquemont était charmante. Je ne sais quel mélange de finesse et de mélancolie donnait à ses traits quelque chose de la physionomie de la gazelle. Ses lèvres étaient minces et décolorées, mais encore armées d'un sourire à la fois doux et presque railleur, que n'avait pas émoussé la souffrance. Son front, net et pur, était veiné de bleu, et ses beaux yeux, dont l'azur se détachait sur la mate blancheur du visage, semblaient deux pervenches épanouies sur la neige, aux premiers rayons du printemps. Ses

cheveux blonds et fins, lissés en bandeau sur le front, se cachaient sous un bonnet de point d'Alençon, garni de rubans roses; sa taille, svelte comme la tige d'un jeune bouleau, était serrée par une douillette de soie verte. Ces goûts d'élégante simplicité étaient tout ce que Louise avait sauvé de sa jeunesse.

— Toujours un peu de fièvre, dit le docteur en interrogeant le pouls de la malade.

— Une fièvre continue, docteur, une fièvre continue, répéta-t-elle avec découragement.

— C'est une azodès, madame; vous avez une azodès, reprit gravement le docteur.

— Quelle horrible maladie! s'écria Louise; une azodès, dites-vous? Qu'est-ce que cela, je vous prie?

— L'azodès, reprit le docteur, est une fièvre continue.

— Mon Dieu! dit Louise en se levant, que la science est une magnifique chose! Prêtez-moi votre bras, docteur, et menez-moi un peu le long de ces haies dont le vent m'apporte les vertes senteurs. Vous dites donc, ajouta-t-elle en s'appuyant coquettement sur le bras d'Aristide, vous dites que j'ai une azodès?

— Et j'ajoute, divine Louise, que nous pratiquerons de nouvelles émissions sanguines, afin de maîtriser la diathèse inflammatoire, dit le docteur d'un ton solennel.

—Tenez, cher docteur, répondit Louise en regardant Aristide d'un air suppliant, je ne vous demande qu'une seule chose.

— Demandez ma vie, madame! s'écria-t-il avec chaleur.

— Eh! mon Dieu! je ne vous demande même pas la mienne.

—Tout mon sang est à vous, Louise! ajouta le docteur en pressant le bras de la malade.

— Eh bien! docteur aimé, dit Louise en souriant, gardez votre sang et laissez-moi le mien. Tout ce que je demande, ajouta-t-elle, c'est de pouvoir mourir tranquillement. Que le soleil est doux! dit-elle en s'asseyant sur un tertre vert; que l'air est enivrant et pur! Les oiseaux gazouillent sous la feuillée, les insectes bruissent sous l'herbe, les herbes frémissent à nos pieds, et la brise semble confier de doux mystères aux fleurs qui s'entr'ouvrent pour les recevoir. Quel luxe! quels parfums! quels flots de sève et de vie débordent de toutes parts! Toutes les joies s'éveillent et chantent sur la terre : c'est jour de fête sous le ciel, et, seule, je suis triste à pleurer.

La pauvre enfant fondit en larmes.

—Voyons, voyons, dit le docteur véritablement ému, il ne faut

pas ainsi se désespérer. Les ressources de la science sont inépuisables. Nous combattrons la gastrite par les antiphlogistiques. Déjà le mal est enrayé, et je réponds devant Dieu de votre prochaine guérison, si toutefois des prétentions rivales ne viennent point contrarier mon système et me disputer la gloire de vous sauver, seul prix, chère Louise, qu'ambitionne ma sollicitude.

— Ah! vous voulez parler du nouveau docteur? dit Louise avec nonchalance. Voyez, je l'avais oublié. Ce n'est pas moi qui l'ai voulu, vous le savez bien, n'est-ce pas? Qui pourrait remplacer près de moi vos soins et votre tendresse?

— Personne, Louise, personne au monde, s'écria le docteur attendri.

— Oh! je le sais bien, allez! n'est-ce pas vous qui avez mis un peu de soleil dans ma pauvre existence? Vous m'avez aidée à vivre et vous m'aiderez à mourir.

— Louise, chère enfant, ne parlez pas ainsi! dit Aristide d'une voix étouffée.

— Il faut bien en parler, puisque je sens que chaque jour emporte un débris de moi-même. Tenez, ajouta-t-elle en lui prenant une main qu'elle posa doucement sur son cœur, vous avez beau faire, je sens là quelque chose qui me tue. Qu'est-ce donc? il me semble pourtant que ma vie pourrait être si belle. Ah! mon ami, je l'aime, cette vie qui m'échappe! Ah! sauvez-moi! s'écria-t-elle en se pressant effrayée contre lui, comme si elle eût aperçu un serpent se glisser à ses pieds.

Aristide la serra tendrement contre sa poitrine et osa la baiser au front.

— Vous vivrez, s'écria-t-il; vous êtes trop aimée pour mourir.

— Ah! vous aussi, vous êtes bien aimé, dit-elle.

— Louise, vous êtes adorée!

— Et vous aussi, et vous aussi! dit Louise en souriant à travers ses pleurs. Mais, soyons gais, monsieur Herbeau, ajouta-t-elle en passant précipitamment son mouchoir sur ses yeux; soyons gais, il le faut; j'aperçois mon mari, et je ne veux pas qu'il puisse rire de mes larmes.

Aristide attribua ce mouvement à un tout autre motif, et crut de bonne foi que Louise craignait d'éveiller la jalousie de M. Riquemont. Il prit aussitôt un air grave et compassé, car c'était là le côté le plus plaisant de la passion du docteur. Il ne se serait point pardonné de troubler le repos domestique de Mme Riquemont, et pour

cacher un bonheur imaginaire il se donnait autant de mal que d'autres en auraient pris pour le réaliser.

Louise se leva, et, s'appuyant sur le bras du docteur, tous deux allèrent à la rencontre de M. Riquemont, qui venait, un fusil sur l'épaule, précédé d'une meute complète.

— Bonjour, papa Herbeau, dit le campagnard en frappant de sa main le ventre d'Aristide. Comment se porte la maman Herbeau? Et ce cher Célestin? avons-nous de ses nouvelles? marche-t-il toujours à grands pas dans la voie de vos vertus et de vos mérites? Et cette chère Colette? Vous, papa, toujours frais et fringant! décidément vous volez la santé de vos malades. Mais je ne vois pas M. Savenay. Ah çà! j'espère bien, docteur, que vous ne vous formaliserez pas de la présence d'un confrère au château. C'est une pure formalité; mais il faut tout prévoir : un malheur est si vite arrivé! Du moins, si on a fait, pour le prévenir, tout ce qu'il était humainement possible de faire, eh bien! ma foi, lorsqu'il arrive, on n'a rien à se reprocher; la conscience est calme et on dort tranquille. — Pas vrai, Louison? ajouta-t-il en se tournant vers Mme Riquemont, qui ne répondit pas.

M. Riquemont parla long-temps ainsi, ajoutant à l'élévation des pensées et à la distinction du langage la grace de son rire limousin et l'élégance de son geste rustique. Louise était rêveuse. Aristide marchait silencieux et tout occupé à garantir les basques de son habit des caresses de la meute qui gambadait autour de lui. M. Riquemont faisait à lui seul tous les frais de la conversation.

Comme ils arrivaient sur la terrasse, le garde-champêtre remit à son maître un paquet de journaux qu'il apportait de la ville : c'étaient le *Constitutionnel*, le *Journal des Haras* et les *Annales agronomiques*. Le châtelain déchira les bandes et se prit à parcourir chaque feuille d'un air important. Il lisait depuis quelques instans, quand tout d'un coup son visage s'épanouit, ses narines se gonflèrent, son front s'illumina. Il interrompit sa lecture, et, cherchant du regard le docteur Herbeau qui s'était éloigné de quelques pas :

— Papa Herbeau! s'écria-t-il.

Le docteur s'étant approché :

— Écoutez cela, papa! dit M. Riquemont en lui frappant sur le ventre.

Et déployant les feuillets du journal, il lut complaisamment, à haute et intelligible voix :

« On nous écrit de Nantes, à la date du 20 avril 18.....

« Un fait déplorable, qui ne se renouvelle que trop souvent dans

nos campagnes, vient de se passer à Tiffauges. Un vieillard de la commune étant mort dans le plus affreux dénuement, et n'ayant pas laissé de quoi subvenir aux frais de sépulture, le vicaire de la paroisse s'est obstinément refusé à lui ouvrir les portes de l'église et à le conduire à sa demeure dernière. Vainement les enfans, les petits-enfans et les arrière-petits-enfans du défunt, vainement ses frères, ses sœurs, ses neveux et ses petits-neveux se sont précipités aux genoux du ministre des autels; vainement ils ont arrosé ses mains de larmes brûlantes. Le serviteur d'un dieu de charité s'est montré inflexible et a fait jeter par sa servante tous ces malheureux à la porte. Jamais le village de Tiffauges n'avait assisté à un plus lamentable spectacle. On dit, et nous sommes portés à le croire, que ce refus de sépulture n'a pas eu seulement pour cause une sordide avarice. On assure que le fanatisme religieux et l'intolérance politique y ont eu la plus grande part. Cet infortuné vieillard avait servi avec distinction dans les armées de la république, et, de retour dans ses foyers, il s'était fait remarquer autant par l'élévation de son caractère que par l'indépendance de ses idées libérales. Le village l'a suivi jusqu'au cimetière et a pleuré sur sa tombe. Tous les hommes de bien de Tiffauges étaient là; il n'y avait qu'un vicaire de moins. »

— Eh bien! que dites-vous de cela? s'écria M. Riquemont.

— Je dis, monsieur, répondit le docteur, que c'est un vicaire de moins dans les cartons de votre journal.

— Allons donc! allons donc! répliqua le campagnard en haussant les épaules. Les noms y sont, docteur. On nous écrit de Nantes..... à Tiffauges..... c'est clair comme le jour et précis comme un acte authentique.

— J'ajouterai, monsieur, reprit humblement le docteur, qu'en admettant que les faits se soient passés de la sorte, il n'en est pas moins déplorable de les voir ainsi livrés à une publicité malveillante. Il est tant d'esprits disposés à frapper de la même réprobation l'abus qu'on fait de la religion et la religion elle-même! Il faut craindre de les encourager.

— Nous y voilà! Vous voteriez contre la liberté de la presse! Vous voulez mettre la lumière sous le boisseau et la vérité dans le sac! Le soleil vous effraie; il vous faut l'ombre et le silence.

— Eh non! monsieur, eh non! répondit doucement le docteur; mais il en est de certaines vérités comme de l'arsénic et de l'acétate de morphine : je pense qu'il serait imprudent d'en délivrer à tout le monde.

— Raisonnement de jésuite et d'apothicaire! s'écria violemment le châtelain.

— Mon ami!... dit Louise d'une voix suppliante, en serrant furtivement la main d'Aristide.

— Que diable, aussi! dit M. Riquemont avec humeur, le papa Herbeau s'emporte tout de suite comme une soupe au lait; il n'est pas avec lui de discussion possible. Tenez, monsieur, écoutez cela, je vous prie, et vous m'en direz votre avis.

Et il reprit la lecture du journal.

— On nous écrit de Langres...

— La patrie de Diderot, interrompit le docteur Herbeau.

— Qu'est-ce que cela, Diderot? demanda M. Riquemont; quelque cafard de votre connaissance?

Le docteur sourit et ne répondit pas.

—On nous écrit de Langres...

—Célèbre pour sa coutellerie, interrompit de nouveau le docteur.

—Ah çà! monsieur Herbeau, me laisserez-vous finir? s'écria M. Riquemont avec impatience.

—Je vous écoute, monsieur, dit le docteur, qui comprit bien qu'il ne pouvait pas l'échapper.

—On nous écrit de Langres, à la date du 21 avril 18...

« Il vient de se passer dans notre ville un fait dont il serait difficile de trouver l'équivalent dans les époques de barbarie les plus reculées. Une femme enceinte de huit mois se sentit prise de douleurs si violentes, qu'elle fit appeler en même temps un médecin et le vicaire de la paroisse. Le vicaire et le médecin accoururent. C'était par une nuit affreuse : les éclairs sillonnaient la nue; le tonnerre ébranlait les vitres; la cloche de l'agonie tintait à l'église voisine; la lueur blafarde d'une lampe éclairait seule la chambre funéraire. L'infortunée palpitait encore; son sang n'était point glacé; on pouvait douter que la vie l'eût abandonnée. Eh bien! dans un excès de zèle que nous ne savons comment qualifier, le vicaire, s'adressant au médecin qu'il avait assisté, lui intima l'ordre, au nom de Dieu, d'ouvrir les flancs de l'agonisante, afin que l'enfant ne mourût pas sans avoir été baptisé. Le médecin, bien connu dans le pays autant pour l'élévation de son caractère que pour l'indépendance de ses idées libérales, refusa courageusement de prêter son ministère à un pareil acte de férocité. Exaspéré par le noble refus de ce vertueux médecin, le zèle du vicaire ne connut plus de bornes; ce prêtre fanatique arma son bras d'un fer assassin... »

— C'est horrible, cela! s'écria Louise.

— « Et se précipitant sur la victime, au bruit de la foudre, à la lueur des éclairs, au tintement de la cloche funèbre... »

— Mais, monsieur, c'est horrible! répéta Louise en arrachant le journal des mains de M. Riquemont.

— Voilà donc où nous allons! s'écria le châtelain en croisant ses bras sur sa poitrine et en laissant tomber sur le docteur Herbeau un regard foudroyant. Voilà, monsieur, où vous voulez mener la France! Qu'on vous laisse faire, et nous aurons, avant dix-huit mois, les massacres de la Saint-Barthelemy, les dragonnades, le rétablissement de la torture et les horreurs de l'inquisition!

— Mais, monsieur, hasarda timidement le docteur Herbeau.

— Allons, voilà que vous vous emportez! On ne peut pas causer avec vous que la discussion ne dégénère aussitôt en dispute.

Aristide poussa un profond soupir, regarda Louise et se sentit vengé.

— Et que dit-on du nouveau docteur? demanda Louise, pour détourner le cours de la conversation.

— Oui, au fait! s'écria M. Riquemont sans laisser à Aristide le temps de répondre, que dit-on du nouveau docteur? C'est un rival, un fossoyeur de plus qui va vous disputer le cimetière de Saint-Léonard. Est-il jeune? est-il vieux? Je suis curieux de le voir. Chose singulière, tous les docteurs que j'ai connus étaient vieux et laids. Au reste, monsieur, vous pouvez dormir tranquille; vous n'avez pas ici de rivalité à craindre, et si quelqu'un meurt au château, ce ne sera que de votre main. — Pas vrai, Louison?

— Mon ami, dit Louise d'un air souffrant, vous êtes ce matin d'une gaieté impitoyable.

— En effet, dit Aristide, je trouve M. Riquemont excessivement gai.

— Oui, oui, très gai, s'écria le campagnard en riant aux éclats. Et toi, Louison? Mais ce diable de Savenay ne vient pas, ajouta-t-il en tirant de son gousset une horrible montre de similor. Vous, papa, à la bonne heure; vous ne faites pas attendre vos malades, surtout lorsque l'aiguille du cadran marque en même temps l'heure de la consultation et celle du déjeuner.

Louise tourna vers le docteur un regard si long et si tendre, ses beaux yeux bleus eurent une expression à la fois si triste et si suppliante, qu'Aristide se sentit remué jusque dans le fond du cœur. Seulement, il ne comprit pas que c'était, comme toujours, le morceau de sucre qu'on donne aux enfans pour adoucir sur leurs lèvres l'amertume de la médecine qu'ils ont avalée, et cette fois, comme

toujours, au lieu d'un sentiment de pure reconnaissance, il caressa un sentiment d'orgueil. Au reste, rien n'était moins exigeant que cet orgueil : un regard, une pression de main suffisaient au bonheur d'Aristide. Il fallait que l'amour l'eût traité jusqu'alors bien frugalement, tant quelques miettes, tombées du cœur de Louise, lui faisaient de somptueux repas!

La tendresse de Mme Riquemont, les paroles mêmes de son mari, bien que férocement brutales, avaient rassuré le docteur sur les chances de la lutte qui allait s'engager; plein de sécurité, il attendait l'ennemi de pied ferme. L'ennemi ne tarda pas à se présenter. Au bout de quelques instans, le pas d'un cheval se fit entendre dans l'allée du parc, éloigné, mais vif et rapide, et à peine les chiens s'étaient élancés en aboyant, que M. Savenay entra au galop sur la terrasse.

A quelques pas du groupe que formaient Mme Riquemont, son mari et le docteur Herbeau, le cheval se cabra légèrement sous la pression presque imperceptible du mors, puis demeura immobile au temps d'arrêt. C'était un de ces beaux chevaux limousins qui semblent avoir absorbé la meilleure partie de l'esprit du terroir, aux jambes de cerf, au col de cygne, à la tête fine et busquée. Ses naseaux aspiraient l'air avec fierté, ses oreilles se dressaient au vent; sa robe, bai-doré, étincelant au soleil, ressemblait au manteau d'un roi.

L'étranger mit pied à terre; c'était un jeune homme, grand, svelte, d'un aspect froid et réservé, d'un costume élégant et simple. M. Riquemont s'était avancé pour le recevoir.

—Pardieu! monsieur, s'écria-t-il, vous avez là un bel animal! Combien vous coûte cette bête, monsieur? Pure race limousine, monsieur! Je vous l'achète; cinquante louis, et topez là, ajouta-t-il en tendant la main.

L'étranger regarda M. Riquemont d'un air étonné, puis, apercevant Mme Riquemont, il alla vers elle et la salua avec respect.

—Monsieur Savenay? dit Louise avec un sourire bienveillant.

—Oui, madame, répondit le jeune homme; votre air souffrant m'apprend trop bien que c'est à madame Riquemont que j'ai l'honneur de parler.

Et comme il se tournait vers Aristide, le prenant sans doute pour M. Riquemont.

—M. Herbeau, dit Louise, mon cher et bon docteur, l'ami que rien ne décourage, le plus charmant de vos confrères, monsieur Savenay, celui dont la science éclairée et le dévouement infatigable ne m'ont jamais abandonnée.

S'inclinant devant M. Herbeau :

—Combien je suis heureux de vous voir, monsieur! dit le jeune homme; j'ai eu l'honneur de me présenter chez vous et le malheur de ne pas vous rencontrer. Croyez que je me félicite d'avoir à conférer avec un homme aussi éclairé et de pouvoir faire mes premières armes sous un maître que la science honore.

Louise adressa au jeune docteur un regard qui voulait dire merci, et Aristide, serrant affectueusement la main de M. Savenay, se dit en lui-même : — Voilà un garçon charmant qui ne m'a pas l'air bien redoutable.

Cependant M. Riquemont était toujours en contemplation devant la monture de l'étranger, admirant le nerf détaché des jambes, la saillie des veines, gonflées d'un sang généreux, explorant du geste et du regard toutes les parties de la bête et s'assurant qu'aucune infirmité cachée n'en déparait les admirables perfections. Le jeune docteur allait prendre le châtelain pour le vétérinaire du village, lorsque Louise, s'appuyant sur le bras d'Aristide, et marchant doucement vers M. Riquemont :

— Vous voyez, monsieur, dit-elle à Savenay, que mon mari est amateur de beaux chevaux, et le vôtre est en effet superbe, ajouta la jeune femme en caressant de sa petite main le poitrail du noble animal, qui releva la tête avec orgueil.

M. Savenay salua M. Riquemont.

— Monsieur, lui dit le châtelain, je suis fou de belles bêtes, et vous me voyez enchanté de faire votre connaissance.

M. Savenay salua de nouveau, puis, après avoir tenu, durant quelques instans, sous son regard préoccupé, Mme Riqnemont, son mari et le docteur Herbeau, il prit l'aisance habituelle de l'homme qui sait à quoi s'en tenir sur les choses et sur les personnes au milieu desquelles il se trouve engagé.

—Eh bien! papa, s'écria M. Riquemont, que vous en semble? voilà ce que nous appelons un cheval! A la bonne heure! c'est beau, c'est vaillant, c'est bien attaché, ça fait honneur à son cavalier. Mais qu'est-ce, je vous prie, que votre Colette? Une oie, docteur, une oie bridée, qui n'est pas digne de cirer les sabots que voici.

Un garçon de charrue, qui vint prendre le cheval de M. Savenay pour le conduire à l'écurie, sauva le pauvre Aristide des spirituelles railleries de son hôte. Au même instant, une grosse fille de cuisine ayant crié du haut du perron que le déjeuner était servi, tous quatre marchèrent vers le château, Louise toujours appuyée sur le bras de

son fidèle chevalier, et M. Savenay s'entretenant avec M. Riquemont de l'éducation des chevaux avec un intérêt et une intelligence qui enchantaient le campagnard et qui eussent fait honneur à un grand prix de *New-Market*.

Arrivée dans le salon, Louise, épuisée par la marche et par le grand air, se laissa tomber dans une bergère; sa pâleur était livide et sa respiration étouffée.

— Ce ne sera rien, dit M. Riquemont, cet état la prend dix fois par jour : pas vrai, Louison? Au reste, messieurs, ajouta-t-il en passant dans la salle à manger, c'est votre affaire et je vais à la mienne.

Aristide cherchait à ranimer Louise. Debout et silencieux, Savenay tenait sur elle un regard profond et rêveur.

— C'est une syncope occasionnée par l'affaissement du système général, dit Aristide d'une voix solennelle; le pouls est imperceptible et la prostration complète.

— Ce n'est rien, ce n'est rien, dit Louise en reprenant ses sens; un peu de fatigue, voilà tout. Messieurs, oubliez-moi; je suis mieux, beaucoup mieux, répéta-t-elle encore.

En cherchant Savenay qu'elle n'apercevait pas, ses yeux rencontrèrent le regard scrutateur que le jeune homme avait rivé sur elle. Une légère teinte rosée colora la pâleur de ses joues.

Aristide était passé dans la salle à manger, afin de laisser au jeune docteur la liberté d'interroger le sujet et le loisir d'étudier le mal. Le jeune homme s'approcha et prit une des mains de Louise dans les siennes. Les mains de Savenay étaient douces et blanches, et sous leur chaleur fine et parfumée le pouls de la malade sembla palpiter moins faible et plus rapide. Il la contempla quelques instans en silence, toujours avec ce même regard inquisiteur et lent qui semblait s'infiltrer jusqu'au fond du cœur de Louise; puis, après lui avoir adressé quelques questions générales, prélude obligé de tout interrogatoire médical, ses yeux exprimèrent un sentiment de pitié douloureuse, et il pressa avec une affectueuse gravité les doigts amaigris qu'il tenait encore. Nature faible et nerveuse, Louise se sentit frappée d'une commotion électrique.

— Madame, lui dit-il enfin d'une voix pleine d'onction, les ressources de la science sont bien bornées : la science ne donne pas la rosée aux plantes, le soleil aux fleurs, la sève aux rameaux; mais vous guérirez, madame, parce que la nature est bonne.

Et, laissant Louise étonnée et rêveuse, il alla s'asseoir entre les deux convives.

Durant le déjeuner, M. Savenay fut grave sans pédanterie, fit honneur aux vins du château, parla de tout, excepté de son art, entretint longuement M. Riquemont des dernières courses du Champ-de-Mars, s'intéressa à ses plantations et sollicita la faveur d'être admis à visiter ses prés et ses poulains. Il traita plusieurs questions d'agronomie et d'hippiatrique avec une sagacité rare, et soutint sur la culture des melons une discussion qui lui fit le plus grand honneur dans l'esprit de M. Riquemont. La politique eut son tour. Il trouva le moyen de flatter les opinions de son amphitryon, sans trop blesser la religion de son confrère. Il sut faire la part du passé et de l'avenir. M. Riquemont ne se sentait pas d'aise de voir ce jeune homme à sa table. Il but et mangea férocement, trouva le jeune médecin adorable et déclara, à la perruque d'Aristide, que M. Savenay était le premier docteur spirituel qu'il eût rencontré jusqu'alors. Aristide fut calme et digne, mangea d'un appétit résigné, dans l'attente de l'heure pour laquelle il avait réservé toutes les ressources de son esprit, heure solennelle qui devait le venger de l'impertinence de son hôte; car cette heure de la consultation, qu'il avait si longtemps redoutée, ne l'effrayait plus : enorgueilli de l'humilité de son rival, puisant à chaque instant une nouvelle audace dans la conversation frivole de M. Savenay, Aristide se sentait fort de la faiblesse présumée de son adversaire, et, sûr d'un triomphe facile, il appelait vaillamment le combat.

Le rusé châtelain ne l'appelait pas avec une moindre impatience, car on se tromperait étrangement, si l'on pensait que M. Riquemont, en attirant le nouveau docteur, n'eût cédé qu'à un sentiment de sollicitude conjugale. Il mentait horriblement, comme un fin paysan qu'il était, quand il cherchait, quelques heures auparavant, à rassurer les susceptibilités d'Aristide. Le fait est qu'il avait imaginé cette espèce de tournoi médical, dans l'unique espoir que le docteur Herbeau y mordrait la poussière. Ce n'était pas qu'il tînt précisément à lui enlever la clientèle du château; seulement il se promettait une grande joie de le voir vaincu et humilié sur le terrain de la science, le seul sur lequel il ne pouvait le poursuivre et l'atteindre. Ce fut lui qui donna le signal et mit les deux champions aux prises. Mais, ainsi qu'on va le voir, M. Riquemont fut cruellement trompé dans ses perfides espérances, et le docteur Herbeau se couvrit d'une si belle gloire, qu'il déclarait, au lit de mort, n'avoir jamais eu un plus beau jour en sa vie, pas même celui où il gagna la croix d'honneur.

— Eh bien! docteur Savenay, dit M. Riquemont vers la fin du repas, que pensez-vous de cette petite Louison?

— Je crois, monsieur, répondit Savenay, que mon avis est complètement inutile. Le nom de M. Herbeau, ce nom que la Faculté révère, était déjà venu jusqu'à moi, et si je n'eusse pris conseil que de ma vanité, j'aurais sans doute refusé l'honneur auquel vous m'avez appelé. Je cherche la lumière et ne l'apporte pas, et vous me verrez toujours heureux, monsieur, ajouta-t-il en se tournant vers Aristide, de pouvoir reprendre auprès de vous les cours que je n'ai qu'imparfaitement achevés à Paris.

— Voilà une modestie qui me charme, s'écria M. Riquemont en avalant un verre de vin de Bordeaux.

— Et que je ne saurais prendre au mot, reprit Aristide. Nous avons à conférer sur la santé de Mme Riquemont, et nous en conférerons, monsieur, nous en conférerons, répéta le cher docteur, qui ne voulait pas avoir dérouillé son espingole pour tirer sa poudre aux mésanges, d'autant plus acharné à conférer qu'il prenait la modestie du jeune homme pour l'aveu de son ignorance.

M. Savenay s'inclina respectueusement ; M. Riquemont remplit son verre.

— Allons, papa, s'écria-t-il en se frottant les mains, il s'agit de soutenir l'honneur de votre maison; songez que du haut du cimetière de Saint-Léonard trente années de gloire vous contemplent.

— Monsieur..., dit Aristide d'un air contrit et d'une voix suppliante.

— Bon ! vous vous emportez ; je ne dirai plus rien, s'écria le rustre en s'accoudant sur la table. Parlez, docteur, on vous écoute,

— Monsieur, s'écria le docteur Herbeau en s'adressant à Savenay, vous connaissez le sujet, vous l'avez interrogé : vous avez pu vous convaincre qu'il est affecté d'une maladie chronique; car, lorsque les puissances vitales déploient une action faible et interrompue, que les symptômes sont modérés, que leur succession est lente, que le même ordre de phénomènes se manifeste sans variations pendant un long espace de temps, on dit qu'il y a maladie chronique. Or, c'est le cas qui se présente ici.

M. Savenay s'inclina de nouveau; M. Riquemont laissa échapper un geste d'impatience.

— Est-ce que vous serez long? demanda-t-il avec anxiété.

— Avant d'entrer dans l'examen détaillé de l'affection particulière qui doit nous occuper, reprit Aristide, il est nécessaire, monsieur, que je connaisse votre opinion sur le traitement des maladies chroniques en général. Partagez-vous celle d'Arétée, qui a laissé des ouvrages considérables sur cette partie intéressante de l'art? Pensez-vous,

comme Cœlius-Aurelianus, que les maladies chroniques ne sauraient être terminées heureusement par la seule force de la nature, et qu'elles doivent être nécessairement confiées à l'habileté du médecin; ou croyez-vous, comme Bordeu, que ces affections ne soient assujetties qu'aux révolutions spontanées et aux mouvemens critiques? Ou bien enfin abondez-vous dans le sens de l'illustre recteur de l'Académie de Montpellier, Charles-Louis Dumas, qui, pensant que le système de Cœlius-Aurelianus conduirait à une pratique violente, confuse et tumultueuse dans le traitement de ces maladies, et que celui de Bordeu livrerait les malades à une expectation funeste, a gardé un juste milieu entre ces deux systèmes opposés?

Aristide s'interrompit, porta son verre à ses lèvres et attendit la réponse du jeune docteur.

— Papa Herbeau, s'écria M. Riquemont, vous êtes sublime, et je vous remercie de n'avoir point encore craché un seul mot latin dans votre assiette. Mais ne sauriez-vous arriver à Louison?

— Sur toutes ces questions, répondit M. Savenay, monsieur le docteur Herbeau me trouvera toujours de son avis.

— Mon avis, monsieur, reprit Aristide, est qu'au lieu de rechercher péniblement les causes directes et prochaines des maladies, la science doit s'appliquer à connaître les affections primitives dont elles se composent et à déterminer l'influence qu'elles ont sur les phénomènes, sur la marche et sur toutes les modifications de ces maladies. Remarquez, monsieur, que cette méthode est une imitation heureuse de celle que l'on suit dans les autres sciences pour établir la théorie spéciale des objets qu'elles considèrent. C'est ainsi que la chimie reconnaît que la composition et les phénomènes chimiques des corps ont pour cause l'action déterminée de leurs principes constituans et le rapport des affinités naturelles qu'ils exercent les uns à l'égard des autres; c'est ainsi que l'idéologie.....

— Papa, s'écria M. Riquemont qui venait d'étouffer un horrible bâillement dans son verre, et qui commençait à craindre que le piége tendu à l'amour-propre d'Aristide ne tournât à sa plus grande gloire, ne sauriez-vous passer à Louison?

— Sur toutes ces questions, dit gravement M. Savenay, je suis absolument de votre avis, docteur.

— On attribue généralement aux modernes, s'écria Aristide triomphant, l'invention de cette espèce d'analyse appliquée à la connaissance des maladies, qui nous fait distinguer les affections élémentaires dont elles sont composées; mais il ne faut pas croire que les

modernes aient tout découvert, les jeunes gens s'imaginent volontiers que les modernes ont tout inventé. L'ère de la science date pour eux du jour où ils ont reçu leur diplôme. O trop présomptueuse jeunesse! Galien, dans son beau livre sur la différence des maladies.....

— Ah! docteur, de grace, passez à Louison, répéta le campagnard dont la patience était moins longue que la soif, et qui se sentait furieux d'avoir offert au docteur Herbeau l'occasion d'un si beau triomphe.

— Galien indique qu'il connaissait cette analyse et qu'il en usait au lit de ses malades, reprit Aristide un peu troublé; c'est ce qui fait..... c'est ce qui fait..... répéta-t-il en gourmandant sa mémoire paresseuse.....

— C'est ce qui fait, s'écria M. Riquemont en se levant, que Louison est malade et que Colette est boiteuse! En voilà bien assez là-dessus; papa Herbeau, vous abusez de la science. Monsieur Savenay, allons visiter mes élèves.

Aristide se leva rouge de colère. M. Savenay se leva à son tour, et, se tournant vers le vieux docteur :

— Monsieur, lui dit-il d'un air modeste, je regrette que tant de lumières ne puissent se produire au grand jour et sur un plus vaste théâtre. Lorsqu'on voit la foule des médiocrités se disputer la scène du monde, on ne saurait trop déplorer que tant de nobles intelligences se tiennent dans les coulisses, sans éclat et sans bruit, et disparaissent oubliées de la gloire qu'elles n'ont point sollicitée, pareilles à ces astres qui s'éteignent avant que leur clarté soit venue jusqu'à nous.

— Monsieur! s'écria Aristide plein d'une confusion charmante; monsieur, vous me flattez!

— Durant les courts instans que j'ai passés auprès de Mme Riquemont, ajouta M. Savenay, j'ai pu me mettre au courant du traitement que vous avez suivi pour combattre le mal, et j'approuve en tout point ce traitement, comme une application naturelle et directe de vos théories générales.

— A la bonne heure! s'écria M. Riquemont, voilà qui est noblement terminé; et si Louison ne guérit pas, ma foi! messieurs, il n'y aura pas de votre faute.

Les trois convives passèrent dans le salon. Louise était à la même place, toujours plongée dans la rêverie où l'avaient laissée les paroles du jeune docteur. Elle frissonna au bruit des pas de Savenay qu'elle reconnut instinctivement, et ses yeux évitèrent de se tourner vers lui.

— Louison, lui dit son mari, viens visiter mes poulains; une petite promenade te fera du bien.

— La faiblesse du sujet et la force de ma volonté s'y opposent, s'écria Aristide, pressé de proclamer les droits dont il venait de s'assurer la jouissance.

— En effet, dit-elle, mes pauvres jambes me soutiennent à peine; mais j'aurai la force de vous accompagner jusqu'à la porte du parc.

Le docteur fut obligé de céder au caprice de sa malade, et tous quatre sortirent, accompagnés de la meute joyeuse. M. Riquemont s'étant emparé d'Aristide pour lui montrer ses espaliers en fleurs, M. Savenay offrit naturellement son bras à Mme Riquemont, qui ne l'accepta qu'en rougissant. Il mesura son pas à celui de Louise, et tous deux allèrent lentement, sur les gazons fleuris, suivant à longue distance le vieux docteur et le campagnard.

— Eh bien! monsieur Herbeau, demanda celui-ci, que pensez-vous de ce jeune homme?

En voyant Louise attachée au bras de Savenay, le vieux docteur n'avait pu réprimer un mouvement de jalousie. Ce n'était pas assez pour lui d'avoir triomphé sur le terrain de la science : il est des triomphes plus doux! Aristide s'était assuré la conquête de la gastrite; mais il fallait encore sauver la clientèle du cœur. D'ailleurs, M. Herbeau ne se dissimulait pas que cette conquête pouvait lui échapper d'un jour à l'autre. Il connaissait M. Riquemont; il savait combien son humeur était capricieuse et fantasque, et, malgré les belles protestations qu'il avait reçues de ce diable d'homme, il ne se cachait pas à lui-même que M. Savenay avait singulièrement réussi dans le cœur de son hôte. En moins d'un instant, la candeur d'Aristide s'altéra, son innocence pâlit, sa vertu chancela, et Yago passa tout entier dans cette ame que Dieu avait pétrie d'amandes douces, de lait et de miel.

— Ce jeune homme est bien, très bien, en vérité, répondit le perfide Herbeau. Il manque d'expérience, il a besoin d'études, mais l'exercice de son art le fortifiera. Et puis, c'est un garçon modeste, s'exprimant avec facilité, jugeant bien les hommes....

— Et les chevaux aussi, s'écria M. Riquemont; avec cela un véritable agronome, qui pourrait en montrer aux plus habiles; en même temps un excellent horticulteur, capable de nous faire manger des melons à la Saint-Philippe!

— Ce jeune homme est fort bien, à coup sûr, ajouta le docteur d'une voix paternelle; dans quelques années, il pourra faire un mé-

decin distingué, pourvu toutefois qu'il ne veuille point se jeter dans les innovations de la science; car c'est là ce qui perd les jeunes gens, monsieur Riquemont, c'est là ce qui les perd tous. Et M. Savenay est bien jeune encore! Il est plus jeune que nous, monsieur Riquemont. Au reste, un charmant cavalier, à ce qu'il m'a semblé, un aimable cavalier, je ne crains pas de le dire.

— Et un bon convive, s'écria M. Riquemont; un convive qui boit sec et n'éternue pas du grec à chaque phrase.

— Ce jeune homme est décidément fort bien, ajouta encore une fois l'insinuant Herbeau, qui glissait comme une vipère dans le cœur de l'époux; ses manières m'ont charmé, et je m'emploierai certainement de tout mon pouvoir au succès de ses débuts.

— Voilà qui est d'un galant homme, monsieur Herbeau, dit M. Riquemont en lui frappant sur le ventre.

— Oh! mon Dieu, reprit le docteur avec une modestie pateline, je n'ai pas grand mérite à parler de la sorte, car je crois sincèrement que les succès de M. Savenay pourront très aisément se passer de mon influence.

— Il est certain que M. Savenay semble annoncer un mérite du premier ordre, dit M. Riquemont avec l'air important d'un homme qui a la prétention de s'y connaître.

— Un très grand mérite sans doute, ajouta le docteur, et qui ne manquera pas de trouver un patronage plus doux et plus puissant que celui du pauvre vieil Herbeau. Tenez, je me rappelle avoir assisté, comme j'étudiais encore à Montpellier, aux débuts d'un docteur récemment établi en cette ville. Il était ignorant comme une carpe, mais jeune et beau comme Antinoüs.

— Qu'est-ce que cela, Antinoüs? demanda M. Riquemont; je ne sais pas de cheval qui porte ce nom.

— Antinoüs, répondit Aristide, était un bel homme de l'antiquité, et mon docteur, un de ces jeunes médecins auxquels les hommes sensés ne confient ni leur santé ni leur femme. Il faut bien que le sens commun soit fort rare à Montpellier chez les hommes, car, au bout de six mois, ce gaillard-là avait la plus belle clientèle de la cité. Pour arriver à la fortune, il avait pris le bon chemin : il s'était faufilé par l'alcôve.

— Ce jeune docteur, dit M. Riquemont avec une indifférence apparente, était moins ignorant que vous ne voudriez le laisser croire, et je le tiens, moi, pour un garçon d'esprit.

— Eh! sans doute, s'écria le docteur; il y a deux sortes d'esprits; la beauté est celui des sots.

— Tous les sots n'ont pas cet esprit-là, monsieur, répondit le rustre en regardant effrontément le docteur.

— C'est possible, répliqua Aristide en se mordant les lèvres; mais voilà où je voulais en venir, à vous démontrer que M. Savenay a des chances de succès assurées, et qu'il peut fort bien se passer de ma protection. Il est jeune, plus jeune que nous; il a les plus beaux yeux du monde, et des dents!... je ne sais, monsieur, si vous avez remarqué ses dents?

— Monsieur, répliqua froidement le châtelain, je regarde les chevaux aux dents et les hommes au mérite.

Ces paroles furent prononcées d'un ton qui ne demandait pas de réplique, et le docteur n'ajouta pas un mot.

Après avoir marché quelques instans en silence, M. Riquemont s'arrêta, observa Louise et Savenay, qui suivaient doucement l'allée, puis ramenant son regard sur le docteur, qui avait remarqué ce mouvement de jalousie avec un secret sentiment de joie :

— Il est certain, lui dit-il, que M. Savenay est beaucoup moins laid que vous — et que moi, ajouta-t-il par politesse.

Ils poursuivirent leur marche silencieuse et arrivèrent à la porte du parc sans échanger une parole. M. Savenay était à peine au milieu de l'allée, et ses deux compagnons l'attendirent, tous deux préoccupés de leurs pensées secrètes.

— Eh quoi! monsieur, disait Louise au jeune docteur, vous êtes né dans la Creuse! Nous sommes compatriotes; nous avons vu le jour sous le même ciel. J'étais bien jeune encore, lorsque je quittai ce petit pays, mais j'en ai conservé un bien tendre, un bien doux souvenir, et le parfum de ses bruyères embaume encore tous mes rêves. C'est le pays que mon cœur habite; c'est au milieu de ses landes solitaires, sur le versant de ses collines, au bord de ses ruisseaux limpides, que j'ai semé les joies de mon enfance. Parlez-moi de la Creuse, monsieur; vos paroles m'apporteront je ne sais quelles bonnes senteurs de menthe et de genêts fleuris.

— Je ne suis qu'un exilé comme vous, madame, répondait Savenay; seulement mes regrets sont moins amers, depuis que je les mêle aux vôtres.

— Ah! vous, du moins, vous reverrez nos chères montagnes! plus heureux que moi sans doute, vous ne tenez pas à la patrie par vos seuls souvenirs; la patrie vous garde des parens, des amis; elle n'a plus pour moi que des tombes.

— J'ai laissé dans nos monts une vieille mère et une jeune sœur : toutes mes joies, madame, et toutes mes douleurs sur la terre.

— Vos joies, sans doute; mais pourquoi vos douleurs?

— Ma sœur est consumée par un mal sans remède.

— Vous dites sans remède, vous, docteur! vous, son frère!

— La science n'y peut rien, madame, et, si l'amour d'un frère avait pu la guérir, je ne pleurerais pas sur elle.

— La jeunesse la sauvera.

— C'est la jeunesse qui la tue. Hélas! son mal n'a pas de nom; c'est une de ces ames solitaires qui se dévorent dans le silence, un de ces cœurs trop richement doués qui se flétrissent et meurent au milieu de leurs richesses inactives. Il serait difficile, madame, de compter tout ce que la province renferme de ces natures languissantes. Le monde ne les connaît pas, et elles ignorent elles-mêmes le mal qui ronge leur printemps dans sa fleur. Éplorées, elles ne savent pas la cause de leurs larmes; rêveuses, elles entrevoient à peine la patrie de leurs rêves. Elles portent en elles un deuil qui ne pleure personne et qui s'étend sur toutes choses. Le monde, les voyant entourées des faveurs de la fortune, déplore que Dieu ait refusé la santé à tant de bonheur, et la science, s'épuisant pour elles en vains efforts, torture ces faibles corps qui ont déjà bien assez de leur ame. Le monde est grossier, et la science est aveugle. Mais que vous conté-je là, madame? J'oublie que ces réflexions, inspirées par le misérable état d'une personne qui m'est chère, ne sauraient avoir pour vous qu'un médiocre intérêt.

— Vous vous trompez, monsieur, vous vous trompez peut-être; poursuivez, je vous prie; votre sœur m'intéresse vivement; jeune, noble et souffrante, n'a-t-elle pas droit à l'intérêt de tous? Qu'est-ce donc enfin que ce mal? ajouta Louise avec une inquiète curiosité.

— Qui pourrait le dire, madame? Elle sent en elle un fleuve de vie qui voudrait s'épancher, et qui, refoulé sans cesse, dévaste le sein où il est enfermé. Dieu, dans sa cruelle bonté, l'a faite riche de trésors qui n'ont point cours autour d'elle. Pâle, triste, affaissée, elle promène sur nos collines ses jours mornes et ennuyés, ou bien, assise au coin du foyer, elle cache des larmes que ne comprendrait pas sa mère. L'inaction la consume, une secrète impatience la dévore. Il est un bonheur innomé, souvenir du ciel que nous apportons en naissant; elle le demande à la nuée qui passe, à l'oiseau qui vole, au vent qui gémit. Les soupirs de la brise à travers le feuillage la plongent dans d'inexplicables rêveries. Parfois pèse sur elle, comme un sommeil de plomb, une insoucieuse indolence; parfois aussi, saisie de

je ne sais quelle soudaine ardeur, son ame, franchissant l'horizon borné qui l'écrase, s'élance et se perd dans les régions mystérieuses. Mais l'ame s'épuise bien vite à ce vol solitaire, et retombe, fatiguée et meurtrie, sur la pierre de son exil. Ame sainte! cœur trois fois noble, qui se meurt de trop de vie! Quand on songe qu'il n'est pas un coin de la province où ne se cache une de ces existences étouffées, faut-il s'étonner, madame, que des voix éloquentes se soient élevées contre une société où la souffrance est répartie en raison des facultés de bonheur que nous avons reçues de Dieu?

— A ces existences malheureuses Dieu envoie la résignation, répondait Louise en baissant la tête.

— Non, madame, non, s'écriait Savenay; la résignation est fille des hommes, la résignation est lâche, car la souffrance est impie. Faillir au bonheur, c'est manquer à sa destination. Que dira le créateur, lorsqu'il verra les ames, qu'il avait envoyées sur la terre comblées de ses dons et de son amour, lui revenir pâles, éperdues et usées dans les larmes?

— Votre sœur n'est point mariée sans doute?

— C'est là ma seule consolation, madame; car la pauvre enfant, que peut-elle attendre du mariage, si ce n'est un surcroît de douleurs? Dans la position de fortune où nous a laissés la mort de notre père, la main de ma sœur doit prétendre moins haut que son cœur : elle ne se mariera pas. Pourquoi la plaindre? Vous connaissez la race d'hommes qui peuplent nos campagnes, et peut-être pensez-vous, comme moi, qu'il vaut mieux s'éteindre victime de ses illusions que de survivre à leur ruine.

Tous deux arrivaient à la porte du parc; Savenay pressa doucement le bras de Louise et la salua avec une froide politesse. Le docteur Herbeau, qui se sentait médiocrement curieux de visiter les élèves de M. Riquemont, proposa à la jeune malade de la ramener au château; Louise refusa. Elle avait besoin de recueillement, et d'ailleurs, M. Riquemont ayant déclaré qu'il n'était nullement disposé à céder la société d'un docteur si spirituel, force fut bien au pauvre Aristide de suivre avec ses petites jambes le campagnard et M. Savenay, qui marchaient à grands pas, dissertant chaudement sur le traitement des chevaux glandés, et ne s'apercevant pas de la piteuse mine du compagnon qui trottait sur leurs traces.

Louise, aussitôt qu'elle les eut perdus de vue, fut inondée de je ne sais quel sentiment de solitude enivrante. Elle se jeta sur le gazon. Les oiseaux gazouillaient dans la ramée; les feuilles du tremble et du

bouleau frémissaient d'amour autour d'elle; les insectes ailés semaient l'air de rubis, d'améthistes et d'émeraudes; les herbes, échauffées par le soleil, faisaient entendre cette crépitation voluptueuse qui remplit les champs durant les beaux jours. Louise pleura, mais ses larmes ne furent point amères; elle rêva, mais cette fois ses rêves parcoururent des régions enchantées, son ame y rencontra des ames fraternelles. Les tièdes brises passaient sur son visage comme des bouffées de bonheur; il lui semblait que la création venait de commencer pour elle. L'univers était jeune et beau; elle souriait au printemps, à la lumière, à l'azur du ciel; elle croyait entendre des voix mélodieuses qui chantaient en elle, et se mêlaient aux divins concerts de la nature. Quel changement s'était fait dans son existence? Elle l'ignorait et ne se le demandait pas; mais elle sentait que le monde n'était plus désert et que la vie avait des fleurs, des fruits et des ombrages verts. Elle demeura long-temps ainsi. Il était l'heure de midi; les arbres n'avaient plus d'ombre : elle se leva et suivit l'allée du château. Son pas était lent, mais léger. Arrivée sur la terrasse, le vieux castel de Riquemont lui parut moins laid et moins triste. Le cheval de Savenay revenait de l'abreuvoir; elle l'admira avec un sentiment de satisfaction intérieure dont elle ne chercha pas à se rendre compte. Rentrée au salon, elle se laissa tomber sur sa bergère. La croisée était ouverte; Louise aspira l'air avec joie. Son pouls était rapide, les roses de la santé semblaient prêtes à refleurir sur ses joues; tous ses membres étaient chargés de cette molle fatigue que jette à la jeunesse le retour du printemps. Elle se rappela les premières paroles que lui avait murmurées Savenay; elle se dit qu'en effet la nature était bonne.

Cependant le docteur Herbeau expiait cruellement le triomphe éclatant qu'il venait de remporter. Obligé de reconnaître la supériorité d'Aristide, poussé par le sentiment d'une jalousie que nous n'avons qu'indiquée jusqu'ici, mais qui doit se développer plus tard, M. Riquemont faisait payer chèrement au docteur ses succès et ses avantages. Au lieu de suivre les sentiers qui couraient tapissés de verdure sous le dôme des ormeaux et des chênes, il avait pris méchamment à travers les terres labourées, sous un soleil de feu, et, quand Aristide, le front ruisselant de sueur, restait en arrière et faisait mine de vouloir s'échapper le long de quelque haie, le châtelain s'arrêtait aussitôt, et, l'appelant du geste et de la voix, se gaudissait de le voir péniblement enjamber les sillons qui, comme autant de poutres, lui barraient le passage.

— Allons, papa, s'écriait-il, l'exercice est recommandé par Hippocrate.

Il arriva que le docteur, ayant empêtré ses jambes dans les ronces d'un champ, trébucha et s'étendit gentiment sur le chaume. M. Riquemont courut à lui, et le relevant :

— Chevalier de la Légion-d'Honneur, je vous crée officier, lui dit-il.

Jamais le rustre n'avait déployé tant de brutale impertinence; jamais il ne s'était acharné si opiniâtrément à sa victime. M. Savenay, qui souffrait visiblement de la position d'Aristide, cherchait par mille moyens à détourner l'humeur de cet homme terrible; mais il y réussissait rarement. Croirait-on qu'une fois dans la prairie où pâturaient ses élèves, cet infernal Riquemont fut pris de la fantaisie de faire monter le docteur Herbeau sur un étalon, et de le voir ainsi galoper à cru, sans bride et sans étriers? Je laisse à penser si le docteur Herbeau se récria! Mais l'impitoyable châtelain, le saisissant à bras le corps, ne parlait de rien moins que de l'attacher, comme Mazeppa, sur l'une des plus fringantes bêtes, et je ne sais trop ce qu'il en serait advenu sans l'intervention de M. Savenay, qui parvint, non sans peine, à délivrer son infortuné confrère. Certes, Aristide aurait fait là une rude promenade, s'il n'eût porté dans son cœur une source d'eau vive dans laquelle il étanchait le sang de ses blessures. Louise était cette source mystérieuse qu'il entendait murmurer sans cesse, et qui entretenait en lui la fraîcheur embaumée d'un printemps éternel. Dans sa candeur, ce vieil enfant allait même jusqu'à se féliciter des mauvais traitemens que M. Riquemont lui faisait subir. Il se disait que c'était justice qu'il payât son bonheur, et que, pour le mériter, il pouvait bien souffrir un peu. Et puis ne se sentait-il pas coupable lui-même à l'endroit de M. Riquemont? Sa conscience d'honnête homme n'était-elle pas quelque peu troublée? Ah! sans doute, car il savait ses perfidies; il n'était pas de ces séducteurs passés maîtres qui prennent la femme de leur hôte sans plus de scrupule qu'ils n'en auraient de cueillir une pomme dans le verger de leur voisin. Il est de nobles ames chez lesquelles la passion ne saurait étouffer le sentiment du devoir. Telle était l'ame du docteur Herbeau. Que de nuits il passa à pleurer sur ses félicités criminelles, à s'accuser tout bas vis à vis de M. Riquemont et d'Adélaïde! Que de fois il entendit les serpens du remords lui siffler aux oreilles les noms de parjure et de traître! Quand par hasard il trouvait au logis Adélaïde affectueuse et soumise, au château M. Riquemont amical et poli, il se sentait mourir de honte. Parfois l'exaltation de sa con-

science aux abois lui inspirait des résolutions désespérées : il se décidait à rompre un lien illicite, et, pour modérer les élans de son repentir, ce n'était pas trop d'une recrudescence de brutalité de la part de M. Riquemont et d'un redoublement d'humeur chez l'acariâtre Adélaïde. Alors, du moins, il avait une excuse à ses trahisons; plus tourmenté, plus abreuvé de fiel, son bonheur lui semblait moins amer et plus légitime. Son martyre lui rouvrait les portes du ciel; il trouvait dans les persécutions qu'on lui faisait subir la permission d'aimer et d'être aimé.

Cependant les trois promeneurs avaient repris le chemin du château. Arrivé sur la terrasse, le docteur parvint à s'échapper et courut, l'imprudent, où l'appelait son cœur.

Louise était plongée, depuis une heure, dans cet état de rêverie qui flotte entre la veille et le sommeil, et qui est à la pensée ce que le crépuscule est à la terre, lorsqu'elle se sentit tout à coup réveillée par la pression d'une main qui s'était emparée de la sienne. Elle ouvrit les yeux et reconnut le docteur Herbeau agenouillé aux pieds de la bergère.

— Cher docteur! s'écria-t-elle avec effusion, tout émue qu'elle était encore du bonheur nouvellement éclos qui chantait dans son ame.

Ce cri de tendresse pénétra de part en part le cœur d'Aristide, et en fit jaillir une de ces phrases surannées qui, pour cet esprit naïf, étaient restées l'expression la plus vraie et la plus hardie de la passion.

— Divine Louise! dit-il en baisant une petite main qu'on ne retira pas; Vénus endormie n'était pas plus belle que vous!

— Prenez garde, répondit la coquette en faisant allusion à Mme Herbeau, dont la jalousie était bien connue dans le pays; prenez garde, comme Pâris, de vous brouiller avec Junon.

— Pour vous, ravissante Louise, s'écria l'amoureux Aristide, qui n'avait jamais sollicité de plus doux transports, ni rêvé de plus tendre langage; pour vous, je me brouillerais avec tout l'Olympe; pour vous, chère enfant, que ne ferais-je pas!

— Vous ne feriez pas galoper Colette! dit une voix formidable qui se fit entendre sous la fenêtre du salon.

Cette voix était celle de M. Riquemont, qui avait tout vu et tout entendu. Louise ne put s'empêcher de rire; pour Aristide, il demeura foudroyé sur place. Son visage passa subitement par toutes les teintes du vermillon et du blanc de céruse; son ventre oscilla sur

ses jambes, et ses ailes de pigeon s'aplatirent d'elles-mêmes sur ses tempes, Louise riait toujours, et, toujours en dehors du salon, M. Riquemont, dont la tête s'élevait au-dessus de la fenêtre, regardait le docteur d'un air en même temps réfléchi et goguenard.

M. Savenay, qui venait de faire brider son cheval, tira le docteur de cette position difficile. Il présenta ses hommages à la jeune femme, qui rougit en les recevant; M. Riquemont lui serra cordialement la main.

— Nous nous reverrons, monsieur, lui dit-il : j'aime les gens de votre trempe; nous nous reverrons à coup sûr. Vous me plaisez beaucoup, monsieur Savenay, mais beaucoup, et je persiste à dire que si vous voulez me vendre votre cheval...

— Je regrette, monsieur, répondit Savenay, de ne pouvoir vous être agréable en cette occasion; cette bête a été élevée par mon père, à mon intention; mon père n'est plus, et vous comprenez...

— Très bien! très bien! s'écria M. Riquemont. Ah! votre père faisait de semblables élèves! Eh bien! monsieur, c'était un digne homme qui élevait également bien ses chevaux et ses enfans; le pur sang limousin a fait, en le perdant, une irréparable perte.

En parlant ainsi, M. Riquemont lui serra de nouveau la main. Le jeune docteur adressa quelques paroles respectueuses à son silencieux confrère, puis, une fois en selle, il envoya du regard un long adieu à Louise, de la main un salut gracieux au châtelain, et, maîtrisant l'ardeur de sa monture, il s'éloigna lentement, comme s'il eût craint d'humilier le vieux docteur dans son affection pour Colette.

Le départ de Savenay ne précéda que de quelques minutes celui du docteur Herbeau. Aristide se sentait mal à l'aise auprès de M. Riquemont; toutefois celui-ci n'ayant plus fait allusion à la situation dans laquelle il l'avait surpris, et n'ayant témoigné là-dessus ni jalousie, ni soupçons, ni ressentiment d'aucune espèce, Aristide finit par se rassurer et par conclure que M. Riquemont n'avait rien vu, ou rien compris. Louise, qui souffrait pour son vieil ami des prévenances affectueuses que son mari venait de prodiguer au jeune étranger, — grace à cet instinct charmant que les femmes connaissent seules, elle en souffrait d'autant plus pour lui qu'en secret elle en était heureuse; — Louise redoubla de séductions innocentes et trouva moyen de lui donner à la dérobée son beau front à baiser. Elle s'approcha de Colette, caressa la crinière du vilain animal, et remarqua tout haut combien une telle monture était préférable, en ses pacifi-

ques allures et pour son air doux et honnête, au cheval de M. Savenay. Aristide ne se sentait pas d'aise; il fit observer à son tour que la queue de Colette frétillait en signe de joie, comme si l'intelligente bête eût compris les complimens de Louise. M. Riquemont ajouta qu'il ne lui manquait que la parole pour s'exprimer aussi galamment que son maître. On se quitta les meilleurs amis du monde. Le campagnard lui-même s'était singulièrement radouci; il accompagna le docteur jusqu'au bout de l'allée, le complimenta sur la manière brillante dont il avait soutenu sa réputation en ce jour, parla de l'avenir de Célestin avec intérêt, et lui laissa par ses façons franches et naturelles une entière sécurité. Mais, lorsqu'il l'eut vu disparaître au détour d'une haie, pourquoi donc se frappa-t-il le front et s'en revint-il le long des charmilles d'un air pensif et préoccupé?

Le retour d'Aristide à Saint-Léonard fut une véritable ovation. Tous les amis du docteur étaient rassemblés chez Adélaïde : la crainte et l'espoir agitaient tous les cœurs; celui d'Adélaïde était dévoré d'angoisses. On allait, on venait, de la maison au kiosque, du kiosque à la maison. Tous les regards plongeaient dans la vallée, tous les yeux interrogaient le sentier qui devait ramener Aristide. On se parlait, on s'appelait, on s'interrogeait : — sœur Anne, ne vois-tu rien venir? — Soudain un cri, parti du kiosque, vola jusqu'à l'épouse d'Herbeau. Un cavalier s'avançait au galop dans la plaine.

— Ce n'est pas lui! répondit l'épouse en soupirant.

En effet, c'était Savenay. M. Savenay! le nouveau docteur! s'écriait-on de toutes parts. Ce fut un horrible remue-ménage; tous les amis d'Aristide, Adélaïde elle-même, coururent sur la place des Récollets, pour voir passer le nouveau docteur. Il passa bientôt, au pas relevé de son cheval, sans laisser tomber un regard sur les curieux qui le contemplaient. On ne put s'empêcher d'admirer sa bonne mine, l'élégance de son maintien et la beauté de sa monture; Adélaïde sentit son cœur qui s'éteignait dans sa poitrine.

Enfin, long-temps après, on aperçut sur le flanc du coteau un vieux cheval gris, surmonté d'une tête à perruque. Cette fois c'était bien lui! on se répandit de nouveau sur la place, et, au bout d'une petite heure, on vit apparaître successivement sur le plateau de la colline un chapeau, des ailes de pigeon, un visage épanoui, le tout glorieusement porté par Colette. En moins d'un instant, le docteur fut entouré de la foule de ses partisans.

— Eh bien! Aristide? demanda Adélaïde avec anxiété.

— Adélaïde, répondit le docteur, votre époux s'est couvert de

gloire. Mes enfans, la victoire est à nous. Riquemont nous reste. Jeannette, allez tirer de la bière.

Dans sa joie, Adélaïde pressa sur son cœur le chanfrein de Colette. On enleva le docteur, on le porta jusqu'à sa maison, et là, au milieu de ses amis, assis auprès de son épouse, Aristide raconta tous les détails de cette journée si glorieuse pour sa maison. Toutefois il eut soin d'omettre l'épisode de Vénus endormie. On but à la conservation de sa clientèle, à l'avenir de Célestin, à la beauté de Mme Herbeau, à l'extinction de tous les docteurs de la faculté de médecine de Paris. On s'enivra d'orgueil, de houblon et d'orge fermenté, et cette réunion charmante se prolongea bien avant dans la nuit, c'est-à-dire jusqu'à neuf heures et demie, heure à laquelle tout repose et tout dort dans la cité de Saint-Léonard.

Certes, et qui pourrait le nier? ce jour fut un grand jour dans la vie du docteur Herbeau, un de ces jours radieux qui suffisent à illuminer toute une existence, jour trois fois grand et trois fois heureux, qui vit cet aimable vieillard triompher des embûches de ses ennemis, consolider sa puissance et sa gloire, et, pour nous servir de son langage familier, tresser aux palmes de la science quelques brins de myrte dérobés aux bosquets amoureux. Mais, quoi qu'on dise, les jours de fête ont rarement un beau lendemain, et celui-là n'eut pas même une belle nuit.

III.

Tout dormait à Saint-Léonard; Adélaïde veillait seule. Engourdies par l'anxiété de ces derniers jours, les vipères de la jalousie venaient de se réveiller et se tortillaient dans son sein. A la lueur de la lampe qui éclairait encore le sanctuaire conjugal, elle observait d'un œil inquiet le sommeil de son époux, et se demandait si c'était bien là le sommeil du juste. Instincts de la femme jalouse, qui pourra vous tromper jamais! La tête d'Aristide s'était creusé un nid dans l'oreiller, dont les bords relevés encadraient cet honnête visage. Ses lèvres demi-closes souriaient; le front semblait illuminé moins par l'éclat de la lampe que par le rayonnement d'une ame immaculée; le nez, plein de quiétude et de majesté, égayait d'une douce harmonie le silence profond de l'alcôve. Seigneur, si ce n'était en effet le sommeil du juste, comment donc les justes dorment-ils? Mais tant de calme et de sérénité, loin d'obtenir grace aux yeux d'Adélaïde,

ne faisait qu'irriter son humeur. Le jour, elle pleurait son époux infidèle, et n'avait pas, la nuit, les profits du remords.

Ce n'était pas la première fois qu'Adélaïde veillait ainsi, la défiance au cœur. Il y avait long-temps que ses soupçons rôdaient autour du château de Riquemont. L'assiduité d'Aristide auprès de Mme Riquemont, la jeunesse de Louise, ses graces et sa beauté souffrante, troublaient depuis long-temps la sécurité de l'épouse. Elle avait observé qu'Aristide, toutes les fois qu'il allait au château, ne revenait jamais sans une fleur à sa boutonnière. Un jour, elle avait trouvé dans un des arçons de sa selle un gros bouquet de vergissmeinnicht; un autre jour, dans la poche de son gilet, une lettre de Louise qui prodiguait au docteur les noms les plus tendres. Un jour enfin, elle l'avait surpris écrivant dans le kiosque quelques couplets amoureux. C'étaient de petits vers adressés à la bergère Sylvanie, par lesquels Aristide implorait la fin de son martyre. On ne saurait imaginer tout ce que ces découvertes avaient soulevé de tempêtes dans l'ame d'Adélaïde. Toutefois, lorsqu'il s'était agi de la gloire de sa maison, Adélaïde, en vraie Romaine, avait crié tout beau à son cœur. Mais à présent que l'honneur était sauf et que Riquemont restait à la clientèle du docteur Herbeau, elle ne pouvait s'empêcher de déplorer ce triomphe qui allait lui coûter tant de jours sans repos, tant de nuits sans sommeil. Que résoudre et que faire? D'une part, abandonner Riquemont, déserter une place où les Herbeau venaient d'affermir si glorieusement leur drapeau, céder au jeune docteur une clientèle dont la défection entraînerait nécessairement toutes les autres, il n'y fallait pas songer. D'une autre part, autoriser, comme par le passé, les assiduités du docteur auprès de Louise, Adélaïde n'en sentait plus en elle l'héroïque courage. Concilier les intérêts de son amour et ceux de sa maison, conserver à la fois Riquemont et le cœur d'Aristide, c'était là la question.

Sur le coup de minuit, Mme Herbeau appela son mari. Mais tous les canons de Saint-Léonard auraient tonné aux oreilles d'Aristide sans le réveiller. Mme Herbeau se décida à le tirer violemment par le bras. Il ouvrit les yeux, et, prenant la lueur de la lampe pour l'éclat du jour, il se préparait à sauter à bas du lit pour aller seller Colette, quand, au même instant, la pendule sonna minuit.

— Aristide, dit Mme Herbeau, il s'agit de choses sérieuses, et je souffre de vous entendre ronfler comme une toupie d'Allemagne, quand votre gloire et votre fortune sont à la veille de leur ruine. Vous dormez comme un loir, sur le bord d'un abîme.

— Ah çà! s'écria le docteur ébahi, suis-je fou ou bien êtes-vous folle? ai-je rêvé ce qui s'est passé hier à Riquemont? Rien n'est-il fait? tout reste-t-il à faire?

— Rien n'est fait et tout reste à faire. Tant qu'il a fallu ranimer vos forces et relever votre courage, je ne vous ai laissé voir que la moitié du danger; mais, ne vous y trompez pas, notre position est plus critique et plus périlleuse que vous ne l'avez cru jusqu'alors, et vous-même, pourtant, en recevant la fatale nouvelle, vous vous êtes écrié que tout était perdu et que Célestin mourrait sur la paille.

— Riquemont nous reste, et Célestin mourra sur la plume.

— Sur la paille, vous dis-je, si vous n'y prenez garde, si vous vous endormez, comme vous faites, dans l'orgueil d'un premier succès. Riquemont vous reste, dites-vous? je vous dis, moi, que Riquemont peut vous échapper d'un jour à l'autre. Riquemont d'ailleurs n'est pas tout le pays, et si vous pensez que le docteur Savenay va rester ici les bras croisés et se contenter de parader sur le pavé de Saint-Léonard, vous vous abusez singulièrement. Avant qu'il soit peu, si vous n'y mettez ordre, il aura ouvert une large brèche dans votre clientèle, il se sera creusé un trou profond dans votre fromage. Et le mal n'en restera pas là, car, vous l'avez dit vous-même, ce sont des oiseaux de proie qui s'attirent les uns les autres; vous en verrez bientôt une nuée s'abattre sur le pays et disputer à Célestin les miettes de votre héritage.

— Vous m'effrayez, dit le bon docteur, qui commençait à dresser les oreilles, comme un lièvre qui entend remuer autour de son gîte la pointe des bruyères.

— Il ne faut pas vous dissimuler, Aristide, que vous avez atteint le point culminant de votre destinée; à cette heure, il ne vous reste plus qu'à descendre. Disons le mot, vous avez fait votre temps. Je n'entends rien à la science, mais, entre nous, il est impossible que la science qui, dit-on, marche à pas de géant, ne vous ait pas laissé un peu bien en arrière.

— Si c'est là tout ce que vous aviez d'agréable à me dire, vous auriez pu, ce me semble, attendre au soleil levant, grommela le docteur en plongeant, comme un canard, sous la couverture.

— Vous avez beau vous récrier, vous êtes passé de mode; Colette est ridicule, et l'on rit tout bas de son maître. Vous avez des ennemis.

— C'est à vous que je les dois, dit Aristide; c'est vous qui m'avez brouillé avec la gendarmerie du département.

— Ne réveillons point le passé.

— Il ne faut réveiller personne, interrompit Aristide.

— Je vous le dis, vous avez jeté hier votre dernier éclat, et l'heure n'est pas éloignée où votre étoile va pâlir. Ne nous aveuglons pas. M. Savenay est un cavalier de la plus belle mine; je l'ai vu, de mes propres yeux vu, et vous pouvez m'en croire; je m'y connais. M. Savenay arrive de Paris; il est jeune. Tout révèle en lui une distinction parfaite. Je ne sais rien de son talent. Hier, s'il vous en faut croire, il s'est humilié devant vous et vous a rendu hommage : je le veux bien, mais je crains fort qu'en tout ceci il n'ait été, à votre insu, votre compère et votre complice. Tenez, je serai franche jusqu'à la rudesse; je crois qu'il s'est moqué de vous.

— Madame Herbeau! s'écria le docteur, rouge comme la crête d'un coq.

— Il vous a dit, poursuivit Adélaïde, qu'il serait heureux de reprendre auprès de vous les cours qu'il n'a qu'imparfaitement suivis à Paris, et vous avez cru cela, vous! Vous avez pris au mot cette hypocrite modestie! Vous vous êtes laissé choir au piége de cette humilité perfide! Je vous le répète, avant qu'il soit long-temps, si vous n'y veillez de près, vous verrez M. Savenay giboyer sur vos terres; heureux, s'il vous permet de tirer, par-ci par-là, quelque lièvre efflanqué ou quelque perdrix étique. En vérité, crédule que vous êtes, c'est vous, et non pas lui, qu'il faut renvoyer à l'école.

— J'en perdrai la tête, murmura le docteur; quel salmis de métaphores incohérentes! Du moins, Adélaïde, mettez de l'analogie dans vos images.

— Il s'agit bien d'analogie! Dans cette occurrence, que prétendez-vous faire? demanda Mme Herbeau.

— Mais, pour Dieu, que voulez-vous que je fasse! s'écria le docteur avec désespoir.

— Je vais vous le dire. Après vous avoir montré le mal, je vais vous indiquer le remède. Je veux que vous sortiez vainqueur de cette grande et terrible épreuve. Vous le pouvez, il en est temps encore. Vous pouvez, par un coup de maître, prévenir la réaction qui se prépare contre vous, déjouer les espérances de vos ennemis, et fonder dans cette contrée la dynastie des Herbeau. M. Savenay est jeune, renaissez plus jeune que lui; comme le phénix, élancez-vous radieux de vos cendres.

— De mes cendres! dit Aristide.

— Renaissez dans votre fils. Célestin vient d'achever ses cours à Montpellier; appelez près de vous cet ange que nous n'avons pas em-

brassé depuis cinq ans. Avant qu'elle vous échappe, remettez votre clientèle entre ses mains; abdiquez pour régner encore. Qui pourra lutter contre tant de grace et de jeunesse, aidées de votre expérience et de l'influence de votre nom? Ainsi faisant, vous assurez l'avenir de votre race et le repos de vos vieux jours. Mais hâtez-vous; quelques mois encore, il sera trop tard. Pour mettre votre couronne sur le front de Célestin, n'attendez pas que les fleurons soient tombés de votre couronne; pour jeter votre manteau sur les épaules de votre fils, n'attendez pas que votre manteau soit mangé des vers et montre la corde.

— Vous êtes biblique, dit Aristide.

— Vendez Colette, poursuivit Adélaïde, et qu'au lieu de cette abominable bête, Célestin trouve dans votre écurie un cheval qui lui fasse honneur.

— Vendre Colette! dit Aristide.

— Enfin, que Célestin vous remplace tout d'abord à Riquemont, passez-lui tout d'abord au doigt le plus beau diamant de votre écrin. Laissez-lui la gloire de poursuivre et d'achever votre œuvre. Vous, cependant, vous rentrerez dans un noble loisir; vous cultiverez les muses et les fleurs de votre jardin, et votre Adélaïde, jusqu'à ce jour trop négligée peut-être, heureuse d'avoir enfin retrouvé son fils et son époux, deviendra l'envie de toutes les mères et de toutes les épouses de Saint-Léonard.

Le conseil était prudent et sage, et je ne sache pas qu'en pareille circonstance Catherine de Médicis eût rien imaginé de plus fin ni de plus habile. C'était la jalousie qui parlait, mais la raison n'eût pas mieux dit. D'ailleurs, Adélaïde était, comme on a pu le voir, ce que nous appelons une maîtresse femme, d'un jugement sûr et rapide, et certes elle avait en ceci consulté les intérêts de sa maison, pour le moins autant que les instincts jaloux de son cœur. Oui, rappeler Célestin, puisque ce bel enfant, après cinq ans d'études, loin du toit paternel, venait enfin d'achever ses cours et de recevoir son diplôme; le rappeler, remettre entre ses mains une clientèle encore intacte; détourner la curiosité qu'avait éveillée M. Savenay pour l'attirer sur cette blonde tête; confier à ce jeune Rodrigue le soin de venger, de continuer son père; le faire apparaître aux yeux de Saint-Léonard, à la fois surpris et charmé; oui, c'était un coup de maître qui eût placé le docteur Herbeau au rang des plus profonds politiques de son endroit.

Depuis tantôt cinq ans que ce jeune homme était parti pour Mont-

pellier, on ne l'avait point revu au pays; les deux époux avaient résolu qu'il ne rentrerait au gîte qu'après ces cinq années d'épreuve, avec le titre de docteur. C'était un garçon timide qu'on sentait le besoin de dépayser, réservé, silencieux, craintif, et rougissant comme une vierge, quand une femme lui parlait. Lors de son départ, il comptait quatre lustres à peine : blond, rose et frêle, nature délicate et presque débile. On avait eu l'idée de l'envoyer à Paris, mais à cause de sa faible constitution on s'était décidé pour Montpellier, le climat de Montpellier étant, comme on sait, le plus sain et le plus indulgent du royaume. C'était d'ailleurs à Montpellier qu'Aristide Herbeau avait gagné ses grades, et il se croyait engagé d'honneur à faire hommage de son fils à l'académie dont il était membre. La séparation avait été cruelle, car, de part et d'autre, on prévoyait qu'elle serait longue. Mme Herbeau s'était évanouie dans les derniers adieux; Célestin avait versé des larmes abondantes. Le docteur, dans une allocution sévère et touchante, avait tracé à son fils le plan de conduite qu'il aurait désormais à suivre, l'engageant par-dessus toute chose à vaincre cette timidité naturelle qui paralysait ses moyens et nuisait au développement de ses facultés. Depuis ce jour, cinq ans avaient passé sans ramener l'enfant à sa famille. Plus d'une fois, Mme Herbeau avait éprouvé le besoin d'aller embrasser son fils; mais les communications entre Saint-Léonard et Montpellier sont difficiles et périlleuses : Célestin avait fait de son voyage une relation terrible. A l'en croire, la route du Puy à Alais serait suspendue sur un abîme. Entre Castaro et Langogne, ayant eu l'imprudence de descendre de voiture pour se réchauffer les pieds, il avait été poursuivi par une bande de loups affamés. Adélaïde ne pouvait guère s'aventurer seule dans ces dangereux parages; Aristide, de son côté, ne pouvait délaisser ses malades. Il avait donc fallu se résigner et s'en tenir aux lettres de Célestin. Le jeune étudiant avait commencé par se plaindre de l'isolement de sa vie et du vide affreux de son ame, pleurant le kiosque de son père et les bords fleuris de la Vienne; car c'était un esprit éminemment pastoral, nourri, dès l'enfance, de Virgile et de Théocrite. Il avait plus d'une fois embouché les pipeaux champêtres, et les dryades, les faunes et les sylvains charmés étaient accourus pour l'entendre. Durant la première année de son exil, lors de la fête de Mme Herbeau, Célestin avait adressé à sa mère une idylle dont on parle encore à Saint-Léonard. C'était un dialogue entre deux bergers, dont l'un, exilé et proscrit, gardait ses moutons sur la terre étrangère. Vainement l'autre berger lui vantait les gras pâturages, les haies ver-

doyantes, les ruisseaux murmurans; insensible à tous ces biens, le berger exilé regrettait sa patrie. Ce petit morceau, qui se distinguait autant par la nouveauté du sujet que par l'originalité de l'exécution, avait profondément remué les deux époux. Il y régnait une douleur si poignante et si vraie; les misères de l'exil, l'amour du sol natal, la haine de la terre étrangère, y étaient exprimés avec tant d'énergie, que M. et Mme Herbeau, saisis d'une terreur panique, s'étaient empressés d'écrire à leur unique héritier qu'il eût à faire sa malle et à revenir au logis, ajoutant que leur cœur, leur maison et leurs bras s'ouvriraient toujours avec bonheur pour le recevoir. On avait dû s'attendre à voir d'un jour à l'autre arriver Célestin; mais, au lieu de Célestin, on vit tout simplement arriver une lettre, en prose celle-là, dans laquelle le jeune drôle, tout en remerciant son père et sa mère de leurs pieuses dispositions, faisait assez clairement entendre qu'il ne fallait pas ainsi prendre au sérieux l'exagération du langage poétique, ne doutant pas d'ailleurs que le travail et l'ambition de marcher sur les traces de son père ne l'aidassent à supporter patiemment les douleurs de l'exil. « Sans doute, écrivait-il, le pain de l'étranger est amer, mais trempé dans les eaux de la science, il perd beaucoup de son amertume. » Il ajoutait que, si le docteur Herbeau daignait augmenter de quelques cents francs la pension de son fils, cette munificence permettrait au pauvre exilé de beurrer quelque peu le pain de l'étranger, et le lui rendrait d'une digestion plus facile.

Tant de courage et de volonté, cette noble ardeur qu'il témoignait à vouloir suivre l'exemple de son père, avaient singulièrement ému ces bons parens, et le docteur s'était empressé d'élever à quinze cents francs la pension du cher espoir de sa race, non sans lui faire observer toutefois que de son temps la jeunesse était moins onéreuse aux familles, et qu'il avait, lui, Aristide Herbeau, alors qu'il étudiait à Montpellier, trouvé le moyen d'économiser sur sa pension de mille livres le prix de ses examens et de sa thèse. Mais il voulait que Célestin se répandît dans le monde élégant et figurât convenablement à l'école des belles manières; car, ce qui le révoltait surtout dans la jeune médecine, c'était l'oubli du savoir-vivre, le mépris du beau langage, l'absence des façons galantes. Aussi, en écrivant à son fils, n'avait-il jamais manqué d'insister sur ce point, ne cessant de répéter qu'Esculape était fils d'Apollon, et qu'Hippocrate avait été le premier gentilhomme de la Grèce.

Ainsi dirigé, Célestin, au bout d'un an, était devenu pour ses parens un grand sujet de légitime orgueil et de satisfaction intérieure.

Le jeune homme avait tenu les promesses de l'adolescent; toutes les fleurs avaient donné leurs fruits. Bientôt les lettres de Montpellier étaient arrivées comme de glorieux bulletins. Au lieu de s'exhaler, comme autrefois, en idylles plaintives, Célestin chantait d'un ton mâle les charmes du travail et l'amour des saintes études. « Je me nourris, écrivait-il, de la moelle des lions et des ours. » Il parlait de sa lampe studieuse qu'il voyait bien souvent pâlir aux premières lueurs de l'aube naissante. Son corps se fortifiait en même temps que son esprit. Il se louait de l'air pur du midi et des relations brillantes qu'il avait recherchées, conformément au désir paternel. Il était reçu chez la marquise de R***, chez le comte de C***, et notamment chez lord Flamborough, qui l'avait fait appeler pour vacciner quatre petits chiens. Il cultivait aussi plusieurs sociétés savantes, et ne négligeait rien pour devenir un jour la gloire de son pays. Tout cela l'induisait bien en dépenses, mais le docteur Herbeau saurait apprécier et reconnaître dignement les sacrifices que son fils s'imposait pour le satisfaire. Il se plaignait toujours un peu de cette timidité qui l'avait tenu si long-temps garrotté, et dont il n'était pas encore parvenu à se défaire entièrement; mais il reconnaissait lui-même que chaque jour en détendait les liens, et ne doutait pas que la fréquentation des hautes classes de la société ne lui valût bientôt une complète délivrance. Il avait, lui aussi, un bien vif désir de presser sur son cœur son cher père et sa tendre mère; mais le temps des vacances doublait ses travaux au lieu de les suspendre : il faisait à lui seul le service de l'hôpital. Et puis, c'était durant la saison d'antomne qu'il allait herboriser aux alentours de Montpellier. Il avait composé un magnifique herbier destiné à son père; mais lord Flamborough ayant laissé voir combien il serait heureux de posséder un pareil trésor, Célestin n'avait pas cru pouvoir se dispenser de l'offrir à sa seigneurie. D'un autre côté, il n'osait appeler à lui sa tendre mère, car le trajet était difficile, et la route, en certains endroits, périlleuse. Il racontait de temps à autre des histoires de loups effrayantes. Entre Castaro et Langogne, une troupe de comédiens avait été dévorée par une troupe de loups; dans ce coquin de pays, il n'était pas rare de voir les loups se jeter dans les voitures et emporter les voyageurs, comme des agneaux, au fond des bois. Ces relations glaçaient d'épouvante Mme Herbeau et surprenaient fort le bon docteur, qui avait fait maintes fois cette route sans apercevoir la queue d'un loup; il en concluait, après de mûres réflexions, qu'entre Castaro et Langogne, le nombre de ces féroces animaux s'était considérablement augmenté.

Tel était à peu près le texte habituel des lettres de Célestin. On pense bien que ces bienheureuses lettres avaient couru dans Saint-Léonard. Aussi, dans la ville et aux environs, n'était-il pas de merveilles qu'on ne racontât de ce jeune homme; il n'était bruit surtout que de son intimité avec lord Flamborough. Les pères le citaient comme exemple à leurs fils; les mères le convoitaient comme époux pour leurs filles; plus d'un jeune visage rougissait au nom de Célestin, l'espoir de son retour agitait plus d'un jeune cœur. Il est très-vrai que l'arrivée du nouveau docteur avait refroidi ces bonnes dispositions et fait baisser en moins d'un jour les actions du jeune Herbeau. Mais en suivant les conseils d'Adélaïde, rien n'était perdu, tout était réparable encore; on pouvait escamoter au profit de Célestin la faveur qu'avait surprise Henri Savenay. Ses cours étaient achevés, il venait de passer sa thèse de la façon la plus brillante; s'il ne l'avait pas envoyée à ses parens, c'est qu'il voulait la déposer lui-même aux pieds de son auguste père. Il fallait donc rappeler Célestin sur-le-champ et l'opposer à M. Savenay. Quelques mois auparavant, Aristide avait décidé que son fils, pour se compléter, resterait à Montpellier un ou deux ans après avoir soutenu sa thèse, car il était bien jeune encore; Adélaïde avait jugé cette décision sage et prudente. Oui sans doute, sage et prudente alors, mais les circonstances avaient terriblement changé, et désormais les deux époux ne pouvaient plus, sans folie, prolonger l'absence de ce fils bien-aimé.

Malheureusement Aristide était trop enivré des triomphes de tout genre qu'il venait de remporter pour pouvoir apprécier convenablement l'opportunité et l'urgence d'une telle mesure; d'une autre part, Adélaïde avait mis à la proposer trop de hâte et de sauvage brusquerie. Le cœur avait emporté la tête, la jalousie avait égaré la raison. Enfin la passion aux abois lui avait inspiré une foule de métaphores incongrues qui ne pouvaient que révolter un esprit élégant et correct, trempé, dès le berceau, aux sources de la latinité la plus pure. Si la forme du discours d'Adélaïde avait déplu au docteur Herbeau, le fond de la proposition ne lui avait pas agréé davantage. Abdiquer le lendemain d'un jour de victoire! vendre Colette! abandonner Riquemont! céder à d'autres soins la santé de Louise, ce trésor si doux et si cher! Aristide sentit courir dans ses os le froid de la mort et demeura quelques instans comme anéanti sous le coup de ces rudes paroles.

— Vous ne répondez pas? s'écria la lionne en courroux.

Aristide connaissait la jalouse : comme elle n'avait rien laissé percer

jusqu'alors de ses craintes à l'endroit de Riquemont, il ne démêlait pas nettement ce qui se passait dans cette ame ; mais, sachant tout ce qu'un refus formel de sa part pourrait y éveiller de soupçons, il se tint prudemment sur ses gardes et sut contenir dans son sein l'indignation et la colère qui grondaient et voulaient éclater.

Il releva lentement la tête, et se tournant vers Adélaïde :

— Nous en reparlerons, dit-il.

— Nous en reparlerons! s'écria l'impétueuse en frappant ses mains avec violence. Nous en reparlerons, dites-vous? mais vous ne sentez donc pas votre maison chanceler sur ses fondemens? vous ne voyez donc pas le gouffre ouvert pour nous engloutir?

— Chère amie, répliqua le docteur avec bonté, soyez sûre que la maison ne chancelle pas le moins du monde, et que vous seriez très embarrassée vous-même de me montrer le moindre petit gouffre entr'ouvert pour nous engloutir. Rassurez-vous, la maison est solide, et nous ne serons point engloutis. Quelque désobligeante qu'elle soit pour moi, la mesure que vous me proposez ne me semble pas complètement déraisonnable ; mais il faut voir, il faut attendre : tout cela mérite réflexion.

— Attendre ! s'écria-t-elle.

— Sans doute, nous verrons plus tard. Vous savez mes projets sur Célestin; voici trois mois à peine que vous-même les approuviez. Peut-être serait-il sage de laisser Célestin un ou deux ans de plus au foyer de la science. Songez qu'il est bien jeune encore pour porter le fardeau que vous lui réservez. J'oserai vous faire observer que, de mon côté, je ne suis point encore assez vieux pour jouer le rôle de don Diègue. D'ailleurs, je le répète, je ne décide rien à cette heure; je réfléchirai, nous en reparlerons. Quant à vendre Colette, ajouta-t-il d'un ton ferme en élevant la voix, il n'y faut pas compter; cette noble bête mourra dans mon écurie, et, tant que son maître aura du pain pour sa faim et un matelas pour son sommeil, il y aura pour Colette du foin au râtelier et de la paille pour sa litière.

— Allez, allez, s'écria Mme Herbeau, laissant enfin couler à pleins bords les flots tumultueux qu'elle avait si long-temps tenus enfermés dans son ame; je sais bien, moi, ce qui vous arrête ! Perfide, je lis dans ton cœur; j'en connais tous les détours, toutes les ruses, toutes les trahisons.

— Qu'est-ce à dire? s'écria le docteur pâlissant.

— Vous le demandez ! vous demandez ce que cela veut dire ! Ah ! tu le sais bien, va ! Mais comment as-tu pu penser un instant que

j'étais ta dupe? Est-ce moi qu'on abuse, et n'ai-je pas l'expérience de tes perfidies?

— Adélaïde, je vous jure... dit le docteur tremblant, éperdu.

— Ne jurez pas; je sais le charme qui vous attire à Riquemont, j'apprécie l'intérêt que vous portez à cette péronnelle qui ne sait ni vivre ni mourir. Ruses que tout cela! mensonges imaginés pour autoriser vos visites! Voilà pourquoi l'apparition de M. Savenay vous a jeté dans un si grand trouble; car ce n'était pas pour notre avenir que vous trembliez, mauvais époux, ni pour l'héritage de votre fils, mauvais père, mais pour vos coupables amours. Ah! puissé-je un jour avoir entre les mains une preuve de ces basses intrigues, et je me vengerai, dût ma vengeance entraîner notre perte à tous!

Elle parla long-temps ainsi. Le docteur, dès qu'il eut compris que la jalousie d'Adélaïde ne s'appuyait que sur des conjectures, se sentit délivré d'un grand poids, et se prit à respirer plus à l'aise. Il y avait même dans ces emportemens, qui semblaient confirmer son bonheur, quelque chose qui ne lui déplaisait pas. Cette scène suivit le cours de toutes celles qui l'avaient précédée. Après les transports furieux vinrent l'attendrissement et les larmes, comme l'averse après l'orage; le tout assaisonné de spasmes, de syncopes et d'évanouissemens. Aristide avait l'habitude de ces ouragans domestiques. Il laissa gronder la tempête sans chercher à lutter contre les élémens déchaînés; puis, lorsque les éclairs pâlirent et que la foudre baissa de ton, il se mit à rassurer Adélaïde par toute sorte de paroles insinuantes, d'autant plus éloquent cette fois, qu'il se sentait réellement coupable. Tout ce que le ciel lui avait départi de grace dans les manières, de séduction dans l'esprit, de persuasion dans le langage, il le déploya en cette circonstance, et l'épouse infortunée revint une fois encore à la joie et à la confiance.

— Je ne vous demande, dit-elle en essuyant ses pleurs, qu'une preuve de votre sincérité. Rappelez Célestin, et suivez mes conseils, car ce n'est pas la jalousie seule qui les a inspirés. Je crois sérieusement que c'est l'unique parti qui nous reste à prendre.

— Qu'il soit donc fait ainsi que vous le désirez, répliqua le docteur. Je vous charge d'écrire vous-même à notre fils et de lui transmettre mes ordres. Préparez tout pour son retour, et que le jour qui le ramènera soit un jour de fête et d'allégresse.

Mme Herbeau allait se jeter dans les bras de son mari, quand les hennissemens de Colette, que Jeannette étrillait dans la cour, interrompirent les témoignages de cette réconciliation touchante. Aristide

sauta précipitamment au bas du lit; le soleil entrait à pleins rayons dans la chambre.

Aussitôt levée, Mme Herbeau écrivit à son fils une lettre ainsi conçue :

« MON CHER FILS,

« Des évènemens imprévus ont changé notre détermination à votre égard. Vous ne sauriez rester plus long-temps à Montpellier sans compromettre gravement nos intérêts et les vôtres. Votre présence est nécessaire à Saint-Léonard. Réglez donc vos affaires en toute hâte, et empressez-vous d'accourir. Nous vous attendons sous quinze jours au plus tard. Songez, mon cher fils, que, si vous ne répondiez pas à cet appel, vous encourriez la malédiction de votre mère affectionnée. « ADÉLAÏDE.»

De son côté, pendant qu'Adélaïde écrivait ce billet et que Jeannette harnachait la jument boiteuse, le docteur, retiré dans le kiosque du jardin, écrivait à son fils une lettre ainsi conçue :

« MON CHER FILS,

« Des évènemens tout-à-fait imprévus viennent de changer la détermination que nous avions prise aujourd'hui même à votre égard. Regardez donc comme non avenue la lettre que votre vertueuse mère vient de faire jeter à la poste. En moins d'une heure, tout a pris une face nouvelle. Vous ne sauriez en cet instant venir à Saint-Léonard sans compromettre gravement les intérêts de votre famille. Votre présence est indispensable à Montpellier. N'oubliez pas, mon cher fils, que si le désir, bien naturel d'ailleurs, de revoir le berceau de votre enfance vous y ramenait contre mon attente, vous vous exposeriez à la malédictinn de votre père, qui vous presse tendrement sur son cœur. « ARISTIDE HERBEAU. »

Ces deux lettres, à l'adresse de Célestin, partirent le même jour.

Une fois sur Colette, le docteur disparut bientôt dans les sentiers verts du Limousin. Il eût été difficile de reconnaître en lui le triomphateur de la veille. Il était soucieux et préoccupé de pensées graves. Son bonheur commençait à le gêner. La veille, il avait failli être surpris par M. Riquemont; Adélaïde flairait la vérité, et pour la mettre sur la trace il suffisait d'un hasard malheureux. Que résulterait-il de tout ceci? Le docteur s'interrogeait avec inquiétude. Il se disait que la vie de ruses et de duplicité dans laquelle l'avait jeté l'amour

de Louise compromettait vis-à-vis de lui-même la dignité de son caractère; il se demandait s'il n'était pas, comme l'avait dit Adélaïde, mauvais époux et mauvais père. Des remords sérieux l'agitaient. Il y avait des instans où, décidé à en finir avec ce trouble de son ame, il prenait la résolution d'aller offrir une rupture à Mme Riquemont, mais presque aussitôt il s'accusait de lâcheté; puis, en songeant à cette belle enfant aux yeux bleus, au divin sourire, il ne sentait plus le courage d'éteindre ce rayon de printemps qui égayait sa saison d'automne.

Il allait de ce pas visiter quelques malades à Savigny, petit village situé au-delà de Riquemont. A la même heure, par le même sentier, M. Riquemont se rendait à la ville. Les deux cavaliers se croisèrent à mi-chemin. Le châtelain salua froidement le docteur, et, ralentissant le trot de sa monture :

— Je vais, dit-il, à Saint-Léonard engager M. Savenay à venir passer quelques jours au château. Ce jeune homme me plaît, et ma femme en raffole. Bien des choses de ma part à votre épouse. Ne m'oubliez pas quand vous écrirez à Célestin.

Puis il piqua des deux et partit au galop.

IV.

Le docteur consterné laissa tomber la bride sur le cou de Colette, et deux larmes, deux grosses larmes, montèrent de son cœur à ses yeux, et roulèrent silencieusement sur ses joues. Il entrevit de grands malheurs, et son ame frissonna douloureusement sous le pressentiment de sa destinée.

On a pu se convaincre que M. Riquemont n'aimait pas le docteur Herbeau. On se rappelle qu'il nourrissait contre lui une humeur jalouse qu'il n'expliquait pas, mais qui pouvait d'un jour à l'autre prendre des formes plus nettes et plus arrêtées. Malgré son mépris de toute noble science, malgré le dédain qu'il affectait pour la distinction des manières et l'élégance du langage, il se confessait néanmoins à lui-même la supériorité d'Aristide, et, lorsque celui-ci débitait ses phrases fleuries, le châtelain, tout en le raillant, éprouvait vis-à-vis de sa femme un sentiment d'humiliation inavouée, mais réelle. Par une inexplicable bizarrerie du cœur humain, M. Riquemont, qui eût peut-être pardonné cette supériorité dans un jeune homme, s'indignait de la rencontrer dans le vieux docteur, et de voir que ce bonhomme s'avisât d'être aimable et trouvât le secret de

plaire où lui, M. Riquemont, n'avait plus que le don d'ennuyer. Il s'apercevait qu'Aristide amusait Louise, qu'elle avait plaisir à le voir, qu'il était une distraction pour elle; c'était là surtout ce qui l'exaspérait et le rendait furieux. On sait s'il s'en vengeait, et comment! Malheureusement, ainsi que je l'ai dit plus haut, il était un terrain sur lequel le rustre ne pouvait atteindre sa victime, et lorsque M. Herbeau se retranchait dignement dans sa science de docteur, force était bien au campagnard de se retirer et de lui laisser le champ libre; il s'en affligeait d'autant plus qu'il soupçonnait fort Aristide de n'être pas beaucoup plus solide sur ce terrain que sur beaucoup d'autres. Il avait été tenté plus d'une fois d'appeler un médecin de Limoges et de le mettre aux prises avec celui de Saint-Léonard; mais il avait toujours reculé devant les frais qu'aurait entraînés un pareil tournoi. D'ailleurs, qu'en serait-il résulté? Aristide convaincu d'ignorance, il eût fallu confier la santé de Louise au vainqueur; Dieu sait ce qu'auraient coûté les visites! Mais un jour, ayant appris qu'un nouveau docteur était venu s'établir à Saint-Léonard, il résolut aussitôt de les appeler tous deux en consultation auprès de sa femme. L'occasion d'humilier Aristide à bon compte était trop belle pour qu'il la laissât échapper. Nous devons dire aussi qu'il commençait à s'irriter singulièrement de l'état de langueur de Louise, qu'il était las de la voir souffrir, fatigué, alarmé peut-être, et qu'enfin sa conscience troublée entrait bien pour quelque chose dans cet appel aux lumières réunies du jeune et du vieux médecin. Louise s'était efforcée d'en dissuader M. Riquemont, elle comprenait vaguement que la médecine n'avait rien à faire auprès d'elle, elle craignait surtout de blesser la susceptibilité de son vieil ami; mais M. Riquemont, voyant que sa femme répugnait à ce concours de la science, ne l'avait que plus énergiquement sollicité. On en connaît les résultats, si glorieux pour M. Herbeau. On n'a point oublié la gaieté perfide du châtelain, quelques heures avant la consultation, alors qu'il espérait assister à la défaite d'Aristide, ni son désappointement, ni de quelle façon brutale il leva la séance et coupa court à l'éloquente dissertation du docteur. Plût à Dieu que celui-ci se fût tenu à ce premier triomphe! C'était bien assez pour un jour. Mais l'imprudent voulut aller trop loin; il se perdit. On se souvient de ses insinuations auprès de M. Riquemont, à l'occasion de M. Savenay. M. Riquemont était un de ces hommes, — l'espèce n'en est point rare, — qui s'estiment trop eux-mêmes pour se faire l'injure d'être jaloux. Chercher à les rendre jaloux est l'offense la plus mortelle que vous puissiez leur faire; c'est

supposer, c'est admettre qu'ils ne sont pas ce qu'il y a de plus parfait au monde et de plus digne d'être aimé. Ces gens-là se défendent de la jalousie comme les fanfarons de la lâcheté; il suffit de leur indiquer le danger pour qu'ils s'y jettent tête baissée. M. Riquemont avait donc cruellement souffert dans son amour-propre, et, pour prouver sa sécurité, il eût volontiers jeté Aristide à la porte et mis le jeune docteur à la place du vieux. En moins d'un instant, son affection pour M. Savenay redoubla, et l'antipathie que lui inspirait M. Herbeau devint presque de la haine. Ce fut bien une autre affaire, lorsqu'au retour de la promenade il aperçut, par la croisée ouverte, l'amoureux docteur agenouillé aux pieds de Louise, lui baisant la main et roucoulant comme un gros ramier. Il y avait long-temps que M. Riquemont supportait impatiemment les privautés que M. Herbeau s'arrogeait auprès de la jeune femme, ses petits soins, sa tendresse mignarde, sa galanterie surannée; mais jamais il n'avait jusqu'alors vu les choses poussées à ce point. Le trouble du coupable, en se croyant découvert, passa tout à coup dans l'esprit de l'époux; des pensées étranges, bizarres, dont il ne pouvait encore se rendre compte, se prirent à bourdonner dans sa tête; et voilà pourquoi M. Riquemont, après avoir conduit le docteur jusqu'à la grille du parc, s'en était revenu le long des charmilles d'un air sombre et préoccupé.

Le lendemain, il se leva en belle humeur. Il avait fini par rire des folles idées qui l'avaient agité la veille, se promettant, toutefois, d'observer de près le docteur Herbeau. Il se leva, décidé à partir pour Saint-Léonard, à cette fin de faire visite à M. Savenay et de le ramener au château. Celui-là, du moins, était un bon compagnon, qui causait volontiers et doctement de toute chose, un savant modeste qui s'exprimait simplement et ne citait point Horace, un homme grave qui semblait beaucoup plus désireux de s'éclairer sur une question rurale que de conter fleurette aux femmes, un de ces hommes rares et sensés qui mettent un beau cheval au-dessus d'une belle maîtresse, préfèrent l'hippodrôme au boudoir, et laissent l'amour aux oisifs. Sa conduite froide et réservée auprès de Louise, son peu d'empressement à la questionner, l'espèce d'indifférence avec laquelle il avait traité la question sanitaire, tout en lui avait charmé le châtelain. Aussi M. Riquemont voulait-il ne point tarder à lui témoigner toutes ses sympathies, d'autant plus empressé que c'était en même temps servir ses rancunes, désobliger la maison Herbeau, et montrer tout le mépris qu'il faisait des insinuations d'Aristide.

Au moment du départ, comme son cheval, sellé et bridé, piaffait devant le perron et rongeait le mors avec impatience, il entra, la cravache au poing, dans la chambre de sa femme. Louise venait de s'éveiller, encore tout émue des songes qui avaient visité son sommeil.

— Petite, dit M. Riquemont en faisant siffler sa cravache, je vais à la ville, chez ce diable de Savenay. Nouveau dans le pays, ce jeune homme ne doit pas être encore installé, et je veux le prier de venir passer quelques jours au château, en attendant qu'on lui ait préparé son gîte. C'est un bon garçon, qui boit bien et qui te plaira. Tu as besoin de distractions. Nous reviendrons ensemble. Que tout soit prêt pour le recevoir.

Louise, à ces mots, devint rouge comme une cerise et tremblante comme une feuille. Elle se leva sur son séant avec un sentiment de terreur indicible, et tourna vers son mari un regard de biche effarée. Mais, avant qu'elle eût trouvé le temps de répondre, M. Riquemont avait disparu, et presque aussitôt elle entendit le galop du cheval dans l'allée du parc. Elle retomba sur son lit et pressa sa poitrine de ses deux mains, comme pour retenir son cœur, qui battait à coups redoublés et semblait vouloir s'échapper.

La pauvre enfant passa cette journée dans un trouble inexprimable. Pourquoi l'image de ce jeune homme la troublait-elle ainsi? Pourquoi cette agitation, jusqu'alors inconnue, à la pensée de le revoir? Pourquoi ce mystérieux effroi à l'idée qu'il allait vivre là, près d'elle, et dormir sous ce toit? Et pourquoi donc aussi, au milieu de ce trouble, de cette agitation, de cet effroi sans nom, pourquoi ce profond sentiment de bonheur qui l'inondait de toutes parts, dans tous les replis de son ame? Pourquoi sa vie qui, hier encore, à la même heure, s'affaissait tristement dans l'ombre, se relevait-elle, ce matin, comme une jeune fleur au soleil? Elle n'aurait pu le dire; tout était nouveau pour elle; comme le premier homme, elle assistait pour la première fois aux splendeurs de la création, mais avec le souvenir des ténèbres et du néant où elle avait végété jusqu'à ce jour. Elle se leva, pâle, inquiète, s'interrogeant avec anxiété, craignant de se trouver coupable. Elle ne savait, mais elle se trouvait coupable en effet; elle s'accusait de n'avoir pas retenu son mari; un vague instinct lui disait que M. Savenay n'était pas l'homme de M. Riquemont, et que M. Riquemont se trompait. Elle se rappelait les premières paroles du jeune docteur, les discours qu'ils avaient échangés sur le gazon, dans l'allée des charmilles; n'existait-il pas déjà entre elle et lui un lien invisible, un secret qui les unissait? Son front se couvrait de rou-

geur et ses yeux se mouillaient de larmes. Puis, en comparant l'attitude qu'il avait eue vis-à-vis d'elle et celle qu'il avait gardée vis-à-vis de M. Riquemont, ne semblait-il pas que M. Savenay s'était joué de son mari, et qu'en l'accueillant de nouveau, elle allait devenir son complice? Sa conscience s'alarmait. Elle s'écriait dans son cœur que cela n'était pas possible, que ce jeune homme ne pouvait accepter l'invitation de M. Riquemont; que, s'il l'acceptait, s'il avait cette audace, elle se jetterait aux pieds de son mari, et qu'elle lui ferait entendre que cela ne se pouvait pas, et qu'au besoin elle lui dirait tout. Mais que lui dire? A cette question, sa tête se perdait; car ce qu'il eût fallu dire, elle l'ignorait et ne se l'était pas dit encore à elle-même. Et tout en s'écriant que cela ne se pouvait pas, elle donnait des ordres pour la réception de son hôte. Elle faisait préparer dans l'aile la moins sombre du château la chambre la moins triste et la moins délabrée, ouverte aux rayons du levant, et toute parfumée de la fleur des acacias, qui secouaient leurs grappes blanches sur le balcon de la fenêtre. — Il ne viendra pas, se disait-elle; s'il a vraiment le noble esprit, l'ame délicate, le cœur intelligent qu'il m'a permis d'entrevoir, il ne viendra pas. — Et, quoique faible et languissante, elle veillait elle-même à ce que cette petite chambre eût un air de fête. Elle envoyait les roses et les lis du jardin s'y étaler dans leur magnificence. Sur le carreau, dévasté par le temps, on avait improvisé un tapis, taillé dans une vieille tapisserie représentant Apollon poursuivant Daphné : Apollon une jambe en l'air, les deux bras en avant; Daphné éperdue, les pieds déjà enracinés au sol et les mains s'allongeant en branches de laurier. Le double rideau tombait en plis gracieux de la tringle dorée, et amortissait les ardeurs de midi. Rien n'avait été négligé pour donner à ce réduit un aspect joyeux et charmant. Louise voulut s'assurer par elle-même que tous ses ordes avaient été fidèlement exécutés; mais, près de franchir le seuil, elle fut prise, sans savoir pourquoi, d'une grande honte, et se sauva toute confuse.

Ces soins avaient absorbé une partie de la journée. Louise venait, à son insu, de s'amuser avec le sentiment fraîchement épanoui dans son sein, comme un enfant avec son premier jouet. Elle avait paré la chambre de M. Savenay avec une joie de petite fille qui fait une chapelle. Mais, ces soins accomplis, toutes les terreurs, toutes les perplexités du matin revinrent l'assaillir en foule. Elle pensait aussi à son cher vieux docteur; elle savait combien était vulnérable cette ame douce et tendre, toute remplie de susceptibilités exquises. Que

penserait le bon Aristide en voyant cet étranger, cet ami de la veille, son rival enfin, installé au château, accueilli, fêté, comme il ne l'avait jamais été, lui, vieil ami de la maison? Ah! son cœur saignerait sous cette cruelle injure. Il accuserait Louise de dureté et d'ingratitude; il se dirait qu'il n'avait été qu'un pis-aller pour elle, et qu'un jour avait suffi pour effacer deux années de constante sollicitude. Voilà ce que penserait, ce que dirait le vieux docteur, et le vieux docteur aurait raison peut-être. A ces réflexions, la jeune femme sentait son trouble redoubler et se changer presque en remords. Elle était souffrante, nerveuse, agacée. Le moindre bruit du dehors, l'aboiement des chiens, un éclat de voix, une rumeur lointaine, la faisaient tressaillir et suspendaient le cours du sang dans ses artères. Puis elle finissait par se demander pourquoi cette folle agitation et ces vaines angoisses, puisqu'elle était sûre que M. Savenay ne viendrait pas; elle en avait le pressentiment, et ses pressentimens ne la trompaient jamais. Était-il probable en effet que ce jeune homme accepterait les offres de M. Riquemont? qu'il répondrait autrement que par un refus discret à ces avances indiscrètes? qu'il viendrait s'établir familièrement chez des connaissances d'un jour? En y songeant bien, Louise ne concevait même pas qu'elle eût pris au sérieux les ordres de son mari, et fait tout préparer pour recevoir cet hôte impossible. Cependant elle allait à chaque instant de sa bergère à la fenêtre, du salon à la terrasse, et, chose étrange, plus elle trouvait de raisons pour se rassurer, plus elle s'agitait comme une ame en peine.

Épuisée par tant d'émotions, elle était assise depuis une heure, prêtant l'oreille aux bruits qui venaient de la ville, lorsqu'elle entendit des pas de galop qui semblaient se diriger vers le château. Tout son sang afflua vers son cœur, elle crut qu'elle allait mourir. Les pas s'approchaient en effet; elle resta à la même place, froide, immobile, inanimée. Au bout de quelques minutes, la porte du salon s'ouvrit et M. Riquemont entra : il était seul. A peine entré, il se jeta dans un large fauteuil, et, laissant ses jambes glisser sur le parquet, jusqu'à ce qu'il se trouvât assis sur le dos :

— Notre ami a refusé net, dit-il; j'ai eu beau prier, supplier, insister, il a tenu bon. J'ai joint tes sollicitations aux miennes; inflexible, inébranlable, un roc. Papa Herbeau ne se serait pas tant fait prier, lui; mais ce diable de Savenay, impossible. Charmant jeune homme d'ailleurs! J'ai déjeuné chez lui : nous avons parlé de toi, Louison. Il affirme que ton état n'offre aucun danger; c'était déjà mon opinion. Tu ne m'as jamais inspiré la moindre inquiétude; les femmes à ton

âge ont toujours quelques petites choses. Dans quelques années, tu engraisseras et deviendras énorme. Savenay dit aussi ce que je te disais ce matin, qu'il te faut des distractions; je t'en procurerai, petite. Aussitôt que tu seras un peu plus forte, je te mènerai aux foires et aux assemblées. Et puis nous voyagerons, nous irons de temps en temps à Limoges. Le changement d'air te fera du bien, la variété des sites te plaira; je suis décidé à te donner de l'agrément. Mais tu ne réponds rien, Louison; si, au lieu de rester là comme une borne, tu me préparais un verre d'absinthe? J'étouffe de chaleur et de soif.

Louise se leva et sortit gravement, comme une ombre superbe et dédaigneuse, sans laisser tomber une parole ni même un regard autour d'elle.

Après avoir transmis à un serviteur les ordres de son mari, elle se sauva dans un coin, et là sa poitrine gonflée éclata, et ses yeux fondirent en larmes. Cette enfant avait passé tout le jour à redouter l'arrivée de Savenay, à s'indigner à l'idée qu'il pût accepter l'invitation de M. Riquemont, et maintenant elle pleurait avec amertume ses terreurs trompées et ses indignations déçues. Pourquoi n'était-il pas venu? Ce n'était pas seulement aux instances de M. Riquemont qu'il avait résisté, mais aussi à celles de Louise. Si M. Riquemont n'eût pas imprudemment mêlé les sollicitations de sa femme aux siennes, M. Savenay, en refusant, aurait pu sembler n'obéir qu'à un louable sentiment de réserve et de convenance; mais invité au nom de Louise, ce refus n'était plus que du dédain et pouvait, au besoin, passer pour une offense. Encore, s'il fût venu s'en excuser lui-même! Mais non, rien, pas un mot; il était difficile de pousser plus loin l'indifférence et le mépris.

Ainsi, cherchant à s'abuser elle-même, elle s'exaltait dans la douleur de sa dignité blessée; elle détournait le cours de ses pleurs, comme pour en cacher la source.

Ce transport apaisé, Louise courut, autant que ses forces le lui permirent, à la chambre inhabitée; elle arracha de leurs vases les fleurs qu'elle avait cueillies le matin, et les jeta par la fenêtre avec un mouvement de colère. Lorsqu'elle rentra dans le salon, elle trouva son mari endormi dans la position où elle l'avait laissé, près d'un flacon d'absinthe dont le cristal, frappé par les rayons du soleil couchant, brillait comme une magnifique émeraude. Louise demeura quelques instans à contempler M. Riquemont, puis, d'un air triste et résigné, elle alla s'asseoir près de la croisée ouverte, et resta rêveuse à regarder les ombres descendre des coteaux dans la plaine, et les étoiles s'allumer au ciel.

Cette journée s'acheva plus tristement encore pour le docteur Herbeau, car c'est toujours à l'aimable docteur qu'il nous faut revenir. Il rentra dans Saint-Léonard, non pas radieux comme la veille, mais sombre, inquiet, jaloux, et tout agité de pressentimens funestes. Il apprit avec une secrète joie que M. Riquemont était retourné seul au château; il en conclut aussitôt que M. Savenay ne l'avait point accompagné. Mais qu'il était loin de s'attendre au coup terrible que venait de lui porter en ce jour l'apparition du châtelain à Saint-Léonard! Certes, il eût mieux valu pour Aristide que sa maison eût croulé dans les flammes, ou que ses champs eussent disparu sous les eaux débordées de la Vienne.

On se rappelle que Saint-Léonard s'était vivement préoccupé, plusieurs jours à l'avance, de la consultation qui devait avoir lieu au château de Riquemont; les amis et les ennemis d'Aristide en attendaient le résultat avec une égale impatience. Dès le soir de cette mémorable journée, la grande nouvelle avait couru de rue en rue et s'était bientôt répandue dans toute la ville. Partout, dans les salons, dans les cafés, au théâtre, — Mme Saqui donnait alors des représentations à Saint-Léonard, — il n'avait été bruit que des avantages remportés par le docteur Herbeau. En moins d'un instant, l'étoile d'Aristide, perçant les nuages qui commençaient à la voiler, avait reparu brillante d'un nouvel éclat, et celle de Savenay, si lumineuse à son lever, s'était éclipsée dans la brume. Décidément, le docteur Herbeau était encore le plus grand médecin qui se pût rencontrer, et, quoiqu'on s'intitulât modestement de la faculté de Montpellier, on était de taille à se mesurer avec la faculté de Paris. Il faisait beau voir qu'un blanc-bec comme M. Savenay, à peine échappé des bancs de l'école, osât se poser en rival de ce patriarche de la science. Qu'était-il besoin d'ailleurs d'un nouveau médecin à Saint-Léonard? M. Herbeau ne suffisait-il pas à toutes les exigences? Se souvenait-on qu'un malade eût succombé dans la contrée, faute des soins du docteur Herbeau? Colette n'était pas si vieille qu'on voulait bien le dire; il est vrai qu'elle boitait, mais s'agissait-il de porter son maître au chevet des souffrans, comme la bienfaisance, Colette avait des ailes.

Et puis, songez qu'il en est d'un médecin comme d'un confesseur, et que la confiance ne se déplace pas en un jour. Livre-t-on au premier venu la santé de son corps plutôt que le salut de son ame? M. Herbeau connaissait les influences du climat, les variations de la température, la qualité des eaux, la nature du sol, la manière de vivre des indigènes, leurs besoins, leurs mœurs et leurs habitudes.

Combien d'années ne fallait-il pas pour acquérir ces connaissances essentielles, si sévèrement recommandées par Hippocrate, sans lesquelles un médecin est plus fécond en funérailles que la guerre civile ou la peste!

Le docteur Herbeau se faisait vieux sans doute, mais le fruit de l'expérience ne mûrit pas sur de jeunes rameaux. Enfin, quand l'heure du repos aurait sonné pour lui, serait-il nécessaire de recourir aux soins d'un inconnu? Saint-Léonard se verrait-il réduit à confier à des mains étrangères le sceptre échappé aux mains du vénérable Herbeau? Eh quoi! n'aurait-on pas Célestin, revenu de Montpellier, comme les arbres de ce doux pays, tout chargé de fruits et de fleurs, le front couronné des palmes de la science et des roses de la jeunesse? Célestin, charmant espoir, pousse verdoyante qui promettait d'ombrager un jour le tronc paternel!

Ainsi, durant cette soirée, le vent de la faveur avait tourné vers le docteur Herbeau; mais, plus funeste que le *sirocco*, plus terrible que le *mistral*, un vent contraire devait se lever, le lendemain, sur les pas de M. Riquemont.

Le châtelain entra dans Saint-Léonard au trot contenu de son cheval. Toute la ville avait mis le nez à la fenêtre. Il était par sa fortune le personnage le plus influent de la contrée, et, dans les petites villes, on se met toujours aux fenêtres pour voir passer trente mille livres de rente. Mme Herbeau était à la sienne, en train d'arroser des pots de giroflées et de résédas. Lorsqu'elle aperçut M. Riquemont, ses lèvres, courbées en arc d'amour, lui décochèrent un des plus gracieux sourires qui soient jamais partis d'une bouche assassine. M. Riquemont n'y répondit que par un salut sec et hautain. Il s'arrêta toutefois devant la porte du docteur, mais, au lieu de mettre pied à terre, ainsi qu'il en avait l'habitude, il leva la tête vers Adélaïde, et, de façon à être entendu de tout le voisinage :

— Madame Herbeau, cria-t-il, savez-vous où demeure M. Henri Savenay, docteur-médecin de la faculté de Paris, nouvellement établi dans votre ville?

Adélaïde, d'une voix altérée, donna l'indication demandée, et M. Riquemont s'éloigna au pas allongé de sa bête. La curiosité des voisins n'avait rien perdu de cette petite scène, et déjà de sourds murmures, précurseurs de l'orage, commençaient à courir dans l'air. Il y eut bientôt un *crescendo* épouvantable, et l'orage éclata vers le milieu du jour sur la maison du docteur Herbeau.

Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler de certaines salles dis-

posées de telle sorte que chaque coin recèle un écho, et que les sons les plus faibles et les plus étouffés se répètent distinctement dans tous les angles. Les petites villes semblent construites d'après ce système. Rien ne s'y dit ici, qu'on ne le redise aussitôt là bas; rien ne se fait là bas qu'on ne le sache aussitôt ici. Bien mieux : commencez une phrase dans le faubourg du sud, on l'achève, avant vous, dans le faubourg du nord. Il faut que l'atmosphère qui enveloppe les petites villes soit peuplée d'oreilles, d'yeux et de langues invisibles qui voltigent çà et là, les langues racontant ce qu'ont vu les yeux et ce qu'ont entendu les oreilles.

La visite de M. Riquemont au jeune docteur éclata donc, comme une bombe, à Saint-Léonard. Toute la ville se leva en émoi; des groupes se formèrent sur la place et sur les boulevarts; on s'abordait, on s'interrogeait, comme il arrive dans les grandes joies ou dans les grandes calamités publiques. Quoi de nouveau? Pourquoi la foule s'épand-elle à grands flots des maisons dans les rues, des rues dans le forum? Pourquoi cette mer agitée autour des rostres et des temples? C'est que M. Riquemont déjeune chez M. Savenay. — M. Riquemont! chez le nouveau docteur! — Est-il vrai? La chose est-elle possible? — Mieux que cela. M. Riquemont est venu tout exprès pour quérir M. Savenay et retourner avec lui au château. — Le nouveau docteur au château! — Comme vous dites. — Tenez, les voilà qui sortent ensemble, M. Riquemont appuyé familièrement sur l'épaule de son ami. — Ils fument des cigares de la Havane. — Le châtelain insiste pour emmener son hôte; mais le jeune homme s'en défend. — M. Riquemont va partir; son cheval est là, tout bridé; un pied dans l'étrier, il serre par trois fois la main de M. Savenay. — Voyez, quels tendres adieux! — Écoutez, que de paroles affectueuses! — Il s'éloigne; mais, au bout de la rue, il se retourne pour saluer une fois encore le jeune docteur, et lui crier que son couvert sera toujours mis au château. — Cependant Mme Herbeau est à sa fenêtre, guettant le passage de M. Riquemont. Jamais M. Riquemont n'est venu à Saint-Léonard sans faire une halte à la maison du bon Aristide. Adélaïde a tout préparé pour le recevoir, les plus beaux fruits de son verger, un pot de bière fraîche, un flacon de vieux rhum. Mais, vain espoir! Riquemont file comme une flèche, et ne laisse derrière lui que la fumée de son cigare.

— Eh quoi! s'écria Saint-Léonard, sont-ce là les avantages remportés par le docteur Herbeau! la faveur dont il jouit au château de Riquemont! les fruits du triomphe de la veille! Qu'est-ce à dire? A

l'entendre, il s'est couvert de gloire; et voilà qu'on l'abreuve d'humiliations! Depuis quand l'honneur de la victoire revient-il au vaincu, la honte de la défaite au vainqueur? Depuis quand recueille-t-on des chardons où l'on a planté des lauriers? M. Herbeau nous en a fait accroire; il s'est joué de notre crédulité; il a publié de faux bulletins; il a planté des trophées menteurs.

Les sots ne sont jamais plus impitoyables que lorsqu'ils croient s'apercevoir qu'on a surpris leur estime et volé leur admiration. Saint-Léonard passa bientôt de l'étonnement et de la stupeur à l'indignation et à la colère; les ennemis d'Aristide relevèrent la tête, et ses amis eux-mêmes pressentirent sa ruine prochaine. Ainsi qu'une boule de neige détachée du sommet des Alpes grossit en roulant et finit par devenir une avalanche, le bruit de la visite du châtelain au nouveau docteur devint, en courant de bouche en bouche, quelque chose de forminable qui écrasa en moins d'un jour la fortune du docteur Herbeau. Ce fut comme un ballon qui, parti de la salle à manger de M. Savenay, s'éleva d'abord au souffle de la curiosité, puis, gonflé par la sottise et la méchancete, alla s'abattre et crever sur le toit d'Aristide. Une heure après le départ de M. Riquemont, on ne parlait de rien moins que de traîner Colette à l'abattoir et son maître aux gémonies. Célestin, Célestin lui-même n'était plus qu'un grand niais bon à composer des idylles sous l'ombrage touffu des hêtres. Le pays n'avait d'espoir et de confiance qu'en M. Savenay, et l'on ne pouvait trop remercier la Providence qui avait envoyé ce dieu sauveur à Saint-Léonard.

Ce même jour, la directrice de la poste aux lettres, Mme d'Olibès, qui jusqu'alors avait compté parmi les plus chauds partisans des Herbeau, profita d'une forte migraine pour donner publiquement sa clientèle au nouveau docteur, se vengeant ainsi d'Adélaïde qui l'avait accusée, dans un temps, d'ouvrir les lettres et de les taxer, après avoir reçu le prix de l'affranchissement. La nouvelle de cette défection ne tarda pas à se répandre, et porta un coup de plus à la popularité d'Aristide.

De retour au logis, il ne trouva pas, comme la veille, le cercle des amis empressés: la bière ne pétillait pas dans les verres, ni l'allégresse dans les ames; on respirait déjà autour de sa maison l'âpre parfum des vastes solitudes. Assise sur le pas de la porte, Jeannette avait l'air grave et pensif des sphinx accroupis dans le sable. Interrogée par le docteur sur les nouvelles du jour, elle répondit qu'une corneille avait chanté toute l'après-midi sur la cheminée de la cui-

sine. Superstitieux comme tous les esprits tendres et poétiques, Aristide sentit redoubler le poids de sa tristesse. Il entra, non plus d'un pas jeune et joyeux, mais d'un pied alourdi par les sombres pressentimens. Vainement il chercha autour de lui des visages amis et sourians; ses appartemens étaient déserts, et le froid de l'isolement tomba comme un manteau glacé sur son cœur. Adélaïde l'attendait au salon, et l'on devine aisément ce qu'il eut à subir de reproches et de doléances.

V.

Cependant les choses semblaient avoir repris leur cours accoutumé. Sur le rapport d'Adélaïde, le docteur Herbeau avait cru, avec Saint-Léonard, que c'en était fait pour lui de la clientèle du château, et que le diamant de sa couronne allait passer, au premier jour, entre les mains de son heureux confrère. Mais au grand étonnement de la ville et à la grande joie du docteur, la visite de M. Riquemont à M. Savenay n'avait eu d'autre résultat que d'occuper pendant tout le jour l'oisiveté des méchans et des sots; M. Herbeau continuait, comme par le passé, ses soins à la jeune et belle châtelaine. En apparence rien n'était changé, et les sympathies en déroute s'étaient une fois encore ralliées autour d'Aristide Herbeau, faibles, il est vrai, ébranlées, tremblantes et prêtes à lâcher pied au premier choc, retenues seulement par l'autorité du château de Riquemont qui pesait sur elles, comme ces plaques de marbre ou de bronze qu'on pose sur les feuilles volantes pour empêcher le vent de les disperser. Déjà même quelques transfuges avaient passé dans le camp ennemi, mais ces désertions étaient rares, et, si l'on en excepte celle de Mme d'Olibès, trop peu importantes pour causer un dommage réel aux intérêts de la maison Herbeau. M. Savenay se montrait d'ailleurs médiocrement empressé de profiter du trouble qu'il avait jeté dans l'existence d'Aristide. Tout entier au soin de son installation, il faisait disposer, selon ses goûts, une maisonnette qu'il avait louée sur le boulevart. On ne l'avait encore vu dans aucun cercle; il ne répondait qu'avec une excessive réserve aux avances des officieux, et ne manquait jamais d'exalter la science du docteur Herbeau, toutes les fois que l'occasion lui en était offerte. Il semblait n'être venu à Saint-Léonard que pour exercer la médecine en amateur, et déjà le bruit courait que c'était un prince étranger, voyageant *incognito* de ville en ville,

pour étudier les mœurs et les coutumes de la France. Les lettrés de l'endroit citaient, à l'appui de cette opinion, l'exemple du czar Pierre-le-Grand qui s'était fait charpentier à Saardam.

La confiance était rentrée dans le cœur du docteur Herbeau, mais non dans celui d'Adélaïde. L'épouse jugeait sainement de la position et ne prenait pas au sérieux ce temps d'arrêt sur le bord de l'abîme. Elle comprenait parfaitement qu'Henri Savenay n'était pas un prince étranger, mais un bel et bon médecin qui ne se ferait point faute de gripper un à un les malades du crédule Aristide. Aussi ne se reposait-elle que sur le prochain retour de Célestin, qu'elle attendait d'un jour à l'autre. La chambre qu'on lui destinait sous le toit paternel était prête à le recevoir; Mme Herbeau l'avait parée elle-même avec la tendre coquetterie d'une mère; tout y était blanc et virginal, comme l'ame qui devait l'habiter : un nid de colombe, un sanctuaire de vestale. Cependant les jours suivaient les jours, et Célestin n'arrivait pas. Mais Aristide trouvait à ces retards mille prétextes ingénieux, mille spécieuses excuses. On ne quitte pas en vingt-quatre heures une ville où l'on a séjourné pendant cinq ans et plus. Célestin devait avoir des affaires à régler, des relations à ménager. Lord Flamborough s'était opposé sans doute à ce brusque départ. Peut-être aussi quelques études à compléter; Célestin n'avait pas voulu quitter le jardin des Hespérides sans en avoir dérobé toutes les pommes d'or. Peut-être enfin les loups interceptaient-ils le passage entre Castaro et Langogne : mieux valait un retard de quelques jours que de savoir Célestin exposé à l'appétit de ces grossiers animaux. Adélaïde se rendait à ces raisons, et le perfide et bon docteur s'en remettait à la destinée du soin de dévider l'écheveau de fil qu'il avait si étourdiment embrouillé.

Le château de Riquemont avait, de son côté, repris son mouvement, disons mieux, son repos habituel. M. Riquemont était retourné à ses champs et à ses poulains, Louise aux ennuis qui la consumaient. Le poids de l'existence, un instant soulevé, venait de retomber plus lourd et plus écrasant sur son cœur. Il ne lui restait plus qu'un souvenir confus de l'apparition lumineuse qui avait brillé dans sa vie, comme un rayon traverse l'ombre; elle n'en gardait plus qu'une vague impression, pareille à celles produites par les rêves. C'avait été dans son ame comme une de ces aubes resplendissantes qui s'allument parfois dans la nuit et semblent annoncer le jour. Le voyageur qui chemine dans l'ombre, voyant soudain l'horizon blanchir, s'étonne de la fuite des heures; les oiseaux gazouillent dans leurs

nids et secouent leurs ailes humides; les coqs chantent dans les villages; écoutez, le feuillage n'a-t-il pas frissonné sous le frais baiser des brises du matin? Mais les feuilles sont immobiles; voilà déjà que les trompeuses lueurs pâlissent et s'effacent; l'horizon s'éteint, la terre se rendort, le voyageur poursuit sa route à la clarté des étoiles, et le char de la nuit reprend sa course silencieuse.

Depuis le grand jour de la consultation, plusieurs jours s'étaient écoulés, et M. Savenay n'avait point reparu au château de Riquemont. Une fois seulement il avait envoyé demander des nouvelles de Louise. Le docteur Herbeau était redevenu, comme par le passé, l'unique distraction du logis; mais Louise n'y trouvait plus le charme d'autrefois. Elle était d'une tristesse que rien ne pouvait dissiper; Aristide, d'une gravité qui n'osait plus se compromettre. M. Riquemont, toujours présent à leurs entrevues, les observait tous deux avec une attention qui imposait singulièrement au docteur et ne lui permettait même pas de risquer à la dérobée un sourire, un regard, une pression de main furtive.

Ce n'était déjà plus entre ces trois personnages l'intimité dont nous parlions voici quelques heures. Les petits incidens qui l'avaient si long-temps égayée semblaient devoir ne plus jamais se reproduire. M. Riquemont n'avait plus cette brutale jovialité qui valait autrefois de si doux dédommagemens à son hôte. Il se montrait grave, sérieux, presque poli; Aristide ne savait que penser de ce changement de manières et se tenait prudemment sur ses gardes.

D'un autre côté, l'humeur enjouée de Louise, n'étant plus attisée par la galanterie de l'ami ni par les vertes saillies du maître, achevait de s'éteindre sous les cendres de la jeunesse. Louise se souvenait d'un jour où mille voix divines s'étaient mises à chanter en elle et autour d'elle, d'un jour éclatant où la vie avait fait explosion dans son sein et s'y était épanouie en gerbes éblouissantes; ce souvenir aggravait ses ennuis. Son caractère, que n'avaient pu altérer deux années de souffrance, était devenu tout à coup inégal, inquiet, bizarre, inexplicable; elle allait même parfois jusqu'à s'irriter de la présence et des soins de l'excellent docteur. Le pas de Colette l'agaçait, la sollicitude d'Aristide lui était importune. Un jour, elle refusa de le recevoir, et le bonhomme s'en retourna l'ame toute navrée. Mais cette petite disgrace devait raffermir le galant vieillard dans son bonheur, et le reporter au meilleur temps de sa liaison avec la jeune châtelaine.

Louise était bonne et charmante; le docteur n'était pas au bout de

l'allée du parc, qu'elle eût voulu pouvoir le rappeler; elle pria même son mari de faire courir après Colette, mais le rustre s'y refusa, disant que c'était bonne justice, et que Louison aurait dû, dans l'intérêt de sa santé, en agir plus tôt de la sorte. Il partit de là pour se répandre en invectives contre le docteur. Louise ne souffla pas un mot; mais le soir, retirée dans sa chambre, elle ne voulut pas s'endormir sur le mal qu'elle avait fait. Elle écrivit à son vieil Herbeau une adorable petite lettre qu'il reçut le soir même par un garçon du village venu tout exprès à la ville. C'était une de ces lettres dont les femmes ont seules le secret. Mme Riquemont avait retrouvé pour l'écrire toutes les graces de son esprit, toutes les coquetteries de son cœur. Aristide baisa le précieux billet à plusieurs reprises. Le lendemain, bien que ce ne fût pas son jour de visite au château, il ne put s'empêcher, en se rendant à Savigny, de faire une pointe à Riquemont. Louise était seule; l'entrevue fut courte, mais touchante. Aussitôt qu'elle aperçut Aristide, la jeune femme lui tendit la main et s'excusa avec de douces larmes.

— Pardonnez-moi, lui dit-elle; ami bien cher, pardonnez à cette enfant qui vous aime. J'ai mes mauvais jours, depuis quelque temps surtout. J'ignore ce qui se passe en moi. Vous qui savez tout, ne pourriez-vous me l'expliquer? Autrefois je n'étais pas ainsi. Voyez, voilà que j'afflige ce que j'ai de meilleur au monde. Oh! vous ne m'en voulez pas, docteur! J'étais folle, je ne sais pas ce que j'avais.

Son regard était suppliant, sa voix caressante, et ses paroles tombaient comme une rosée bienfaisante sur le cœur ému du docteur. Toutefois le brave homme n'était pas à l'aise, et la crainte d'être surpris par M. Riquemont dans un amoureux tête-à-tête gênait cruellement les transports de sa joie. Il écoutait Louise d'un air distrait; les bruits du dehors le faisaient pâlir et frissonner; il lui semblait voir à chaque instant la figure du terrible châtelain apparaître railleuse et menaçante à la fenêtre. Aussi s'empressa-t-il de couper court lui-même aux séductions de cette heure enivrante.

— Il faut que je m'arrache de vos bras, s'écria-t-il en portant galamment à ses lèvres le bout des doigts de la jeune malade.

Comme il allait se retirer :

— Croyez, lui dit-elle en le retenant par la main et en tournant vers lui ses beaux yeux bleus encore tout humides, croyez bien que si je l'avais pu, je serais allée chercher moi-même à Saint-Léonard le pardon que vous m'avez si généreusement apporté.

— Quelle imprudence! s'écria le docteur. Malheureuse enfant, c'eût été vous perdre.

— Le pouvais-je? répondit Louise avec un triste sourire; mes forces sont épuisées, je ne saurais me soutenir jusqu'à la grille du parc. Je voudrais bien pourtant, ajouta-t-elle, ne pas mourir sans avoir visité votre maison, les fleurs de votre jardin, et ce kiosque merveilleux dont vous m'avez tant de fois parlé.

— Quelle folie! dit Aristide, que de pareilles fantaisies ne charmaient pas le moins du monde, et qui, tremblant de voir arriver M. Riquemont, se pencha vers Louise pour la baiser au front en signe de dernier adieu.

Par un gentil mouvement de tête, Louise esquiva le baiser, et, retenant toujours le docteur par la main :

— Vous êtes bien pressé, dit-elle d'un ton de doux reproche.

Il était sur des charbons ardens, et cherchait des yeux quelque armoire dans laquelle il pût se blottir au besoin.

— Ne partez pas encore, poursuivit l'impitoyable enfant, qui, ne comprenant rien aux angoisses du docteur, ne voulut point le renvoyer sans l'avoir cajolé de son mieux en expiation de la veille. Je veux vous dire un rêve que je caresse depuis long-temps avec amour. Si Dieu et vous me rendez la santé...

— Nous vous la rendrons, Louise, affirma M. Herbeau avec assurance.

— Eh bien! quand vous me l'aurez rendue, le premier usage que je me suis promis d'en faire sera de m'échapper de Riquemont, et d'aller, par une belle matinée, vous surprendre à Saint-Léonard. Vous me recevrez dans votre kiosque, nous visiterons ensemble tout votre petit domaine. Je le veux; ne le voulez-vous pas? Quelle joie pour moi, docteur, et pour vous aussi, quelle joie de me voir courir sur le sable de votre jardin! car c'est à vous, ami, que je devrai la vie, la santé, la jeunesse.

Ces paroles comblèrent Aristide de bonheur et d'effroi, et il s'éloigna ivre d'orgueil, mais aussi d'épouvante, en songeant à quels égaremens l'exaltation de la passion pouvait pousser cette jeune tête. Heureusement l'état de Louise lui promettait encore de longs loisirs. Un fois en selle, il aiguillonna Colette de l'éperon, du geste et de la voix, et se hâta de gagner la route de Savigny, craignant de voir M. Riquemont surgir à chaque détour de haie. Lorsqu'il eut perdu de vue les tourelles du château et qu'il se vit hors des champs de l'ogre, le docteur respira plus à l'aise, et, ralentissant le pas de sa monture, se prit à déguster en vrai gourmet les délices dont son ame était pleine.

Le soir du même jour, M. Riquemont, en rentrant au gîte, crut

reconnaître dans le sentier l'empreinte du sabot de Colette. Pour s'en assurer, il interrogea une gardeuse de dindons qui filait sa quenouille de chanvre sur le revers d'un fossé, tandis que son troupeau gloussant picorait aux alentours. La gardeuse répondit qu'en effet elle avait vu passer dans la matinée monsieur le médecin revenant du château; elle ajouta même que, sauf respect, elle lui avait demandé un remède pour un de ses oiseaux malade.

De retour au logis, M. Riquemont entra chez sa femme, et attendit vainement qu'elle lui fît part de la visite du docteur Herbeau. Soit qu'elle craignît d'irriter l'humeur de son mari, soit plutôt indifférence de la chose et paresse de raconter un fait sans importance qu'elle n'imaginait pas intéresser en rien M. Riquemont, Louise garda là-dessus le silence le plus absolu. Le châtelain imita la réserve de Louise, et se retira sans avoir fait la moindre allusion à la visite du docteur; mais son visage était sombre, et l'on eût pu voir ses sourcils, épais et touffus comme la queue d'un blaireau, relevés en panaches menaçans sur son front.

Ce même soir, le ciel, qui avait été serein durant tout le jour, se chargea au couchant de nuages épais et immobiles, au milieu desquels le soleil s'abîma comme dans un sanglant linceul. La journée, d'ailleurs, avait été brûlante. La nuit fut plus lourde et plus accablante encore. Louise la passa tout entière à sa croisée ouverte. De vifs éclairs partaient du banc de nuages qui pesaient sur l'horizon comme une chaîne de montagnes; mais la foudre était muette, pas un bruit ne troublait le silence de l'air. La nature semblait affaissée sous le poids de l'atmosphère. Tout souffrait : les fleurs étaient penchées sur leur tige, les plantes se crispaient, les feuilles flétries pendaient languissamment aux branches. Au lieu de rosée, le ciel versait du feu à la terre.

Louise veillait sous ces orageuses influences. Un invincible malaise l'agitait; une anxiété non encore éprouvée l'oppressait. Elle se jeta sur son lit à plusieurs reprises sans pouvoir y trouver un instant de repos. Elle appuya, sans pouvoir le rafraîchir, son front sur le marbre de la cheminée. Elle pleura, et son cœur ne fut pas soulagé. Lé retour de la lumière, au lieu de les calmer, ne fit que redoubler ces angoisses.

Le soleil se leva sans rayons, dans une vapeur embrasée, comme un disque de fer sortant rouge de la fournaise. Presque aussitôt ces lourdes vapeurs se changèrent en une épaisse nuée, pareille à celle qui, depuis la veille, se tenait immobile au couchant. Soudain l'air

frémit, la cime des arbres se courba, l'orient et l'occident déchaînèrent à la fois leurs vents et leurs tempêtes; les deux nuées s'ébranlèrent, et toutes deux, les flancs chargés de foudre, s'avancèrent l'une contre l'autre, comme deux corps d'armée près d'en venir aux mains. En cet instant, la nature entière fut saisie d'un inexprimable sentiment de terreur. Le parc se prit à mugir comme la colère de l'océan; les chiens hurlèrent, les bestiaux dans les étables poussèrent des mugissemens de détresse. Épouvantée, Louise fit appeler M. Riquemont.

M. Riquemont se campa devant la fenêtre, et, les bras croisés sur sa poitrine, observa l'état du ciel. Les deux nuages avançaient toujours, échangeant de rapides éclairs qui serpentaient en lignes de feu sur leurs flancs noirs et allaient s'éteindre dans le lac d'azur qui les séparait encore.

— Louison, dit enfin M. Riquemont, tu vas voir dans deux heures tomber des grêlons gros comme des œufs de pigeon, qui broieront nos blés et couperont nos fruits aussi proprement que pourraient le faire cent mille canons chargés à mitraille. Nous en serons quittes, moi pour vendre mes grains plus cher, toi pour ne pas manger d'abricots. — Voilà un bon temps, ajouta-t-il, pour les malades du docteur Herbeau!

Comme il disait, la voûte céleste craqua avec un bruit terrible, et la foudre découronna un chêne séculaire qui s'élevait à l'angle de la terrasse. Louise poussa un cri et cacha sa tête entre ses mains.

— Ne me quittez pas, dit-elle.

— Et mes poulains! s'écria-t-il; tu es à l'abri, toi, tandis que ces agneaux sont aux champs!

— Ah! de grace, ne me quittez pas! répéta Louise avec effroi, toute pâle et toute tremblante.

M. Riquemont la regarda d'un air de pitié narquoise.

— Je croyais, dit-il en ouvrant la porte, avoir épousé un homme: je me trompais, Louison; décidément, tu n'es qu'une femme.

Il sortit en haussant les épaules, et Louise demeura seule. Hélas! oui, ce n'était qu'une femme, et encore des plus faibles et des plus timides. Mais ce sont les vraies, celles-là, les seules qu'il soit doux d'aimer. C'est à ces craintives ames qu'il est doux d'inspirer la passion qui brave tout, le dévouement que rien n'effraie, l'héroïsme que rien n'arrête. L'ardeur des lionnes n'a rien qui nous surprenne; mais donner du courage aux gazelles et les mener à la bataille, c'est le triomphe de l'amour.

L'orage éclata bientôt dans toute sa furie. Les deux nuées s'étaient heurtées et confondues, on eût dit une mêlée de combattans. Les éclairs se succédaient sans intermittence, et les coups de foudre se répondaient de tous les points de l'horizon. C'était un orage sec, ceux-là sont les plus redoutables : images des grandes douleurs qui ne pleurent pas. Les nuages de bronze et de cuivre ne versaient pas une goutte de pluie à la terre altérée; seulement il s'en échappait par intervalles de rares grêlons qui frappaient, brisaient et bondissaient comme des balles.

Louise éperdue priait. Tout à coup un cheval effaré déboucha sur la terrasse du château, et, au bout de quelques instans, Mme Riquemont vit entrer M. Savenay, pâle, défait, couvert d'écume. Ses gants étaient en lambeaux et ses mains ensanglantées. Parti, le matin, de Saint-Léonard, avec l'espoir de trouver dans la campagne un peu d'air et de fraîcheur ou d'échapper par le mouvement aux influences de l'atmosphère, il avait été surpris par l'orage aux alentours de Riquemont, et il venait demander au château une hospitalité de quelques heures. A cette brusque apparition, le trouble de Louise redoubla; mais, remarquant presque aussitôt la pâleur du jeune homme, ses vêtemens en désordre et ses mains tachées de sang :

— Vous êtes blessé? s'écria-t-elle.

M. Savenay raconta en quelques mots que son cheval, effrayé, s'étant jeté à travers champs, ç'avait été, pour gagner Riquemont, une véritable course au clocher.

— Mais vous-même, madame, vous êtes émue et tremblante?

Louise confessa ingénument qu'elle avait peur de l'orage; le jeune homme, assis auprès d'elle, l'écoutait avec bonté et la rassurait en souriant. Il essaya de lui faire comprendre la grandeur et la magnificence du spectacle qu'offraient en cet instant tous les élémens déchaînés. M. Riquemont avait parlé en agronome, M. Savenay s'exprimait en poète; Louise sentit, en l'écoutant, son effroi se changer en un sentiment exalté de religieuse admiration. D'ailleurs, la voix de Savenay couvrait celle de la tempête, et déjà ce n'était plus l'orage qui la troublait ainsi, cette enfant.

Cependant la nuée creva, et, comme l'avait prévu M. Riquemont, il y eut une décharge de grêle, telle que les naturels ne se rappellent pas avoir jamais vu rien de pareil en ces contrées. Ce fut une averse de cailloux blancs et drus qui tomba, durant près d'un quart d'heure, avec une fureur inouie.

Louise contemplait ce grand désastre avec une émotion doulou-

reuse. Elle pensait à ses fermiers, à ses paysans, aux pauvres gens de ses domaines, aux misères du prochain hiver.

— Là finit la poésie, dit-elle tristement en montrant à M. Savenay les ravages de l'ouragan.

— Et commence la bienfaisance, ajouta le jeune homme, qui avait deviné les pensées qui la préoccupaient.

En moins de cinq minutes, le sol fut enseveli sous un ciment de grêlons si épais et si dur, qu'il en resta jusqu'au soir des vestiges. La foudre continuait de gronder, et le vent fracassait les grands arbres. Les ardoises du toit tourbillonnaient dans l'air, les volets battaient les murs, et le château semblait devoir à chaque instant être emporté par la tourmente. Louise et Savenay se tenaient silencieux. Louise parfois encore tressaillant d'épouvante, mais aussitôt rassurée par le regard affectueux qui veillait sur elle; il y avait même dans l'appréhension d'un danger commun quelque chose qui ne lui déplaisait pas, et elle y trouvait un charme mystérieux qu'elle eût été fort embarrassée d'expliquer.

Enfin l'orage s'apaisa, la nuée s'éclaircit, et le soleil, sans paraître encore, y sema des trouées d'azur. Les vents s'étaient calmés, le tonnerre s'éloignait, et le ciel versait doucement une pluie tiède et menue, comme pour guérir les blessures que la grêle avait faites. L'air était frais et sonore; déjà les oiseaux chantaient sous la feuillée, l'horizon fumait, et de toutes parts s'exhalait l'enivrant parfum de la terre mouillée par l'orage. Louise partageait le sentiment de bien-être et de délivrance répandu sur la nature entière, et le premier rayon qui perça les nuages descendit aussitôt dans son cœur. Savenay, silencieux comme elle, la contemplait avec un intérêt grave et tendre. Ils demeurèrent long-temps ainsi. Puis ils causèrent, et tout ce que disait ce jeune homme arrivait à Louise comme un écho de ses pensées. Ils parlaient de choses et d'autres, une conversation brisée, mais charmante dans ses hasards. Louise s'était tant de fois entendue railler par M. Riquemont, qu'elle avait fini par douter d'elle-même et par se dire que son mari avait raison peut-être. Elle comprit enfin que le monde de ses sentimens, de ses idées et de ses rêves, ce monde que M. Riquemont, en ses jours de gaieté, appelait l'hôpital des fous, existait quelque part, et que du moins son ame n'était pas seule à l'habiter. Pour la première fois, elle trouvait à changer son or; elle découvrait pour la première fois que c'était de l'or en effet.

— Il a pourtant fallu cet orage pour vous ramener au château, dit Louise en souriant; mon mari vous grondera, monsieur, car vraiment

vous avez fait le cruel avec lui. Savez-vous qu'on vous a attendu ici tout un jour et que tout était prêt pour vous recevoir? Il est vrai, ajouta-t-elle, que ce n'est pas bien gai, le château de Riquemont.

— Madame, répliqua Savenay, je n'ai vraiment été cruel qu'envers moi-même. Les prévenances de M. Riquemont me sont allées droit au cœur, et croyez qu'il m'eût été doux de pouvoir y répondre; mais le pouvais-je sans démériter de M. Herbeau, sans affliger cet excellent homme qui vous aime et que vous aimez? Toute affection vraie est ombrageuse, inquiète et jalouse, et vous-même, madame, n'auriez-vous pas souffert de voir un étranger usurper en ces lieux les droits d'une vieille amitié?

Louise remercia par un regard; ces paroles avaient répondu à tous les nobles instincts de son cœur. Le nom de M. Herbeau une fois prononcé, on parla du bon docteur, Louise avec tendresse, Savenay avec toute sorte de respect et de bienveillance. Puis, par je ne sais quelle transition, la conversation alla s'égarer sur les rivages de la Creuse. Ils regrettaient ces bords heureux, ils en parlèrent avec amour. Savenay récita les vers qu'un poète, leur compatriote, adressa, exilé comme eux, à la rivière de ce doux pays, et lorsqu'il arriva à ces deux vers :

Le bonheur était là, sur ce même rocher
D'où nous sommes partis tous deux pour le chercher,

Louise se troubla et ses yeux se remplirent de larmes. Ils s'entretinrent aussi de cette jeune sœur qui avait été tout d'abord un mystérieux lien entre eux. Louise écouta, comme au premier jour, avec un avide intérêt, le douloureux poème de cette languissante jeunesse. Il se trouva que le coin de terre où s'était élevé M. Savenay avoisinait presque le domaine de Marsanges, où Louise avait passé les meilleurs jours de son enfance. Ils avaient dû boire aux mêmes sources, gravir les mêmes coteaux, s'asseoir sous les mêmes ombrages. Ils auraient pu se rencontrer aux alentours, mais Louise n'était encore qu'une enfant, qu'il allait déjà, loin des champs paternels, demander au travail les secrets de la science. Comme Louise semblait s'étonner qu'aimant ainsi le sol natal, ce jeune homme s'en fût exilé pour venir se fixer à Saint-Léonard, il raconta que sa mère était née à Saint-Léonard, et que sa dernière ambition était de pouvoir achever la vie où elle l'avait commencée. D'ailleurs, ajoutait Savenay, les braves gens qui nous ont vu naître nous voient toujours avec des lisières, et il est moins difficile d'être prophète que médecin en son pays.

Comme ils devisaient de la sorte, arriva M. Riquemont, en sabots et crotté jusqu'à l'échine; ajoutez d'une humeur de dogue. Mais ces dispositions chagrines ne tinrent pas contre la présence du jeune docteur. Aussitôt qu'il l'aperçut, le rustre poussa, en signe de joie, un effroyable jurement, et, lui serrant les mains à les briser :

— Comment se porte votre cheval? s'écria-t-il; j'ai trois de mes poulains qui viennent d'attraper un écart, mes trois chéris, la fleur de mon haras, Manuel, Benjamin et le dernier des Beaumanoir. N'en dites rien à M. Herbeau : il l'écrirait à la *Gazette*. Manuel et Benjamin s'en relèveront peut-être, mais le petit Beaumanoir est bien malade. Quel orage, mes enfans! tout a été broyé, coupé, haché comme chair à pâté. Ma ferme de Grosbois a croulé comme un château de cartes; au Coudray, trois bœufs ont été écrasés dans leur étable. Le tonnerre a mis le feu à mes granges de Saint-Herblain. Pas une cloche dans mes melonnières, pas un carreau de vitre dans mes domaines qui ne soit en mille morceaux. C'est un désastre dont on n'a pas d'exemple. Louison, nous n'irons pas en Italie cet automne, et nous ne recevrons pas le prochain hiver. Nous nous occuperons de nos pauvres.

Puis s'adressant au jeune docteur : — Comment diable, docteur Savenay, vous trouvez-vous ici par un temps pareil? Toujours le bien-venu, jeune homme! ajouta-t-il en lui tendant la main.

M. Savenay ne put, cette fois, échapper au dîner de M. Riquemont. Le châtelain traita royalement son hôte; les vins les plus exquis furent servis à profusion. Louise ne parut qu'au dessert. Le repas achevé, on se leva de table pour aller prendre le café sur le perron. Il faisait une soirée charmante. Le soleil se couchait tranquille dans sa gloire. Des nuages blancs et roses se jouaient dans l'azur du ciel, comme une troupe folâtre de cygnes et de flammans. Les insectes ailés bourdonnaient dans l'air du soir; les hirondelles joyeuses traçaient de grands cercles autour du château. Une vapeur transparente, pareille à une gaze d'argent, flottait sur la cime des arbres, et le feuillage, encore tout meurtri, exhalait ses plus vertes senteurs. Assise sur le perron, Louise se tenait silencieuse et recueillie. M. Riquemont vidait, en fumant, un flacon de genièvre. Silencieux comme Louise, M. Savenay était visiblement souffrant. La pâleur de son visage, qu'il avait expliquée d'abord par l'émotion de la course, était devenue livide : il s'efforçait de sourire et de faire bonne contenance; mais par intervalles ses traits se contractaient douloureusement, et son front se couvrait de sueur. Louise l'observait avec inquiétude.

— Jeune homme, vous ne buvez pas, disait M. Riquemont, chaque fois qu'il remplissait son verre.

— Vous souffrez, monsieur, dit enfin Mme Riquemont.

Savenay essaya de se lever, mais il chancela aussitôt, et on eût dit que le souffle de la mort venait de passer sur son visage. Louise courut à lui et remarqua avec effroi que son gilet était taché de sang. M. Riquemont le prit dans ses bras et le porta dans la chambre qui lui avait été réservée. Louise n'osa pas l'y suivre : elle attendit avec anxiété, donnant des ordres et veillant à toute chose avec une sollicitude que rien ne saurait exprimer. Au bout d'un quart d'heure, M. Riquemont descendit. Ce n'était rien; en luttant contre son cheval effaré, M. Savenay avait reçu un coup violent dans la poitrine, et ce coup avait rouvert une blessure mal fermée; voilà tout.

— Mais cela est très grave, dit Louise. Qu'est-ce que cette blessure?

— Louison, répondit M. Riquemont, je crois pouvoir affirmer que c'est un joli petit coup d'épée. Quelque histoire galante! quelque aventure romanesque! ajouta-t-il en se frottant les mains de l'air d'un homme qui se connaît à ces sortes d'affaires.

— Il faut envoyer chercher M. Herbeau, dit Louise.

— C'est inutile, répliqua M. Riquemont; les loups ne se mangent pas entre eux. D'ailleurs, Savenay, en homme d'esprit, a déclaré qu'il se soignerait lui-même.

Louise, accompagnée de son mari, se rendit auprès du malade. Il était assez calme et ne souffrait que d'une forte oppression. Il voulut parler, mais la jeune femme l'en ayant empêché par un geste charmant, pendant que M. Riquemont rôdait dans la chambre en sifflant, il lui prit une main qu'il baisa silencieusement. Louise n'avait jamais senti sur ses mains d'autres lèvres que celles du docteur Herbeau; elle se retira le cœur en émoi. La nuit qu'elle passa fut moins calme encore que la précédente; turbulente, agitée, fiévreuse et cependant inondée d'un sentiment de bonheur qui en fit une nuit enchantée. L'aube recommençait, l'aube resplendissante dont nous parlions tout à l'heure. A cette enfant qui venait de vivre les deux plus belles années de sa jeunesse près de M. Riquemont, et qui n'avait eu jusqu'alors d'autres distractions à ses ennuis que la galanterie de M. Herbeau, ni d'autres évènemens dans sa vie que les visites du médecin, cette journée devait sembler tout un poème. Ce fut un poème en effet qui se chanta dans ce jeune cœur. Au lieu de chercher le som-

meil, elle entretint avec complaisance les pensées tumultueuses qui veillaient en elle. Elle joua avec les incidens de ce jour comme elle avait fait une fois avec la chambre de Savenay. Elle les embellit des rêves de son imagination, comme elle avait paré des fleurs de son jardin les vases de la cheminée. L'arrivée de ce jeune homme, au plus fort de l'orage, pâle, défait, ensanglanté; le danger qu'il avait couru, ce qu'il avait dû souffrir lorsqu'il causait doucement auprès d'elle; l'évanouissement sur le perron, cette blessure rouverte, ce baiser silencieux sur une main tremblante, tous ces détails prirent, aux yeux de Louise, une solennité poétique qui ne laissa pas un instant de repos à son esprit. Ce coup d'épée surtout, dont avait parlé M. Riquemont, la tint durant toute la nuit dans une préoccupation étrange. Un coup d'épée dans la poitrine! Et cela s'appelait une histoire galante, une aventure romanesque! Elle ignorait pourquoi, mais ce coup d'épée la contrariait, elle en souffrait, elle en était jalouse; et cependant, à son insu, peut-être n'était-elle pas fâchée qu'il eût reçu ce coup d'épée : M. Riquemont, lui, n'avait jamais reçu que des coups de pied de cheval. Louise ne s'endormit qu'au matin, bercée par une voix qui chantait à son chevet. Elle rêva que M. Savenay avait été blessé pour elle, et qu'elle s'était faite sœur grise pour le soigner.

Louise dormait encore que M. Savenay était sur pied, faible il est vrai, mais assez fort, il le croyait du moins, pour pouvoir retourner à Saint-Léonard. Il craignait d'abuser de l'hospitalité du château. En l'entendant parler de la sorte, le Riquemont entra dans une épouvantable colère et jura qu'il mettrait plutôt le feu à tous ses domaines que de laisser partir ainsi son hôte. Il était de bonne foi dans son affection pour Savenay; d'un autre côté, il se faisait une fête de montrer au docteur Herbeau son rival installé au château. Au reste, dans l'état de santé où se trouvait M. Savenay, il n'était guère possible qu'il retournât à la ville, soit à pied, soit à cheval, et les sentiers abîmés par l'orage ne devaient pas, de quelques jours encore, être praticables pour la carriole qui servait de calèche au châtelain dans les grandes solennités. Louise, qu'avaient réveillée les éclats de voix de M. Riquemont, était venue prendre part à la discussion; elle se rangea timidement de l'avis de son mari.

— Qui vous presse? dit celui-ci; vos malades n'en mourront pas. Vous avez ici bonne table et bon gîte. Il faut que j'aille aujourd'hui à la foire de Pouligny. Vous tiendrez compagnie à ma femme. Cette

petite s'ennuie quand elle est seule. N'est-ce pas, Louison, ajouta-t-il en lui pinçant la joue, que tu t'ennuies, quand tu n'as pas ton petit Riquemont?

— Mais, mon ami, dit Louise, qui s'effrayait instinctivement à l'idée de demeurer seule avec ce jeune homme, ne sauriez-vous vous dispenser de vous absenter aujourd'hui? Je crains que monsieur ne s'ennuie.

— Me dispenser d'aller à la foire de Pouligny! s'écria M. Riquemont, la plus belle foire de chevaux du département!... Le docteur ne s'ennuiera pas avec toi : pas vrai, docteur? Manquer la foire de Pouligny! c'est comme si M. le curé manquait la messe le dimanche.

En disant cela, il s'attachait autour du corps une ceinture de cuir garnie de gros écus sonnans, passait sur son habit une blouse bleue à passemens rouges, et s'armait d'un gros bâton ferré qu'il portait aux foires en guise de cravache. Son cheval de bataille l'attendait sur la terrasse. Il serra la main de Savenay, et partit en promettant de revenir le soir.

Ce fut encore un heureux jour. Louise emmena Savenay visiter avec elle les métairies voisines qui avaient le plus souffert de l'orage de la veille. Faibles tous deux et souffrans, ils marchaient d'un pas lent, non sans des haltes fréquentes le long des sentiers couverts. Ils purent s'assurer eux-mêmes des dégâts causés par la foudre et la grêle. M. Riquemont n'avait rien exagéré. Ils aperçurent au loin la ferme de Gros-Bois qui n'était plus qu'un monceau de ruines. Louise, sur son passage, essuya plus d'une larme et fit renaître l'espoir dans plus d'un cœur découragé. Elle était bonne pour ses paysans, et tous l'aimaient. Tous semblèrent heureux de la voir au bras de ce beau jeune homme qui l'accompagnait, et les petits enfans de Saint-Herblain lui demandèrent, en la tirant par sa robe, si elle avait changé de mari. La journée se passa ainsi, çà et là, sous les toits de chaume. Ils partagèrent gaiement le repas rustique et émiettèrent le pain bis dans le lait fumant. Savenay se prêtait à tous ces enfantillages avec une grace dont sa gravité naturelle relevait singulièrement le prix. Il y avait un mariage au Coudray : Louise et Henri restèrent quelques instans à voir danser la noce dans une grange. Ils attendirent pour retourner au château que le soleil eût amorti l'ardeur de ses rayons. Ils revinrent, causant des misères qu'ils avaient soulagées, admirant les jeux de la lumière dans le feuillage et sur les coteaux, comparant les sites de la Vienne avec les aspects de la

Creuse, s'entretenant des livres aimés, des poètes préférés, et mêlant ainsi dans une conversation sans fin leur cœur, leur esprit et leur ame. Louise s'enivrait sans crainte de ce plaisir tout nouveau pour elle. Comment cette enfant se serait-elle défiée du charme de ces chastes entretiens? Elle ne savait rien de l'amour; jamais une pensée mauvaise n'avait terni l'éclat de sa blanche jeunesse. Elle ignorait, voici quelques jours à peine, sous quelle influence s'effeuillait la couronne de son printemps, et maintenant elle s'épanouissait, aux rayons vivifians, sans savoir et sans se demander d'où lui venaient la chaleur et la vie.

Leur retour au château ne précéda que de quelques minutes celui de M. Riquemont. Le châtelain revint en belle humeur. Il avait fait des affaires d'or, et, comme ces sortes d'affaires ne se traitent pas sans de copieuses libations, M. Riquemont était à peu près ivre. Aussitôt arrivé, il demanda son lit, but un verre d'absinthe et s'alla coucher. Ce retour de son mari ramena Louise au sentiment de la réalité et termina assez prosaïquement cette poétique journée. Pour la première fois elle comprit nettement quel homme c'était là et combien était lourde la chaîne qu'elle portait. Elle tomba dans une tristesse que Savenay n'essaya pas de dissiper. Tous deux restèrent silencieux le reste de la soirée. Près de se retirer, il arrêta sur Louise un regard où se peignait une sympathie douloureuse; par un brusque mouvement, elle lui tendit la main sans rien dire; il la pressa gravement et sortit.

Le lendemain était jour de visite du docteur Herbeau. Sur le coup de midi, Colette trottinait dans l'allée du parc, où M. Riquemont se promenait depuis une heure. Aussitôt qu'il l'aperçut, Aristide mit pied à terre et salua le châtelain, qui lui rendit poliment son salut. Colette, la bride sur le col, gagna l'écurie d'un pas guilleret.

— Votre jument boite, dit M. Riquemont.

— Je le sais, monsieur, répondit le docteur en soupirant.

Il le savait depuis quelque vingt ans.

— C'est dommage, ajouta M. Riquemont, car c'est une jolie bête.

— Monsieur, dit le docteur, nous n'avons pas lieu de rire. Un grand malheur vient de frapper la ville de Saint-Léonard, et nous sommes tous plongés dans une consternation que vous partagerez sans doute.

— Pardieu! monsieur, s'écria M. Riquemont, j'ai bien le temps de m'intéresser aux malheurs de Saint-Léonard! savez-vous ce qui

m'arrive? ma ferme de Gros-Bois est écroulée, j'ai trois bœufs écrasés, deux granges brûlées, trois chevaux sur le flanc. Par-dessus le marché, ma femme est malade depuis deux ans, et vous êtes son médecin. Que Saint-Léonard s'arrange! s'il s'agit de souscription, merci : je ne donnerai pas un rouge liard. Je me suis ruiné pour les Grecs.

— Monsieur, dit le docteur, nous avons tous souffert de cet affreux orage, et moi-même j'ai vu mon kiosque emporté par un coup de vent et précipité dans la Vienne. Le tonnerre s'est introduit dans mon salon par la cheminée de la cuisine et s'est échappé par la fenêtre, après avoir saccagé ma vaisselle et tordu indignement tous les instrumens de ma trousse. Jour funeste! Mais plût à Dieu que nous n'eussions pas de plus grand désastre à déplorer!

— Ah çà! monsieur, où voulez-vous en venir? s'écria M. Riquemont avec impatience. Mme Herbeau est-elle morte?

— M. Savenay, ce grand médecin, cet aimable jeune homme qui avait su vous plaire, vient d'être enlevé prématurément à la science et à ses amis. M. Savenay n'est plus.

— Il n'est plus! s'écria M. Riquemont.

— Il n'est plus! répéta le docteur Herbeau. Le jour de ce fatal orage, on a vu, dans la matinée, ce jeune imprudent sortir à cheval de la ville; on ne l'a pas vu revenir, et ce matin nous avons reçu la nouvelle que son cadavre a été retrouvé dans la Vienne, près du moulin de Champfleuri.

— Vous avez la chance, monsieur, dit le châtelain : les dieux sont pour vous.

— Monsieur, veuillez croire à la sincérité de mes regrets, s'empressa de répondre Aristide.

— Sans doute, ces regrets vous honorent, et je m'y associe de grand cœur. C'était un brave jeune homme, que j'aimais beaucoup. Je n'oublierai jamais le déjeuner que j'ai fait chez lui : il traitait bien, son vin valait mieux que le vôtre. Mais enfin, monsieur, c'était pour vous un rival, un rival dangereux, j'ose le dire.

— Je n'ai jamais souhaité la mort de personne! s'écria le docteur Herbeau.

— Sans doute; mais il ne faut pas être ingrat envers le ciel lorsqu'il veut bien se charger lui-même du soin de nos intérêts. Vous ne vous êtes pas dissimulé, n'est-ce pas? que l'établissement de M. Savenay en ce pays vous était on ne peut plus préjudiciable? Il ne s'agissait, croyez-moi bien, que de la ruine de votre maison.

— Monsieur...

— Je mets de côté la question de mérite; je fais plus, j'admets, avec vous, votre supériorité : vous n'en étiez pas moins perdu, monsieur. Rappelez-vous l'histoire de ce jeune médecin de Montpellier que vous m'ayez racontée vous-même, dans cette même allée, le jour de la consultation. Savenay était jeune et beau, vous n'auriez pas tenu long-temps contre ces deux avantages. Comptez plutôt les défections que vous avez essuyées en moins d'un mois. Je ne nommerai que Mme d'Olibès; mais il en est vingt autres que je pourrais citer. Je ne vous cacherai pas que ce jeune homme plaisait singulièrement à ma femme.

— Quoi qu'il en soit, monsieur, répliqua le docteur Herbeau, je déplorerai toujours le coup affreux qui vient de le frapper.

— Qui vous parle, monsieur, de vous en réjouir? Je dis seulement que la vie du docteur Savenay était la mort du docteur Herbeau.

— Il est bien vrai, dit Aristide en soupirant, que ce malheureux jeune homme était l'espoir de mes ennemis. Mais plût à Dieu qu'il vécût encore! Ce n'était pas ainsi que je devais triompher de leur orgueil.

— Oui, sans doute, reprit M. Riquemont, plût à Dieu qu'il vécût encore! Je l'aimais, moi; il buvait sec. Mais avez-vous songé, monsieur, à la destinée que ce jeune homme préparait à Célestin? car vous êtes père, monsieur, vous avez un fils. Vous n'êtes pas de ces gens qui peuvent jeter gaiement leur bonnet par-dessus les moulins, en s'écriant : Après moi la fin du monde! Que serait devenu Célestin?

— Il est certain, dit le docteur Herbeau, que cet infortuné jeune homme avait compromis l'avenir de mon cher enfant.

— N'en doutez pas; Savenay vivant, Célestin n'aurait pu recueillir le fruit des labeurs de son père. Tenez, papa Herbeau, nous sommes souvent en contradiction l'un avec l'autre. Nous n'avons pas les mêmes opinions politiques; vous êtes vif, emporté et même un peu colère. De là des discussions qui dégénèrent aussitôt en dispute. Mais au fond, papa, nous nous aimons; vous avez beau dire et beau faire, vous êtes un brave homme : votre famille m'intéresse. J'ai toujours eu de la sympathie pour Mme Herbeau, et je sens là quelque chose pour ce jeune Célestin. Eh bien! franchement, entre nous, il ne faut pas trop murmurer de ce qui arrive.

— Ah! monsieur, c'est un grand malheur, c'est une perte irréparable.

— Que voulez-vous? nous n'y pouvons rien, et la Providence ne nous a pas consultés. Nous pleurerions toutes les larmes de notre

corps, nous nous frapperions la poitrine à coups de poing, nous nous couvririons la tête de cendres, que tout cela ne changerait rien à l'affaire. D'ailleurs, ce pauvre garçon, je ne le connaissais pas, moi. C'est vous qui me l'avez amené.

— Je ne le connaissais pas davantage, reprit le docteur Herbeau; je l'ai vu chez vous pour la première et dernière fois.

— Vous était-il ami?

— Pas le moins du monde.

— Parent?

— A Dieu ne plaise!

— Eh bien donc! pourquoi se désoler? et si nous pleurons les indifférens, que ferons-nous pour nos morts? Je vous l'ai dit, vous avez la chance, et le ciel vous protége. Et puis, voyons, sérieusement, est-ce pour la science une si grande perte?

— Je n'ai vu qu'une fois ce jeune homme, dit le docteur, et je n'oserais décider...

— Osez, monsieur, osez : indulgence pour les vivans, mais justice aux morts. Il me faisait l'effet, à moi, de mieux s'entendre à la culture des melons qu'à la guérison des malades, et de vider plus volontiers un verre de vin de Bordeaux qu'une question scientifique.

— Il faut bien avouer que sa conversation était quelque peu frivole.

— L'avez-vous observé pendant la consultation? Je suis obligé d'en convenir, vous l'avez roulé, papa.

— Entre nous, dit Aristide en souriant, je crois qu'il n'était pas très fort.

— Je crois, moi, que c'était une ganache, dit M. Riquemont en enfonçant résolument ses mains dans ses poches.

— Vous pourriez bien ne pas vous tromper, s'écria le docteur en riant.

— C'eût été un fléau pour le pays.

— Il aurait fait beaucoup de mal.

— Et savez-vous, docteur, qu'il était plein de morgue et d'insolence? Vous n'ignorez pas comment je l'ai reçu, quelles avances je lui ai faites. Le drôle est mort sans nous avoir rendu sa visite de digestion!

— A vrai dire, c'était un jeune homme assez mal élevé. Peu de tenue, point de manières, un laisser-aller incroyable!

— Un beau-fils!

— Un faiseur d'embarras!

— Tranchons le mot, c'était un faquin.

— Ma foi! monsieur, dit le docteur, ce n'était pas grand' chose de bon.

— Et d'où venait-il? je vous le demande. Sa famille, ses amis, ses antécédens? Ni vu ni connu. Il s'appelait Henri Savenay, c'est tout ce que nous en savons. Henri Savenay, qu'est-ce que cela, je vous prie? Qui connaît les Savenay? Où les Savenay perchent-ils? Riquemont, Herbeau, voilà des noms, à la bonne heure! Mais Henri Savenay, ne pensez-vous pas que ce devait être quelque enfant trouvé?

— Tout est possible, répondit le docteur.

— Tenez, papa, voulez-vous que je vous parle à cœur ouvert? Voulez-vous que je vous dise toute mon opinion?

— Monsieur, vous me ferez plaisir.

— Eh bien!... dit M. Riquemont à voix basse, en se penchant à l'oreille du docteur.

Il s'interrompit et regarda autour de lui pour s'assurer qu'on ne pouvait l'entendre.

— Eh bien? demanda le docteur d'un air effaré.

— Eh bien! monsieur, mon opinion est que c'était un espion du gouvernement.

— Je crois, monsieur, que vous allez trop loin, s'écria le docteur Herbeau; nous devons respecter les morts et ne point accuser qui ne peut se défendre.

— Je soutiens, répliqua M. Riquemont, que ce jeune homme n'était pas plus médecin que vous et moi. Est-il naturel qu'un homme libre vienne exercer une profession indépendante dans un pays où il ne connaît personne, où personne ne le connaît? Comment expliquez-vous qu'ayant à choisir dans quatre-vingt-six départemens, il ait mis précisément le doigt sur Saint-Léonard? Voici long-temps, monsieur, que les opinions avancées de Saint-Léonard inquiètent le pouvoir; le pouvoir, sachez-le bien, a les yeux sur Saint-Léonard; je pense, moi, que ce Savenay était un envoyé du pouvoir.

— Au fait, on aurait vu des choses plus étonnantes que celle-là, dit Aristide en hochant la tête.

— Vous voyez donc bien, monsieur, que la mort de cet homme n'est pas un si grand malheur que vous le prétendiez d'abord, et je veux que ce soir, à dîner, nous vidions ensemble un vieux flacon, en signe de réjouissance.

A ces mots, comme ils venaient de monter les marches du perron,

M. Riquemont ouvrit la porte du salon et poussa en avant le docteur Herbeau, qui aperçut Louise et Savenay assis l'un près de l'autre et causant.

Peut-être n'a-t-on pas oublié l'effet que produisit, un soir, sur le docteur Herbeau la carte du docteur Savenay. Certes, ce fut pour Aristide un rude moment à passer, et Jeannette a raconté souvent qu'elle n'avait pas vu deux fois son maître dans un état pareil. Eh bien! la terreur qu'alors il éprouva, terreur bien légitime et bien cruellement justifiée, puisque c'est à partir de cette heure fatale que l'astre des Herbeau pâlit et déclina, ne fut qu'une frayeur d'enfant, comparée à celle qu'il ressentit en apercevant son rival assis auprès de Louise, dans le salon du château de Riquemont. Le diable en personne l'eût frappé de moins d'épouvante. Son chapeau et sa cravache échappèrent à ses mains défaillantes, et il demeura debout, immobile, les pieds vissés, rivés, scellés au parquet. M. Riquemont se tenait derrière lui, les bras croisés, souriant d'un sourire satanique. Louise et Savenay s'étaient levés et regardaient d'un air étonné.

— La chose est facile à dire, s'écria enfin M. Riquemont. Docteur Savenay, on vous croit mort à Saint-Léonard. M. Herbeau me racontait, en venant, qu'on a repêché votre cadavre dans la Vienne, près du moulin de Champfleuri. Le brave homme pleurait en me faisant ce récit lamentable, et moi, je n'avais garde de le détromper, tant je jouissais de ces larmes qui vous honoraient tous deux. En vous apercevant, plein de vie et de santé, dans ce salon, près de ma femme, la surprise, la joie, le saisissement... Allons! papa, ne vous gênez pas, lâchez la bride à vos transports et jetez-vous dans les bras de votre confrère.

En parlant ainsi, il le poussait vers Savenay, qui, fort embarrassé lui-même, ne savait quelle contenance tenir.

— Oui, balbutia le docteur Herbeau qui se sentait mourir de jalousie, de stupeur et de honte, oui, la surprise, la joie, le saisissement... je vous croyais mort... Souffrez, jeune homme, que je vous embrasse.

— Ce tableau m'attendrit jusqu'aux larmes, s'écria M. Riquemont. Ah! docteur Savenay, vous pouvez vous flatter d'avoir un ami dans papa Herbeau. Embrassez-vous encore, car je ne sais rien de plus beau ni de plus touchant que deux médecins qui s'embrassent. Jeune homme, si vous aviez entendu, comme moi, l'oraison funèbre que M. Herbeau a prononcée sur votre cadavre, le cantique de louanges

et de regrets qu'il a chanté en votre honneur, vous seriez satisfait, j'ose l'affirmer.

M. Herbeau eût été plus à l'aise dans un buisson d'épines ou dans un nid de serpens.

— Non, docteur Savenay, poursuivit le féroce châtelain, non, vous ne sauriez croire quel ami vous avez là! Papa Herbeau n'aurait pas pleuré autrement son fils Célestin. Comme je cherchais, pour l'éprouver, à déprécier votre mérite et votre caractère, essayant, par des insinuations perfides, de l'amener à reconnaître que votre mort était pour lui une bénédiction du ciel, croiriez-vous que ce patriarche a levé sa cravache et déclaré qu'il m'en frapperait plutôt que de me laisser parler de la sorte? Papa, je n'y tiens plus, ajouta-t-il en ouvrant les bras, souffrez qu'à mon tour je vous embrasse. Je veux que nous dînions ensemble pour fêter dignement ce beau jour.

M. Herbeau tenta à plusieurs reprises, mais toujours en vain, de détourner les persécutions du bourreau. Celui-ci ne se lassa point de harceler sa victime. Confus et jaloux, blessé à la fois dans son amour et dans son amour-propre, honteux de s'être laissé prendre au piège, aiguillonné sans relâche par le rustre qui s'acharnait à lui comme un taon, Aristide finit par arriver à un état d'exaspération difficile à décrire. La meilleure crême s'aigrit. On a vu des moutons devenir enragés. Le cerf aux abois se retourne contre les chiens qui le poursuivent, et succombe rarement sans en avoir éventré deux ou trois. Poussé à bout, le docteur Herbeau jura de se venger, et Mme Riquemont, qu'avait si long-temps respectée son amour, fut l'holocauste promis à sa vengeance.

— C'est toi, Riquemont, qui l'as voulu! s'écria-t-il dans son cœur, en serrant ses poings avec rage.

M. Herbeau s'excusa de ne pouvoir dîner au château, et, profitant d'un instant où M. Riquemont causait avec M. Savenay, qui se préparait, lui aussi, à prendre congé de ses hôtes, il s'approcha de la jeune femme.

— Louise, lui dit-il à voix basse et d'un ton déterminé, il faut que je vous voie sans témoins, non pas au château où nous pourrions être surpris, mais aux environs. Fixez vous-même le jour, l'heure et le lieu.

— Mais, cher docteur, répondit Louise en riant, c'est un rendez-vous que vous me demandez.

— Oui, Louise, c'est un rendez-vous que je vous demande, répliqua M. Herbeau de l'air le plus sérieux du monde.

Et comme Mme Riquemont réfléchissait et ne répondait pas :

— Louise, jusqu'à ce jour je ne vous ai rien demandé, dit Aristide d'un ton de reproche.

— Mon Dieu! rien de plus simple, dit enfin Mme Riquemont, tout étonnée d'avoir pu hésiter un instant à satisfaire la fantaisie de cet excellent homme; si ma santé me le permet, j'irai, jeudi prochain, dans l'après-midi, visiter mes pauvres de Saint-Herblain. Venez à la métairie entre quatre et cinq heures; j'y serai.

— Jeudi prochain, de quatre à cinq heures, à la métairie de Saint-Herblain? répéta le docteur d'un air mystérieux.

— Est-ce entendu? dit Louise.

— C'est entendu, répondit le docteur Herbeau.

Un sourire indéfinissable passa sur ses lèvres, et l'ame de don Juan rayonna un instant sur ce pacifique visage.

VI.

Le soir du même jour, M. Riquemont entra dans la chambre de sa femme. Il s'étendit, comme de coutume, sur un canapé, et, après avoir parlé de choses et d'autres, des chevaux qu'il avait vendus à la foire de Pouligny, des fureurs du dernier orage, de ses bœufs écrasés, de sa ferme écroulée, de ses moissons détruites :

— A propos, Louison, dit-il avec un air d'indifférence, que penses-tu de ce nouveau docteur?

— Ce que je pense du nouveau docteur? répondit Louise troublée par cette question inattendue, qui semblait s'adresser aux secrètes préoccupations de son cœur; je n'en pense absolument rien.

— Allons donc, ma chère! tu plaisantes, s'écria M. Riquemont; si je te demandais ton avis sur la valeur d'un pré, ou sur le prix d'une bête à cornes, à la bonne heure! mais pardieu! il s'agit bien ici d'autre chose! Je te demande, Louison, ce que tu penses du nouveau docteur?

— Quelle étrange insistance! dit-elle en rougissant, car dans son innocence alarmée elle craignait déjà de se trouver coupable; que répondriez-vous, si je demandais ce que vous en pensez vous-même?

— Je répondrais, ma chère, que M. Savenay est fort de mon goût, que c'est un garçon d'un rare mérite, un jeune homme simple et modeste, et que je le préfère certainement à ton Aristide, qui n'est qu'un vieux sot.

— Mon ami, dit Louise, vous êtes sans pitié pour ce pauvre doc-

teur. Que M. Savenay ait beaucoup de mérite, je ne le conteste pas; mais vous oubliez que M. Herbeau me prodigue depuis deux ans des soins véritablement paternels.

— Paternels! paternels! dit M. Riquemont en serrant les poings; que ces soins soient véritablement paternels, je ne le conteste pas, mais tu oublies que depuis deux ans que le docteur Herbeau te prodigue des soins véritablement paternels, ta santé ne fait que décroître de jour en jour. N'aimerais-tu pas mieux des soins moins véritablement paternels et plus véritablement efficaces?

— Mon ami, dit Louise qui ne voyait pas bien clairement où son mari voulait en venir, je ne vous comprends pas. Si je n'ai pu me rétablir, il ne faut en accuser personne, et le docteur Herbeau moins que tout autre. N'avez-vous pas entendu M. Savenay lui-même approuver en tout point le traitement auquel je suis soumise? Je conçois que vous soyez ennuyé de me voir souffrir; mais, si cet ennui doit vous rendre injuste, je voudrais que ce ne fût pas envers mon pauvre docteur.

— Louison, répondit brusquement M. Riquemont, je ne suis injuste envers personne, et je persiste à déclarer que M. Herbeau est un sot, dont je ne voudrais même pas pour soigner mes poulains malades.

— Je le conçois, répondit Louise. Mais comme jusqu'à ce jour vous l'avez trouvé assez bon pour soigner votre femme, je ne sais pas pourquoi vous voudriez aujourd'hui...

— C'est toi qui deviens injuste, ma chère; tu oublies que M. Herbeau ayant été jusqu'alors l'unique docteur de la contrée, je n'ai pas eu l'embarras du choix. Au reste, il est bon que tu saches que, si je l'ai préféré au vétérinaire de Saint-Léonard, c'est moins par amour pour ta santé que par respect pour ta personne.

— Mon ami, dit Louise, je vous remercie.

— Mais à présent, Louison, c'est autre chose! Voilà qu'il nous arrive enfin un nouveau docteur, un docteur de Paris, celui-là, un enfant de la jeune médecine, qui a suivi les progrès de la science, et qui nous apporte les nouvelles découvertes de l'art. Puisque M. Herbeau, avec son grec et son latin et ses phrases poudrées à frimas, n'a pu déterminer encore une amélioration dans ton état, je crois qu'il serait sage et convenable de recourir à d'autres remèdes et d'essayer d'un système nouveau; en un mot, dans ma sollicitude, que tu n'apprécies point assez, je viens te proposer d'en finir avec M. Herbeau et de mettre à l'épreuve le talent de M. Savenay.

A cette proposition, Louise tressaillit d'effroi. Soit que le trouble de son cœur se fût trahi déjà, et que son mari cherchât à le surprendre, soit que M. Riquemont parlât sérieusement et fût décidé à remplacer le vieux médecin par le jeune, les deux cas étaient également embarrassans pour Louise, qui n'entrevoyait ni dans l'un ni dans l'autre de grands motifs de sécurité. Toutefois, il faut le dire à la gloire de la pauvre enfant, elle s'effrayait moins des soupçons qui pesaient peut-être sur son innocence, que des dangers réels qui la menaçaient. L'idée que M. Savenay pourrait venir au château aussi fréquemment que l'avait fait le bon Aristide, la frappait d'une instinctive épouvante. Louise était d'ailleurs sincèrement attachée au docteur Herbeau, et son cœur ne pouvait se résoudre à congédier ce vieil ami, dont la tendresse avait distrait si souvent les ennuis d'une tristesse amère. Mme Riquemont fut donc de bonne foi dans la chaleur qu'elle mit à repousser la proposition de son mari.

— Mon ami, s'écria-t-elle vivement, vous n'y songez pas! quitter M. Herbeau que nous connaissons depuis deux ans, un homme de cœur, un ami sûr et dévoué, le quitter sans motif, pour M. Savenay que nous connaissons à peine! Vous-même ne le voudriez pas. Que M. Savenay soit un sujet distingué, un médecin habile, je vous l'accorde; mais n'est-ce pas une raison de plus pour conserver M. Herbeau, puisque M. Savenay, dont vous reconnaissez le mérite, a rendu un hommage éclatant à celui que vous dénigrez? Qu'est-ce donc que cette humeur irascible que vous nourrissez contre M. Herbeau? vous êtes sans pitié pour ses ridicules; tous, n'avons-nous pas les nôtres? Mon ami, ayez quelque indulgence. Je vous livre bien volontiers Colette, mais, de grace, laissez-moi mon docteur, ajouta-t-elle en souriant.

— Voilà bien comme vous êtes toutes! s'écria le campagnard, qui interprétait dans le sens de sa jalousie la résistance de Louise; voilà comme vous êtes toutes! répéta-t-il en se levant. Si je vous proposais de conserver M. Herbeau, vous pleureriez pour avoir M. Savenay. Eh bien! je vous dis, moi, que M. Savenay sera votre docteur. Pensez-vous qu'il me soit agréable d'entretenir ici une vieille perruque qui n'est bonne à rien? de payer deux visites par semaine, d'avoir un âne à ma table, une bourrique dans mon écurie, et vous malade, par-dessus le marché? Non, de par tous les diables! Vous me demandez ce que j'ai contre votre Herbeau : je vous demande, moi, ce que vous avez contre mon Savenay? Parce qu'il ne vous crible pas de complimens, qu'il ne fait pas la roue devant votre soleil, qu'il ne

roucoule pas autour de vous comme ce gros pigeon d'Aristide, ce jeune homme ne vous plaît pas? j'en suis fâché! il me plaît, à moi, et charbonnier est maître en sa maison.

— Encore une fois, dit Louise les larmes aux yeux, mon ami, vous n'y songez pas; réfléchissez un instant, et vous comprendrez que, lors même que M. Herbeau serait tout aussi déplaisant que vous le prétendez, ce qui n'est pas, il faudrait encore lui conserver ses droits.

— Qu'est-ce à dire? demanda brutalement M. Riquemont.

— Il est des circonstances où nous devons savoir sacrifier nos sympathies et nos antipathies aux exigences du monde, et de toute façon il serait peu convenable que les assiduités de M. Savenay succédassent ici à celles de M. Herbeau.

— Qu'est-ce à dire, madame? répéta M. Riquemont d'une voix tonnante.

Louise rougit, se tut, puis enfin, faisant un pénible effort sur sa timidité :

— Je veux dire, mon ami, répondit-elle, que la sollicitude que vous semblez avoir pour ma santé me touche vivement, mais que je désirerais vous voir aussi jaloux du soin de ma réputation. Je veux dire que vous êtes rarement au château, que M. Savenay est jeune, et que le monde est méchant.

— Madame, répliqua M. Riquemont avec un ton sentencieux, la réputation est à la vertu ce que la physionomie est au cœur, et vous savez qu'il est des physionomies menteuses. Pour ce qui est de la rareté de ma présence au château, j'y suis encore assez souvent pour ne rien perdre de ce qui s'y passe; et quant à la jeunesse de M. Savenay, je conviens avec vous que les vieux sont beaucoup plus commodes.

Là-dessus, M. Riquemont se retira, laissant Louise à sa douleur, à son effroi et à ses réflexions, car les dernières paroles de son mari étaient une énigme pour elle, et vainement elle essaya d'en pénétrer le sens.

JULES SANDEAU.

(*La fin au prochain n°.*)

LA

FLOTTE FRANÇAISE

EN 1841.

Une sérieuse étude à faire serait celle du rôle que joue la marine dans la vie des nations et de l'influence qu'elle exerce sur leurs destinées. Pour le prestige et l'éclat, rien ne la surpasse, rien ne l'égale; partout où elle acquiert quelque développement, de brillans résultats l'accompagnent. A diverses époques de l'histoire, la marine a eu la vertu d'élever au niveau des puissances du premier ordre plusieurs villes, plusieurs états, qui ne tenaient qu'une place imperceptible sur la carte du globe : ainsi Tyr et Sidon dans l'antiquité, Venise et Gênes dans le moyen-âge. Son action sur la grandeur d'un pays ne semble dépendre ni du chiffre de la population, ni de la superficie du sol. Long-temps la Hollande domina, du sein de ses canaux, toutes les mers connues, et la fortune de l'Angleterre est évidemment hors de proportion avec l'étendue de son territoire européen et le nombre de ses sujets originaires.

Ce phénomène tient à plusieurs causes, à deux surtout. L'une est la prospérité financière qu'une navigation considérable détermine toujours. La richesse est un grand élément de force, surtout depuis que les guerres sont devenues des questions de crédit public. Le mouvement maritime assure donc des ressources pour les jours de lutte. En outre, il affermit la trempe du caractère national. Les peuples voya-

geurs puisent dans une vie aventureuse des qualités inconnues aux peuples sédentaires, la persévérance, la résignation, le besoin d'activité. Leur courage se forme par les hasards, leurs idées s'agrandissent par l'observation. De là, leur rôle si brillant, leur puissance d'initiative, et ces titres de supériorité qui doublent la valeur du nombre.

Quand ce caractère entreprenant s'affaiblit chez un peuple, on peut présager avec certitude sa décadence. Le Portugal a eu sa période d'expansion lointaine. Son pavillon est le premier qui se soit déployé dans l'Océan indien, et Albuquerque sut long-temps en maintenir le prestige. Cabral et Juan de Barros le firent reconnaître dans l'Amérique du sud et y fondèrent un vaste empire. Que reste-t-il aujourd'hui de tout cela? Qu'est devenu le Portugal, depuis que, désertant son rôle actif, il s'est, pour ainsi dire, replié sur lui-même? Chacun peut le voir et calculer ce que l'esprit national a dû perdre de vigueur dans cette abdication graduelle. L'exemple de l'Espagne n'est pas moins décisif. On se souvient de ce que fut sa marine dans la période de découvertes, honneur éternel du XVI[e] siècle. Cette fortune si rapide, si merveilleuse, qui la mit, pendant un siècle, à la tête de tant de royaumes et de tant de trésors, n'a pas survécu à l'agent qui l'avait conquise. A mesure que la navigation déclinait, on voyait s'en aller les mines du Mexique et du Pérou, les galions et les capitaineries. Sous le coup de ces pertes, l'Espagne s'est peu à peu éteinte : la paralysie, mal combattue aux extrémités, a fini par gagner le cœur. Cette brillante existence s'est évanouie le jour où l'effort extérieur a cessé, et l'on dirait que le génie espagnol s'est brisé sur les récifs anglais en même temps que les vaisseaux de la célèbre *Armada*.

La marine élève donc les petits états, et, quand elle manque aux grands, ils déchoient. Ces deux faits suffisent pour fixer son importance. Les nations qui veulent tenir leur rang doivent dès-lors, parmi leurs moyens défensifs, faire figurer en première ligne une flotte imposante, une organisation navale placée à l'abri des caprices de l'opinion et des intermittences de la politique. La puissance n'est complète qu'à ce prix. Fût-il maître du continent entier, un peuple serait faible encore, si les mers lui étaient interdites.

Jusqu'ici la France ne semble pas avoir apporté un grand esprit de suite dans la gestion de ses intérêts maritimes. L'histoire de nos flottes se compose d'une succession de triomphes éclatans et de grands désastres, de périodes lumineuses et sombres. L'esprit public obéit à cette alternative. Tantôt il semble faire reposer sur la marine

l'avenir entier du pays, tantôt il s'en éloigne comme d'une arme impuissante et inutile. Il ne sait garder de mesure ni dans l'engouement ni dans le délaissement. Aucune persévérance, aucun effort soutenu! Avec Colbert et Seignelay, nos escadres atteignent des proportions inouies. On a 60,000 marins en activité, 100 vaisseaux à la mer, d'autres sur le chantier. La bataille de La Hogue arrête cet essor, et Dubois, complice de l'Angleterre, lui sacrifie les débris de nos escadres. Machault cherche à les réorganiser vers le milieu du dernier siècle, mais une intrigue le renverse du ministère, et des amiraux de cour, tels que Laclue et Conflans, compromettent nos armes d'une manière irréparable. Des échecs honteux se succèdent. Sous de Boyne, l'abaissement est tel, que l'on fait vendre aux enchères les approvisionnemens et les agrès. Sous d'Aiguillon, il va plus loin encore. Le cabinet de Londres exige le désarmement de nos derniers vaisseaux, et une frégate anglaise vient mouiller dans la rade de Toulon pour appuyer cette injonction impérative. La guerre de l'indépendance américaine donne à nos flottes l'occasion d'une revanche; elles y effacent leurs échecs antérieurs et balancent la fortune de nos rivaux. La révolution et le consulat sont moins heureux. Deux grands désastres les traversent; nos armées navales sont anéanties : quelques succès brillans et isolés protestent seuls pour l'honneur du pavillon. Sous l'impression de ces évènemens, Napoléon désespère de notre marine, et, tout entier à ses gloires continentales, il la confine désormais dans un rôle secondaire.

On voit par quelles alternatives a passé notre établissement maritime. Faute de le maintenir d'une manière constante, chaque effort nouveau équivalait à une création : au lieu de continuer, on recommençait de fond en comble. Des sommes énormes ont été ainsi prodiguées sans profit et sans honneur. Cependant l'existence d'un état naval est si inséparable du jeu régulier des forces françaises, que la marine s'est toujours relevée d'elle-même, par sa propre vertu, en dépit des préventions et des obstacles. La nature, qui nous a donné un magnifique littoral sur trois mers, nous condamne à ce souci et à cette gloire. Il est des tâches qu'on ne peut pas déserter, si ingrates qu'elles soient, des devoirs qu'il faut remplir même au prix de quelques mécomptes. L'empire appartient tôt ou tard aux peuples qui ne s'abandonnent pas; c'est à cette condition seulement que le destin leur ménage des diversions imprévues et des réactions inespérées.

Depuis la paix de 1815, et depuis quelques années surtout, la marine tend à reprendre en France la position qu'elle n'aurait jamais

dû perdre. Quand l'empire croula, nos blessures étaient profondes. Quinze années de blocus avaient pour ainsi dire aboli la navigation marchande, et les registres de l'inscription maritime, sur lesquels figurent tous les matelots disponibles, comptaient à peine quelques milliers de noms. La renaissance du commerce, les armemens auxquels il se livra, l'essor du cabotage, remplirent peu à peu les vides occasionnés par la guerre, et c'est ainsi que l'on put arriver au chiffre de soixante mille marins valides qui forment aujourd'hui le noyau de nos flottes. En même temps les cadres de nos officiers se renouvelaient, se rajeunissaient. L'esprit de corps se réveillait dans leurs rangs, et des études plus fortes ajoutaient un nouveau prix à leurs services. Le matériel s'améliorait aussi, quoique plus lentement. L'empire avait laissé un assez grand nombre de vaisseaux, mais ces vaisseaux, construits en régie, dépérirent presque tous sans faire aucun service. Au lieu de les réparer, on se contenta d'abord, faute de ressources suffisantes, d'entreprendre des constructions plus légères, telles que des bricks et des corvettes. Ce fut une faute : on le sentit bientôt, et après quelques essais malheureux on renonça aux navires de flottille pour songer sérieusement aux vaisseaux de ligne et aux frégates, qui seuls forment la base d'une marine. L'armement et l'équipement firent des progrès rapides, et, vanité nationale à part, on peut dire qu'aujourd'hui personne ne marche avant nous pour l'installation des bâtimens de guerre. A aucune époque, les améliorations de détail ne furent poursuivies avec plus de patience, ni introduites avec plus de sagacité (1).

A mesure que la marine se frayait ainsi de nouvelles voies, il s'opérait dans les esprits une réaction en sa faveur. La France n'est pas, comme l'Angleterre, une sorte de vaisseau flottant dont la mer est le seul appui. Nous tenons au continent par une longue étendue de frontières, et le Rhin nous inquiète plus que la Manche. Les souvenirs les plus vifs des générations actuelles inclinent de ce côté. Le

(1) Parmi les perfectionnemens introduits dans l'armement et l'installation des vaisseaux, il faut placer en première ligne l'usage des percuteurs, pour les bouches à feu, qui donnent une énergie au moins double à chaque pièce. Les câbles en fer, les caisses à eau, les caisses à poudre, sont aussi des améliorations précieuses. Il faut citer, en outre, les cabestans de MM. Barbotin et Lavergne, les expériences de MM. Janvier et Béchameil pour les bateaux à vapeur, les crémaillères à ridage, les linguets de sûreté pour les câbles, les appareils distillatoires et les fours de MM. Sochet et Pironneau, le système de ridage de M. Campaignac, les projectiles de MM. Jure et Billette, les stoppeurs de MM. Legoff et Joffe, etc.

siècle s'est ouvert au bruit des clairons du consulat et de l'empire, et tout se ressent encore de cette odyssée militaire qui promena nos aigles à travers l'Europe. L'action continentale fut si prodigieuse alors, qu'elle laissa le reste dans l'ombre. Les bulletins impériaux ne parlaient pas de nos armées de mer; c'était assez pour les vouer à l'indifférence. Cette impression a long-temps survécu aux circonstances qui l'avaient fait naître; peut-être ses traces ne sont-elles pas encore entièrement effacées. La marine française a eu à lutter contre ces préventions, contre ce dédain. Ceux qui ne l'avaient pas oubliée doutaient ouvertement d'elle. Sur le littoral, on ne croyait pas à son succès; dans l'intérieur, on ignorait jusqu'à ses efforts. C'était une situation assez triste; la marine en a triomphé par ses services. Portant avec dignité le poids d'une déchéance antérieure, elle en a peu à peu conjuré l'effet, et a fini par obtenir grace pour le passé, justice pour le présent. Quoiqu'on lui mesurât les fonds d'une main avare, elle n'en a pas marché avec moins de résolution vers son but, et l'attitude délibérée qu'elle a prise devant Lisbonne, sous les remparts d'Ancône et de Saint-Jean d'Ulloa, prouve que la conscience de sa force lui est revenue. La faveur publique a salué ces glorieux débuts et remis la marine dans le chemin d'une popularité nouvelle.

Toutefois ce n'est guère que depuis 1839, et dans l'armement nécessité par les difficultés orientales, qu'on a enfin trouvé le moyen d'en faire un instrument militaire de quelque valeur. Avant ce temps, le système fatal des intermittences régnait encore : legs du passé, il semblait survivre aux désastres dont il fut cause. Quand on avait besoin de quelques vaisseaux, de quelques frégates, on les armait; on les désarmait quand leur mission était remplie. Il en résultait deux graves inconvéniens : l'un de condamner les équipages à des apprentissages successifs et incomplets sans qu'ils parvinssent jamais à acquérir une instruction réelle; l'autre d'absorber en frais d'armement et de désarmement des sommes avec lesquelles on aurait pu obtenir un bon service continu. Ainsi ce système sacrifiait notre force à de faux semblans d'économie; il était à la fois coûteux et impuissant. Tandis que dans l'armée de terre on admettait la permanence des cadres comme la base indispensable d'une bonne organisation, dans l'armée de mer on ne procédait que par solutions de continuité. A peine un équipage était-il exercé, qu'on le brisait, soit pour le congédier, soit pour le reconstituer autrement. Dès-lors la valeur des hommes était diminuée; la valeur de l'ensemble était anéantie. On avait une marine viagère et non une marine stable. Avec ces arme-

mens interrompus, plus de grandes manœuvres, plus d'évolutions d'escadres : l'instruction navale restait à son premier degré, et la guerre pouvait nous surprendre sans que nos officiers en eussent fait l'apprentissage. La longue campagne d'Orient nous a fait entrer dans un meilleur système, celui de l'armement permanent. Ne lui dût-on que ce progrès, elle aurait assez fait pour la réforme navale. De cette campagne est sortie une flotte dont la valeur se multiplie par trois années de service suivi, et qu'on n'énervera pas, il faut l'espérer, par une dislocation inopportune.

Il faut avoir vu les rades d'Hyères et de Toulon dans le cours des trois mois qui viennent de s'écouler, pour se faire une idée exacte de la puissance de ce bel armement (1). Aucun spectacle n'est plus imposant que celui-là; l'imagination la mieux inspirée n'en saurait concevoir la grandeur ni le charme. Quinze vaisseaux de ligne, se couvrant de signaux ou s'enveloppant de fumée, ouvrant à la brise leurs blanches pyramides de toile, ou les faisant disparaître comme par magie, offrent un ensemble qui éveille un sentiment d'orgueil mêlé d'enthousiame. Un œil exercé comprend sans peine tout ce qu'il y a d'énergie dans ces instrumens de destruction qui peuvent vomir plus de deux mille livres de fer par minute, et continuer pendant dix heures

(1) Voici l'état de notre flotte dans la Méditerranée :

Océan, Souverain, Friedland, Montebello, de 120 canons;	
4 vaisseaux, portant ensemble.	480 canons.
Jemmapes, Hercule, de 100;	
2 vaisseaux.	200 —
Iéna, Inflexible, Suffren, de 90;	
3 vaisseaux.	270 —
Diadème, Jupiter, Santi-Petri, Neptune, de 86;	
4 vaisseaux.	344 —
Trident, Généreux, Marengo, Triton, Ville de Marseille, Alger, Scipion, de 80;	
7 vaisseaux.	560 —
En tout 20 vaisseaux, portant ensemble.	1,854 canons,

et montés par 18,000 marins environ.

Cette flotte est commandée par le vice-amiral Hugon, le vice-amiral La Susse et le capitaine de vaisseau Leray. Trois vaisseaux sont à Tunis, deux dans le Levant, le reste à Toulon ou en service sur les côtes de l'Algérie.

A ces vingt vaisseaux il faut ajouter dix frégates armées et une vingtaine de bateaux à vapeur. Dans ces forces ne sont pas comprises celles qui se trouvent dans nos ports de la Manche.

cette formidable besogne. Rien de plus émouvant que les grandes scènes du combat maritime simulées par cette armée flottante, depuis l'épisode du branle-bas jusqu'à celui de l'abordage. Quel ordre et quelle précision! On croirait que chaque vaisseau prend une ame dans laquelle toutes les volontés viennent se confondre. A un signal, les vergues se peuplent; à un autre signal, elles se dégarnissent. On ne saurait dire d'où sort cette nuée d'hommes qui paraît et se dissipe avec la rapidité d'une vision. Mille matelots se croisent sur le pont, dans les airs, au sein des batteries, sans s'embarrasser, sans se heurter, sans se nuire; et quand la voix du commandant les lance sur un vaisseau ennemi, on est effrayé de voir par quels chemins ces démons ailés arrivent jusqu'à leur proie.

L'esprit qui a présidé à l'organisation de cette flotte est, comme on l'a dit, tout nouveau parmi nous. Les brillans exploits de l'amiral Roussin dans le Tage, et du vice-amiral Baudin au Mexique, ont préparé les voies à cette renaissance, et les évènemens récens l'ont sanctionnée. C'est le produit d'efforts nombreux et de circonstances diverses. Avant 1839, MM. Lalande et La Susse, à la tête de quelques vaisseaux, parcouraient déjà la Méditerranée : ils allaient prévenir dans la baie de Tunis les entreprises de la Porte contre cette régence, ou paraissaient devant Naples, comme autrefois La Touche-Préville, pour y demander compte, sous les canons du château de l'OEuf, des restrictions onéreuses que l'on y imposait à notre commerce et à nos paquebots d'Orient. Mais nos forces navales étaient alors bien peu considérables. En fait de vaisseaux de ligne, on n'avait que *le Suffren* et *le Triton*, dont l'installation remonte à 1837, et *l'Hercule*, prêt en 1838. Les premiers ordres donnés pour un armement sérieux datent de la fin de 1838, et dans le cours de 1839 dix vaisseaux prirent la mer : en janvier *le Jupiter* et *l'Iéna*, en mai *le Trident* et *le Généreux*, en juin *le Diadème* et *le Santi-Petri*, en août *le Neptune* et *le Montebello*, en septembre *l'Alger*, en octobre *l'Océan*. Au 1er janvier 1840, treize vaisseaux étaient en activité de service, quatre en disponibilité, *le Souverain*, *le Marengo*, *la Ville de Marseille*, *le Scipion*. Dans les huit mois qui suivirent, on compléta la flotte telle que nous la voyons aujourd'hui, en achevant l'équipement des vaisseaux placés en commission de port et en y ajoutant les trois beaux vaisseaux neufs, *l'Inflexible*, *le Jemmapes* et *le Friedland*. Tel a été le mouvement matériel et successif de l'armement actuel; il est facile d'en dégager la part qui revient à chaque ministère. L'initiative de l'envoi d'une flotte dans les mers du Levant appartient au 15 avril, qui y expédia

le contre-amiral Lalande; le 12 mai poussa les travaux avec quelque zèle; le 1er mars les compléta avec une résolution qui lui fait honneur.

Deux officiers-généraux, MM. Lalande et Hugon, qui se sont succédés dans le commandement de cette flotte, ont apporté à son instruction les soins les plus attentifs, les plus assidus. Une émulation féconde a régné, grace à eux, dans toutes les parties du service, et, s'étendant jusqu'aux chefs, a produit les meilleurs effets. Dans la longue campagne d'Orient, les Anglais eux-mêmes ont pu reconnaître l'habileté de nos équipages dans les manœuvres de la voile et du canon. En croisant des rades de Métélin aux Dardanelles, du golfe d'Ourlac à Bezica-Bey, nos vaisseaux ont acquis, en temps de paix, une portion des qualités pratiques de la guerre. Secondé par d'excellens capitaines, M. Lalande a donc contribué à donner à la marine française l'impulsion heureuse qui l'anime aujourd'hui. M. Hugon n'a montré ni moins de persévérance ni moins d'activité. Sous l'empire de circonstances politiques plus ingrates, il a su entretenir dans la flotte cette vie et ce mouvement dont elle a besoin; il l'a maintenue en haleine par de fréquentes sorties, par des évolutions en corps d'armée, par des appareillages et des mouillages renouvelés souvent. Pour rendre justice à cette suite d'efforts, il suffit d'avoir vu nos vaisseaux, leur brillante tenue, l'ordre qui y règne, la discipline des équipages et la merveilleuse intelligence qui préside aux exercices. Un vaisseau est un microcosme, un monde en miniature; tout y a sa place rigoureusement assignée, et l'existence de ce bel ensemble tient surtout à la précision des détails. Chaque pièce de canon a ses servans; chaque hune a ses gabiers. Ces longues batteries, à un moment donné, vont servir de dortoirs, et l'on verra de longues files de hamacs s'y balancer au gré de la vague. Mais qu'un signal se fasse entendre, à l'instant ces hommes sont debout, ces hamacs disparaissent, la batterie n'est plus qu'un champ de combat. Il en est ainsi de tout le reste. Chacun à bord a le sentiment de sa fonction; la vie y est méthodiquement ordonnée; les usages, les devoirs, les relations, y sont aussi formellement réglés que la distinction des logemens et des tables. La force de l'arme est dans cette organisation. A ce point de vue, la flotte ne laisse rien à désirer. Jamais le personnel de notre marine ne fit preuve de qualités plus réelles et n'eut, à un plus haut degré, cette valeur combinée qui naît de la qualité des hommes et de leur éducation acquise.

Peut-être le matériel offre-t-il un peu plus de prise à la critique. La flotte ne compte qu'un très petit nombre de vaisseaux neufs : *le*

Friedland et *le Jemmapes*, lancés en 1840; *l'Inflexible*, en 1839; *l'Hercule*, en 1836. Parmi les autres, il en est qui remontent au temps de la république, comme *l'Océan*, magnifique trois-ponts, sur lequel M. Hugon a mis son pavillon d'amiral. Il est vrai que *l'Océan*, lancé en 1790, a été en 1836 l'objet d'une refonte à peu près complète. Huit vaisseaux datent de l'empire : *le Montebello*, refondu en 1822; *l'Iéna*, refondu en 1834; *le Diadème*, en 1836; *le Trident*, en 1820; *la Ville de Marseille*, en 1825; *le Scipion*, en 1823; *l'Alger*, en 1834; *le Marengo*, en 1822. Les sept autres vaisseaux armés, *le Santi-Pétri*, *le Neptune*, *le Jupiter*, *le Triton*, *le Généreux*, *le Souverain*, appartiennent à la restauration ou au régime actuel. Dans le nombre il n'en est que deux, *le Généreux* et *le Jupiter*, qui n'aient pas encore subi de refonte. On le voit, ce matériel n'est pas très neuf dans son ensemble, et sur bien des points il faudrait le rajeunir. *L'Iéna* et *le Triton*, fortement éprouvés par la campagne d'hiver, doivent être prochainement réformés. *Le Scipion*, *le Trident*, *la Ville de Marseille*, *le Marengo*, ont accompli, depuis leur dernier radoub, les seize années d'âge qui sont, pour les vaisseaux, la limite d'un bon service. *Le Montebello*, dont les réparations datent de 1822, est dans le même cas. Dix vaisseaux à peine sur vingt présentent toutes les conditions désirables de solidité et de durée. Il serait donc temps de mettre la main à ceux qui dorment sur nos chantiers, et dont seize au moins se trouvent entre dix-huit et vingt-deux vingt-quatrièmes d'avancement.

C'est là un de nos côtés faibles, et nous ne voyons pas qu'on fasse rien pour y remédier. On dirait que la pensée de M. le baron Portal, ministre si fatal à la marine, survit encore dans l'administration. Refondre de vieux vaisseaux au lieu d'en construire de neufs, voilà quelle semble être la marche constamment suivie; on a pu voir cependant, dans une série d'épreuves, combien elle était funeste aux armemens et en même temps dispendieuse. Des vaisseaux ont été refondus jusqu'aux dix-neuf vingt-quatrièmes, c'est-à-dire qu'à cinq vingt-quatrièmes près on a refait un ancien vaisseau, au lieu d'en installer un neuf. Les chantiers ne manquent pas de vaisseaux commencés : nous en avons vingt-six, et pourtant on n'en a lancé que quatre depuis neuf ans, dont trois en 1839 et 1840. Même après les évènemens d'Orient, le budget de la marine portait cette déclaration affligeante : « Les 2,621,000 fr. qu'on propose d'affecter, en 1841, aux constructions navales ne seront appliqués, quant aux vaisseaux et aux frégates, que pour la somme de 343,000 francs, avec lesquels on

fera quatre vingt-quatrièmes de vaisseau et trois vingt-quatrièmes de frégate. » Ainsi, au milieu même des incertitudes de la politique, le gouvernement se résignait à ne construire qu'un vaisseau et une frégate dans le courant de huit années. Cette situation ne saurait se prolonger. La flotte a besoin de vaisseaux neufs : il est temps qu'on le sente et qu'on y pourvoie.

Les moyens de renouvellement de ce matériel ne sont pas non plus à la hauteur de nos besoins. Nos arsenaux militaires ne contiennent pas, il s'en faut de beaucoup, les approvisionnemens nécessaires pour l'armement fixé par l'ordonnance du 1er février 1837. D'après des calculs qui paraissent fort exacts (1), il manquait, il y a un an, dans nos magasins, 21,000 stères de bois, 300,000 kilog. de cuivre et de bronze, 700,000 kilog. de chanvre, 2 millions de kilog. de poudre de guerre, 4 millions de mètres de cordages, 400,000 boulets, 2 millions de balles de mitraille, 9,000 affûts, 3,000 pièces d'artillerie, et, dans des proportions équivalentes, de la toile à voile, des câbles de fer, des caisses à eau, et autres articles d'équipement. Le dernier budget a sans doute contribué à niveler une portion de ce déficit, mais la distance qui existe entre l'approvisionnement actuel et l'approvisionnement normal est encore très grande. La qualité des matériaux a aussi plus d'une fois excité des plaintes, et dans les existences figurent particulièrement des fers et des bois qui doivent être regardés comme de rebut. Au lieu de 80 cales de construction que nécessitent des travaux actifs, on n'en compte que 53, 10 bassins de carénage quand il en faudrait 20. Tous nos ports militaires manquent de forges, et Toulon, faute d'ateliers suffisans, ne peut pas utiliser tous ses vieux fers, dont l'emploi offrirait une grande économie. Les scieries de bois sont encore dépourvues, dans plusieurs ports, de machines perfectionnées. Enfin les ateliers accessoires restent ce qu'ils étaient avant qu'on eût songé à faire de notre marine un élément de force respectable et sérieux. Pour ce qui concerne la navigation à vapeur, les choses ont fort peu changé depuis l'époque où il en a été question dans cette *Revue* (2). Le bateau *le Ténare*, dernièrement essayé, n'a pas eu des destinées heureuses, et *le Pluton*, malgré des résultats plus satisfaisans, laisse encore beaucoup à désirer. Il faut attendre maintenant l'épreuve des paquebots

(1) Rapport de M. le baron Tupinier, directeur des ports. — Brochure de M. Maissin, lieutenant de vaisseau.

(2) Voyez dans le no du 1er mai 1840, l'article intitulé *Avenir de notre Marine*.

transatlantiques, dont la construction se poursuit dans divers ports militaires ou marchands. Mais avant tout il importe que l'état ait enfin, pour la construction et la réparation des machines, des ateliers plus importans que l'ébauche ridicule qui figure dans l'arsenal de Toulon.

Ainsi l'impression qui naît du spectacle de nos flottes ne saurait désarmer la sévérité des jugemens que l'on peut porter sur leur mécanisme. Cependant, en ceci encore, il faut se défendre de l'exagération, et ne pas pousser les choses à l'extrême, comme l'a fait un organe accrédité du gouvernement. Les imperfections du matériel naval ne sont pas irréparables, et chaque jour elles tendent à disparaître. Déjà, grace à l'élan donné par le dernier ministère et à la dotation généreuse qui l'a suivi, de grandes améliorations ont été réalisées dans divers services. Les magasins sont dégarnis sans doute, mais pas autant qu'on affecte de le dire, et s'il y a insuffisance pour l'armement de quarante vaisseaux et de cinquante frégates, fixé par l'ordonnance de 1837, il y a excédant sur les besoins de l'effectif actuel. N'outrons rien, ni notre faiblesse, ni notre force. Quant au personnel, il est évident que son instruction pour les manœuvres d'escadre ne date que de ces trois dernières années; mais il serait puéril d'y voir un motif réel d'infériorité, et rapprocher cette situation de celle d'Aboukir et de Trafalgar est une injustice gratuite. Vingt-sept années de paix ont mis, sous le rapport de la grande tactique, toutes les marines sur le même niveau. A l'étranger comme en France, les équipages ont été renouvelés à diverses reprises, et si la tradition survit encore dans les règlemens, elle n'existe plus dans les hommes. Les cadres de l'amirauté anglaise comptent sans doute des vétérans nombreux; mais, à vingt-sept ans d'intervalle, un pareil avantage se transforme presque toujours en inconvénient (1). Il n'y a donc pas lieu de s'alarmer aussi haut de ce que nos officiers de marine n'ont pas fait la guerre comme Nelson. Les Nelson sont rares de tous les temps, et après un quart de siècle de paix ils sont impossibles.

Loin de nous la pensée d'exciter l'orgueil national et de le pousser vers des entreprises téméraires. L'Angleterre a des ressources navales

(1) Les journaux anglais le sentent eux-mêmes. L'un d'eux disait dernièrement : « *Our list of admirals is better calculated to make the country tremble than the ennemy.* » (Notre liste d'amiraux est de nature à faire trembler le pays plutôt que l'ennemi.) — Sur 159 amiraux, il n'y en a que 12 en activité; 10 ont plus de 80 ans, et 48 plus de 70.

que la France ne semble pas destinée à posséder. Sa marine militaire s'alimente dans une réserve de 180,000 matelots, tandis que la nôtre roule dans un cercle de 50,000 hommes. Que chaque nation obéisse à son génie et à sa fortune : notre pays ne peut pas aspirer à l'empire des mers, mais il faut qu'il soit assez fort pour en assurer la liberté. Ce n'est pas pour nous une question d'ambition, mais d'indépendance. Notre commerce appelle une protection chaque jour plus nécessaire; nos possessions coloniales, si réduites qu'elles soient, ne sauraient se passer de l'appui du pavillon national. Laisser de semblables intérêts à la merci d'un peuple rival, ne paraître sur les mers que sous son bon plaisir et relever entièrement de son caprice, serait une abdication si formelle, que personne en France, il faut le croire, ne se résignerait à la subir. Cette abdication, d'ailleurs, n'est plus possible depuis qu'une province nouvelle a été fondée dans le nord de l'Afrique. La libre circulation de la Méditerranée importe à la conservation d'Alger, et si nous ne nous sentions pas la force de défendre, en tout temps, par tous les moyens, une conquête si chèrement payée, il vaudrait mieux l'abandonner sur-le-champ aux dévastations des Arabes.

Il faut que nous soyons respectés sur les mers : les plus grandes questions de notre époque n'auront pas d'autre théâtre. Mille difficultés, souvent signalées, toujours présentes, dominent encore la politique et enchaînent les états à des mesures de précaution. L'Orient est ce qu'il était, ce qu'il sera tant que les ambitions qui méditent sa ruine ne seront pas satisfaites; la Grèce, la Crète, Tunis, l'Espagne, offrent des embarras qu'il est plus facile d'ajourner que de faire disparaître. Une surveillance active est donc commandée sur divers points, pour diverses causes. Nos flottes seules peuvent y pourvoir. Toujours disponibles et prêtes à se porter vers les points compromis, elles sont l'arme de la situation. Leurs mouvemens n'ébranlent pas l'Europe comme le ferait la marche de nos bataillons; elles ne portent pas nécessairement la menace dans leurs flancs, et peuvent réduire leur rôle à une protection pacifique. Une flotte, c'est la paix, mais la paix vigilante, et par conséquent durable, la paix fondée sur la puissance, la force dans le repos. Vingt vaisseaux de ligne ne sauraient en aucun cas être considérés comme un effectif de guerre : ce nombre est à peine suffisant pour former les marins nécessaires à notre défense. L'Angleterre peut désarmer ses flottes, car son commerce ouvre ses cadres aux matelots congédiés, les salarie, les perfectionne, et les lui rend de nouveau au premier appel. Le personnel

change ainsi de destination et de service, mais sans s'appauvrir, sans se dissoudre. En France, les choses vont autrement. Notre navigation marchande ne s'exerce que dans des limites fort étroites. Les moindres secousses l'affectent, son travail n'est pas soutenu. Aussi, dans son organisation actuelle, ne saurait-elle assurer de l'emploi aux équipages que l'état licencie. Ces hommes prennent alors une autre direction et sont presque tous perdus pour nos vaisseaux. De là cette nécessité d'un armement permanent, qui forme constamment des sujets, et ne les libère qu'après les avoir renouvelés. La pénurie des matelots se trouve ainsi balancée. C'est pour la même raison qu'il convient de ne pas disloquer, éparpiller les escadres. Quand on a des forces restreintes, il faut les multiplier par la cohésion, par la simultanéité. Les plus grands désastres de notre marine tiennent à ce que nos forces se sont partagées entre les grands ports militaires de la France. Prises isolément, nos divisions ont presque toujours été écrasées, et pour ne citer que ce fait, la bataille de la Hogue n'eut un résultat funeste que parce que d'Estrées ne fit pas à temps sa jonction avec Tourville. Que la flotte entière fût sortie de Brest, et nous restions maîtres de la mer au moins pour un demi-siècle.

Il est des esprits que la conscience de notre infériorité décourage, et qui, au lieu d'y puiser le devoir de persévérer, pencheraient pour la résignation. Les chances de la lutte les effraient, et ils s'en remettraient volontiers à la magnanimité du plus fort. Ils se défient de la hardiesse que peuvent donner des préparatifs imposans, et redoutent encore, de la part de notre marine, quelques-unes de ces déceptions dont son histoire est semée. Capituler leur paraît plus sage que de courir vers la défaite. A ces conseillers timides il faut répondre que la France ne serait dans aucun cas prise au dépourvu. Une rupture injuste y ferait éclater tout ce que l'esprit national renferme d'énergie et de ressort. Les duels inégaux ne tournent pas toujours à l'avantage des provocateurs, et la bonté d'une cause ajoute beaucoup à ses chances. Si jamais notre pays en était réduit à recourir à la fortune des armes, il trouverait, qu'on n'en doute pas, de quoi suffire à la situation qu'on lui aurait faite. La France représente en Europe un grand principe, celui de la liberté des mers. On la sait courageuse, on la sait désintéressée : elle ne fait pas acheter son concours; elle n'exploite pas ses alliances. Les marines secondaires n'attendent qu'un signal pour se rallier à une marine du premier ordre qui leur donnerait une valeur combinée, une puissance fédérative. Lorsqu'elles croiront rencontrer chez nous ce point d'appui, elles vien-

dront ranger leur pavillon à l'ombre du nôtre, jalouses de venger enfin ces avanies de détail qu'on ne leur a jamais épargnées, et de fonder, à l'aide d'une association, ce respect des faibles, qu'elles n'ont jamais pu faire prévaloir dans leur isolement. Une semblable coalition pourrait embrasser l'Europe et l'Amérique, afin qu'une fois au moins dans les siècles il fût décidé si la mer est l'apanage exclusif d'une nation ou la propriété de toutes.

Cette ressource défensive ne serait pas la seule; notre pays en aurait d'autres sous la main. Une arme nouvelle, la vapeur, semble destinée à faire désormais une diversion puissante dans les guerres navales. Quoique son emploi ne soit encore ni bien défini ni bien déterminé, on pressent que les priviléges de topographie s'amoindriront devant elle, et qu'elle peut devenir, jusqu'à un certain point, un pont jeté entre les terres que la mer sépare. Un pays exposé à une surprise continentale cesse d'être dès-lors aussi fier de son inviolabilité; il lui faut une armée de terre pour se défendre; il est astreint à une double dépense et à un double effort. Plus vulnérable, il devient moins accessible aux inspirations de l'orgueil ou de l'intérêt; il ne force pas son ennemi jusque dans son honneur, car il sait que des représailles pourraient l'atteindre jusque dans son existence.

Dieu merci, personne n'en est là aujourd'hui. Nous vivons dans une époque de tempéramens, de concessions mutuelles, et on ne place aucun peuple dans la nécessité de vaincre ou de périr. Sans doute l'Angleterre a plus d'une fois, dans le cours des siècles, abusé de ses succès et écrasé ce qui faisait obstacle à son ambition. Vis-à-vis de la France, sa politique n'a pas toujours été juste ni loyale; une jalousie profonde semblait surtout l'animer. Ainsi, tant que nos ports militaires étaient déserts, nos ports marchands inactifs, l'Angleterre nous abandonnait à nos destinées et nous honorait d'une majestueuse indifférence. Mais notre commerce se réveillait-il, nos armemens reprenaient-ils quelque vigueur, à l'instant même la susceptibilité renaissait, et avec elle l'aigreur et les mauvais procédés. Alors tout devenait prétexte à une rupture. La guerre commençait par une brusque confiscation de nos bâtimens marchands et se terminait par une coalition continentale. Par trois fois les hostilités se sont reproduites avec ce même caractère et les mêmes circonstances : la première fois, sous Louis XIV, à la rupture de la paix de Nimègue; la seconde, sous Louis XV, à l'origine de la guerre dite de Sept-Ans; la troisième, sous le consulat, quand la paix d'Amiens fut inopinément violée. Trois coalitions, la ligue d'Augsbourg, la guerre avec le grand Fré-

déric, et la sainte-alliance, caractérisèrent ces trois époques : elles furent toutes l'œuvre de l'Angleterre. Ce n'est pas nous qui l'accusons, c'est l'histoire.

Ce qu'elle a été dans le passé, nous ne croyons pas que l'Angleterre puisse l'être de nos jours. Il est des rôles qui ne sauraient se soutenir long-temps, et une heure sonne où l'on revient de soi-même à des sentimens de modération et de sagesse. La turbulente croisade de lord Palmerston a pu un moment faire croire au retour des procédés anciens et à un nouvel épisode de cette politique mêlée de ruse et de violence qui a tenu une si grande place dans nos relations; mais du sein même de cet incident il s'est dégagé la preuve que rien ne ranimera plus désormais, dans toute leur vigueur, les longues haines qui divisèrent les deux peuples. Le réseau des intérêts, des habitudes, des idées, est trop serré maintenant pour qu'on puisse le briser avec impunité. La situation de l'Angleterre lui conseille d'ailleurs de la prudence : elle porte avec fermeté le poids des embarras qui l'assiégent, elle y suffit, elle les conjure; mais elle est arrivée à un point où la mesure serait facilement comblée. Certes ce n'est pas du côté de la France qu'est venu le moindre obstacle à ses entreprises : jamais longanimité plus grande et tolérance plus complète ne furent données en exemple au monde. Aucun des empiétemens réalisés dans les Indes ne nous a arraché une remontrance; nous avons laissé arborer le pavillon anglais sur les deux continens de la Nouvelle-Zélande, au préjudice des droits antérieurs; nous avons assisté à l'exécution du pacha d'Égypte, notre allié naturel, nous avons même aplani, par une médiation efficace, les difficultés survenues entre le gouvernement napolitain et le cabinet de Londres. Que de preuves d'abnégation fournies dans le cours de quelques années!

Ces preuves auraient dû suffire à nos voisins, et empêcher qu'ils ne prissent le moindre ombrage du maintien de notre armement naval. Cependant l'Angleterre insiste sur la nécessité d'une réduction réciproque de ses forces de mer et des nôtres; elle fait valoir des raisons de concorde et d'économie, elle nous invite à ménager nos finances, peut-être à cause des inquiétudes que lui donnent les siennes. On a vu pour quels motifs, dans toute hypothèse, une ouverture pareille devait nous trouver extrêmement circonspects. Mais ici se présente en outre une circonstance au moins singulière. En même temps qu'il nous invite à désarmer, le cabinet anglais envoie des renforts à ses flottes. En même temps qu'il nous propose une dislocation navale, il réorganise ses escadres et donne avec quelque

solennité sir E. Owen, choix bien caractéristique (1), pour successeur à lord Stopford dans le commandement de la Méditerranée. Les proportions d'ailleurs sont encore toutes à l'avantage de l'Angleterre, et, dans l'état des deux effectifs, les réclamations devraient plutôt partir de notre côté que du sien. La flotte anglaise, dans ses diverses stations, compte 32 vaisseaux de ligne, portant 2572 canons (2); la nôtre n'en offre que 20, armés de 1854 canons. La différence est au moins la même pour les frégates et les bâtimens de flottille. Dans l'armement à vapeur, notre infériorité est plus grande encore, non-seulement pour le nombre des navires, mais encore pour leur force. 54 *steamers* de guerre figurent dans le service anglais, tandis qu'en y comprenant même les deux bâtimens qui viennent d'être mis à la mer, nous n'en avons encore que 32. Les paquebots-poste, si on les ajoutait à cet effectif, ne suffiraient pas pour niveler les situations, et l'Angleterre d'ailleurs pourrait se prévaloir, à bien plus juste titre, des magnifiques paquebots de 450, 500 et 600 chevaux que ses ports de commerce expédient à travers le grand Océan. Ce n'est pas tout : parmi ses *steamers* militaires, la flotte anglaise en présente 7 de la force de 220 chevaux, c'est-à-dire de véritables

(1) Sir Édouard Owen passe dans les cercles maritimes pour un acharné antagoniste de la France. En 1833, il se présenta comme candidat aux hustings de Sandwich, et le début de son discours fut ceci : « Je suis de l'école de Pitt, et je résume ma politique dans ma haine contre la France. » Le capitaine Towbridge, son concurrent, prit le thème contraire, et fut élu.

(2) Voici l'état actuel de la flotte anglaise :

Dans la Méditerranée, sous les ordres de l'amiral Omanney : ***Britannia, Howe,*** de 120 canons; ***Rodney,*** de 92; ***Asia, Powerfull, Thunderer, Ganges, Calcutta, Bellerophon, Vanguard,*** de 82; ***Implacable, Benbow, Monarch, Indus, Hastings,*** de 72;

15 vaisseaux, portant ensemble. . . . . 1,266 canons.

Dans les divers ports de l'Angleterre, sous les ordres de l'amiral Owen : ***Queen,*** de 110; ***Princess Charlotte, Imprenable,*** de 104; ***Formidable,*** de 84; ***Cambridge,*** de 78; ***Belle-Isle, Edimbourg, Hercule, Illustrious,*** de 72; ***Warspite, Dublin,*** de 50;

11 vaisseaux, portant ensemble. . . . . 868 —

Dans la station du Portugal : ***Donégal,*** de 78; ***Revenge,*** de 72;

2 vaisseaux . . . . 159 —

Dans les Indes orientales et occidentales : ***Magnificent, Melville, Wellesley, Blenheim,*** de 72;

4 vaisseaux . . . . 288 —

En tout 32 vaisseaux, portant ensemble. . . . . 2,572 canons, sans compter les frégates à voiles et à vapeur et une flottille considérable.

frégates pour les dimensions : *Vesuvius*, *Stromboli*, *Salamandre*, *Rhadamanthe*, *Prometheus*, *Phenix*, *Dee*, et un de 320 chevaux, qui a l'aspect d'un vaisseau de ligne, *Gorgon*. Nous n'en avons que trois de 220 chevaux : *Véloce*, *Caméléon*, *Pluton*; aucun au-dessus. Les distances respectives sont donc bien gardées quant au matériel. Le personnel maritime de l'Angleterre est de 37,000 hommes, et c'est à peine si nous en comptons aujourd'hui 25,000 sous notre pavillon. Ainsi même disproportion, et toujours contre nous. Les ressources des budgets ne sont pas moins inégales : dans les années 1841 et 1842, la marine anglaise a été dotée de 141,200,000 et de 171,310,000 francs, sans préjudice des crédits extraordinaires. Ce ne sont d'ailleurs là pour elle que des allocations très modérées, si on les compare au temps où les flottes britanniques absorbaient annuellement un demi-milliard (1). Notre marine n'a jamais eu ni les mêmes prétentions ni les mêmes besoins. Il est vrai que ses dépenses figurent, dans le budget de 1842, pour une somme de cent vingt-cinq millions environ, mais dans ce chiffre sont compris les débours imprévus causés par les évènemens de l'an dernier, débours qui ont dû s'aggraver de l'insuffisance de tous les budgets antérieurs (2). De 1815 à 1841, la

(1) Voici les budgets de la marine anglaise durant les guerres de l'empire. A la progression de leurs chiffres, on pourra se faire une idée des efforts que lui a coûtés la résistance de Napoléon.

ANNÉES.		LIV. STERL.			ANNÉES.		LIV. STERL.
1803.	—	10,211,378	—	—	1809.	—	19,578,467
1804.	—	12,350,606	—	—	1810.	—	18,975,120
1805.	—	15,035,630	—	—	1812.	—	19,395,759
1806.	—	18,864,341	—	—	1813.	—	20,096,709
1807.	—	17,400,337	—	—	1814.	—	19,312,070
1808.	—	18,087,547	—				

Ainsi, pendant cinq ou six années, l'Angleterre a dû affecter annuellement plus de 500 millions de francs au budget de sa marine. Le Boucher a calculé que les deux guerres de 1773 à 1802 et de 1803 à 1815 ont coûté à la Grande-Bretagne 40 milliards 500 millions.

(2) Voici quelques-uns des budgets de la marine française, antérieurs au budget extraordinaire de 1842 :

ANNÉES.		FRANCS.			ANNÉES.		FRANCS.
1820.	—	49,421,000	—	—	1830.		(Conquête d'Alger) :
1822.	—	60,818,000	—				90,456,000
1823.	—	(Guerre d'Espagne) :		—	1831.	—	70,874,000
		73,543,000	—	—	1832	—	61,000,000
1826.	—	58,613,000	—		1839.	—	68,000,000.
1828.	—	80,907,900	—	—			

En 1840 seulement, la dotation commence à s'élever par suite de la nécessité

dotation de notre marine n'a pas dépassé en moyenne soixante-cinq millions, somme insuffisante pour la faire vivre, mais qui a du moins servi à l'empêcher de périr. A ce point de vue, aucun régime n'a moins fait que le nôtre pour la marine, si ce n'est celui de Dubois. Pendant la guerre de l'indépendance américaine, la France consacra à l'entretien et à l'augmentation de ses flottes 200 millions par an; la république française y employa 140 millions, le consulat 92, l'empire 127. L'empire et le consulat, qui souscrivaient à de tels sacrifices, avaient pourtant désespéré de la marine. Nous sommes moins prodigues de moitié, nous qui avons repris confiance en elle.

Voilà, sans exagération comme sans déguisement, les deux situations. Si l'une des parties a le droit de réclamer contre un défaut d'équilibre, ce n'est évidemment pas celle qui a fait entendre les premières plaintes. Il y a mieux : tout en nous proposant un désarmement, l'Angleterre n'est pas certaine de pouvoir l'opérer de son côté. N'accusons pas les intentions : les reproches de perfidie ont été trop long-temps échangés entre les peuples, et souvent on a fait peser sur les hommes les torts des situations. L'Angleterre est sur la pente d'une prospérité pour ainsi dire fatale; le succès, auquel elle a tant sacrifié, est une divinité implacable; on ne l'apaise qu'à force de victimes. La vie intérieure de la Grande-Bretagne s'est arrangée à l'unisson de ses agrandissemens extérieurs, et avec la rapidité du mouvement qui emporte ce peuple, toute halte serait un choc mortel. Dans cette vaste usine, que tourmente la fièvre d'une production sans cesse accrue, chaque débouché qui se ferme au dehors provoque une douleur, détermine une souffrance. L'industrie anglaise est inquiète quand on ne lui donne pas sa proie, elle cherche alors de nouveaux pays à dévorer. Un triste jour sera celui où, le dehors lui manquant, elle regardera autour d'elle. Jusqu'ici on a eu constamment quelque chose à offrir à cette avidité croissante, tantôt les Indes, tantôt le Canada, l'Australie ou le cap de Bonne-Espérance, un jour le bassin entier de l'Indus, le lendemain la Chine, sans compter les priviléges de pavillon, et des avantages commerciaux sur tous les

d'entretenir une escadre dans les mers du Levant. Cette année-là, le chiffre est de 72,015,000; l'année suivante, de 74,015,000.

On peut voir par ce tableau que l'allocation pour les dépenses de la marine a été plus élevée sous la restauration que sous le régime de juillet. La moyenne de 1822 à 1831 est de 69,500,000 francs, celle de 1832 à 1841 n'est que de 66,110,000 francs. Cette diminution, il faut le remarquer, a eu lieu dans une période où la dotation de tous les autres services s'est accrue.

points du globe. Mais ces besoins sont du nombre de ceux qui s'excitent par leur satisfaction même, et leur intensité empire à chaque succès. La politique de l'Angleterre, au lieu de commander aux situations, leur est ainsi subordonnée; elle est devenue une politique d'intérêt, une politique manufacturière. Dès-lors elle ne peut plus répondre de rien, elle ne peut pas engager l'avenir, il ne lui appartient pas. Les métiers, les martinets de forge vident les questions de paix ou de guerre, la diplomatie se règle sur l'état des marchés, et la justice des décisions est à la merci des commandes. De toute évidence, un gouvernement placé dans ces conditions n'a pas l'entière liberté de ses mouvemens, et il peut arriver qu'il soit contraint à attaquer les autres pour n'avoir pas à se défendre lui-même. Une force sérieuse, permanente, lui est donc nécessaire; il faut qu'il ait constamment les moyens de provoquer une diversion aux misères de ses ouvriers et aux fluctuations de son industrie.

Le désarmement est donc moins facile pour l'Angleterre qu'elle ne le croit, qu'elle n'affecte de le dire. Mais, sa proposition fût-elle plus sérieuse, il faudrait encore se garder d'y adhérer. On ne saurait trop le répéter, il n'y a pas, entre les deux pays, de parité possible, et un équilibre apparent pourrait au fond n'être qu'une disproportion effrayante. De ce côté de la Manche, les armemens se poursuivent avec une lenteur mortelle; de l'autre côté, ils s'improvisent. Woolwich, Sheerness, Plymouth, Deptfort, Chatham, Portsmouth, sont encombrés d'objets d'équipement et d'approvisionnement; Toulon, Brest, Cherbourg, ont souvent manqué des choses les plus usuelles, les plus indispensables. La création d'une flotte est un jeu pour l'Angleterre; pour nous, c'est un travail pénible, un long enfantement. Nous avons aujourd'hui les élémens d'une organisation viable, laissons-les se développer. Assez long-temps on a fait de la marine une toile de Pénélope où les uns s'ingéniaient à détruire ce que les autres avaient créé. Le système de l'armement permanent nous a ramenés dans une bonne voie : ne nous laissons troubler dans cet essai, ni par les séductions, ni par les menaces. Comme expédient et comme concession, on a proposé de désarmer les vaisseaux et de garder les hommes, mais quel serait le rôle des hommes hors des vaisseaux? La vertu du système actuel est toute dans cette identification, si l'on peut s'exprimer ainsi, des marins et des bâtimens. On forme ainsi des matelots, on les tient constamment en haleine, constamment exercés, et on les renouvelle en les exerçant encore.

La question étant ainsi vidée, quant aux offres un peu intéressées

du pays voisin, il reste à l'examiner du seul point de vue national et dans ses rapports avec une administration prudente de la fortune publique. De politique qu'il était, le débat devient alors financier, et, quoiqu'à un degré plus secondaire, tout aussi digne d'attention. Le problème a déjà été posé, et il est des plus simples. Nos ressources nous permettent-elles d'entretenir à la fois une armée considérable et une imposante marine, de prétendre à une double influence continentale et navale? N'est-ce pas là un trop grand effort pour notre budget? N'y a-t-il pas à s'alarmer de ces bilans en déficit qui se succèdent depuis quelques sessions? Voilà les craintes que fait naître la perspective du maintien de nos armemens, et le sentiment qui les inspire est, dans une certaine mesure, respectable. L'amour des situations régulières tient une place parmi les devoirs de l'homme politique, et le bon ordre des finances importe à la richesse du pays, au crédit public, à la sécurité générale. Loin de nous la pensée de méconnaître un pareil intérêt: il est essentiel, il mérite qu'on le pèse; mais autant il y aurait de légèreté à l'abandonner, autant il y aurait de péril à lui sacrifier des intérêts plus graves. Les pertes d'argent se réparent, les pertes d'honneur ne se réparent pas. En plus d'une occasion, des économies mal faites furent l'origine de sacrifices ruineux. C'est là surtout que le détail ne doit pas emporter l'ensemble, et qu'il faut savoir subir un petit mal pour préparer un plus grand bien.

Les dépenses que peut occasionner le maintien de notre état naval ne sont pas, du reste, aussi considérables qu'on se le figure. Pendant quelques années encore, on aura à porter la peine des négligences antérieures, et à essuyer les sacrifices qui s'attachent à toute création. Mais, quand une fois les bases du nouveau système seront solidement assises, quand la permanence de l'armement aura toutes ses racines, quand les arsenaux renfermeront le matériel fixé par les ordonnances, quand les améliorations partielles auront été réalisées, l'entretien de cet ensemble ne sera plus qu'une charge légère pour le pays, et la dotation de la marine sera ramenée sans effort à des termes très raisonnables. Peut-être s'apercevra-t-on alors que le système énervant des intermittences était, au fond, plus dispendieux qu'un effort constant et soutenu. Les dépenses faites à propos sont surtout essentielles pour un matériel qui tend à dépérir; il est une foule d'objets qu'un usage modéré conserve et que l'inaction ruine. On ne se fait pas d'ailleurs une idée exacte de ce que coûtent les bâtimens de guerre, et de l'économie qui résulterait de leur désarmement. Quelques chiffres éclairciront ce point, et donneront la mesure des

avantages pécuniaires attachés à un abandon que combattent tant de motifs politiques.

Un vaisseau de 90 canons, monté par 810 hommes, coûte annuellement à l'état 480,000 francs pour le matériel, et 488,520 francs pour le personnel, en tout 968,520 francs.

Une frégate de 50 canons, montée par 440 hommes, coûte 210,000 fr. pour le matériel, 285,480 francs pour le personnel, en tout 495,000 fr.

Un brick de 20 canons, monté par 113 hommes, coûte 60,000 fr. pour le matériel, et 84,600 francs pour le personnel, en tout 144,600 fr.

Un bateau à vapeur de 160 chevaux de force, monté par 92 hommes, coûte 40,000 francs pour le matériel, et 72,000 pour le personnel, en tout 112,200 francs.

Ainsi, en portant à 1 million l'entretien d'un vaisseau en activité, et à 500,000 francs celui d'une frégate, la suppression de 10 vaisseaux et de 10 frégates n'aboutirait, en définitive, qu'à une économie de 15 millions, et encore faudrait-il déduire de ce chiffre les frais qu'exige tout bâtiment de guerre à l'état de désarmement. Voici donc en présence, d'un côté 12 ou 15 millions d'économie, de l'autre l'avenir maritime du pays, sa grandeur, son salut peut-être. Il serait même possible que ces 15 millions, ainsi arrachés au soin de notre véritable défense, fussent gaspillés en petits armemens de corvettes et de bricks, proportionnellement plus coûteux, comme on peut le voir, mais qui offrent l'avantage de procurer à des officiers favorisés les commandemens en chef qu'ils ambitionnent.

Après de tels calculs, il n'y a pas à hésiter. Maintenons notre flotte : l'intérêt est vital, le sacrifice minime, nul argent n'est mieux placé que celui-là. Souvent, en matière de comptabilité, nous nous sommes montrés magnifiques; cette fois nous ne serons que prévoyans. Ne laissons pas s'échapper cette arme de nos mains, tout le conseille, même les réclamations dont elle est l'objet. Si elle est une inquiétude à l'étranger, c'est qu'elle est une force pour le pays. Une seule éventualité pourrait faire renoncer la France à la permanence d'un armement naval, ce serait celle où notre commerce prendrait un essor assez grand pour nous créer des ressources en personnel analogues à celles que possède l'Angleterre. Sans prétendre à devenir les facteurs de l'univers, nous devons espérer pour notre navigation marchande, dans un temps plus ou moins prochain, des destinées moins précaires que celles dont elle subit aujourd'hui l'influence. Si jamais nos flottes pouvaient compter sur cent à cent vingt mille matelots empruntés aux ports de commerce, elles seraient, comme

les flottes anglaises, en position d'affronter sans crainte un désarmement. C'est l'absence de cet élément nécessaire qui nous oblige à suivre une autre ligne de conduite.

Il n'est pas sans intérêt de savoir au juste où nous en sommes pour notre marine marchande, cette auxiliaire indispensable de la marine militaire. Cette recherche n'a rien que de triste, mais il est des illusions qu'il faut détruire. Nous faisons fausse route, et la statistique, si nous voulons l'écouter, nous donnera de sévères leçons. Pendant qu'autour de nous plusieurs marines marchandes se développent à vue d'œil et s'emparent du mouvement commercial, la nôtre est non-seulement stationnaire, mais encore en voie de décroissance. En 1663, sous Charles II, la navigation nationale de la Grande-Bretagne ne roulait que sur un chiffre de 95,266 tonneaux, qui s'éleva successivement à 243,693 sous la reine Anne, à 609,798 dans les premières années du règne de George III. En 1787, le total avait atteint 1,101,711 tonneaux; aujourd'hui il flotte entre 2,900,000 et 3,000,000 de tonneaux, c'est-à-dire que, dans le cours du dernier demi-siècle, la navigation anglaise a triplé d'importance. La fortune des États-Unis a été plus rapide encore, et chaque jour elle se rapproche de celle de l'Angleterre. De 1789 jusqu'à nos jours, le tonnage commercial de l'Union américaine a décuplé. Présentant à son début un chiffre de 200,000 tonneaux, elle a déjà dépassé celui de 2 millions de tonneaux, et ses progrès sont si rapides, qu'il devient presque impossible de les suivre. Par deux voies différentes, l'Angleterre et l'Union sont arrivées au même résultat. L'une, par l'acte de navigation de Cromwell, s'est appuyée sur le monopole; l'autre a invoqué la liberté. Pour fonder son monopole, l'Angleterre s'est vue obligée de conquérir par les armes les marchés du globe; l'Union américaine, moins exclusive, les a conquis par son activité pacifique. Il est évident que, dans cette lutte des deux principes, ce sont les États-Unis qui ont eu le dessus. La liberté s'est montrée plus féconde que le monopole, et l'Angleterre a dû tempérer l'acte de Cromwell par des traités de réciprocité.

La France n'a su prendre ni l'une ni l'autre voie, et c'est ce qui constitue sa faiblesse. Elle ne veut pas que l'étranger vienne la chercher, et elle ne fait rien pour l'aller trouver. Sa navigation marchande repose sur un privilége étroit qui n'a ni la grandeur de l'exclusion anglaise, ni l'attrait de la tolérance américaine. Ce sont des entraves sans compensation, des chaînes sans profit. Ses ports de commerce ne sont ni bien ouverts ni bien fermés; ils n'attirent ni ne repous-

sent d'une manière absolue; ils semblent céder en se défendant et retenir tout en ayant l'air d'accorder. Ce faux système se résout en impuissance, et les chiffres de notre mouvement maritime l'attestent suffisamment. Pendant qu'en un demi-siècle les autres marines manifestaient leur vitalité par des développemens inouis, la marine marchande de la France en restait toujours à peu près au même point. En 1789, avant les désastres que les guerres acharnées de la république et de l'empire firent peser sur notre commerce, nos divers ports réunis présentaient une navigation d'environ 500,000 tonneaux, et aujourd'hui, à cinquante-deux ans d'intervalle, ce chiffre s'est à peine élevé à 680,000 tonneaux. Depuis quinze ans, une immobilité inquiétante semble avoir marqué le terme de cet essor; il y a même eu, jusqu'à un certain point, déchéance. Ainsi, en 1835, notre effectif se composait de 15,599 navires jaugeant 680,631 tonneaux, et l'année dernière, on n'a plus compté que 14,800 navires; c'est le chiffre de 1829. Si l'on décompose les élémens de cet effectif, les choses se présentent sous un aspect plus affligeant encore. Sur ces 15,000 navires, on en trouve 10,600 au-dessous de 30 tonneaux, et 3,000 entre 30 et 100 tonneaux. Qu'on juge de ce qu'il reste en bâtimens de quelque importance.

C'est là une situation qui appelle de prompts remèdes. Dominé par des idées de protection, notre gouvernement a cru trouver un palliatif efficace dans les primes qu'il alloue aux pêches lointaines; mais ce ne sont là, les faits le témoignent, que de vains expédiens. Le principal obstacle au progrès de la marine marchande de la France, c'est qu'elle s'exerce sur une navigation exclusive, celle de nos colonies. Cantonnée dans ce privilége, elle manque d'audace pour engager de front une lutte avec les marines étrangères, et se contente des bénéfices qu'elle glane sur ce terrain réservé. Cette erreur de système provient surtout du culte aveugle de la tradition. Dans le cours du XVIIIe siècle, nos possessions coloniales formaient un riche lot de notre empire : la plus belle des Antilles nous appartenait; le Canada et la Louisiane relevaient des lois françaises, et un instant, grace à Dupleix, nous eûmes un véritable royaume dans les Indes. Avec ces dépendances lointaines, une navigation réservée pouvait se fonder utilement et suffire à l'essor de notre activité maritime. Saint-Domingue seule pourvoyait au commerce le plus étendu. Il y avait quelque bénéfice à recueillir à l'ombre de ce privilége. Mais, à la paix de 1815, quand il fut bien constaté que la guerre ou la révolte nous avaient dépossédé de ces opulentes annexes, quand

il ne nous resta plus en fait de colonies que quelques îles à sucre ou des établissemens sans importance en terre ferme, il fallait comprendre que le système d'une navigation réservée avait fini son temps, et qu'on devait songer à se faire une place sur les mers avec d'autres ressources, par d'autres procédés. On avait un exemple frappant de ce que peut l'audace dans la manière dont les Américains s'étaient emparés des marchés du globe, malgré la jalousie anglaise et les avantages de la priorité. C'était dans ce sens qu'il fallait marcher, et non sur les traces des lentes routines d'autrefois.

Si le gouvernement s'élève un jour à l'intelligence complète des intérêts généraux, il comprendra ce que vaut la marine marchande et songera sérieusement à elle. Les petites faveurs dont elle a été l'objet n'ont servi qu'à l'endormir dans une indolente sécurité et à circonscrire son effort dans un cercle d'opérations timides. L'esprit de nos lois, la nature de nos habitudes, sont même antipathiques à son essor. On dirait que nous ne travaillons qu'à pouvoir nous passer du reste de l'univers, et le dernier terme de nos succès dans cette voie serait de tout produire, de tout consommer sur place, sans rien demander au dehors, sans rien lui fournir. Bien des symptômes feraient croire que c'est là l'économie politique la plus populaire en France. N'a-t-on pas dit, à la tribune, qu'une invasion de bestiaux étrangers serait une calamité publique, et que fortuné serait le jour où chaque paysan pourrait lui-même confectionner son sucre? Vouloir tout faire de ses mains et payer un tribut continuel à la nationalité des produits, tel est le régime qui règle la fortune de la France. La nature pourtant procède dans un sens inverse; elle place une denrée dans le nord, une autre dans le midi, et convie ainsi les deux zones à des échanges incessans. Elle a voulu que l'Amérique eût besoin de l'Europe, l'Europe de l'Amérique, et que les pays, même les plus voisins, même les plus identiques, continssent des élémens assez divers pour s'attirer les uns les autres. Ce sont là des liens mystérieux auxquels il est presque impie de se soustraire.

L'une des principales causes de l'infériorité de notre marine marchande tient précisément à ce que les lois fiscales nous empêchent de demander à l'étranger des objets qu'il offre en meilleure qualité et à meilleur compte que ne le sont ceux de nos fabriques ou de notre sol. Ainsi, pour le fer et le bois, ces deux bases des constructions navales, nos armateurs sont contraints de subir les produits inférieurs que fournit la France, ou bien de supporter les droits excessifs qui frappent les similaires exotiques. Qu'en résulte-t-il?

Cela se devine. Des navires, établis à plus grands frais, ne peuvent supporter la concurrence de la navigation étrangère, et l'on retombe nécessairement dans le giron des petites entreprises, où le pavillon national trouve son abri. Ainsi la protection fiscale est occupée à guérir d'une main les blessures qu'elle a faites de l'autre. Il en est de même pour tout : aucun des matériaux nécessaires aux armemens maritimes n'échappe aux atteintes du tarif. Goudron, chanvre, suif, chaque article est assujetti à un droit qui en élève le prix. Les choses vont si loin, qu'on a calculé que deux navires construits à Trieste ne coûtaient pas plus cher qu'un seul navire, de même dimension, construit dans l'un de nos ports de l'Océan ou de la Méditerranée. Ce fait dit tout; il explique à la fois et la langueur de notre marine marchande et l'élan qu'a pris celle des commerces rivaux.

Ainsi nous sommes en retraite, même avec les marines secondaires, et l'Adriatique gagne aussi du terrain sur nous. De nos 60,000 matelots, il faut en déduire 10,000 environ, et des meilleurs, que l'appât d'un salaire élevé et l'attrait d'une navigation plus active retiennent sous le pavillon étranger. C'est là un triste abaissement, un marasme déplorable. Comme remèdes partiels, on pourrait bien supprimer une portion des droits de douane qui pèsent sur les élémens de constructions navales, de manière à ce que nos bâtimens ne nous coûtent pas plus cher que les bâtimens suédois, hollandais ou autrichiens. Mais ce ne serait là qu'un premier pas dans une réforme qui a besoin, pour prouver sa fécondité, d'une application complète et d'une sanction générale. Les expédiens de détail ont toujours un tort, celui de ne soulager un mal qu'en déterminant ailleurs une souffrance, et de déplacer la plainte au lieu de l'apaiser. Il s'est fait depuis vingt-cinq ans de nombreuses tentatives dans cette direction, sans qu'aucune amélioration réelle s'en soit suivie. Substituer un équilibre artificiel à l'équilibre naturel des intérêts, c'est vouloir gouverner la mer à l'aide d'écluses. Dans le travail humain comme dans celui de la nature, il existe des lois éternelles contre lesquelles les erreurs des hommes ne prévalent jamais : le génie de ceux qui gouvernent est de deviner ces lois et de leur obéir, au lieu de les combattre.

La plus grande partie des hommes qui sont appelés à régir la fortune de la France ne comprennent guère que l'activité agricole : ils tiennent au sol, et l'on dirait qu'ils en ont l'immobilité. Cependant un peuple ne saurait être enchaîné ainsi dans ses facultés les plus énergiques, languir faute d'essor, et cesser de se tenir au niveau du mouvement extérieur. Poussée à ses dernières conséquences, cette

situation est celle de l'empire chinois se défendant, par des institutions et par des murailles, contre les idées et les produits du dehors, habité par une race qui professe surtout l'horreur du contact étranger. Or, on peut voir où aboutit cette nationalité exclusive et systématique. Faute d'issue, les populations meurent étouffées sur ce territoire, et quand les récoltes des céréales viennent à manquer, l'équilibre entre les bouches et les subsistances se rétablit par d'épouvantables épidémies. Mais la Chine est glorieuse; elle n'a pas été tributaire des barbares. Il est vrai que, quand les barbares frappent à ses portes, elle ne sait se défendre qu'avec des monstres peints, et laisse une poignée de soldats rançonner une ville de cinq cent mille ames. Quelle leçon pour les peuples casaniers qui se retranchent volontairement de l'humanité!

Une réforme dans toute l'économie du système extérieur peut seule venir en aide à la marine marchande de la France. La protection directe ne vaut pas l'élan indirect que la liberté imprime toujours aux relations. On a vu les États-Unis improviser une formidable puissance en ouvrant leurs ports à l'univers entier, en se livrant à lui avec la même ardeur que l'on met ailleurs à s'en défendre. Il se peut que les positions ne soient pas les mêmes, et il est hors de doute que nous sommes astreints à plus de ménagemens. Mais il n'en est pas moins évident que la générosité apparente du système américain cachait un calcul profond, et qu'à tout prendre, dans leur intelligent cosmopolitisme, les États-Unis ont plus reçu qu'ils n'ont donné. Cette invasion de toutes les marines du globe n'a pas empêché leur marine de se former, de se placer au premier rang, tant il est vrai que la concurrence, dont on médit de nos jours, est l'aiguillon le plus vif pour pousser les peuples vers la fortune.

La régénération de notre marine marchande tient ainsi à un ensemble de réformes qui ne prévaudront pas de long-temps, parmi nous, à cause des préjugés de l'habitude et des conseils de l'intérêt. Chacun voit sa ruine dans la prospérité du voisin; on s'effraie moins d'un dépérissement qu'il partage. Nos forces s'épuisent dans cette lutte stérile. On ne saurait donc prévoir le temps où le commerce offrira à nos flottes 150,000 matelots comme chez les Américains, 180,000 comme chez les Anglais. Il ne reste plus dès-lors à notre marine militaire qu'à former de ses mains les élémens que la navigation marchande lui refuse. Sans doute il vaudrait mieux que les mêmes hommes pussent contribuer à la richesse du pays en temps de paix, et à sa défense en temps de guerre; mais, ce cumul nous étant in-

terdit, il convient de pourvoir à notre sécurité et au soin de notre indépendance. C'est là le mérite et le but d'un armement naval constamment exercé, toujours sur la défensive. En égalisant les chances de la guerre, il la prévient, il l'empêche : on ne s'attaque pas légèrement à ceux qu'on n'a pas l'espoir de surprendre. Cette flotte permanente est en outre une école ouverte à l'instruction maritime, et le recrutement, sagement étendu, pourrait y amener des sujets nombreux de toutes les parties de la France. Le service de mer se populariserait ainsi en se mettant en contact avec un rayon plus vaste, et le côté attrayant des épisodes dont il est semé lui ferait bientôt une place dans les veillées du soir et au foyer des chaumières.

Maintenons nos armemens, on ne saurait trop le redire : ils ne sont que ce que comporte l'état de paix, ce que, depuis vingt-cinq ans, ils auraient dû être; ils ne doivent troubler que les mauvaises consciences. La mer tend à devenir le siége d'événemens chaque jour plus décisifs : on ne peut, sans déshonneur, déserter ce théâtre, et la politique commande d'y prendre une position, sinon menaçante, du moins respectée. Tous les partis ont compris combien cette question engage l'avenir; notre flotte a eu en sa faveur cette unanimité qui se rencontre si rarement. On assure aussi que l'amiral chargé du département de la marine a défendu son arme avec une grande chaleur de conviction, et que le maintien du système actuel devra beaucoup à ses efforts. C'est là un titre nouveau pour le marin dont les débuts furent si brillans, et ce succès, s'il parvient à le rendre complet et définitif, lui sera compté un jour à l'égal de sa plus belle campagne dans les mers des Indes.

LOUIS REYBAUD.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 octobre 1841.

L'Espagne est encore une fois le théâtre d'une lutte sanglante entre les partis qui l'agitent et la déchirent. Espartero n'a pas tardé à apprendre que le pouvoir n'est pas une tente dressée pour le sommeil. A peine avait-il commencé à goûter ce repos superbe qu'on croit trouver dans les pompes de la royauté, que l'orage, éclatant au sein même du palais des rois, a frappé de terreur cette enfant dont Espartero a voulu se faire le protecteur. Le sang a coulé à Madrid comme dans les provinces. C'est une lutte qu'il était facile de prévoir, et qu'Espartero n'a aucun moyen de terminer par une victoire décisive de son parti.

La question est si simple, que toute illusion nous paraît impossible. Espartero est le représentant d'un parti extrême, et par cela même d'un parti peu nombreux, d'une faible minorité. Il a profité de la lassitude du pays, de l'indolence de la majorité. Il s'est élevé au pouvoir en prenant ses points d'appui d'un côté dans l'armée, de l'autre chez l'étranger, en Angleterre.

Arrivé au faîte par une révolte militaire, Espartero est resté le chef nominal d'un parti, l'instrument des exaltés, l'homme de l'Angleterre; il n'avait rien en lui de ces grandes qualités qui transforment rapidement en chef de l'état le soldat parvenu, le soldat heureux. Pour faire ainsi oublier son origine et les moyens dont on s'est servi, pour s'imposer à l'admiration, à la reconnaissance et en quelque sorte au culte du pays, il faut être César, Napoléon, Cromwell: avec moins d'éclat, ce dernier était peut-être le plus puissant et le plus habile

des trois. Espartero a sans doute beaucoup de bravoure personnelle : sur le champ de bataille, il paie noblement de sa personne. Mais d'ailleurs qu'a-t-il fait? Quels sont ces grands exploits, ces victoires éclatantes qui auraient changé la face des choses et placé le vainqueur fort au-dessus de tous ses égaux? Il n'y a pas un général de brigade de la république ou de l'empire dont la vie militaire ne soit plus remarquable que la sienne. Aussi, lorsque, l'an dernier, il donnait à Barcelone une méchante contrefaçon du 18 brumaire, le pays l'a laissé faire, mais il n'a pas accepté son ouvrage.

Le premier étonnement une fois passé, chacun a regardé autour de soi et a vu avec surprise l'œuvre qui venait de s'accomplir. Le parti modéré a dû se reprocher amèrement sa coupable insouciance, ce déplorable égoïsme personnel qui a souvent aveuglé les majorités, qui leur ôte toute vue d'ensemble et toute puissance d'action. Le parti légitimiste, trop convaincu désormais de la profonde incapacité de don Carlos, a pu craindre que le principe monarchique lui-même ne se trouvât compromis en Espagne par l'avénement du parti exalté, et plus d'un carliste a dû se dire qu'après tout la question de la monarchie devait l'emporter sur la querelle de la succession.

D'un autre côté, pouvait-on ne pas voir que l'élévation d'Espartero avait profondément blessé plus d'un de ses compagnons d'armes? que les faveurs accordées à certains corps de l'armée étaient une offense pour les autres? qu'Espartero n'avait pas cette puissance morale qui dompte les égaux et fanatise les inférieurs?

Instrument d'un parti, Espartero avait dû en suivre les inspirations, et n'avait pu s'élever à aucune de ces grandes mesures qui, en réorganisant un pays, l'enchaînent dans les liens de la reconnaissance, et lui font oublier l'illégalité des procédés par l'utilité des résultats. Si Espartero avait pu imiter le général Bonaparte faisant violence à la loi, il était hors d'état d'imiter le premier consul. Aussi, tandis que, par une mesure digne d'éloges, il rappelait en Espagne les carlistes, les *modérés*, effrayés des tendances révolutionnaires du pouvoir, quittaient le sol de l'Espagne; le clergé s'irritait de plus en plus contre le nouvel ordre de choses, et le gouvernement, désespérant désormais d'obtenir le concours du pays, s'appliquait d'autant plus à épurer l'armée et à mériter les bonnes graces de l'Angleterre.

On dit qu'en même temps il avait fini par prêter l'oreille aux ouvertures qui lui avaient été faites par les agens de l'infant don François de Paule. L'infant aurait demandé une part dans la tutelle de la reine Isabelle, le mariage de la reine avec le duc de Cadix, fils de l'infant, et quelques autres concessions moins importantes. On ajoute qu'Espartero, après avoir long-temps repoussé ces propositions, avait en dernier lieu changé d'avis, et envoyé en France M. de Hoyos pour régler les points préliminaires et ramener en Espagne la famille de l'infant. La résolution d'Espartero paraît s'expliquer facilement. D'un côté, le mariage de la reine avec le duc de Cadix est un des projets de l'Angleterre à l'égard de l'Espagne. De l'autre, Espartero n'est plus, dit-on,

en bonne intelligence avec Arguelles, et ne serait pas fâché de pouvoir, sous le nom de l'infant, s'emparer en réalité de la tutelle; enfin, ne pouvant pas ignorer la répugnance qu'il inspire aux Espagnols attachés aux traditions monarchiques, il lui semble utile de s'allier à un prince du sang, et d'opposer le nom d'un infant à celui de la reine Christine.

Tous ceux qui connaissent (et qui ne la connaît pas aujourd'hui?) l'histoire des émigrations et des partis politiques, n'ont dû éprouver aucun étonnement en apprenant qu'au milieu de ces circonstances et de ces intrigues, une nouvelle tentative de guerre civile a été faite en Espagne. Il fallait même un pays comme l'Espagne, il fallait ces habitudes de nonchalance et de lenteur qui distinguent nos voisins, pour qu'Espartero ait pu jouir paisiblement du pouvoir pendant une année tout entière. En France, un pouvoir comme le sien, n'ayant d'autre appui que la faveur d'un gouvernement étranger et quelques régimens, en supposant qu'il eût pu s'établir, n'aurait pas vécu trois mois.

On a dit, on dira encore, que ce mouvement doit être en grande partie attribué à notre gouvernement. Hélas! il ne mérite ni cet éloge ni ce reproche. C'est le cas de dire : je n'en sais rien, mais j'en suis certain. Notre gouvernement ne cherche pas le mouvement; il n'en produit nulle part, dans aucun sens. On le sait bien. Pour les uns, cette réserve est une preuve d'habileté; pour les autres, elle n'est qu'une marque d'impuissance. Les uns vous disent que c'est ainsi qu'on laisse à l'ordre établi le temps de pousser des racines et de grandir; les autres répondent que la plante, se trouvant ainsi privée de toute nourriture, ne peut avoir ni sève ni racines. Laissons cette polémique désormais épuisée, fastidieuse, et exagérée dans l'un et dans l'autre sens. Toujours est-il qu'il faudrait les preuves les plus irrécusables pour croire que notre gouvernement est sorti de son rôle de spectateur à l'égard de l'Espagne.

Nous le disons sans détours, et plus volontiers encore aujourd'hui que, les évènemens de Madrid ayant tourné à l'avantage d'Espartero, nous n'avons pas l'air de venir au secours du vainqueur; si notre gouvernement avait fait ce qu'il n'a pas fait, s'il avait en réalité contribué à renverser en Espagne un pouvoir qui est hostile à la France et tout dévoué à l'Angleterre, un pouvoir qui est, au vu et au su de tout le monde, sous la tutelle de l'ambassade anglaise, au lieu de lui en faire un reproche, peut-être oserions-nous l'en louer hautement. Nous concevons une parfaite inaction, une froide neutralité dans les débats intérieurs des nations voisines, lorsque tous les gouvernemens se renferment dans la même ligne et s'abstiennent de toute intervention matérielle ou morale. C'est là le droit, c'est là la justice. Mais lorsqu'un gouvernement de parti se livre à une influence étrangère, lorsque cette influence est visiblement contraire aux intérêts français, faut-il que la France aide par son adhésion morale ce gouvernement à s'établir, à se consolider? et tandis que l'Angleterre seconde ouvertement en Espagne

le parti exalté, il nous serait interdit à nous, France, de seconder le parti modéré!

Quoi qu'il en soit, notre gouvernement, fidèle à ses principes trop négatifs, a poussé la neutralité jusqu'au scrupule. Il n'a pas empêché l'infant don François de Paule de pénétrer en Espagne et de porter à Espartero le secours de son nom et de son titre monarchique, et, docile aux représentations de l'ambassadeur espagnol, il a donné l'ordre d'*interner* les légitimistes qui se trouvaient près de la frontière.

Quelle sera l'issue de la lutte du parti modéré, livré ainsi à lui-même, avec le parti exalté, soutenu par l'Angleterre? Probablement Espartero triomphera de cette première attaque; son pouvoir et son existence politique n'en seront pas moins ébranlés. La raison en est simple. L'appui d'Espartero en Espagne était l'armée : la révolte de plusieurs régimens lui ôte le seul prestige dont il était entouré; aujourd'hui plus que jamais le régent n'est qu'un homme de parti; il aura beau parler au nom de l'Espagne et de l'armée espagnole, personne n'ajoutera foi à ses paroles.

Les circonstances où il se trouve sont des plus difficiles. Les principes de l'insurrection ont pénétré jusque dans le régiment de Luchana. On assure qu'Espartero ne peut compter que sur un des bataillons de ce régiment.

Avec le caractère espagnol, une défaite n'est jamais décisive. Battus aujourd'hui, les insurgés recommenceront demain. Les supplices irritent et n'effraient personne. Le fameux *no importa* s'applique à tout. Souffrir pour un Espagnol n'est pas une raison de se tenir tranquille, mais bien de se préparer froidement à faire endurer à son ennemi des souffrances encore plus aiguës. Le dé est jeté : Espartero n'est plus qu'un chef dont on veut se débarrasser.

Connaissant la gravité de sa situation, Espartero doit s'irriter. D'ailleurs, les hommes naturellement faibles et qui ne deviennent actifs que par accès, sont ordinairement emportés et violens dans leurs ressentimens. On a répandu le bruit d'exécutions sanglantes et précipitées qui auraient eu lieu à Madrid. Le ciel nous préserve d'imputer à qui que ce soit des faits atroces sans preuves suffisantes. Nous espérons qu'Espartero n'a pas oublié que le caractère essentiel de tout gouvernement qui se prétend régulier, c'est la justice. Mais, disons-le, nous craignons qu'il ne se laisse emporter par le sentiment des périls dont il est entouré et par la violence de son parti.

On doit aussi s'attendre à le voir se jeter de plus en plus dans les bras du gouvernement anglais. Plus il sentira sa faiblesse au dedans, plus il cherchera force et protection au dehors. L'Angleterre saisira avec plus de cupidité que d'habileté cette bonne fortune, et le sentiment national de l'Espagne en sera profondément blessé.

Est-ce à dire que de l'ensemble de ces circonstances on puisse conclure la chute certaine d'Espartero, le triomphe prochain du parti modéré? Nulle-

ment. L'Espagne est faite pour déjouer toutes les prévisions et tromper toutes les attentes.

Trois partis la divisent, et, comme on l'a dit mille fois, aucun de ces partis ne paraît encore en état de prendre définitivement possession du pays. Le parti exalté est trop peu nombreux et trop opposé par ses tendances et par ses projets à l'esprit et aux opinions des masses. Il en est de même dans un autre sens du parti carliste. Le parti modéré est sans contredit le plus nombreux et celui dont les principes et les vues pourraient rallier la majorité des Espagnols. Malheureusement ce parti manque de cohésion, de dévouement, d'énergie. Il se subdivise en nuances rivales et qui se méfient les unes des autres. Il n'a rien fait encore d'important, et il paraît aussi fatigué, aussi las que s'il avait soutenu les luttes les plus acharnées et les plus longues.

En présence de ces faits, il est impossible de ne pas se livrer pour l'Espagne aux plus sinistres prévisions; il est difficile de ne pas craindre pour elle le renouvellement de la guerre civile, et toutes les souffrances et toutes les horreurs qu'elle entraîne. Les partis énergiques sont des partis extrêmes, et par cela même peu nombreux. Le parti modéré, qui aurait pour lui les forces matérielles et morales du pays, n'a pas montré jusqu'ici la ferme volonté de les employer utilement. Il a succombé, parce qu'il n'a pas eu le courage de combattre; il s'est débandé, parce qu'il n'a pas su s'organiser pour la résistance.

En sera-t-il autrement aujourd'hui? Nous avons peine à le croire. Le pouvoir d'Espartero nous paraît ébranlé jusque dans ses fondemens : nous ne pensons pas qu'il puisse se raffermir et avoir une longue durée. Est-ce à dire que sur ses ruines puisse s'élever un pouvoir durable et sérieux? L'Espagne peut voir recommencer une longue suite de troubles, une de ces guerres civiles dont nul ne peut dire d'avance les phases ni assigner le terme.

C'est là le principal argument qu'on fait valoir en faveur d'Espartero et de son gouvernement. L'Espagne, dit-on, était tranquille, elle avait retrouvé un peu de repos; pourquoi le troubler? A qui ce reproche s'adresse-t-il? A notre gouvernement? Encore une fois, rien ne prouve qu'il ait eu la moindre part dans les faits qui viennent de se passer en Espagne. Il ne cache sans doute pas, nous le croyons, ses sympathies pour le parti modéré, pour le parti qui ne peut avoir aucune pensée hostile envers la France. Ce serait pour notre gouvernement une insigne lâcheté que de témoigner de l'intérêt, de l'affection, pour le parti anglais qui domine en Espagne; il doit à ce parti, si l'on veut, une stricte et froide neutralité, rien de moins à la bonne heure, mais surtout rien de plus. Et, nous le répétons, si un gouvernement étranger quelconque profitait des troubles de l'Espagne pour sortir des limites de la neutralité et y faire prévaloir une influence décidément contraire aux intérêts français, l'inaction de notre gouvernement nous paraîtrait alors une faiblesse, un véritable abandon de cette politique éminemment française qui remonte à Louis XIV.

Le reproche d'avoir troublé la paix de l'Espagne s'adresse-t-il aux partis? Nous le voulons bien. Mais pourquoi le parti exalté a-t-il troublé à main armée la paix dont l'Espagne jouissait sous l'administration de la reine Christine? Pourquoi l'insurrection militaire, légitime en 1840, serait-elle un crime en 1841? Ces récriminations n'ont pas de sens. C'est demander pourquoi l'Espagne est ce qu'elle est, au lieu d'être un pays fortement constitué et réunissant toutes les conditions d'un ordre social stable et régulier.

Voyez l'Amérique du Sud : que manque-t-il à ce vaste et magnifique pays? Des élémens d'ordre et de paix publique. L'inertie dans les masses, et chez les hommes d'action des passions ardentes et peu de lumières; que peut-il en résulter, si ce n'est l'anarchie?

L'Espagne aussi ne cessera d'être agitée et déchirée par quelques poignées d'hommes ardens jusqu'au jour où le pays, secouant enfin sa longue léthargie, ne voudra plus être spectateur indolent des sanglantes saturnales des partis. Ce jour-là ce ne seront ni les absolutistes ni les *exaltados* qui prendront le gouvernement du pays. Le jour où le vœu national pourra réellement se faire entendre, l'Espagne arborera le drapeau de la liberté et de l'ordre; elle aussi entrera, avec les admirables moyens dont la Providence l'a dotée, dans les voies de la civilisation moderne, sous l'égide de la monarchie constitutionnelle.

L'Angleterre paraît menacée d'une crise financière. Une baisse extraordinaire a frappé tout à coup les fonds anglais. Les esprits timides en ont conçu quelques alarmes. Ils ont imaginé que la panique des hommes de bourse trahissait des craintes sérieuses d'une guerre prochaine. La baisse des fonds n'est due, ce nous semble, qu'à l'emprunt que réalise dans ce moment le gouvernement anglais. Par cela même que les souscriptions n'ont pu atteindre le chiffre de 5 millions sterling, elles prouvent que la place a des engagemens énormes, et que l'argent y est rare. Parmi les souscripteurs, il se trouve sans doute des spéculateurs imprudens qui, trompés dans leur attente, sont maintenant forcés de vendre à tout prix. L'Angleterre ne pourrait dans ce moment avoir de démêlé sérieux qu'avec les États-Unis. Sans doute si Mac-Leod était condamné, ou si, acquitté par le jury, il était égorgé par la populace, sans que le gouvernement américain intervînt d'une manière efficace pour prévenir ou réprimer ces excès, le gouvernement anglais ne pourrait pas dévorer cet affront. Toutefois, dans cette triste hypothèse, il n'est pas à croire qu'il débutât par une déclaration de guerre et par des actes d'hostilité. Il demanderait d'abord une réparation éclatante, réparation que les États-Unis pourraient difficilement lui refuser, car une guerre dans ce moment serait encore plus funeste aux Américains qu'à l'Angleterre. Leur marine militaire est faible, leurs côtes sont désarmées, leurs finances délabrées, et plus d'un élément de discorde agite l'Union et la menace d'un déchirement prochain.

Le président a sanctionné le bill qui frappe d'un droit de 20 pour 100 *ad valorem* les denrées importées en Amérique. Les efforts de notre ministre,

M. Bacot, le mémoire qu'il a présenté et qui n'était pas moins remarquable par la connaissance approfondie des faits que par la vigueur du raisonnement, n'ont pu empêcher une résolution dont l'Union elle-même ne tardera pas à éprouver les funestes conséquences. Un droit de 20 pour 100 est plus qu'un impôt : c'est un droit protecteur, c'est le commencement du régime prohibitif. Il peut développer chez elle des industries artificielles, des intérêts factices qui un jour ajouteront de nouvelles complications à un état social et politique déjà si compliqué et si difficile. Au surplus, soyons justes. Les gouvernemens européens ont-ils le droit de se plaindre de cette mauvaise mesure? L'Amérique nous imite. Elle se trompe sans doute; mais c'est l'Europe qui l'a induite en erreur par ses exemples et par les étranges enseignemens de ses hommes politiques. Nous avons entendu prononcer le mot de représailles. Ce serait répondre à une folie par une plus grande folie : se couper la main parce qu'on nous a fait une piqûre au doigt. C'est le cours naturel des choses qui peut amener une sorte de représailles, dans ce sens que, si l'Amérique paralyse par son bill une de nos productions, elle ne tardera pas à reconnaître qu'une production équivalente se trouve paralysée chez elle, car après tout on ne vend qu'autant qu'on achète, et réciproquement. Quant à ce qui concerne nos vins, nous n'avons pas dans ce moment le bill sous les yeux, mais nous croyons nous rappeler que la clause de notre traité avec l'Amérique y est respectée.

La diète suisse se réunira de nouveau dans quelques jours. Tout annonce que cette réunion n'amènera aucun résultat. Le canton de Vaud vient, dit-on, de donner à ses députés des instructions dans le sens radical; mais cela ne suffit pas pour que l'opinion du canton de Berne obtienne la majorité.

Les affaires de la Grèce paraissent prendre une meilleure tournure. Les renseignemens qu'en rapporte M. Piscatory, observateur impartial, éclairé, et qui a pu d'autant mieux juger le pays qu'il le connaissait déjà, rassurent, dit-on, sur l'avenir de cet état naissant. L'ordre a été rétabli dans les finances, et le commerce maritime en particulier y a fait des progrès très remarquables. M. Mavrocordato avait apporté en Grèce des idées trop anglaises. Tout à ses idées étrangères et d'emprunt, il ne connaissait plus ni les hommes ni les choses du pays. Il a complètement échoué. M. Cristidès, le ministre dirigeant actuel, paraît un homme capable, prudent et ferme à la fois. La conduite de notre gouvernement à l'égard de la Grèce a été franche, bienveillante, et propre à assurer les meilleurs rapports entre les deux pays.

On révoque en doute aujourd'hui l'évacuation de Saint-Jean-d'Acre. Nous espérons que le gouvernement ne tardera pas à faire connaître la vérité, et que, si l'évacuation n'est pas accomplie, il insistera vivement pour faire cesser cette prolongation indirecte du traité du 15 juillet.

A l'intérieur, le calme se rétablit dans les départemens comme à Paris. Les questions qui agitaient les esprits ont quitté la place publique pour rentrer

dans leur domaine naturel, qui est la presse périodique, en attendant le jour où elles pourront être vidées à la tribune.

Rien n'annonce que la session puisse s'ouvrir avant la fin de décembre. Nous ne voulons pas répéter ici tous les bruits qui circulent sur nos hommes politiques, sur les projets qu'on leur prête et les combinaisons qu'on enfante. Il n'y a probablement rien de vrai dans tous ces bruits, et qu'importent, d'ailleurs, toutes ces questions d'hommes, lorsqu'en réalité elles ne touchent point aux choses?

C'est des choses que nous voudrions qu'on s'occupât sérieusement, avec résolution et maturité. Entendrons-nous traiter les affaires du pays, ou assisterons-nous comme juges du camp aux luttes toutes personnelles de nos orateurs? Nous prions les électeurs de ne pas perdre de vue cette question le jour où les candidats se présenteront humblement devant leurs commettans. Qu'ils ne leur demandent pas ce qu'ils ont dit, mais qu'ils leur demandent ce qu'ils ont fait, quelles sont les lois importantes dont ils ont doté le pays, ce qu'ils ont fait pour nos prisons, pour nos colonies, pour nos projets de chemins de fer, dont nous parlons beaucoup tandis que les nations voisines exécutent les leurs; pour notre système hypothécaire, si imparfait qu'il paralyse le crédit foncier; pour l'organisation du conseil d'état, pour le noviciat judiciaire; bref, ce qu'ils ont fait pour le progrès et l'amélioration du pays, pour que la France, si riche en ressources de toute nature, conserve parmi les nations civilisées et puissantes le rang élevé qui lui appartient.

Espérons que le gouvernement, par une initiative hardie et féconde, mettra les députés en état de présenter aux électeurs des résultats positifs et dignes de la reconnaissance publique. On nous assure en effet que, dans plus d'un ministère, il s'élabore des projets importans; on nous fait espérer que la session ne sera pas stérile. On parle d'un grand projet de loi sur les chemins de fer, réalisant le système qui nous a toujours paru le plus conforme à notre situation politique et financière, je veux dire l'action combinée du gouvernement et des compagnies.

M. le ministre du commerce avait promis d'étudier à fond la question des droits qui pèsent sur le bétail, et de présenter aux chambres le résultat de ses recherches. Il n'a pas sans doute oublié ses promesses. Il paraît s'occuper aussi des moyens d'étendre l'institution des prud'hommes et de l'appliquer en particulier à la ville de Paris. C'est un point des plus délicats; mais, bien combinée, l'institution peut amener d'excellens résultats, dissiper de fâcheux préjugés et ôter des prétextes de troubles et de désordre. Nous reviendrons sur cette importante question.

M. le ministre de l'instruction publique présentera de nouveau aux chambres un projet de loi sur l'instruction secondaire, avec toutes les améliorations que lui auront suggérées une étude encore plus approfondie de cette matière si délicate, et les vives discussions dont le premier projet a été l'occasion. M. Villemain est du petit nombre de ces hommes qui réunissent aux vues

générales d'un esprit élevé cette sagacité et cette connaissance intime des détails qui distinguent les administrateurs habiles. On peut dire sans flatterie qu'il est aussi compétent dans un comité du contentieux, qu'il l'est à l'Académie. Aussi espérons-nous qu'il saura, dans son projet, entourer la liberté d'enseignement, que la charte commande et que le pays attend, de ces garanties que le pays attend également, et qui seules peuvent rassurer les pères de famille.

En attendant, M. Villemain a profité de l'intervalle entre les deux sessions pour réaliser plusieurs améliorations importantes et pour lesquelles une loi n'était pas nécessaire. Nous citerons entre autres l'ordonnance du 3 octobre, qui ajoute un complément si utile à l'instruction pratique des élèves en médecine. Dorénavant, nul ne pourra être reçu docteur s'il n'a suivi pendant une année au moins le service d'un hôpital. Les facultés de médecine et les administrations des hospices ont unanimement applaudi à cette heureuse pensée. On ne verra plus de ces jeunes docteurs qui, la tête pleine de théories et de systèmes, manquaient des connaissances pratiques les plus vulgaires et les plus indispensables. L'ordonnance n'augmentera pas le nombre des grands médecins, mais il y aura plus de souffrances soulagées et moins de tâtonnemens périlleux et d'expériences hasardées. C'est beaucoup.

Les nouvelles de l'Algérie sont toujours favorables Les chefs et les soldats sont également pleins d'ardeur, et n'ont que le regret d'avoir affaire à un ennemi qui n'ose plus les affronter. Abd-el-Kader paraît en effet découragé. S'il est fâcheux de ne pas pouvoir atteindre l'ennemi, il n'est pas moins vrai que l'émir, en évitant toute rencontre, perd tous les jours de sa puissance morale, et que les Arabes pourront enfin se persuader que notre protection leur est nécessaire. Mais, dussions-nous être accusés de redites, nous insisterons encore une fois sur la nécessité de fortifier nos établissemens par de nombreuses colonies françaises.

V. DE MARS.

des
at-
t à
la
de
les

ons
loi
re,
né-
ant
les
use
s et
les
nds
ne-

lats
un
gé.
vrai
mo-
leur
ons
om-